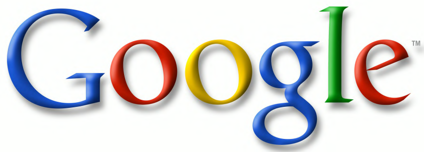
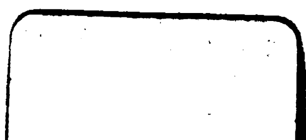



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06914279 6







A Monsieur Léon Dorez,
hommage affectueux,
Paul Bergmans

ANALECTES BELGIQUES.

A LA MÊME LIBRAIRIE.

DU MÊME AUTEUR :

HISTOIRE LITTÉRAIRE ET BIBLIOGRAPHIE.

Un philologue gantois inconnu du XVII[e] siècle : Louis Lautius. Gand, 1889 . . . . Fr. 1-00

Un imprimeur belge du XV[e] siècle : Antonius Mathias. Bruxelles, 1889 . . . . Fr. 1-50

L'autobiographie de Juste Lipse, publiée avec une traduction française et des notes. Gand, 1889; av. portrait . . . . Fr. 2-00

Martin Le Franc, d'après une publication récente. Gand, 1890 . . . . Fr. 1-00

Essai bibliographique sur les journaux d'étudiants. Gand, 1890. Avec supplément paru en 1891 . . . . Fr. 2-00

Sur un historien de la maison de Ligne. Bruxelles, 1890 . Fr. 0-50

Étude sur l'éloquence parlementaire belge sous le régime hollandais (1815-1830). Gand, 1892 . . . . Fr. 1-50

Répertoire méthodique décennal des travaux bibliographiques parus en Belgique. 1881-1890. Liège, 1892 . . . . . . Fr. 2-50

Notes bibliographiques sur le dictionnaire de géographie de Deschamps. Paris, 1894 . . . . Fr. 1-00

Un manuscrit illustré du roman d'Olivier de Castille. Gand, 1895; avec 7 planches d'Armand Heins. . . . . *Hors commerce*

Bibliographie des thèses de doctorat spécial soutenues devant l'Université de Gand. Gand, 1895 . . . . Fr. 1-00

Notice biographique sur Thierry Martens. Paris, 1895 . . Fr. 1-00

Olivier de Castille, roman de chevalerie, d'après un manuscrit du XV[e] siècle. Gand, 1896; avec 52 reproductions par Armand Heins . . . . Fr. 3-50

MUSICOLOGIE.

Pierre-Joseph Le Blan, carillonneur de la ville de Gand au XVIII[e] siècle. Gand, 1884. . . . . *Épuisé*

Notice biographique sur Henri Waelput. Gand, 1886 . . . Fr. 1-50

Variétés musicologiques. Documents inédits sur l'histoire de la musique et des musiciens en Belgique. Première série. Gand, 1891 . . . . Fr. 2,00

(La deuxième série est en préparation.)

ANALECTES BELGIQUES.

NOTICES ET DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE LITTÉRAIRE ET BIBLIOGRAPHIQUE

DE LA BELGIQUE,

PAR

PAUL BERGMANS.

Les Archives de Flandre. — J.-Fr. de Los Rios. — H. Vanden Keere. — Le P. Nicolas de Le Ville. — L'imprimerie à Ostende. — Un manuscrit illustré du XVe siècle. — Antoine Mathias. — Jean van Doesborgh, etc.

GAND,

CAMILLE VYT, LIBRAIRE,

1, RUE DES RÉGNESSES.

1896.

GAND, IMPR. EUG. VANDER HAEGHEN.

L'avant-dernier des douze chapitres qui composent ce volume a été imprimé dans le « Bulletin » de l'Académie royale de Belgique ; les autres ont paru dans le « Messager des sciences historiques », et j'exprime aux directeurs de cette revue toute ma reconnaissance pour l'accueil qu'ils ont bien voulu faire à mes travaux.

Aucun lien apparent ne les relie entre eux et ils se succèdent dans l'ordre même de mes recherches. Mais comme tous se rapportent au même sujet, à l'histoire littéraire des provinces belges, j'ai pensé que ceux qui s'occupent d'études analogues, me sauraient peut-être gré de les réunir en volume.

En présentant ces quelques figurines oubliées de notre passé intellectuel, d'un intérêt plus documentaire qu'artistique, mon but principal a été de suppléer, par de consciencieuses descriptions, à la rareté des ouvrages originaux et à la difficulté de se les procurer. Le lecteur trouvera donc ici plus de faits que de phrases, et tout mon désir serait que mes modestes contributions fussent jugées de quelque utilité.

P. B.

I.

LES ARCHIVES DE FLANDRE,

Mémoire inédit de PH.-J. DE NENY.

Le mémoire que nous publions aujourd'hui, fait partie des papiers du chevalier Jean-François-Xavier Dierickx, qui fut longtemps avocat fiscal au Conseil de Flandre [1]. Il lui fut envoyé, en 1763, par le comte Patrice-François de Neny, chef et président du Conseil privé, avee la lettre suivante :

Brusselles, le 20 juillet 1763.

Vous recevrez dans ce paquet, Monsieur, une dépêche de S. A. R. qui vous informe d'une commission donnée à mon fils, relativement aux papiers qui ont composé l'ancien *Archive de Flandre*. Mais, pour que vous soiez instruit de

[1] Ces papiers sont actuellement conservés à la bibliothèque de l'Université de Gand (*Documents divers*).

2

quoi il s'agit, je vous communique confidemment le mémoire ci joint, que mon fils a présenté à Son Excellence, en conséquence de l'examen qu'il a été chargé de faire des inventaires. Je vous prie de vouloir bien me le renvoier, lorsque vous en aurez fait usage, et de me marquer, en même tems, quand il vous sera commode que mon fils se rende à Gand. Je suppose que l'inspection sommaire qu'il doit prendre, ne laissera pas que de l'occuper trois ou quatre jours, et j'espère que vous pourrez lui donner un commis qui soit en état de l'aider dans ses recherches. Je m'en remets néanmoins bien volontiers, et à tous égards, à la manière dont vous jugerez à propos de diriger cette besogne.

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

(*Signé*) NENY.

Le chevalier Diericx répondit aussitôt qu'il se mettait tout à la disposition du fils du chef-président : « Je tâcherai », dit-il dans sa lettre, datée du 23 juillet, « je tâcherai de procurer à monsieur votre fils toutes les facilités qui dépendront de moi; et, pour l'aider dans ses recherches, je lui procurerai aussi un commis capable. Quant au tems qui seroit le plus commode pour se rendre à Gand, en cas que cette besogne ne presse point, je le prierois de la différer jusqu'au mois de septembre prochain, parce que nous sommes à la veille de nos grandes vacances, que j'avais déjà destiné d'emploier en grande partie à des vacations hors de la ville. Si, cependant, la besogne presse, je remettrai mes affaires à un autre tems, pour me trouver en ville pendant que monsieur

votre fils y vaquera, le priant de prendre son logement chez moi, et d'être persuadé que je serai très flatté de lui pouvoir rendre toutes [*sic*] les services qui dépendront de moi, et auxquelles il me voudra bien emploier. » Le 29 juillet, Neny remercia Diericx de ses offres obligeantes; il l'informa que la commission dont son fils avait été chargé n'était nullement pressante, et que rien ne s'opposait, par conséquent, à ce que son voyage fût remis au mois de septembre.

Les archives dont il s'agit ici, sont celles qui sont connues sous le nom d'archives du château de Rupelmonde, et dont les débris sont conservés aujourd'hui dans le dépôt d'archives de la province de la Flandre Orientale, à Gand. Dans une notice historique sur ces archives, Jules de Saint-Genois s'exprime ainsi : « De 1717 à 1765, il n'est plus fait mention de l'ancienne trésorerie des chartes. A cette époque, le comte de Neny, fils du comte Patrice de Neny, chef président du Conseil privé, fut chargé par l'Impératrice de visiter les archives de Rupelmonde et de faire un rapport à ce sujet. Malheureusement ce rapport, qui doit avoir été fort intéressant, ne se trouve pas aux archives générales du royaume[1]. » Le

[1] *Messager des sciences*, 1831, p. 219. J. de Saint-Genois ajoute : « En 1770, le célèbre jurisconsulte Pfeffel vint examiner ces titres au nom du roi de France, avec le conseiller de Wynants. Ce dernier, autorisé par le gouvernement autrichien, délivra à Pfeffel, sous récépissé, un grand nombre de pièces réclamées par la France... » Nous avons découvert également, parmi les nombreuses pièces manuscrites conservées à la bibliothèque de l'Université de Gand

mémoire préliminaire que nous avons retrouvé pourra suppléer, du moins en partie, à ce rapport qui paraît perdu.

Comme on a pu le voir, c'est en 1763, et non en 1765, que Philippe-Joseph de Neny fut chargé

(*Documents divers*, v° ARCHIVES), la lettre suivante adressée au Conseil de Flandre, et relative à la mission de Pfeffel :

L'Impératrice, douairière et reine :

Très cher, chers et féaux. Sur le compte qui nous a été rendu de votre lettre du 4 décembre de l'année dernière, nous vous faisons la présente pour vous dire que le comte de Wynants, notre commissaire pour l'exécution de l'article 38 du traité du 16 mai précédent, qui doit bientôt se rendre à Gand avec le sieur Pfeffel, commissaire du roi très chrétien, y procédera à l'exécution dudit traité, en tant qu'il peut être relatif aux papiers du dépôt d'état, nommé improprement Archive de Flandre, d'après l'inventaire qui en a été formé par nos ordres en 1763.

Pour ce qui concerne les papiers des autres dépôts qui pourroient être dans le cas de devoir être remis à la France, c'est notre intention que les deux commissaires y aient accès, à l'intervention de notre conseiller fiscal, comme cela s'est pratiqué déjà de la part de la France dans les dépôts de Metz et de Nancy.

Quant aux papiers des dépôts de Lille et de Douay, que la France doit nous remettre, cette restitution va se faire incessamment, d'après les principes arrêtés par le traité du 16 mai de l'année dernière.

Au surplus, nous n'avons vu qu'avec surprise que le Bailli de notre chambre légale ait pu avancer, comme il l'a fait par sa déclaration du 9 novembre, jointe à votre lettre, que, par le traité d'Aix-la-Chapelle de 1748, qu'il dit être inconnu dans la Flandre, la couronne de France nous auroit cédé le village de Watou, tandis qu'il ne devoit pas ignorer que cette terre est passée sous notre domination en vertu des traités d'Utrecht, de Ratstadt et de Baden. Nous lui ferons connoitre nos intentions sur cette erreur, par le canal de votre chambre des comptes. A tant, très cher, chers et féaux, Dieu vous ait en sa sainte garde.

De Bruxelles, le 20 janvier 1770; paraphé Ne. v[t]. Plus bas étoit : par ordonnance de Sa Majesté, signé DE REUL.

de sa mission. Déjà en 1762, Marie-Thérèse avait écrit à la chambre fiscale de Flandre :

L'Impératrice Reine,

Cher et féal. Nous désirons que vous nous informiez incessamment :

1° De l'endroit où se trouvent actuellement les archives de Flandre, déposées ci-devant au château de Rupelmonde;

2° Dans quel état sont ces archives; si elles sont arrangées en bon ordre, et d'une manière qu'on peut facilement trouver les papiers, d'après les indications de l'inventaire;

3° Vous Nous envoyerez des copies authentiques des commissions de tous les gardes ou trésoriers de ces mêmes Archives qui pourront se trouver dans les actes, depuis le commencement du règne de l'empereur Charles V.

A tant, cher et féal, Dieu vous ait en sa sainte garde.

Brusselles, le 1 mai 1762. Ne. v[t].

Par ordonnance de Sa Majesté,
P. MARIA.

A la suite de cette demande, Diericx avait écrit la lettre suivante, que nous publions d'après sa minute autographe [1], et à laquelle Ph.-J. de Neny fait allusion dans son mémoire :

Messeigneurs,

Ensuite des ordres de VV. SS. du premier de ce mois, j'ai l'honneur de les informer que les archives de Flandre, déposées ci-devant au château de Rupelmonde, se trouvent

[1] Sur la marge supérieure, nous lisons cette note curieuse :

Fait des recherches, 6 heures	f.	9.00
Former cotte [?], 2 heures	»	3.00
Mise au nette grosse 4 feuilles	»	1.10
Copies autentiques jointes grosses 22 feuilles	»	4.08
	f.	18.08

actuellement au Conseil en Flandre, dans une chambre communément ditte la chambre des fiscaux, où ils [*sic*] ont été transportés du nouveau château de Gand, par ordre du gouvernement et à la poursuite des conseillers fiscaux, en l'an 1715.

Ces archives y sont très mal arrangées, placées en partie dans des tiroires [?] ou lyaittes [*sic*] de bois, et partie en des coffres et liasses. Elles sont confondues ensemble, de sorte qu'on ne peut plus facilement trouver les papiers d'après les indications de l'inventaire. Je crois même qu'il y a une grande partie qui y manque, car j'ai trouvé souvent, en y faisant des recherches, que les étiquets [*sic*] ne contenoient plus les pièces spécifiées par l'inventaire *que le président de Pattin a fait remettre le...* [15 avril 1762, au secrétaire du Conseil privé, à Bruxelles].

Le clerc juré de la greffe du Conseil, Grimberghen, qui y est en fonction depuis cinquante ans ou environ, m'a dit que, de sa connoissance, les fiscaux y ont souvent fait des recherches, et envoyé, par ordres du gouvernement, des actes à Bruxelles; ce qui, suivant la tradition, doit également [être] *arrivé avant son tems; mais comme ils n'ont pas tenu note de ce qu'ils en tiroient et qu'ils n'observoient point l'exactitude requise pour remettre les autres dans l'ordre de l'inventaire, VV. SS. pourront facilement juger de l'état dans lequel ces archives se trouvent actuellement* [1].

Ces archives y sont placées en fort mauvais ordre, confondues et éparpillées ensemble, telles qu'elles se trouvoient au nouveau château de Gand, en l'an 1715. J'ai observé qu'il y... [2] reste cependant encore plusieurs pièces curieuses et intéressantes, non seulement par rapport à leur antiquité, mais à cause de la matière dont elles traittent.

[1] Passage biffé sur la minute.
[2] Passage biffé, sans importance.

Je crois même que ce seroit une chose à désirer pour le service de S. M. que ces pièces seroient bien arrangées et inventoriées par ordre des matières *et, nommément, qu'à l'avenir, elles y seroient conservées par un officier en titre, tel que l'objet paroit requérir* [1].

Quant aux commissions des gardes ou trésoriers de ces mêmes archives, j'ai parcouru tous les registres des commissions et patentes du Conseil, et je n'y ai trouvé que les deux commissions ci-jointes en copies autentiques.

Parmi quoi, espérant d'avoir satisfait aux ordres de VV. SS., j'ai l'honneur d'être d'un très profond respect,

Messieurs,

De VV. SS. illustrimimes,

Le très humble et très obéissant serviteur,

Le conseiller fiscal de S. M. au Conseil de Flandre.

Gand, ce 13 may 1762.

Patente de trésorier des chartes de Flandre, du 14 d'aoust 1532, en faveur de messire Guillaume de Waele, seigneur d'Axpoele. f° 77 r°.

Patente de trésorier des chartres de Flandre, en faveur de messire Louis Errenbault, écuier, seigneur de Dudseele, en la place de messire Jean-Baptiste Maes, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, dernier possesseur dudit état; 7 mars 1668. f° 249 r°.

[1] Passage biffé sur la minute.

MÉMOIRE SUR LES CHARTRES DE FLANDRE.

Les chartres de Flandre ont été déposées et gardées pendant longues années au château de Rupelmonde, dont il ne reste plus que les ruines.

Pendant les troubles des Païs-Bas [1], ces chartres furent transportées à Gand et déposées partie dans une sale qui étoit audessus de celle où s'assembloit le chapitre de la cathédrale, et partie dans la tour du beffroy.

En 1594, le roy Philippe II jugea à propos de les faire tirer de là, et les fit déposer dans une sale qu'on venoit de construire exprès au nouveau château de Gand, c'est à dire dans la citadelle.

Cette opération fut exécutée par Conrad Schetz de Grobbendonck, conseiller au Conseil des finances [2], par un conseiller du Conseil de Flandre et par un conseiller maître de la Chambre des comptes de Lille, à l'intervention de plusieurs membres du Magistrat de Gand, tous spécialement commis pour cet effect par le gouvernement. Ces commissaires eurent ordre de revoir les anciens inventaires, de constater l'état des papiers, d'anoter ceux qui étoient perdus ou égarés, et ensuite de remettre *à messire Jehan de Richardot, conseiller*

[1] Voyez les lettres patentes datées de Brusselles, le 30 mars 1594, insérées dans l'inventaire [*note de Neny*].

[2] Conrad Schets de Grobbendonck était fils du célèbre Gaspard Schets de Grobbendonck et de Catherine d'Ursel; ayant pris le nom et les armes d'Ursene ou Ursel, il devint la tige des ducs d'Ursel actuels.

des Conseils d'état et privé et président d'Artois, ou à son command [1], tous les actes qui constituoient les chartres de Flandre, moiennant son reçu au bas de l'inventaire.

Tout cela fut exécuté, et le nouveau dépôt au château de Gand subsister [*sic*] jusqu'en 1678, ainsi qu'on le dira ci-après.

Du reste, les archives de Flandre ont toujours été sous la garde d'un trésorier particulier. Voici la liste de ceux qui ont rempli cette place depuis le commencement du règne de Charles-Quint, pour autant qu'on a pu le découvrir par les comptes des domaines d'Oostflandre, reposant en la Chambre des comptes de Lille et par d'autres actes.

Guillaume de Waele, chevalier, seigneur d'Appoel [*Axpoele*] et de Hansbeke, conseiller au Conseil en Flandre; il fut pourvu de la place de trésorier, ou garde-chartres de Flandre, par lettres patentes de Charles, prince d'Espaigne, du 10 août 1515, sur la résignation qu'en auroit faite l'audiencier Philippe Henneton [*Haneton*] [2] en mains

[1] Les passages en italique sont ceux qui sont soulignés dans le texte.

[2] Philippe Haneton avait été nommé trésorier et garde des chartes de Flandre en 1506. Voir la notice que Mr Émile Varenbergh a consacrée à ce personnage dans la *Biographie nationale,* t. VIII (1884-1885), col. 682-684. Voici la liste de ses prédécesseurs, d'après la notice de J. de Saint-Genois : Jacques de Libaufosse (1357); Pierre Blanchet (c. 1387); Thierry Gherbode (1399-1421); Jean de la Kéthulle (1433); Georges d'Oostende; Barthélemy Trottin (1482-1488) et Philippe Numan (1485-1489). Il est probable que ces deux derniers personnages exercèrent quelque temps ensemble la fonction de garde des chartes de Flandre, de même que Pierre Blanchet et Thierry Gherbode.

du seigneur d'Escaubecque, chanselier. Le garde des chartres fut chargé de faire son serment entre les mains du même chevalier, qui devoit aussi le mettre en possession de son office. Ses gages étoient de £ 120 par an.

Par lettres patentes du 15 septembre de la même année, Jean Caulier et Antoine de Monteneije, seigneur de Marque, conseillers et maîtres des requêtes de l'hôtel, furent commis, avec un auditeur et un greffier de la Chambre des comptes, à l'effect de recevoir de l'audiencier Henneton les chartres de Flandre avec leurs inventaires et les clés, pour remettre ensuite le tout à Guillaume de Waele.

Charles Boisot, conseiller des Conseils d'état et privé, succéda immédiatement à Guillaume de Waele. Boisot, qui était à la suite de l'empereur Charles V, en Allemagne [1], étoit mort à Ratisbonne, en 1546 [2]. Viglius d'Aytta, conseiller au Conseil privé, lui succéda dans la place de garde de chartres de Flandre, et la conserva étant chef et président, et ne s'en démit qu'en 1550, lors qu'il demanda et obtient [*sic*] la place de *maître des registres de Hollande*, vaccante par la mort de Vincent Cornelissen, trésorier général des finances.

Hermès de Wingene [ou *Winghe*], conseiller au

[1] *Analecta belgica*, tome I, page 26 [*note de Neny*].

[2] Charles Boisot, qui n'est pas cité dans la *Biographie nationale*, fut nommé membre du grand Conseil, à Malines, le 27 décembre 1531; en 1538, il fut appelé à siéger au Conseil d'état et au Conseil privé, où il se distingua de manière à être choisi pour présider le Conseil des affaires des Pays-Bas, à Madrid. Il se trouvait, le 20 septembre 1546, au camp de Neubourg, et c'est là qu'il fut attaqué de la dyssenterie dont il mourut à Ratisbonne, où il avait été transporté.

Conseil privé, lui succéda dans celle de garde des chartres de Flandre.

Par une commission de l'empereur de l'an 1551[1], Philibert de Brusselles, conseiller au Conseil privé, fut chargé de se transporter au château de Rupelmonde, d'y recevoir de Viglius les chartres, les inventaires et les clefs, et de les remettre à Hermès de Wingene.

Celui-ci fut remplacé, en 1574, par le docteur Louis Del Rio.

Gherolff [?] Vanderhaegen lui succéda en 1579.

Dans les comptes de 1582, on trouve Louis Hueriblock, trésorier des chartres de Flandre.

En 1583, Jean de Richardot, président du Conseil d'Artois, qui garda cette place pendant qu'il étoit chef et président, et jusques à sa mort arrivée en 1609.

Depuis lors, jusques en 1627, les comptes ne présentent aucun paiement de gages au trésorier des chartres de Flandre, ce qui fait présumer que l'emploi étoit demeuré vaccant.

Dans les comptes de 1630, on trouve le paiement des gages de trésorier des chartres de Flandre, pour trois années, à Jean-Baptiste Maes, conseiller au Conseil des finances, fils du chef et président de ce nom, qui avoit été pourvu, en 1627, de l'office de trésorier des chartres; il mourut en 1667.

Par lettres patentes datées de Brusselles, le 7 mars 1668, Louis d'Errembault, seigneur de

[1] Le 17 avril 1552, d'après la notice de J. Britz sur Philibert de Bruxelles, dans la *Biographie nationale*, t. III (1872), col. 118.

Dudzeele, premier conseiller au grand Conseil, fut établi conseiller-trésorier et garde des chartres de Flandre, à la place de Jean-Baptiste Maes, et prêta son serment le 10 du même mois, entre les mains du chef et président [*Charles de*] Hovyne. Lors de la prise de Gand par les François, en 1678, Errembault étoit président du Conseil de Flandre. L'inquiétude de son esprit lui avoit attiré diverses affaires désagréables et [*il*] finit par s'attacher au service de Louis XIV, qui le fit président du Conseil souverain de Tournay. Il paroit que, depuis lui, personne n'a été garde des chartres en titre [1].

En 1762, le gouvernement voulant être instruit de l'état de ces chartres, on commença par ordonner au président du Conseil de Flandre d'en envoier l'inventaire au chef et président; ce qui fut exécuté, moiennant un reçu qui [*sic*] en donna l'un des secrétaires du Conseil privé [2].

[1] Voir la notice que Mr Émile de Borchgrave a consacrée à ce personnage dans la *Biographie nationale*, t. VI (1878), col. 685-693.

[2] Voici le procès-verbal de cette remise :

Op den 2en maerte 1762, gedraegen ten huyze van den heere president vijf registers van de archiven, te weten eenen geschreven op parchemijn, ende vier andere gebonden in leer.

Het registre geschreven op parchemijn, bij ordre van den heere president, gebonden in een envelope, is door desselfs ordre, door Grimberghe, op den 7en april 1762, gegeven in handen van den raedsheer de Geus, om naer Brussel mede te draegen, ende te behandigen in de chancellerie van privëen Raedt, synde de resterende boecken wederom ten fiscaele comptoir beweght.

Copie van recepisse.

Le soussigné, secrétaire de Sa Majesté en son Conseil privé, déclare d'avoir reçu de Mr l'avocat au grand Conseil Sporenbourgh, l'inventaire des chartres de Flandres, conservées ci-devant au château de Rupelmonde, envoyé audit Conseil privé par Mr le vi-

Il forme un très gros volume en vélin, qui comprend la collection de différens inventaires faits en différens tems, à commencer avec celui dressé en l'an 1387 [1388, *n. st.*] par Pierre Blanchet, conseiller et maître de requêtes de l'hôtel, et par Thierry de Gerbode, secrétaire de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, comte de Flandre [1].

On voit par ces inventaires que les papiers qui constituoient le dépôt nommé les archives de Flandre, formoient un assemblage d'une multitude d'actes aussi intéressans que curieux.

On y trouve, entre autres, tous les traités d'alliance, de pais et de commerce des anciens comtes de Flandre et des princes des maisons de Bourgogne et d'Autriche, ainsi que leurs traités de mariage et ceux de leurs enfans, avec les négociations y relatives ;

Le partage des états et la maison d'Autriche

comte de Patin, président du Conseil en Flandres, en conséquence des ordres de S. M.

Fait à Brusselles, le 15 d'avril 1762.

Signé P. Maria.

[1] « Appréciant l'importance de la trésorerie des chartes et l'utilité qu'il en pouvait tirer pour le soutien de ses droits, il [*Philippe le Hardi*] nomma, le 30 septembre 1399, Gherbode garde de ses archives en Flandre, Artois, Rhételois, Limbourg, Outremeuse et Brabant, au traitement de 300 francs d'or, avec la ville de Lille pour résidence... Jean sans Peur le confirma dans cette charge, le 9 août 1405, et Philippe le Bon en 1419. Gherbode a laissé un Mémorial, conservé aux Archives de l'État, à Bruxelles, commençant en 1402, finissant en 1414, et indiquant les pièces qui, dans cet intervalle, furent distraites par lui de la trésorerie des chartes, d'après les ordres du duc de Bourgogne ». *Biographie nationale*, t. VII (1880-1883), col. 712, v° Thierry Gherbode (notice de Mr Émile de Borchgrave).

entre l'empereur Charles V et de [*sic*] l'infant Ferdinand, son frère, conclu à Brusselles, le 7 février 1522;

Les droits de la maison d'Aûtriche sur le duché de Bourgogne; les affaires publiques des provinces des Pays-Bas avant qu'elles ne fussent unies;

La fameuse contestation entre les maisons de Dampierre et d'Avesne sur la succession aux comptes [*comtés*] de Flandre, de Hainaut, de Hollande et de Zeelande;

L'incorporation de différentes grandes terres à la Flandre, telles que les païs de Terremonde et de Waes;

La division de la Flandre en impériale et françoise;

Les contestations relatives à la féodalité de cette province envers la France;

La féodalité des provinces de Namur envers la Flandre;

L'achat de la seigneurie de Malines et de la ville d'Anvers par les comtes de Flandre;

Beaucoup d'actes concernant la Franche-Comté, les châtellenies de Lille, Douay et d'Orchies, la seigneurie de Tournay, les terres de Mortagne et de Saint-Amand, la prévôté de Valenciennes, les villes de l'Artois; les limites avec la Zeelande, etc.;

Les actes concernant la dissolution du mariage de Henri VIII, roy d'Angleterre, et de Catherine d'Arragon;

La fondation et la consistance des dignités et bénéfices ecclésiastiques;

Plusieurs bulles des papes et, nommément, pour

lever des décimes sur le clergé à l'occasion des guerres contre les Turcs ;

Nombre d'actes sur les droits de la puissance souveraine relativement aux affaires ecclésiastiques ;

Les révoltes des villes de Flandre et les traités de conciliation ;

Le meurtre de Jean-sans-Peur et la réparation qu'en fit Charles VIII, roy de France ;

Les affaires du fameux connétable de Saint-Pol et la confiscation de ses biens ;

Les droits de la jurisdiction des Templiers et la donation de quelques-uns de leurs biens aux frères de l'hôpital de Saint-Jean (aujourd'hui chevaliers de Malte) ;

En un mot, une multitude de correspondances, d'actes, de traités, presque tous en orriginal [*sic*], et qui sont d'une si grande importance que ce dépôt étoit vraisemblablement le plus précieux qu'il y eût en Europe.

Ce coup-d'œil général fait apercevoir que le dépôt qualifié improprement de *Chartres de Flandre* étoit véritablement un archive d'état ; ce que l'on reconnoît encore par le rang et la qualité de quelques-uns de ceux qui en ont eu la garde.

Il conste par les inventaires que ces papiers étoient rangés dans différentes armoires, layettes, chaisses [*caisses*] ou coffres, dont la plupart étoient distingués par une marque particulière, telle qu'un poisson, une boutteille, un peigne, un étrille, etc. L'ordre n'étoit ni juste ni méthodique ; car il y a telle caisse qui renfermoit un traité, tandis que les actes relatifs à la négociation de ce même

traité ou sa ratification se trouvoit [*sic*] dans un autre.

Du reste, les François, possesseurs de Gand en 1678, enlevèrent du château une partie des archives, et le président Errembault emporta pareillement, de son côté, divers papiers, tant du dépôt du château que des archives du Conseil de Flandre.

Les premiers furent transportés d'abord à la Chambre des comptes de Lille, et les autres y furent transportés de même dans la suite, à la mort du président Errembault.

Les ministres du roy catholique au Congrès de Nimègue, étant informés de ces procédés, ils insistèrent sur la restitution des papiers et, conformément à leur demande, il fut stipulé, art. 20 du traité de paix conclu dans cette ville en 1678, « que tous les papiers, lettres et documens concer-« nant les païs, terres et seigneuries qui seront « cédées et restituées aux deux rois, seroient four-« nis et délivrés de bonne foy de part et d'autre « dans trois mois après que les ratifications du « traité auroient été échangées, en quelques lieux « que lesdits papiers et documens se puissent « trouver, *même ceux qui auroient été enlevés de la* « *citadelle de Gand et de la Chambre des comptes* « *de Lille*. »

Cette stipulation fut répétée et renouvellée encore dans les mêmes termes, art. 16 du traité de Riswick de 1697.

Il est apparent qu'on en espéra l'exécution en 1700; car, dans un acte du 29 mars de cette année, par lequel l'électeur de Bavière commit le

secrétaire du Conseil privé, Le Roy, à l'effect d'aller recevoir les papiers qui devoient être rendus en conséquence du traité de Reswick, il est dit que le marquis de Forcy avoit déclaré à l'ambassadeur du roy catholique que le roy très chrétien avoit déjà donné l'ordre pour que lesdits papiers fussent délivrés. Mais il n'en est rien résulté, non plus que de la réclamation de ces mêmes papiers que firent les commissaires de l'empereur Charles VI aux conférences de Lille, par un mémoire du 18 janvier 1717.

Depuis lors, il n'en a plus été question, sauf que le chef et président en parla, pendant sa mission à Paris, en 1752, à feu M. de Sechelle, alors, intendant de Lille.

Il n'y a plus de papiers aujourd'hui au château de Gand; ceux qui y étoient demeurés furent transportés, en 1715, à la chambre fiscale du Conseil de Flandre par les ordres du gouvernement et à la diligence des conseillers fiscaux.

Le conseiller fiscal actuel Diericx, de qui on tient cette particularité, ajoute dans une lettre du 13 mai 1762 « que les papiers sont placés en « partie dans des layettes et partie dans des « coffres, qu'ils sont très mal arrangés et confon- « dus ensemble, de sorte qu'on ne peut plus les « trouver d'après les indications de l'inventaire; « qu'une grande partie des actes spécifiés dans « l'inventaire manque; que, dans les liasses éti- « quettées, on trouve souvent des papiers qui « n'ont rien de commun avec l'annonce de l'éti- « quette; que, cependant, il reste encore plusieurs « pièces curieuses et intéressantes, non seulement

« par rapport à leur antiquité, mais à cause de « la matière; et il croit que ce seroit une chose « à désirer pour le service de S. M. qu'elles « fussent arrangées et inventoriées par ordre des « matières. »

Il résulte de ce tableau que nous ignorons ce qui nous reste des débris de l'ancien archive de Flandre, que nous ignorons également quelles sont les pièces que les François ont enlevées; que les anciens inventaires sont devenus totalement inutiles pour la recherche des actes; en un mot, que tout est dans les ténèbres et dans la confusion.

Il est probable que les François possèdent les actes les plus essentiels, car feu M. Jean Godefroy, directeur des archives de la Chambre des comptes de Lille, homme d'une [*sic*] mérite distingué, en a publié un grand nombre dans l'édition des *Mémoires de Commines* faite par ses soins chez Coppens, à Brusselles, en 1723 [1].

On croit communément, tant dans les Païs Bas qu'en France, que ces actes font partie des archives de la Chambre des comptes de Lille; mais c'est un [*sic*] erreur, car les chambres des comptes, dans leur principe, n'ont pas été destinées à être le dépôt des monumens qui regardent les affaires d'état, quoiqu'on y enregistroit les traités de pais, comme on les enregistroit aussi au grand Conseil de Malines et aux parlemens de France [2].

[1] V. Ferd. Vander Haeghen, Th.-J.-I. Arnold et R. Vanden Berghe, *Bibliotheca belgica,* C. 202.

[2] Extrait des *Mémoires sur l'intendance de Flandre,* imprimés à Brusselles en 1738, page 35 : « Les titres et registres de la chambre

On a vu ci-dessus que c'est par hazard que les actes dont il s'agit se trouvent à la Chambre des comptes de Lille, sur le même pied que les archives du Conseil d'état des Pais Bas ont été transportés, en 1744, à la Chambre des comptes de Brusselles, en vertu d'une disposition spéciale du gouvernement, parce qu'elles se trouvoient dans un mauvais emplacement à la *fausse porte de Namur,* aujourd'hui démoulie [*sic*].

Quoiqu'il en soit, nous n'avons pas renoncé au droit de revendiquer les papiers dont il s'agit, droit qui appartient incontestablement à S. M., en vertu des traités de Nimègue et de Reswick, confirmés par les traités subséquens.

On pourra le faire valoir lorsqu'on reprendra la négociation entamée à Paris, en 1752, sur toutes les contestations en général; mais, en attendant, il paroit n'être point indifférent d'envoier quelqu'un à Gand, pour jetter un coup d'œil sur les papiers de l'ancien archive éparpillés dans la chambre fiscale, et examiner s'il en reste d'interressans, surtout relativement aux négociations, traités d'alliance, de mariage, de paix et de commerce, ainsi qu'aux affaires avec la cour de Rome et autres matières d'état.

Celui que S. A. R. trouvera bon de donner cette

« des comptes ne sont pas les seuls qui y sont renfermés (dans « l'hôtel de la chambre à Lille) on y a mis encore *les chartres du « pays,* qui sont dans un lieu séparé que l'on nomme, pour ce sujet, « la *tour des chartres;* il faudroit entrer dans le détail de presque « tous les titres qui y sont pour en connoitre l'importance; il suffit « de dire qu'il y a 14 à 15 milles orriginaux [*sic*] ou copies autentiques. » [*note de Neny*].

commission devra, d'après les notions qu'il aura prises sur les lieux, s'expliquer nommément sur l'importance, le volume et la quantité des actes qu'il jugera mériter les attentions du gouvernement, de même que sur la question s'il convient ou pas de les faire transporter à Brusselles, afin d'y être inventoriés et gardés, soit dans un dépôt séparé sous un trésorier particulier, soit dans le dépôt général des archives du Conseil d'état.

La décision de ce dernier point dépendra de la quantité d'actes qui nous reste et de la convenance qu'il pourroit y avoir à les tenir séparés, dans la vue de les réunir un jour, soit avec la totalité, ou, du moins, avec une partie de ceux qui ont été enlevés par les François.

Brusselles, le 10 juillet 1763, étoit signé Phi. Jo. de Neny.

—

Nous n'avons guère de renseignements sur l'auteur de ce mémoire, Philippe-Joseph de Neny, qui fut grand bailli et président des Etats de Tournai et du Tournaisis et qui se rendit plus tard à Paris. Lorsque la révolution française éclata, il ouvrit une librairie près du palais de l'Institut, pour échapper à la proscription. Il se trouvait encore à Paris, en 1807; car nous le voyons assister, le 8 octobre de cette année, à une réunion d'artistes belges présidée par Charles Van Hulthem [1].

[1] V. *Annuaire de l'Académie royale de Bruxelles*, 1835, p. 89.

II.

JEAN-FRANÇOIS DE LOS RIOS,

Libraire anversois établi à Lyon[1].

Jean-François de Los Rios naquit à Anvers, sur la paroisse Saint-Jacques, où il fut tenu sur les fonts baptismaux, le 23 janvier 1727, par François-Dominique Lievens et Jeanne-Catherine Torremans. Il était fils de Paul de Los Rios et de Marie-Catherine Lodewyckx. A l'en croire, il descendait d'une noble famille espagnole qui s'était

[1] Voyez sur ce personnage, outre ses œuvres : J.-M. QUÉRARD, *La France littéraire,* t. V (1833), p. 362. — MICHAUD, *Biographie universelle,* t. LXXII (1843), pp. 108-109. — *Le bibliophile belge,* t. II (1845), pp. 395-399 (article de Fr. de Reiffenberg). — HŒFER, *Nouvelle biographie générale,* t. XXXI (1862), col. 697; etc. J'ai ajouté aux données contenues dans ces sources, les renseignements nouveaux qu'il m'a été possible de trouver, tels que les dates exactes de l'état-civil de Fr. de Los Rios, la description précise de ses œuvres, etc., ainsi que ceux que m'a obligeamment fournis Mr Aimé Vingtrinier, bibliothécaire de la grande bibliothèque de la ville de Lyon.

établie à Anvers pendant que les Pays-Bas se trouvaient sous la domination de l'Espagne. Il embrassa d'abord la carrière militaire, et servit dans le régiment de Los Rios, à la tête duquel se trouvait un de ses parents qui était, en même temps, gouverneur de la petite ville d'Ath; mais il le quitta le lendemain de la bataille de Fontenoy, et se rendit à Paris, où il arriva le 18 mai 1745. Il entra comme commis de magasin, c'est à dire comme « petit valet de messieurs les commis », chez un libraire de la rue Saint-Sévérin, Gabriel Valeire :

Ma chambre à coucher, nous raconte-t-il dans ses *Œuvres* publiées en 1789, était dans le coin d'un grenier au sixième étage, où il n'y avait pas plus de jour qu'au fond d'une cave, parce que douze rangs de bouquins bouchaient les fenêtres depuis plus de 30 ans. Un jour, je proposai à M. Valeire que, s'il voulait me donner son agrément, je trouverais moyen de placer ses quatre mille bouquins pour les faire circuler dans le commerce; il me donna plein pouvoir de faire ce que je voudrais, et qu'il s'en rapportait à tout ce que je ferais à cet objet. La veille de la Pentecôte, je disposai trois grandes balles, dans chacune desquelles je mis deux cent volumes, que je fis porter la seconde fête sur le quai de la Ferraille, prenant avec moi deux petits Savoyards. Comme je ne voulais être connu de personne, j'endossai une vieille veste et une robe-de-chambre qui me tombait jusqu'au gras de jambe, toute en guenilles; mon visage machuré d'encre d'imprimerie, et la tête couverte d'un vieux morceau de chapeau que mes cheveux passaient de tous côtés. Sur les neuf heures du matin, je commençai à crier à haute voix : à six sols, à choisir dans la balle, à six sols, à six sols. Vers le midi, mon commerce prit une

tournure avantageuse, car l'argent me venait de tous côtés. A deux heures après-midi, la vieille Jeanneton, cuisinière de M. Valeire, m'apporta ma soupe dans une marmite de fer que je posai sur une des balles vide : j'invitai mes deux petits commis savoyards à dîner avec moi, et nous mangeâmes notre soupe avec des cuillers de bois; partageant ensuite notre morceau de bouilli entre les trois, nous dinâmes aussi bien que chez Mde. Lipine, où l'on payait 24 sols par repas. A cinq heures du soir, je finis ma troisième et dernière balle; je payai mes commis, et le produit fut de 180 livres. Je continuai ce commerce les fêtes et dimanches, jusqu'à la fin du mois de juin, et je vendis, dans cet espace de temps, pour 1964 liv.

Sur la fin du mois de juillet, M. Valeire père, voulant me récompenser des fatigues que j'avais eues en vendant ses bouquins sur le quai de la Ferraille, fit appeler son tailleur et lui donna un habit noir qui avait été fait en 1707, pour le jour de ses noces : le tailleur me prit mesure et me rendit mon habit le 15 août, jour de l'Assomption de la Vierge. La veille, M. Valeire me fit présent d'une perruque bien étoffée, et je mis le chapeau sous le bras; chacun me regardait et plusieurs me riaient au nez. Le même jour après midi, en passant dans la rue du Roule, j'entrai au café de l'Étoile et j'en demandai une tasse; le garçon qui me servit fit un éclat de rire si fort que son café rejaillit sur une table de marbre. Je crois que c'était par rapport à ma perruque, qui était en effet ridicule, car elle couvrait mes épaules des deux côtés. La galerie quitta les jeux de cartes, de dames, etc. et chacun me regardait; l'un me demandait si mon grand-père était médecin à Paris, que cette grande perruque n'était pas de mon âge; un autre s'approchant me demande si j'avais acheté une charge de conseiller au parlement d'Angleterre; un troisième vint se mettre près de moi et me dit : je crois, mon cher ami,

que notre gros Thomas[1] vous a cédé une de ses perruques neuves. Toutes ces questions me déplaisaient; je me lève brusquement, je sors ma filoche, alors garnie de 3 livr. 17 sols, je paie ma tasse, et je quitte cette société, très mécontent d'y être entré. En passant près de la rue de la Ferronnerie, je vis, sous une porte cochère, un homme qui vendait plusieurs effets de rencontre; il se trouvait parmi quatre perruques à bourse; je lui proposai un échange, et nous convînmes que je lui céderais la mienne avec six sols de retour, contre la plus belle des quatre. Depuis ce temps-là, j'ai toujours observé de me coiffer à la française.

Après avoir débité les bouquins de son patron sur le quai de la Ferraille, Los Rios acheta des marionnettes avec un certain Jean-Samuel Caillier, de Genève, mais un orage dispersa ses acteurs à la première représentation, qui eut lieu au port Saint-Paul. Pour surcroît de malheur, le commissaire de police les confisqua, faisant défense à leur impresario de continuer à jouer sans permission en règle, sous peine de trois mois de prison au Châtelet. Mais donnons lui encore la parole :

L'on a bien raison de dire que, lorsque l'on est jeune, on fait des folies: chacun a ses passions; les uns aiment les jeux, les autres le vin, les autres les femmes, etc. La mienne était d'aller aux fêtes des villages; la danse, le violon, les petites comédies et les parades de Nicolet aux boulevards, avaient des attraits pour moi; mais la plus forte était celle des chevaux. Dans le même temps, je fis connaissance avec Jean Samuel Caillier, de Genève; il était à peu près de mon âge

[1] Le gros Thomas était connu au Pont-Neuf pour un des plus habiles arracheurs de dents de son siècle. [*Note de Los Rios*].

et je l'aimais véritablement; il était gai et farceur. Quelques jours après, en passant à la foire St-Germain, mes regards s'attachèrent sur une boutique supérieurement bien étalée et garnie de toutes sortes de marchandises très riches, parmi lesquelles j'aperçus un jeu de marionnettes au nombre de dix figures bien habillées, avec des ressorts très bien faits qui faisaient mouvoir avec aisance toutes les parties du corps à droite et à gauche. Je les marchandai. On m'en demanda 60 liv.; j'en offris 48, et j'en restai propriétaire à ce prix. Pendant plusieurs semaines, je m'exerçai seul; mais le hasard m'ayant fait connaître le sieur Malloit, fameux joueur de marionnettes, qui a eu l'honneur de représenter plusieurs fois dans le parc de Versailles, il me donna douze leçons, pour le prix de 24 liv.; et, bientôt, je fis des progrès qui me mirent en état de représenter publiquement. Un dimanche que le temps me parut assez beau pour m'éloigner de la rue St-Sévérin, je fis porter ma petite boutique au port St-Paul; Caillier sonnait de la trompette et vendait des petits livres de calcul à six sols la pièce, qui ne lui coûtaient que 24 s. la douzaine. Après les vêpres, nous eûmes plus de six cent spectateurs sans compter les enfants; mais, sur les quatre heures, il survint un ouragan si horrible que la poussière aveuglait le public; l'on voyait voltiger de côté et d'autre les chapeaux et les coiffes des femmes. Ma baraque fut renversée dans la Seine; je tombai par les degrés et je me retins à la chaîne; mais je perdis deux de mes meilleures marionnettes, qui étaient mon arlequin et M. l'abbé, qui furent noyés sans ressource. Caillier se blessa un peu en roulant contre des tonneaux; son chapeau fut perdu, son habit taché et sa trompette bossuée. Dans ce moment malheureux, le guet vint à nous, nous arrêta, et nous conduisit chez M. Danthon, commissaire, rue St-Paul, qui nous interrogea et nous demanda à voir le certificat et la permission de M. le lieutenant général de police. Après avoir exposé nos raisons, il nous dit de nous retirer, nous

défendit de jouer en public sous peine de trois mois de prison au Châtelet. Il prit nos noms et notre demeure. Les marionnettes furent portées au bureau général de police, où elles sont restées plus de quatre mois ; elles ne m'ont été rendues que par la protection de M. Dupuis, directeur de l'imprimerie royale du Louvre. Je rencontrais souvent, dans les rues de Paris, des hommes habillés de noir avec un bout de mousséline blanche sur les manches ; je me fis expliquer la raison de cette cérémonie ; l'on me répondit que ces particuliers avaient perdu quelques uns de leurs parents ou amis, et que, pour marquer les regrets que leur causait cette mort, ils s'habillaient de cette manière. Moi qui regrettais toujours la perte de mon arlequin et de mon cher abbé, je n'eus rien de plus pressé que de porter mon habit noir chez le tailleur pour faire mettre des pleureuses. Pour 36 s. je fis acquisition d'une épée à poignée noire de rencontre. Le premier dimanche que je portai le grand deuil, je rencontrai M. Lamelle, fondeur de caractères et M. Vincent, libraire-imprimeur, qui me demandèrent quelles étaient les personnes de ma famille que j'avais perdues ; je leur répondis, d'un air triste et d'un ton lugubre, que c'étaient deux personnes à qui j'étais très attaché. Ils me consolèrent le mieux qu'ils purent, et je continuai à porter le deuil, pendant six semaines, à l'honneur de l'arlequin de mes marionnettes.

Après sa rencontre avec le guet, Los Rios se le tint, sans doute, pour dit, et revint à la boutique de la rue Saint-Sévérin. Quoiqu'il en soit, en 1750, nous le retrouvons à Rome, où il fait la connaissance d'un bouquiniste établi au bas des degrés du Vatican :

Gabriel Badetto, surnommé Gamba Corta, né à Frescati, en 1690, d'un honnête valet de pied du cardinal Azolini,

et d'une discrète sage-femme, était un petit homme aussi contrefait que la nature en eût produit jusqu'au moment où j'eus le bonheur de le connaître : une bosse qui s'élevait sur son épaule gauche, laissait à peine entrevoir le sommet de sa tête; il n'en était pas de même de ses jambes, qui, par l'énormité de leur longueur, faisaient les deux tiers de sa stature, mais dont l'une, beaucoup plus courte que l'autre, l'obligeait à porter un talon de bois de la hauteur de six pouces. Comme il est d'usage établi entre les gens à talents de se visiter les uns les autres, je ne manquai pas, dès le lendemain de mon arrivée, de me rendre au bas des degrés, où cet homme illustre faisait sa résidence journalière, et là je le suppliai très humblement de vouloir bien m'accorder sa protection; il me la promit le plus gracieusement du monde et sans me faire valeter, ainsi que cela se pratique chez les grands. Il m'occupa tout de suite à l'arrangement d'un cabinet de livres anciens dont il était chargé de faire la vente, préférablement à des libraires en titre, qui s'y seraient moins entendu que lui. Après m'en être acquitté à sa satisfaction, il me récompensa généreusement et me procura la connaissance d'un de ses amis, qui ne se proposait pas moins, disait-il, que de faire ma fortune; et, sur la bonne opinion qu'il avait conçue de mon savoir, il voulut bien me confier une petite balle contenant des almanachs, des petits livres de prières, des cantiques; il y joignait, par un excès de confiance dont je me souviendrai éternellement, des images enluminées, des chapelets, des rosaires, des *agnus dei,* des médailles bénites et des étuis de bois de Ste Luce; la facture générale de cette pacotille se montait à 14 liv. 8 s, 6 d. Ce crédit me fut d'autant plus agréable que je venais de faire un long voyage, et que, dans la crainte de fatiguer les chevaux de poste, ou de priver d'honnêtes gens des places qu'ils auraient pu occuper dans les voitures publiques, j'avais fait ce voyage à pied; ce qui

n'empêcha pas qu'à mon arrivée à Rome, tout mon avoir ne fût réduit à 21 s.; encore aurais-je été bien éloigné de ce degré d'opulence, si, en passant à Bologne, je n'y eusse vendu une paire de boucles d'argent, seul reste de mon ancienne splendeur, dont le produit me suffit jusqu'à mon arrivée à Rome. Je fut installé et reçu marchand sans apprentissage, ni brevet de maîtrise; au moyen de quoi, j'eus la liberté d'entrer, non seulement dans les cafés et autres lieux publics, comme corridors, cloîtres, galères, etc. mais encore jusque dans l'intérieur des palais des cardinaux, où tout m'était ouvert, excepté les cuisines et les salles à manger. Quoi qu'il en soit, ce commerce devint fatigant et ennuyeux par l'obligation où j'étais de courir les rues comme un chien qui a perdu son maître, et ne contribua pas peu à me dégoûter du séjour de Rome, quoique j'y eusse vendu, pendant l'espace de sept semaines, pour environ 400 liv., dont la moitié était pur bénéfice. Déterminé à partir, je vendis mon fonds de magasin à un autre marchand colporteur qui s'en accommoda; au moyen de quoi je retournai en France, six mois après en être parti.

Son humeur vagabonde ne lui permit pas de rester longtemps en France, et c'est alors que peuvent se placer les voyages en Angleterre et dans les Pays-Bas dont il parle dans ses *Œuvres*. Il admire les larges rues de Londres, leur animation, le nombre incroyable de voitures qu'on y voit circuler journellement et qu'il n'évalue pas à moins de 60,000; il est frappé de la richesse des étalages[1]

[1] Tous les étrangers qui viennent à Londres, dit-il, sont singulièrement surpris de voir les richesses étalées sur le devant des boutiques, qui sont toutes vitrées, afin que l'air ni la poussière ne puissent les

des magasins, ainsi que de la propreté des femmes anglaises[1]; l'église Saint-Paul, à son avis, dépasse en beauté celle de Saint-Pierre, à Rome; enfin les élégants cottages des environs de Londres lui paraissent fort agréables. C'est là que lui arrive une plaisante mésaventure, qu'il raconte en ces termes :

Environ à cinq lieues de Londres, il y a un village dont les maisons sont bâties dans le goût des bâtiments chinois. Elles sont carrées, de 80 pieds environ, et sont percées, dans les quatre faces par quantité de croisées, de sorte que, s'il pleut, grêle, ou s'il fait quelque mauvais temps d'un côté, on le ferme et l'on ouvre de l'autre. La curiosité m'excita à m'y rendre. Je partis de Londres le 8 mai avant midi; j'avais pour tout équipage une canne à la main; la route est belle et fréquentée, mais, sur les deux heures après midi, il survint une pluie si abondante, accompagnée de tonnerres et d'éclairs, que je ne savais si je devais périr ce jour-là. Je vis devant moi un chariot à 4 roues, attelé

gâter. Il y a des boutiques d'orfèvres qui ont pour six millions de marchandises fabriquées. Ce n'est qu'à Londres que l'on se sert de tasses et de cafetières en or. Les boucles de souliers et de jarretières y sont assez communes; on en fait beaucoup usage. Les horlogers tiennent aussi un rang assez distingué. Un seul magasin, près la place Carrée, contient pour un million de montres fabriquées. Celles entourées de diamants sont souvent du prix de 7 à 8 livres.

[1] Voici le jugement qu'il porte sur les femmes anglaises :

Les femmes anglaises, sans être jolies, sont bien faites; elles ont la peau très blanche; mais peu de gorge; on attribue ce défaut au climat du pays et au reflux de la mer; leur habillement est très modeste et peu dispendieux, surtout leur coiffure qui ne consiste qu'en un chapeau d'étoffe de soie orné d'un simple ruban. Elles ont toujours du beau linge fin et bien blanc. Ce que j'ai remarqué, c'est que le faste règne dans les appartements, et qu'elles se piquent de propreté dans la batterie de cuisine; les carreaux des appartements, les lits et autres meubles sont aussi brillants que l'acier poli,

de trois chevaux, et chargé de deux grandes et longues cages; ce chariot avait conduit au marché de Londres des agneaux et des moutons. Le voiturier me demanda si je voulais entrer dans une des cages pour me garantir du mauvais temps. J'acceptai la proposition, et je m'étendis sur les paquets, provisions etc., dont il était chargé par des particuliers de la campagne. La douceur de cette voiture m'excita à un profond sommeil jusqu'à 6 heures du soir. Quelle fut ma surprise de me voir, à mon réveil, enfermé dans une cage et remisé à la cour, sous un hangar, et de ne voir ni chevaux, ni voiturier; ce dernier était déjà parti pour faire emplette de bestiaux dans le voisinage, et il avait emporté la clef de la cage. Quel embarras pour moi! de me trouver enfermé dans une cage et privé de ma liberté dans un pays étranger! Je fis du bruit contre les barreaux avec mon couteau; une servante vint dans la cour, et surprise de voir un être vivant dans la cage, elle crut que quelque mouton s'était métamorphosé en homme. Elle sortit en fermant la porte, et, en moins de 4 minutes, je vis autour de la cage plus de 20 personnes; c'étaient des servantes, des valets d'écurie et des enfants; chacun faisait des éclats de rire; les enfants dansaient de joie de me voir; un moment après, vint M. le curé, ou autrement le ministre, avec madame son épouse, qui parlait français parce qu'elle avait demeuré à Dunkerque. Je lui fis part de mon aventure, et, dans le moment, elle donna ordre à son valet de couper quatre barreaux, ce qui me procura ma liberté; elle me pria d'entrer chez le notaire, qui était le juge du village; je lui montrai mon portefeuille : il n'y avait que des lettres que j'avais reçues à Paris, de plusieurs maisons, concernant les affaires de mon commerce de librairie; et il me fit conduire dans une bonne auberge. Le lendemain, sur les sept heures du matin, comme je me promenais dans le village en fumant une pipe, comme à mon ordinaire, quantité d'enfants vinrent autour de moi,

criant à haute voix en patois anglais : bon jour, bon jour, l'agneau de la cage. Un bourgeois qui se promenait sur sa terrasse, ne sachant pourquoi les enfans criaient toujours : l'agneau de la cage, me demanda de quoi il était question. Je lui rendis compte du fait ; il se mit à rire et me fit entrer chez lui, où il y avait une société très honnête : heureusement pour moi qu'il s'y trouva un officier qui avoit fait le voyage d'Espagne, et qui connaissait la famille de Los Rios ; je fus accueilli dans ce cercle, où je passai la journée. Le lendemain 10, un de ces messieurs retournait à Londres pour affaires ; il me fit l'honneur de me donner une place dans sa voiture, et nous arrivâmes avant l'entrée de la comédie.

Los Rios s'intéresse naturellement à ce qui concerne sa profession. Aussi nous décrit-il avec soin le cabinet littéraire qu'il a vu à Londres :

Ce cabinet appartient à Corneille Lyck, et il est composé de deux grandes salles : dans la première, on trouve environ 2000 volumes en romans, voyages et quelques autres livres nouveaux ; dans la seconde, environ 180 estampes sous verre à cadres dorés, au bas desquels il y a une carte avec le prix. Les tables sont couvertes des papiers, nouvelles, etc., et on y trouve constamment une assemblée de négociants et autres personnes qui viennent y lire. Le catalogue des livres du cabinet est sur la table ; les abonnés peuvent demander ceux qu'ils jugent à propos, mais il ne leur est pas permis de les sortir du cabinet. L'abonnement est de 40 liv. par année.

Laissons lui encore raconter l'aventure qui lui arriva dans un café de Londres :

Après avoir parcouru la ville, l'espace de quatre heures, fatigué par le pavé et la multitude de voitures, j'entrai dans

un café, où je restai quelques moments en silence. Le garçon cafetier vint à moi, et me demanda ce qui pourrait me faire plaisir ; et, voyant que j'étais étranger, il me demanda de quel pays j'étais. Comme le Français n'est pas véritablement ami de l'Anglais, je me dis Hollandais, parce que cette langue m'est assez familière. Dans l'instant, le cercle en fut instruit ; un jeune homme d'environ 20 ans vint s'asseoir auprès de moi, et me dit en hollandais, d'un air gracieux : bonjour M. le pays. En moins d'un quart d'heure, nous fîmes connaissance ; c'était le fils d'un fameux libraire d'Amsterdam, appelé Vander Aa. Pendant deux jours, nous parcourûmes la ville, et il m'introduisit dans plusieurs maisons honnêtes.

Los Rios semble avoir résumé ses impressions sur l'Angleterre dans les lignes suivantes :

Ce royaume est le Pérou de l'Europe, le plus beau séjour pour ceux qui veulent vivre en liberté. Les Anglais sont naturellement très fiers ; ils méprisent la mort comme s'ils étaient sans religion. La fortune y distribue ses grâces à pleines mains ; les talents et les prix y sont plus communs que dans d'autres royaumes. Il ne manque à cette nation que de la politesse ; elle est jalouse de ses droits ; les lords y sont regardés comme des princes ; quarante personnes de leur état font vivre journellement plus de quatre mille ouvriers, surtout pour les équipages ; leurs chevaux sont superbes, et surpassent ceux de France. Les femmes sont assez jolies, et infiniment plus polies et plus honnêtes que les hommes. Les Français ne sont pas aimés en Angleterre, s'ils ne jouissent de richesses pour faire de la dépense.

Dans les Pays-Bas, il voit, en passant, l'immense volière que le fils d'un riche banquier anversois, Louis Van Kessel, s'était fait construire près

d'Anvers, et qui n'avait pas moins de quatre vingt quatre pieds de long, sur dix-neuf de large et quarante de haut :

On a raison de dire que chaque homme a sa passion particulière. Le fils de Louis Van Kessel, banquier de la ville d'Anvers, fit bâtir dans sa maison de campagne, près de la ville, une volière de 84 pieds de longueur sur 19 de large et 40 d'hauteur. L'artiste a employé trente-quatre milliers de fer, y compris le fil d'archal qui est entre les barreaux : en été, on y voit près de deux mille oiseaux de différentes espèces; il y a plus de soixante arbres à fruits; deux fontaines d'où découle sans cesse de l'eau très claire; il y a plus de quatre-vingts poules ou volailles de différentes espèces, ainsi que des oiseaux étrangers. Les carnassiers sont enfermés dans des cages de fer; on leur donne à manger de la viande et des oiseaux crevés. Cette volière est gouvernée par deux domestiques; et, lorsque la famille Van Kessel est au château, l'après-midi, on ouvre la barrière; les dames et autres entrent dans la volière, où ils prennent le café. Les étrangers peuvent voir publiquement cette volière en entrant au château.

Plus tard, Los Rios se rend en Hollande; en revenant d'Amsterdam, au mois d'août 1776, il est nommé membre correspondant d'une *Académie de belle humeur*, siégeant à Berg-op-Zoom, et où n'étaient admis que de joyeux compères qui se réunissaient pour manger, boire et plaisanter :

Dans le mois d'août 1776, en venant d'Amsterdam, et passant à Berg-op-Zoom pour prendre la voiture d'Anvers, je vis au dessus d'une porte ces mots en lettres d'or : *Académie de belle humeur*. J'étais curieux de savoir en quoi consistaient ses instituts et son exercice : le hasard

me servit très bien, car la personne à laquelle je m'adressai, se trouva être un des membres de cette académie, et il m'invita à me rendre l'après-midi à leur assemblée, qui se tient dans une grande salle éclairée par 12 croisées; elle peut contenir au moins quarante personnes. On n'y lit ni papiers, ni mémoires; on n'y récite aucun discours de réception; on n'y reçoit que les confrères de bonne humeur et d'un caractère gai, pour se plaisanter les uns et les autres, des diseurs de bons mots, etc. Par leurs instituts, il est défendu de parler des affaires de famille, et de critiquer son prochain sur sa bonne ou mauvaise conduite. L'assemblée de la grande chambre commença à quatre heures après midi, et finit à huit. A 6 heures, le concierge sonna une petite cloche; alors le chef de l'académie sortit de la salle, et tous les confrères après lui; on entra dans un salon orné d'une tapisserie et d'un beau plafond peint et vernis, et on trouva une table servie de plusieurs plats, savoir : un gros jambon de Mayence, un pâté froid, deux plats de poisson salé, des figues, des raisins de Calabre, et de la pâtisserie : pendant ce goûter, un de ces messieurs m'entreprit, et bientôt il eut à son secours trois à quatre de ses confrères. On me plaisantait très finement; je leur répondais par quelques petits traits de ma façon; dans le moment, on ordonna de boire à ma santé, et on me traita en qualité de confrère correspondant de l'académie de Berg-op-Zoom.

Nota. — Cette académie tient son assemblée tous les jeudis de la semaine. Les confrères sont libres de venir ou non, il n'y a point d'amende pour celui qui manque; l'entrée de chaque confrère, les jours d'assemblée, est de deux escalins, qui font 28 sols de France; sur quoi le concierge est obligé de fournir le goûter. Suivant leurs instituts, le membre doit régaler toute la société, composée ordinairement de 40 personnes, le jour anniversaire de sa

naissance. Cette journée lui coûte 15 à 16 florins de Hollande, qui peuvent valoir 33 liv. de France. Ces fêtes arrivent souvent, car elles se répètent 3 ou 4 fois par mois.

On peut attacher à ce voyage, ses observations sur les mœurs des Juifs d'Amsterdam, sur la banque de cette ville, sur l'imprimerie en Hollande et sur les curiosités d'Anvers.

En 1766, celui qu'on a pu appeler à juste titre le Guzman d'Alfarache de la librairie vint se fixer à Lyon, où il resta jusqu'à 1794, s'adonnant au commerce de vieux livres, dont il publia de nombreux catalogues à prix marqués. En 1789, il en comptait environ 150, dans une petite note autobiographique qu'il avait rédigée pour le dictionnaire historique imprimé par les frères Bruyset, à Lyon, et dont voici le texte :

De Los Rios (François), né à Anvers, en 1728, d'une famille distinguée d'Espagne, libraire à Lyon. Son principal commerce était celui des vieux livres : il avait un caractère gai, toujours content de son état et laborieux ; il ne connaissait point ses ennemis, ou, du moins, il les ignorait. Nous avons de lui 150 catalogues de ventes publiques ou autres dont il était chargé, avec quelques notes remarquables sur les livres rares et souvent des préfaces extravagantes, d'un style baroque, qui ont amusé quelques moments les apprentis philosophes ou les hommes de la petite littérature.

Les gens de lettres, dit-il ailleurs,

m'ont honoré jusqu'à présent de leur confiance, et ils trouveront chez moi, en tout temps, des livres rares et singuliers, dignes d'embellir leurs bibliothèques. Je les ai

prévenus que je n'étais ni homme de lettres, ni philosophe, ni même français, et que je ne possédais d'autre connaissance que celle d'adorer l'Être suprême, vivre en bonne union avec les hommes, et vendre mes livres un peu plus qu'ils ne m'ont coûté. Ils sont convenus du fait, et leur complaisance m'a fait pardonner quelques fautes d'orthographe, tant dans le passé que pour le présent et l'avenir.

Nous sommes loin de la biographie Michaud qui fait de notre bouquiniste « l'un des libraires les plus érudits de son temps ».

En septembre 1794, Los Rios vendit son fonds à Antoine Lafarge et entra, comme commis, dans la maison Périssé. Vers la fin de sa vie, il se retira à Malines, où il passa ses dernières années dans un état voisin de la misère. Il était devenu totalement aveugle depuis trois ou quatre ans, quand il mourut, le 24 novembre 1820, âgé de quatre vingt treize ans et dix mois, laissant son mince patrimoine à sa nièce, Marie-Catherine de Los Rios de Brun.

Comme on a déjà pu s'en apercevoir, François de Los Rios était, dans toute la force du terme, ce qu'on appelle un original. La bibliothèque qu'il s'était formée à sa campagne, n'était composée que d'une quarantaine de volumes d'anas, de recueils de bons mots, qui lui fournissaient, dit-il, une source intarissable d'amusement, et devenaient par là une espèce d'élixir de gaîté. Son meilleur ami était son cheval, à qui il dédia ses *Œuvres*, en lui disant : « Votre sagesse, votre prudence, et votre fidélité sont les objets qui m'engagent à

vous témoigner ma juste reconnaissance : depuis que nous sommes associés dans le commerce, grâce au Seigneur, aucune mauvaise affaire n'a été contractée, ni accident de banqueroute, ce qui est assez rare dans ce siècle. Je vous aime, vous êtes mon ami, et je suis le vôtre ; agréez donc ce recueil où l'on parle de vous ; voyez et lisez-le... ». Dans la préface même de ce recueil, Los Rios annonce que le prospectus en sera lancé, non par le moyen des journaux et autres écrits périodiques, mais par le moyen d'une montgolfière qui s'élèvera dans les airs, et fera tomber sur l'Europe une pluie d'annonces et d'avis :

Il n'est plus nécessaire de faire annoncer les livres nouveaux par des journaux, ou autres ouvrages périodiques ; l'invention des ballons de M. Montgolfier nous a fait connaître leur utilité. Celui que l'on doit construire pour mon usage partira au plus tard le 32 du mois passé. Je ne doute pas qu'il ne mérite l'attention du public ; je préviens qu'en huit minutes il montera 150 toises ; une bombe remplie d'artifice fera un éclat qui, par son mouvement, sera entendu jusqu'au Pérou ; et, avant que l'air inflammable en soit éteint, ce globe se partagera en deux, et inondera une grande partie de l'Europe des avis et des annonces de mon recueil. Nous prions les nations étrangères de le faire traduire en différentes langues à leur usage, afin que personne n'ignore combien de belles bibliothèques resteraient imparfaites, si on négligeait d'y joindre le recueil de mes productions.

Aussi n'est-ce pas sans raison qu'en tête de ce bizarre volume, où des souvenirs de voyage coudoient des notes sur les imprimeurs célèbres, des

anecdotes, des descriptions de toute espèce, des réflexions philosophiques, et jusqu'à des observations sur la manière de conserver sa santé, il a placé ce laconique avertissement :

A quelque coin de singularité que je sois marqué, je ne saurais m'imaginer qu'il me soit défendu de m'amuser quelquefois, et, en même temps, d'amuser les autres, fût-ce à mes dépens. C'est ce que je vais tâcher de faire, et pour cet effet, j'entre en matière sans allonger le préambule.

Los Rios parle volontiers de sa profession, et on sent qu'il l'aime; mais, quoi qu'en ait dit la *Biographie universelle*, les renseignements qu'il donne sur les origines de l'imprimerie et les imprimeurs célèbres des Pays-Bas, de France, d'Angleterre et d'Italie ne montrent pas qu'il ait été très instruit de l'histoire de l'art typographique. Citons, à titre de curiosité, sa notice sur quelques imprimeurs célèbres :

ALDE, de Venise, était un des plus savants imprimeurs de l'Italie, et sa réputation ne mourra jamais; il a mérité, par sa douceur et sa bonté envers ses ouvriers, une place distinguée entre les bienfaiteurs du genre humain. Il a légué, par son testament, 500 liv. à chacun de ses ouvriers.

FROBENIUS, savant imprimeur de Bâle, était si bon et si honnête envers ses ouvriers, que, tous les 3 mois, il leur donnait un jour de récréation dans sa maison de campagne : on servait un repas dont il faisait lui-même les honneurs. Il est certain que, depuis que l'imprimerie existe, jamais libraire en Europe n'a autant travaillé ; car, dans l'espace de 54 ans, il a fait paraître 340 volumes de différents ouvrages in-folio, et près de 700 volumes, tant in-quarto qu'in-8° et

in-12°. Il n'est donc point étonnant si toutes les bibliothèques de France, d'Allemagne, d'Angleterre, et surtout chez les moines, sont si inondées de ces livres, et qu'on les vende aujourd'hui pour faire des cornets à tabac.

Martin Ulrique, fameux imprimeur de Paris, sous le règne de Louis onze, fit imprimer le *Speculum Rodigi Zamoziensis episcopi*[1]. Ce livre est d'une rareté singulière. J'en ai vu un exemplaire chez les capucins à Turin, et un autre au Vatican, à Rome.

Robert Etienne, aussi célèbre imprimeur de Paris, mort à Lyon en 1520. Les ouvrages sortis de ses presses, en grec et en latin, seront toujours recherchés à cause de leur beauté et de leur correction fidèle et sans errata; il était très instruit et accueilli dans les sociétés des gens de lettres.

Baltazard Munier, libraire de Wittenberg en 1581, fut nommé commandant de la ville, et a occupé cette place l'espace de 33 ans. Il fut très-regretté de ses concitoyens.

Nicolas Vandevelde, d'Amsterdam, fut nommé en 1612, par les élus, à la charge de premier président des états, trésorier de la banque d'Amsterdam, et chef des hôpitaux de la même ville. En 1626, milord Kelt épousa sa fille, avec douze cent mille livres de France de dot.

Plantin, libraire-imprimeur d'Anvers en 1571, occupa 14 ans la place de commandant de la ville. En 1583, il fut chargé par la cour d'Espagne de plusieurs négociations importantes concernant les Provinces-Unies.

[1] Il serait trop long de relever les erreurs qui fourmillent dans cette notice de Los Rios. Bornons-nous à faire remarquer qu'il s'agit ici du *Speculum vitæ humanæ* de Rodriguez ou Sanchez de Arevalo, évêque de Zamora, imprimé à Paris, en 1475, par Martin Crantz, Ulric Gering et Michel Friburger.

Nicolas Blaish, libraire-imprimeur de Venise, fut nommé par la république, en 1630, ambassadeur à la cour à Vienne. Il était bon politique et avait un génie pénétrant. Au retour de son ambassade, la république lui fit frapper une médaille d'or au coin de la ville, avec le portrait du doge.

Les frères Verdussen, imprimeurs-libraires d'Anvers, ont acquis une réputation très distinguée par la beauté de leurs éditions en rouge et noir, et ont été appelés dans les charges les plus honorables, comme celles d'échevins, trésoriers de la ville, etc.

Les frères de Tournes, une des plus anciennes et des plus illustres familles de Genève : depuis 1320, ils ont été honorés, et ont occupé les premières places dans la magistrature de la République. En 1503, Jean de Tournes, l'un des frères, vint à Lyon pour y fixer son établissement de librairie ; et, en 1507, le premier ouvrage qui sortit de ses presses fut les fables d'Esope, latin-français, in-18°, avec des petites figures en bois ; ce fut alors que Louis XII fit son entrée à Lyon. Jean de Tournes présenta au prince un exemplaire de son livre, et le Prince accorda sa protection à lui et à ses descendants. Cette maison célèbre a existé plus de deux siècles dans cette ville, faisant tous les ans pour plus d'un million d'affaires, tant en Allemagne qu'en Italie, Espagne et Portugal. En 1780, ils ont cédé leur commerce à MM. Piestre et de Lamollière, leurs élèves, qui ont augmenté ce commerce d'une imprimerie que l'on peut regarder comme la plus belle de Lyon, ayant 8 presses sur la même ligne ; la salle est éclairée par quantité de croisées. L'on y occupe journellement au moins 40 personnes. Le catalogue de leur fonds de librairie est un vol. in-8° de près de 600 pages, et contient plus de cinq mille articles dont ils possèdent, pour la plupart, un grand nombre d'exemplaires.

JEAN BASKERVILLE, célèbre imprimeur-libraire de Birmingham, en Angleterre, mort en 1775, âgé de 60 ans. Personne avant lui n'avait porté si loin la perfection de son art : les éditions sorties de ses presses sont de la plus grande beauté, surtout celle de Virgile, in-4°, et de l'Arioste, 4 vol. in-8°, dont quelques exemplaires sont tirés sur grand papier ; ce sont des chef-d'œuvres de typographie. Il gravait et fondait lui-même ses caractères ; il est aussi l'inventeur d'une nouvelle manière de fabriquer le papier, qui ressemble à de l'étoffe de soie ; mais il n'a jamais voulu communiquer son secret à personne. Une partie de ses caractères sont passés à la Société typographique de Kehl, près de Strasbourg, qui s'en est servi à donner plusieurs éditions de Voltaire, tant in-8° qu'in-12°, dont il a paru jusqu'à présent 51 volumes. Baskerville jouissait d'une haute considération ; il a eu l'honneur de loger chez lui, pendant 12 jours, monseigneur le duc de Cumberland et l'archevêque de Cantorbéry ; et, lorsqu'il venait à Londres, il lui était défendu de loger autre part qu'à la cour.

GABRIEL MARTIN, libraire de Paris, mort en 1761, avait une grande connaissance des livres, et possédait l'art de disposer une bibliothèque. Il était en correspondance avec les plus célèbres bibliothécaires de l'Europe, et consultait sans cesse les gens de lettres. Les amateurs conservent les catalogues faits par lui des ventes publiques dont il était chargé, et les mettent au rang des bons livres, surtout ceux de Collert, de Bulteau, de Boisier, de Dufay, de Hoym, de Rothelin, de Brochard, de la comtesse de Verne, de Bellanger, de Boze, etc.

JACOB MARTENS, un des premiers imprimeurs de Louvain, vint, en 1534, s'établir à Anvers, avec la réputation d'un homme savant et honnête. Les livres sortis de ses presses

ont presque tous eu le sort d'être vendus à la beurrière, aussi bien que deux petits volumes de chansons dont il était l'auteur, qui ont eu le même sort. On peut comparer cet imprimeur et ses ouvrages à ceux sortis de la plume du sieur Los Rios, libraire à Lyon.

Je pourrais encore faire mention d'une infinité d'hommes célèbres dans l'imprimerie et librairie, tant à Paris qu'à Lyon. Cette dernière ville surtout, toujours attentive à honorer les talents, en a souvent appelé aux charges municipales, aussi bien qu'à l'administration de ses deux hôpitaux; tels sont les Rouville, les Cardon, les Vincent, les Anisson, les Posuel, les Valfray, les Périsse, les Regnault, les Bruyset, etc.

Sa *Bibliographie instructive* (1777) est une œuvre médiocre, dont les notes sont peu importantes, et qui n'a guère d'intérêt que comme document sur le prix des livres. La plupart des ouvrages qui y sont décrits provenaient de la bibliothèque des jésuites de Lyon, dont Los Rios avait fait l'acquisition en 1768, ainsi que des bibliothèques des jésuites de Tournon et de Mâcon et des collections des abbés Piole et Gindre.

Malgré mes recherches, je n'ai pu trouver de Los Rios que les deux ouvrages dont il a déjà été question, et dont voici la description bibliographique exacte :

I.

BIBLIOGRAPHIE || INSTRUCTIVE, || OU || NOTICE || *De quelques Livres rares, ſinguliers & || difficiles à trouver, avec des Notes || historiques, pour connoître & diſ-||tinguer les différentes Editions, || & leur valeur dans le commerce; || diſpoſée par* FRANÇOIS DE LOS-||RIOS, *Libraire à Lyon.* || 3 liv. broché. ||

A AVIGNON, || Chez FRANÇOIS SEGUIN, Imprimeur. || A LYON, || Chez l'Auteur. || M. DCC. L XXVII. ||

In-8°, XVI pp. pour le titre, l'avertissement et la table des auteurs, 207 pp. de texte et 1 p. blanche. Avec un portrait en manière noire, profil à droite; un cadre ovale contient l'inscription : *François de Los-Rios, né à Anvers en 1728* [sic], *libraire à Lyon depuis 1766* [1].

[Bibl. Université de Gand, Hist., n° 928].

II.

ŒUVRES || DE || FRANÇOIS DE LOS-RIOS, || Libraire de Lyon. || CONTENANT || *Plufieurs defcriptions & obfervations* || *fur des objets curieux ou parti-*||*culiers, aventures, voyages, &c.* || [Fleuron].

A LONDRES, || chez MOLINI, Libraire de l'Académie. || 1789.||

In-12°, IV et VIII pp. pour le titre et la table des matières, 173 pp. de texte et 1 p. blanche. L'adresse est fausse, selon l'usage de l'époque pour les livres de cette nature. Le recueil de Los Rios a sans doute été imprimé à Paris ou à Lyon.

[Bibliothèque royale de Bruxelles, fonds Van Hulthem, n° 14413].

La *France littéraire* mentionne encore les deux œuvres suivantes de François de Los Rios :

III.

Petite bibliothèque amusante, ou recueil de pièces choisies. — London, printed for S. Crowder, C. Ware and Payne [Lyon], 1781; 2 vol. in-16°.

D'après l'analyse que Breghot du Lut en donne dans ses *Mélanges biographiques et littéraires* (1828), ce recueil contient plusieurs pièces reproduites dans les *Œuvres*. A la fin de la seconde partie, se trouve une lettre de l'auteur à Mr G. de B., où Los-Rios engage ce dernier à inviter l'auteur des *Mémoires et*

[1] Outre ce portrait, la grande bibliothèque de la ville de Lyon possède encore un portrait de Los Rios, sans nom d'auteur, qui n'en est, sans doute, qu'une variante : médaillon, avec des livres sur une plinthe ; profil à droite; in-8°.

aventures de don Louis de Guevarra, dont il avait paru deux volumes, à lui demander, à lui, Los-Rios, d'y ajouter un troisième volume. J.-S. Ersch cite de la *Petite bibliothèque amusante* une édition de Lyon, 1766.

IV.

La science de la librairie, à l'usage des élèves de cet état.

Enfin, d'après une note, qui se trouve à la suite de la table des matières des *Œuvres*, mais d'apparence assez fallacieuse, Los Rios aurait aussi écrit les trois pièces suivantes :

V.

Arlequin libraire-bouquiniste-brocanteur, vend, achète et parcourt les bibliothèques des villes et des campagnes, comédie en prose et en un acte.

VI.

Le Maréchal-ferrant aux prises avec un célèbre médecin, disputant une cause de maladies de l'homme et du cheval, comédie en un acte.

Dans cette pièce, Los-Rios mettait sans doute en scène ce maréchal-ferrant de La Guillotière, Pierre Brakman, qui l'avait sauvé, en 1774, d'une maladie dont la Faculté n'avait pu venir à bout.

VII.

Les fêtes extravagantes des guinguettes aux environs de Londres, comédie en un acte.

C'est par erreur que J.-S. Ersch lui attribue plusieurs romans; il s'agit probablement des productions de sa parente, Charlotte-Marie de Los Rios, qui fut maîtresse de pension, et écrivit des romans à l'usage de la jeunesse [1].

[1] Cf. *Biographie nationale*, t. V (1876), col. 468, v° *De Los Rios*.

III.

LA VIE ET LES ŒUVRES DE HENRI VANDEN KEERE.

C'est une figure multiple et curieuse que celle d'Henri Vanden Keere, qui fut à la fois maître d'école, imprimeur, lexicographe, poète et dramaturge. Mr Ferd. Vander Haeghen a, le premier, esquissé cette originale physionomie, dans sa *Bibliographie gantoise*. De nouveaux documents, qui m'ont été fournis en partie par le savant bibliothécaire de l'Université de Gand, me mettent à même de reprendre ce portrait et d'y ajouter quelques traits qui le préciseront davantage.

Henri Vanden Keere naquit à Gand, au commencement du XVIe siècle. Le lieu de sa naissance est certain, car il aime à se qualifier lui-même de Gantois. Latinisant et francisant son nom, suivant la mode du temps, il s'appelait indifférem-

ment Vanden Keere, Du Tour ou Chœrius, et allait parfois jusqu'à employer concurremment deux de ces formes. C'est ainsi que les premières éditions respectives du *Dictionaire flamen-françois* et de la *Moralité de paix et de guerre*, composés par maître Henri Du Tour, sont imprimées par Henri Vanden Keere. Il était fils de Pierre Vanden Keere qui exerçait la profession d'orfèvre, si l'on peut lui rapporter cette mention des comptes communaux de l'année 1500 :

Bet. Mr Vanden Keer, goudsmet ovr de drie zilveñ prysen gheordonneert om̃ te geven die schoonst ghenouchelix eñ best esbatemēten zullen t' eeren eñ in dancbaerhede vande gheligghene van oñs herder gheduchtē vr. en princesse. . . . . xxxv s. gr.

Pierre acheta, le 8 août 1553[1], la maison de Josse Lambrecht, le célèbre imprimeur et graveur, qui, affaibli par les années, avait dû se décider à renoncer à son art. Cette maison était située dans la rue Basse, et avait une sortie dans la rue Haut-port, vis à vis la chambre des échevins de la *Keure*. Le nouveau propriétaire la donna en location, avec tous ses accessoires, à Jean Cauweel, un ancien employé, sans doute, de l'officine. Celui-ci y imprima de 1553 à 1556, en se servant des caractères et des vignettes de Josse Lambrecht. Il publia notamment, en 1555, la première édi-

[1] *Joos Lambrecht, de lettersteker, verkoopt aen Pieter Vande Keere, een huys staende te Gent in de Onderstraet. 8 augusty 1533.* Archives de la ville de Gand, *Register Huys en Erve*, fo 3.

tion d'un traité de rhétorique néerlandais souvent réimprimé : *De Const van Rhetoriken*. C'était une œuvre posthume de Matthieu de Castelein, d'Audenaerde, où l'on trouve des modèles d'une quarantaine d'espèces de poésies en usage chez les rhétoriciens flamands, et qui resta, pendant plus d'un siècle, le code poétique de ces derniers.

Henri Vanden Keere, sur la jeunesse duquel nous n'avons pu trouver de renseignements précis, avait été l'ami intime de Castelein. Après la mort de celui-ci, il adressa à ses disciples, *aen den leerjonghers van Castelein's discipline*, un appel en vers pour composer une belle épitaphe à la mémoire du maître :

> Dicht hem een Epitaphium fraey end' elegant,
> Pooghd zijn renommée altijd te doen levene,
>   Met rhetorijcscher zede.
> Ghij en mueghd hem gh'exalteren noch vulprizen mede
>   Naer zijn betaemte :
> End', indien ghijt verzwijmt (al rust hy in vrede),
>   Twerd t'uwer blaemte.
> Al doende zult ghij leeren : en vreest gheen schaemte.
> Dus zend ons copie dan, om hier t'annexerene,
> Want ghy hem schuldigh zijd, altijd te lauderene.

Ce fut lui qui surveilla probablement l'impression du *Const van rhetoriken*, dont la première édition fut faite au profit d'un fils naturel de Matthieu de Castelein. Quoiqu'il en soit, Vanden Keere ajouta au volume deux pièces de vers de sa composition : l'une au début, où il répond à l'avance aux observations que les critiques pourraient formuler contre l'ouvrage; l'autre, à la fin, où il s'adresse aux jeunes

élèves en l'art de faire des vers, et qui est celle dont nous venons de citer les dernières lignes. La première est signée de la devise : *Aenziet thende Vanden Keere* (Regarde la fin du tour); la seconde ne porte, dans l'édition de 1555, que la devise : *Naer dit een betere* (Après ceci, un meilleur), qui s'applique parfaitement, d'ailleurs, au sujet traité; mais elle est remplacée, dans les éditions postérieures[1], par la devise habituelle de Vanden Keere.

Tout en cultivant la poésie néerlandaise dans quelque chambre de rhétorique gantoise, Henri Vanden Keere dirigeait une école française. C'est de *nostre escole françoise*, qu'il date, en effet, le samedi 11 juillet 1566, l'épître dédicatoire à Philippe de Liedekerke, qui se trouve en tête de la relation néerlandaise du voyage de Josse Van Ghistele en Orient, le plus important de tous les voyages faits en Orient au moyen-âge. Cependant, il s'occupait déjà d'imprimerie, et c'est lui-même qui, succédant à Jean Cauweel dans l'ancienne officine de Lambrecht, publia ce voyage en 1577. Il avait déjà fait paraître l'année précédente, trois petits traités de Plutarque traduits en latin par Jean Otho ou Osten, ainsi qu'un placard impérial mentionné par Marc Van Vaernewijck.

Or est advenu, dit-il, comme j'ay eu tousjours le cœur à l'estude, et esté curieus de livres et bones lettres, que, cest yver passé, soit tombé en noz mains le livre contenant le

[1] 1571, 1573-1574, 1612, 1616. Cf. Ferd. Vander Haeghen, Th.-J.-I. Arnold et R. Vanden Berghe, *Bibliotheca belgica*, première série (Gand, 1880-1890), t. IV, v° *Castelein*.

discours du très excellent, loingtain, rare et estrange voyage de feu bonne mémoire Monseigneur Monsieur Josse de Ghistelles, à qui Dieu absolve, père-grand de madame vostre espouse Marie, dame des Fossez, et de Heule, etc. En lisant lequel, j'y trouvay sy bon goust et saveur, tant à cause de la bone phrase et élégant stile — pour le temps qu'il fut escrit —, que pour la belle, expresse et ample déclaration des lieus y allégués, choses admirables et cas estranges y contenus, [*qu'*] envie m'est prins de le mettre en lumière et imprimer.

Il remercie ensuite Philippe de Liedekerke de lui avoir communiqué le manuscrit original de ce voyage, et fait l'éloge des lettres et de l'imprimerie, qu'il appelle « la grande caquetoire et conservatrice principale des Lettres ». Il ajoute :

A bien considérer le temps qui court, nous pouvons dire qu'il n'y eut jamais siècle plus heureus pour les lettres que le nostre, voire sy nous voulons mettre toute nostre estude au vray sçavoir. Et n'est rien à dire qu'il y a trop de livres : s'on parle des mauvais, je le confesse. Car jà soit qu'il me soit par adventure imputé à témérité, toutefois j'auseray bien dire qu'exceptés peu de livres, les autres ne contiennent que redites, ou impertinences, ou mensonges, qu'il seroit plus expédient ignorer que sçavoir.

Henri Vanden Keere prit d'abord pour marque[1] deux palmes croisées sur une épée flamboyante, avec cette devise : *Absque certamina nulla victoria,* que rend si bien le vers de Corneille :

A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire.

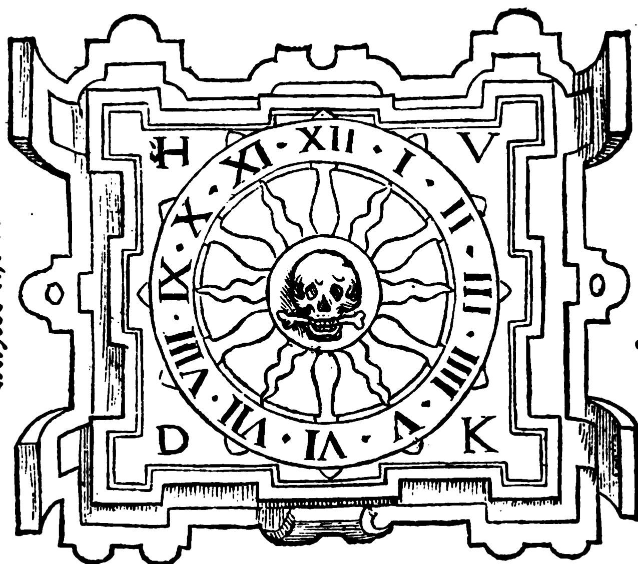
[1] L.-C. Silvestre ne donne pas cette marque, mais il reproduit les autres marques de Vanden Keere sous les n°s 361, 645, 646 et 685 de de son recueil de *Marques typographiques* (Paris, 1867).



Il adopta ensuite une autre marque, représentant un cadran, dont l'axe est une tête de mort, avec cette légende qui contient un jeu de mots sur son nom : *Respice finem, Aenziet thende Vanden Keere, Regarde la fin du tour*. On en connaît quatre variétés, dont deux sont accompagnées de chiffres ou monogrammes :



Anziet thende/



Van den keere.

Anziet thende.



Van den keere.

Anziet thende/



Van den keere.

Ajoutons que, dans la souscription de ses livres, il décrivait son enseigne par ces mots : *Au temps incertain, Au cadran muet, A la roue d'or.*

L'activité typographique d'Henri Vanden Keere dura onze années, de 1556 à 1567. Antoine Sanderus cite une traduction flamande du traité de chirurgie de Guy de Chauliac, publiée par lui en 1576[1] ; mais nous n'avons aucune raison pour admettre l'authenticité de cette date, d'autant plus qu'il n'existe de cette traduction, à notre connaissance, qu'une édition de Jean de Salenson. Ses impressions moins soignées et moins belles que celle de Josse Lambrecht, sont cependant tout aussi rares que celles de ce dernier et tout aussi recherchées. On en connaît une trentaine, dont on trouvera la liste dans la *Bibliographie gantoise*. Les plus importantes sont deux éditions du voyage de Josse Van Ghistele, en 1557 et 1563 ; la première édition du grand livre des placards de Flandre, publiée chez Jean Vanden Steene, en 1559; deux recueils de coutumes, de Courtrai (1558) et de Gand (1564). Notons aussi un opuscule curieux du poète lillois Robert Du Triez ou Du Trieu : *Chantz funèbres sur la mort et trespas de feu excellent prince et illustre seigneur messire Maximilien d'Egmont* (1559). Vanden Keere publia encore des ordonnances sur les monnaies; il en avait obtenu le privilège exclusif, qu'il céda à Christophe Plantin, le 15 octobre 1574 :

Me Henry Vanden Keere, l'ancien, imprimeur juré de la monnoye du Roy, nostre Sire, en ses pays de pardecha,

[1] *De Gandavensibus eruditionis fama claris* (Gand, 1624), p. 81.

lequel cognoist, declaire et confesse de avoir bien et leaulment et tant que il [*sera*] en son pouvoir, en la meilleure forme, mode et manière à luy possible, transporte et cède, quicte, transporte et cède par cestes pour et au proffyct du seigneur Me Christofle Plantin, chef imprimeur du Roy aux pays de pardecha, touts et quelconcques droictz, actions ou pretenses, comme le dit Vanden Keere pouroit avoir eu, ou prétendra à jamais au privilège par luy autreffois obtenu, tant au Conseil privé de sa dicte Mté en date du pénultième d'avril XVc LVII, que en la chancellerie de Brabant, du xxiie de may ensuyvant, par lequel luy estoit octroyé et consenty de povoir luy seul, et avecq seclusion de tous aultres, imprimer les affaires concernans le faict de la monnoye de sade Mté, si comme évaluations, permissions, tollérances et modérations, livretz et cartes des deniers d'or et d'argent, évaluez et non évaluez, avec leur poiz, pris et valeur, ou aultrement, le tout entièrement selon le contenu desdts privelèges audt sr Plantin à cette fin délivrez, avecq les planches et figures de plusieurs pieches d'or et d'argent, jusques au nombre de ung mille cent et vingt, pour par ledict Plantin en estre jouy et usé comme de son bien propre et particulier, avecq tous et quelconcques droictz, profytz et émoluments y annex et dependans; de tout ledict Vanden Keere s'est deffaict, a renunché et renunche par cestes tant en général comme en espécial pour et au proffyt dudict sr Plantin.

Actum le xve jour d'octobre [XVc] LXXIIII [1].

Si notre imprimeur est qualifié de l'*ancien* dans cette pièce, c'est qu'il avait un fils, qui portait le même prénom que lui, et qui était en relation d'affaires avec Christophe Plantin, pour lequel il fon-

[1] *De Vlaamsche Wacht* (Gand), 9 avril 1882, p. 162.

dit des caractères. En 1565, le père vendit à son fils la moitié des deux maisons qu'il possédait dans la rue Basse : la première était celle de Josse Lambrecht; la seconde avait été achetée par Henri Vanden Keere, le 18 mars 1554, à un marchand de drap du nom de Jean Vander Straeten :

Hendrick Vanden Keere dhaude, fs Pieters, dewelcke kende ende verclaerde duechdelic vercocht hebbende Heindrick Vanden Keere, zijnen zone, de heelft in elc van twee huusen ende stede, daer de coopere inne woont, staende d'een te voorhoofde up de Hoochpoort jeghens over 't Schepenhuus vander Keure, Jaques Vanden Poele daer neffens ghehuust an d'een zijde, thouch'uus wesende vander Saysteghe, die daer neffens streect, en d'andere ende tcleen huus staende daer neffens in de voors. Saysteghe [1].

Grâce à une lettre de ce fils, nous connaissons approximativement la date du décès de Henri Vanden Keere. Le 11 juillet 1580, le fondeur de caractères écrit, en effet, à Plantin, qui le pressait de lui procurer un plan de Gand pour la *Description des Pays-Bas* de Guicchardin :

Je me trouve en telle charge avec la maison mortuaire de mon père que je ne voy moyen de me pouvoir mestre en ma besoigne et soigner de mes affaires, encore au dedans de 4 ou 5 sepmaines, et ne sçay aussy, après toute la ruse [flam. *ruzie* = embarras] et travail, si je proufioteray chose d'importance ou non, tellement qu'il m'ennuye grandement, et, ne fust la compassion des 5 petits enfants du dernier lict [2], je feroy peu de compte de quicter le tout.

[1] Archives de la ville de Gand. *Acten voor schepenen vander Keure,* 1565, fo LXVI.

[2] Henri Vanden Keere a donc été marié deux fois. Il faut sans doute identifier avec un de ces *cinq petits enfants du dernier lict*

Henri Vanden Keere, le père, mourut donc au commencement de l'an 1580. Son fils le suivit de près dans la tombe. Trois mois ne s'étaient pas écoulés après la date de la lettre que nous venons de citer, que la veuve d'Henri Vanden Keere, fils, propose à Christophe Plantin de reprendre son matériel de fondeur, ce qui fut fait pour la somme rondelette de treize cents florins[1].

Tels sont les détails que nous avons pu recueillir sur la vie de Vanden Keere; ils ne justifieraient guère l'honneur d'une monographie accordée à ce personnage, s'il n'était l'auteur de deux œuvres intéressantes, bien qu'à des titres divers : une comédie, ou plutôt une moralité en vers français et un dictionnaire flamand-français.

Pierre Keerius, Kærius ou Vanden Keere, que nous trouvons établi à Amsterdam, comme graveur et éditeur, de 1606 à 1622. Ce Pierre Vanden Keere publia notamment, en 1617, un bel atlas des Pays-Bas, qu'il fit reparaître en 1622. La carte générale des XVII provinces porte l'indication suivante, qui s'accorde avec notre supposition : *Petrus Kœrius* FLANDER *cœlavit et excud. Amsteloda.* En outre, et ceci est plus significatif : d'une part, le frontispice de l'atlas porte au bas une marque qui est absolument semblable à la seconde marque d'Henri Vanden Keere, c'est à dire un cadran dont l'axe est une tête de mort ; d'autre part, la souscription atteste que Pierre Vanden Keere avait également la même enseigne que le typographe gantois : *Amstelodami. Excusum apud Petrum Keerium chalcographum in platea Vitulina* [Kalverstraat] IN INTERSIGNIO INCERTI TEMPORIS [à l'enseigne du temps incertain, *de onseecker tijt*]. Cf. sur Pierre Vanden Keere, P.-A. TIELE, *Mémoire bibliographique sur les journaux des navigateurs néerlandais* (Amsterdam, 1867), pp. 46-47 ; — *De Navorscher*, t. XXI (2e série, t. IV, 1871), p. 513.

Le célèbre graveur de cartes Josse Hondius, ou de Hondt, épousa une fille de Henri Vanden Keere, du nom de Catherine. On sait que Hondius, né à Wacken, en 1546, passa sa jeunesse à Gand, où il s'adonna à la fonte des caractères d'imprimerie.

[1] MAX ROOSES, *Une lettre de Henri Du Tour, le jeune*, dans le *Messager des sciences*, t. LII (1878), pp. 449-462.

I.

Moralité de paix et de gverre, mise et redigée en forme de comédie, matière fort conuenable, utile et bien à propos povr le temps quy covrt. Composée en rime Françoise par M. Henry Dv Tovr.

Gand, Chez Henry vanden Keere, 1558.

Pet. in-8°, VIII ff. et 63 pp.

Cette édition est citée par J.-Ch. Brunet dans son *Manuel du libraire* (5e éd., Paris, 1860-1864), t. II, col. 923-924. Nous n'en connaissons aucun exemplaire; il est probable que c'est avec les exemplaires invendus que Jean de Salenson fit l'édition suivante :

COMEDIE || DE PAIX ET DE GVERRE, || Fort propre & conuenable au || temps prefent: || *Compofee en rime Françoise par* || M. HENRY DV TOVR. ||



A GAND, || Chez Iean de Salenfon fur le Hault-port || à la Bible dor. ||

Pet. in-8°, 4 ff. lim. signés [A] Aij-A4, et 47 [48] pp. chiffrées 17-63; la dernière page non chiffrée porte un fleuron. Car. rom. et ital.

Les liminaires contiennent un avis de l'imprimeur, la liste des personnages et le prologue. Le f. 63 est terminé par la devise et le nom de l'auteur : *Regarde la fin, du Tour,* suivis de l'octroi accordé à

H. Vanden Keere, donné à Bruxelles, le 9 août et le 14 octobre 1557.
[*Bibliothèque de l'Université de Gand, G. 343*] [1].

Cet exemplaire, le seul connu jusqu'à présent, est composé de feuilles appartenant à des éditions différentes. En effet, les liminaires ne comprennent que huit pages, et le texte commence à la page 17, erreur de pagination par trop grossière, même pour un imprimeur de second rang. De plus, les caractères des liminaires sont d'un type bien distinct de celui du texte. Enfin, on a peine à s'imaginer que Jean de Salenson, qui a exercé de 1581 à 1588, aurait réimprimé à la fin de son édition l'octroi accordé à un autre imprimeur en 1557. Je crois donc que Jean de Salenson s'est borné à faire réimprimer les liminaires, qui ont été réduits de 16 à 8 pages par l'emploi d'un caractère plus petit, et que le texte de la comédie proprement dite est formé de la première édition imprimée chez Vanden Keere lui-même.

Le titre de cette première édition indique bien le caractère de la pièce : c'est une *moralité,* c'est-à-dire une sorte de comédie rudimentaire, où les vices et les travers humains, au lieu d'être figurés par des personnages empruntés à la vie réelle, sont personnifiés : c'est l'*Avarice*, l'*Orgueil*, l'*Hypocrisie*, au lieu de l'*Avare*, l'*Orgueilleux*, l'*Hypocrite*.

[1] Cet exemplaire, acheté 70 fr. à la vente Borluut de Noortdonck (nº 1863 du cat.), et dont on a offert récemment 1000 fr., provient de la bibliothèque de De Soleinne (nº 738), à la vente duquel il fut vendu 37 fr. 50. — Cf. J.-Ch. Brunet, ouvr. cité, t. II, col. 924; — Ferd. Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise* (Gand, 1858-1869), t. I, p. 358, nº 696.

Ce genre allégorique, qui fut l'apanage des clercs de la Basoche, convenait singulièrement à des poètes et à un public nourris de la scolastique du moyen-âge; aussi fut-il à la mode au XVe et au XVIe siècle, surtout après que l'arrêt du Parlement de 1548 eût interdit aux confrères de la Passion de jouer des mystères. La moralité forme, en quelque sorte, la transition du théâtre sacré au drame moderne. En général, l'allégorie ne sert qu'à envelopper et à parer quelque peu une vérité sérieuse. C'est ainsi que l'œuvre de Vanden Keere célèbre les bienfaits de la paix et les tourments de la guerre. N'oublions pas que notre imprimeur vivait au milieu de ce XVIe siècle si tourmenté, que la Belgique était bouleversée par les guerres contre la France et les luttes religieuses, et que Gand, enfin, n'avait pas encore oublié les terribles représailles que Charles-Quint avait exercées contre elle. Nous comprendrons, dès lors, pourquoi Vanden Keere ajoute à son titre : *fort propre et convenable au temps présent.*

On compte sept personnages dans la moralité : *Soulas* [1], un jeune gentilhomme ; *Désir,* le page de *Soulas ; Paix,* une dame triomphante et magnifique ; *Ennuyeuse détraction* [2], une vieille hideuse ; *Guerre,* un homme armé de pied en cap ; *Pillage,* un gendarme ; *Bon conseil,* un homme grave et rassis ; sans compter un *Clerc* et un *Soldat,* personnages du prologue et de la « conclusion » de la pièce.

[1] Plaisir.
[2] Médisance.

Dans le prologue, le *Clerc* demande au *Soldat* si l'on aura bientôt la paix, et il fait l'éloge de cette dernière, tandis que le *Soldat* lui répond en faisant valoir les avantages de la guerre :

CLERC.

Je dy moy, puisqu'il le fault dire,
Que Paix est chose si très bonne,
Et que je l'ayme et la désire
Plus qu'aultre bien que Dieu nous donne :
Je n'ay rien que je n'abandonne
Pour Paix avoir, et qu'ell' soit faicte :
Joye sans Paix est imparfaicte.

SOLDAT.

De ce propos je m'esmerveille
Et le contraire veuil prouver :
Escoutez et prestez l'aureille
Et vous laissez duyre[1] et mener.
Je suis content de disputer,
Selon mon povre sentement :
En parlant vien l'entendement.

Puis le *Clerc* s'adresse aux spectateurs et les engage à écouter la pièce avec patience et attention.

Premier acte. Scène I : dialogue entre *Soulas* et *Désir*, qui montre à son maître qu'on ne peut être heureux que par la paix. Scène II : monologue de la *Paix*. Scène III : la *Paix* assure à *Soulas* que tant qu'il l'aimera, il vivra en liesse dans son palais.

[1] *Ducere*, conduire.

Deuxième acte. Scène I : monologue d'*Ennuyeuse détraction*. Scène II : *Ennuyeuse détraction* reproche à *Soulas* sa faiblesse et l'engage à se faire un nom glorieux par la guerre. Scène III : malgré les efforts de *Paix* et de *Désir*, *Ennuyeuse détraction* décide *Soulas* à la suivre.

Troisième acte. Scène I : dialogue entre *Guerre* et *Pillage*. Scène II : *Guerre* et *Pillage* attaquent *Soulas* et *Désir*. *Ennuyeuse détraction*, qui accompagnait ces derniers, s'esquive aussitôt qu'elle voit arriver les soldats. *Désir* prend également la fuite. Resté seul, *Soulas* est battu et dépouillé de tout ce qu'il possède. L'auteur ajoute : *Icy l'on jouera la bataille, sus la* [sic] *fiffre et tabur d'Aleman*.

Quatrième acte. Scène I : *Soulas* se lamente et raconte « les mauls et inconvéniens quy se font et commettent durant les guerres ». Scène II : *Bon conseil* est ému de la tristesse de *Soulas*. Scène III : il le réconforte de son mieux et lui promet de plaider sa cause auprès de *Paix*, pour que celle-ci consente à le recevoir de nouveau.

Cinquième acte. Scène I : *Désir* revient auprès de *Paix*, à qui il expose le triste sort de Soulas. Scène II : *Bon conseil* demande à *Paix* de pardonner à *Soulas* et la décide à le garder dans son royaume. *Paix* donne à *Soulas* l'habit de *Toute abondance* et le chapeau de *Bonne asseurance*, et lui rend son page *Désir*. Tous les personnages chantent les bienfaits de la paix, en répétant : *Où Paix règne, Soulas abonde*.

Dans la « conclusion », le *Clerc* fait constater au

Soldat qu'il avait bien raison d'être partisan de la paix ; celui-ci lui demande comment il se fait alors que la guerre règne sur la terre. C'est la faute des trop grandes richesses qui produisent l'orgueil, d'où sortent les querelles. Il n'y a point de paix sans justice :

> Justice garde équalité
> Et rend à chascun sa déserte[1].
> Elle faict de tort équité,
> Et récompense où il ha perte.
> Par ce poinct la porte est ouverte
> Pour entrer Paix la létabonde,
> Et trouvons la sentence experte :
> Où Paix règne, Soulas abonde.

Je n'entreprendrai pas de trouver de grandes qualités dans une pièce médiocre, et assez ennuyeuse, où la seule note comique est donnée par le rôle du page craintif et poltron, qui s'esquive au premier danger. Je veux seulement mettre en garde le lecteur qui serait tenté de la trop déprécier, en lui rappelant que la *Comédie de Paix et de Guerre* est un des derniers produits d'un art d'où n'est sorti aucune œuvre de sérieuse valeur. Il n'y a point de bonnes pièces de théâtre avant la fin du XVIe siècle; la *Farce de maître Pathelin* surgit comme un éclair dans la nuit des productions dramatiques, et ne fit en rien sortir le théâtre de son enfance. L'œuvre de Vanden Keere a cependant un intérêt propre, parce qu'elle est une des premières pièces françaises écrites en Belgique et dont l'auteur soit

[1] Ce qu'on a mérité. Cf. en anglais *to deserve*.

connu. Frédéric Faber[1], l'a appelée la première; mais c'est là une erreur, car on connaît, un siècle auparavant, les quatre mystères du chroniqueur Georges Chastellain : *Le concile de Basle*, *La mort du roy Charles VII*, *La mort du duc Philippe* et *La paix de Péronne*.

Pour donner une idée de la versification et des développements de Vanden Keere, nous citerons ici un fragment du monologue de *Soulas* sur les maux de la guerre (acte IV, scène I), qui ne comprend pas moins de 186 vers. C'est une tirade qui ne manque pas d'énergie :

Y ha [-t-] il cœur tant dur qui n'eust pitié
Des paysans, s'il sçavoit la moitié
Des povretez, domages et grands pertes
Qu'ils ont par toy et par les tiens souffertes ?
Les povres gens batus et rançonnés,
Et touts leurs biens bruslés ou emmenés,
Et bien souvent (o dure affliction !)
Par les souldats de mesme nation.
Ces cas encor ne sont si trèspiteus
A veoir à l'œuil, ny tant calamiteus,
Ny aus humains ne sont si dure estorce[2]
Que quand tu prens une ville par force.
Hélas ! est-il chose plus douloureuse?
Plus misérable ou plus calamiteuse,
Que de t'y veoir, en ta fureur flagrant,
Mettant à mort le petit et le grand?
Sans regarder quy ha ou droict ou tort,
Sans regarder ny le faible ny le fort,

[1] *Histoire du théâtre français en Belgique* (Bruxelles, 1878-1880), t. I, p. 17 et t. IV, p. 279.
[2] Extorsion.

Sans regarder cil qui ha offensé,
Sans regarder le sage ou l'insensé,
Sans regarder la vieillesse débile,
Sans regarder la vesve ou le pupile,
Sans regarder aux liens sacrés et saincts,
Sans regarder à malades n'à sains,
Sans regarder à filles ny à femmes,
Ny (quy plus est) à la perte des âmes.
Et bien souvent, en fureur si austère,
L'amy fera à l'amy vitupère,
Le père au filz, le voisin au voisin,
Et le cousin occira le cousin.
O cruaulté qu'on ne sçauroit comprendre!
Ha-t-on pas veu occire l'enfant tendre
Dans le berceau, devant sa propre mère?
Forcer la fille entre les bras du père!
Ne veoit-on pas povres femmes enceintes
Estre par toy forcées et contraintes
A délaisser (sans aucunes raisons)
Avec l'honneur, biens, pays et maisons?
Et leurs marys, sans pitié ne remord,
Sont faicts captifs ou mis à dure mort,
Sans avoir faict ou commis aulcun crime;
Mais seulement, pour soustenir l'estime
De leur Seigneur, de leur Prince ou leur Roy,
Menés ils sont à ce piteus desroy [1].
Voylà comment une grande partie
Des mauls dont est une guerre assortie
Tombe sur ceuls qui n'ont, en vérité,
Aucunement le discord suscité....

[1] Désarroi, dommage, malheur.

II.

DICTIONAIRE || FLAMEN-FRANCOIS, NOV-||uellement mis en lumiere, corrigé & aug-||menté pour l'auancement de la || Ieunefse. || PAR M. HENRY DV TOVR. ||



A Gand, || Chez Iean de Salenfon, demourant fur le || Haultport, à l'enfeigne de la || Byble d'Or. ||

In-4°, 97 ff. non chiffrés et 1 f. bl., signés [A] A2-& 2 [& 4]. Car. goth., rom. et ital.; à 2 col. Au bas du f. [97] r°, l'octroi accordé à H. Vanden Keere, donné à Bruxelles le 11 juin 1563.

[*Bibliothèque de l'Université de Gand, G. 132[1] et 132[2]*] [1].

C'est un dictionnaire usuel et qui ne manque pas de mérite; on y trouvera, notamment, plu-

[1] Cf. Ferd. Vander Haeghen, ouvr cit., t. I, p. 358, n° 695. — Le même bibliographe cite (t. I, p. 175, n° 209), une édition sans date (1564?) imprimée chez l'auteur, mais on n'en connaît pas encore d'exemplaire.

sieurs expressions propres au dialecte gantois. Mais un des côtés les plus intéressants du vocabulaire, c'est qu'il renferme un certain nombre de proverbes et de locutions familières, en guise d'exemples de l'emploi des mots. Je les ai relevés avec soin et j'ai cru qu'il ne serait pas sans utilité de les reproduire ici. Je réclame seulement l'indulgence du lecteur pour certains vocables un peu crus, qui appartenaient à la langue courante du XVI[e] siècle, mais qui sont assez déplacés dans le nôtre. Nos aïeux ne rougissaient pas des nécessités physiques de la nature humaine, et ils ne se faisaient aucun scrupule d'étaler ce que nous cachons avec le plus grand soin. J'ai reproduit également, en note, les équivalents flamands que Vanden Keere donne parfois des proverbes qu'il cite :

1. Pisse clair et pourchie médecin.
2. L'œil du maistre panse le cheval.
3. En peu d'heure, Dieu labeure.
4. C'est une lanterne de fer-blanc. Proverbe qui se dit d'une belle femme et maigre.
5. Tout n'est pas or ce qui reluyt.
6. Ne l'œil sur lettre, ne la main en la bourse d'autruy.
7. En pont, en plance [*ponceau*] et en rivière,
   Varlet devant, Maistre derrière.
8. Mieux vault ployer que rompre.
9. Par bien servir et loyal estre,
   Souvent devient le valet maistre [1].
10. Chascun grain a son bren [*paille*].

[1] By wel beghinnen en volherden,
Magh den cnape meester werden.

11. Le grand poisson mange le menu.
12. La Mort, le Diable et le Péché
En ont tousjours tant maintz blessé[1].
13. Tel cuyde qui fault[2].
14. Le messagier ne porte paine[3].
15. Reculer fault qui veult bien loing faillir.
16. Qui a haste d'aller, sy voise[4].
17. Loyaux amours sont cler semez[5].
18. En jeunesse n'a que lyesse, ou :
19. En jeunesse n'a sagesse[6].
20. Œil éblouy n'a clere veüe, ou :
21. De petit feu ne peult sortir grand flamme[7].
22. Ne chommy pas par faute d'encre[8].
23. L'un pour l'autre et chascun pour tout[9].
24. Il a les oreilles grandes comme un asne[10].
25. Bon oison et mauvais jars.
26. Nul taire ne fut onc escrit.
27. A la chère [*mine*] on cognoit les gens[11].
28. L'escaille luy pend encore au cul[12].
29. Nul ne peult plaire en tout affaire[13].
30. Raison doibt suffire.
31. Il a froid aux dents, c'est à dire il a grand faim[14].

[1] De Dood, de Duvel en de Zonde
Quetsender vele tallen stonde.
[2] De menige meent dat hem mesvalt.
[3] De bode en magh niet messegghen.
[4] Die haeste heeft die loopt vooren.
[5] Ghetrauwe dienaers zijn dinne ghezaeyt.
[6] De jonghe es de domme.
[7] Donker lanternen lichten qualic.
[8] En zitt niet leegh by gebreke van incte.
[9] Een voor anderen ende elck voor al.
[10] Hij heeft langhe ooren ghelijc eenen ezel.
[11] Men kend de lieden an haer ghelaet.
[12] t Ghelu hanght hem nog an den beck.
[13] Wie cant voughen, telcks ghenoughen ?
[14] Hij heeft hazewindendorst.

32. Souffre le mal, attens le bien.
33. Au pisser cognoit-on les jumens.
34. A mal mortel, ne médicin ne médicine valent.
35. Amour de putain, et vin de flascon,
S'il vault au matin, au soir n'est pas bon.
36. Chatte emmouflée ne prend nulles souris.
37. Depuis Sainct Martin
Tout moust et bon vin.
38. Devant que cognoistre un amy,
Mange un muy de sel avec luy.
39. Dur avec dur ne feit onc bon mur.
40. Muraille blanche, papier de sots.
41. Nul ne donne ce qu'il n'a point.
42. Maison neuve,
Qui rien n'y porte, rien n'y treuve.
43. De nouveau, tout est beau;
De saison, tout est bon.
44. Mieulx vault estre envié,
Que d'estre consolé.
45. Tel refuse qui après muse.
46. Denier refusé ne se despend point.
47. Corps remply, âme consolée.
48. Enfans et pouletz chient partout.
49. Ferme l'huis, le pot s'enfuit.
50. Chacun portera son fais.
51. Chasque pissée est une reposée.
52. A la fumée, à l'eau et au feu, on fait bien tost lieu.
53. Chacun ne peut ce qu'il souloit.
54. C'est tout un pot et un feu [1].
55. Qui se loue soy-même, se couronne de merde.
56. Tenter [*tâter*] ne nuyt [2].

[1] Tes al een pot een god.
[2] Wat schaett gheprouft.

57. Compter souvent fait longue amitié.
58. Du cuir d'aultruy fait on larges courroyes[1].
59. Bien ferons et bien dirons :
Batteau va mal sans avirons.
60. Boy vermeil : tu y gaigneras la teincture.
61. Si ce sont roses, elles flouriront :
Si ce sont espines, elles poindront.
62. Homme roux et femme barbue,
Quatre lieues loing les salue.
63. Il n'ha non plus de honte qu'une truye qui emporte son levain.
64. Grande nef veult grande eaue.
65. Grande nef, grand soulcy.
66. Jamais ne fut si beau soulier
Qui ne devinst laide savatte.
67. Beau coup ne tue pas l'oiseau.
68. Pas à pas on vient à Rome.
69. Si tu as honte à dire ouy,
Escous [*secoue*] la teste, et fais ainsi.
70. Corde lasche ne peult tirer.
71. Qui dort en Aoust, dort à son coust.
72. Le chien ronge l'os pour ce qu'il ne le peult engloutir.
73. Bruine obscure trois jours dure.
74. L'arc ne dure tousjours tendu.
75. Desbender l'arc ne guarit point la playe.
76. Qui crache en hault, le crachat retombe sur luy.
77. Pierres, chaulx et sablon,
Grandes choses en faict-on.
78. Il ha le pied en l'estrier.
79. Femmes, vins et chevaulx, trois marchandises de tare.
80. Il cerche meilleur pain que de froument.
81. Toute chose veult son temps.

[1] Variante plus loin : Du cuyr d'aultruy taill'on large courroye.

82. Qui ha le temps ne doibt attendre.
83. Sur Dieu, n'ha seigneur;
Sur noir, n'ha couleur.
84. Joye de cœur faict beau teinct de visage.
85. Toutes les armures de Bresse n'armeroyent pas la paour.
86. Tout temps vient, qui le peult attendre.
87. Femmes et gélines par trop aller dehors s'esgarent.
88. Qui bien et mal ne peult souffrir
A grand honneur ne peult venir.
89. Huy en figure, demain en sépulture :
Heureux le corps qui pour son âme endure[1].
90. Longues danses sont ennuïeuses.
91. Il s'est loué à recueuillir la disme.
92. Péché celé, demy pardonné.
93. Qui met en gage et ne sçait bien,
Est tenu fol et perd le sien.
94. Qui mal entend, pis respond.
95. Bon feu et bon vin
M'eschauffent le chemin.
96. Homme condemné demy décollé.
97. Mieulx vault estre seul que mal accompaigné.
98. La queue est la pire à escorcher.
99. Qui ne sçait escorcher, rompt la peau.
100. Jamais ne demeure chair à la boucherie.
101. Qui se couche avec les chiens, il se lève avec les pulces.
102. Tost et bien ne conviennent ensemble.
103. Plus despend chiche que large.
104. Bon guet chasse male adventure.
105. On veille pour amasser richesses, et non pour acquérir vertu.

[1] Variante plus loin : Heureux est le corps qui pour son âme labeure.

106. Enfans et sotz sont devins.

107. Fay-moy devin, je te feray riche.

108. Cent chariotées d'ennuys ne payent pas une seule debte.

109. Veiller à la lune et dormir au soleil.

110. L'une main lave l'autre,
Et toutes deux lavent le visage.

111. En une nuict naist le champignon.

112. N'esveille pas le chien qui dort.

113. Beau temps garde qu'on ne se crotte.

114. Qui vat et retourne fait bon voyage.

115. Toutes choses se peuvent supporter, excepté le bon temps.

116. Faire bien n'est pas tromper,
Jecter le sien n'est pas gaigner.

117. Sçavoir passe avoir.

118. Parlez peu, escoutez assez :
Par ainsi point ne fallirez.

119. Cependant que le loup chie, la brebis s'enfuyt.

120. Enfans sont abusez de parolles, et les hommes de serment.

121. Toute parolle ne quiert responce.

122. Il ha le ver au cul.

123. Corbeaux avec corbeaux ne se crèvent jamais les yeulx.

124. Aux nopces et aux funérailles
Cognois amis et parentailles.

125. En cas hastif nul advis.

126. Qui miel mange, les doigtz s'en lesche.

127. Certes fut menteur.

128. Je vay où le Pape et l'Empereur
Ne peuvent mander ambassadeur.

129. Mal sur mal n'est pas santé.

130. Il y fault sens à gouverner follie.

131. Sois soingneux et despens peu, tu enrichiras assez.
132. Qui sot naist, jamais n'en guérit.
133. Sy le sot ne sotoye, il pert sa saison.
134. Je cerche ce que je ne trouve pas.
135. Douleur de teste veult manger;
Douleur de ventre veult chyer.

IV.

PETRUS MASSENUS MODERATUS,

Maître de chapelle de Ferdinand Ier.

Mr Edmond Vander Straeten, dont les savantes recherches resteront toujours une mine inépuisable pour ceux qui étudient l'histoire de la musique en Belgique, Mr Vander Straeten s'est occupé, dans le cinquième volume de sa *Musique aux Pays-Bas*, d'un compositeur belge du nom de Massenus. Aux renseignements fournis par L. von Köchel dans son histoire de la chapelle impériale de Vienne, le musicologue belge a ajouté plusieurs documents inédits, sans cependant pouvoir donner une biographie complète du maître. J'apporte, à mon tour, une contribution à cette biographie en décrivant une œuvre rarissime de Massenus; outre le mérite de fixer définitivement son origine, elle

7

a le singulier cachet d'être un livre de prières écrit par un musicien [1].

Le nom de Massenus, que l'on trouve aussi orthographié *Maessanus, Maessens, Maessins, Massœnus, Massens, Messens* et *Moessanus,* paraît être une transformation de *Maes,* abréviation de Thomas; la forme *Maessens* équivaudrait à *Maeszoonsz.,* c'est-à-dire petit-fils de Thomas. Il y avait en Flandre, au XVI[e] siècle, une famille Maes, dont plusieurs membres s'adonnèrent à la culture de la musique. M[r] Vander Straeten cite Gérard, Jean et Michel, trois ménestrels qui assistèrent à l'*ommegang* de Termonde, en 1519; Jean, écolâtre de l'église d'Oudenbourg (1548); Thierry, ménestrel de la ville d'Audenaerde (1550); Michel, organiste de l'église de Sainte-Walburge, à Audenaerde (1550), puis de l'église de Saint-Jean, à Gand (1558), et un homonyme de ce dernier, Michel Maes, fils de Baudouin, accordeur et conservateur du carillon du beffroi de Gand, de 1563 à 1593; enfin Paul, chef des ménestrels de la ville d'Audenaerde (1567). Peut-être notre Massenus appartenait-il à cette famille. En tout cas, il est né à

[1] Cf. sur Massenus : J.-Fr. Foppens, *Bibliotheca belgica* (Bruxelles, 1739), t. II, p. 991; — L. von Köchel, *Die Kaiserliche Hof-Musikkapelle in Wien* (Vienne, 1869), *passim;* — R. Eitner, *Bibliographie der Musik-Sammelwerke des XVI. und XVII. Jahrhunderts* (Berlin, 1877), pp. 710-711; — Edm. Vander Straeten, *La musique aux Pays-Bas avant le XIX[e] siècle,* t. V (Bruxelles, 1880), pp. 92-96 et *passim;* — *Allgemeine deutsche Biographie,* t. XX (Leipzig, 1884), p. 568 (art. de R. Eitner).

Massenus n'est pas cité dans la *Biographie universelle des musiciens* de Fr.-J. Fétis.

Gand, au commencement du XVIe siècle. Il se qualifie expressément de *Gandavensis* sur le titre de l'ouvrage auquel j'ai déjà fait allusion, et dont on trouvera plus loin une description complète.

On ne connaît aucun détail sur son éducation musicale ni, en général, sur sa jeunesse. Eut-il comme maître Hermès de Fyne, qui était attaché, en qualité de chapelain et de maître de chant, à la chapelle de Jacques de Luxembourg, comte de Gavre, seigneur de Fiennes, gouverneur et capitaine-général de la Flandre, à la fin du premier quart du XVIe siècle? Apprit-il la musique dans une des maîtrises gantoises, telles que celle de l'église de Saint-Bavon, qui était la plus importante? Simples conjectures que des découvertes ultérieures viendront peut-être confirmer.

Quoi qu'il en soit, en 1543, il était sous-directeur de la chapelle de Ferdinand Ier, roi de Bohême, puis empereur. Il remplit ces fonctions de 1543 à 1545, et, de 1546 à 1562, il fut premier maître de la chapelle, remplaçant le flamand Arnold De Bruck, qui avait occupé cette haute position de 1543 à 1545. Massenus eut lui-même pour successeurs quatre musiciens belges : Jean Guyot, dit Castileti, de Châtelet (1563-1564), Jacques Vaet (1564-1567), Philippe de Monte, de Malines (1568-1603) et Lambert De Sayve, de Liège (1612-1614).

Il ne faut pas s'étonner de voir nos compatriotes occuper les premières fonctions à la chapelle impériale d'Autriche. Le 8 juillet 1542, Ferdinand,

le futur successeur de Charles-Quint, écrit à sa sœur Marie de Hongrie, alors gouvernante des Pays-Bas, pour lui demander un maître de chapelle : son directeur actuel est vieux et malade, et il voudrait avoir « quelque homme de bien et « expérimenté en la musique pour substitut, et « lequel apprint à cognoistre la manière et façon « des chantres par-deça » ; or, ajoute Ferdinand, comme « par-delà se recouvrent les meilleurs, il « m'a prié que vous en voulisse escripre, ce que « je faiz volentiers, tant pour respect dudict « maistre, comme aussi de ma chapelle, laquelle « désire estre bien entretenue et conservée [1]. »

C'est donc à juste titre que cette phase brillante de l'histoire de la chapelle impériale, pendant laquelle celle-ci possède une phalange de maîtres, de chantres et d'instrumentistes du plus grand mérite, porte le nom de *période néerlandaise* (1543-1618). Pendant cette période, le personnel de la chapelle s'éleva successivement du chiffre de 37 membres (1544), à celui de 47 (1549), de 56 (1556), puis de 83 (1564), pour retomber, en 1619, à celui de 60 membres.

Du rapprochement de la lettre de Ferdinand et de ce que nous savons de la vie de Massenus, il est permis de conclure que celui-ci partit pour l'Autriche à la suite des démarches faites par Marie de Hongrie pour satisfaire au désir exprimé par son

[1] Éd. Fétis, *Les musiciens belges* (Bruxelles, s. d. [1848]), t. I, pp. 142-143.

frère. Nous manquons, d'ailleurs, de renseignements circonstanciés sur son séjour à la cour de Ferdinand.

Les principales attributions de la chapelle impériale étaient de prêter son concours aux grandes solennités auxquelles la Cour assistait, telles que processions, cortèges, entrées, etc., ainsi qu'aux cérémonies religieuses et aux représentations théâtrales. Dans toutes ces circonstances, le maître de chapelle était naturellement à sa tête. Il devait, en outre, donner l'éducation musicale à un certain nombre de jeunes enfants, qu'il logeait chez lui, et pour l'entretien desquels il recevait une certaine indemnité. Cette mesure, prescrite par une ordonnance de Ferdinand (1551), était bien nécessaire à une époque où écoles de musique et conservatoires étaient inconnus, et où l'enseignement musical était réservé aux maîtrises des églises. Aussi l'Électeur de Saxe, par exemple, confiait-il également l'éducation des enfants de chœur à son maître de chapelle[1].

Du chef de ses fonctions de maître de chapelle, Massenus recevait un traitement mensuel de trente florins. Il lui était, de plus, alloué une indemnité de trente-cinq florins par semaine pour l'éducation et l'entretien des enfants de chœur. Par contre, il devait payer lui-même les gages du précepteur chargé d'enseigner la grammaire aux enfants, de leur surveillant, etc.[2]

[1] Cf. mon article sur Matthieu Le Maistre dans la *Biographie nationale,* t. XI (Bruxelles 1890-1891), col. 782-787.

[2] " Petrus Massenus Moderatus Capellenmeister für sein Person

En 1553, nous apprend Mr Vander Straeten, Massenus fut chargé d'aller recruter des chantres dans les Pays-Bas. Arrivé à Bruxelles, au commencement du mois d'avril, il mit tant de zèle à s'acquitter de sa mission, que six jours lui suffirent pour rassembler toute une chapelle : *ain gannze Cappeln,* écrit Marie de Hongrie, non sans quelque exagération sans doute, dans une lettre très élogieuse, datée du 15 avril 1553, et où elle l'appelle *Petro Moseno*. Comme le fait remarquer Mr Vander Straeten, « l'effectif des voix, à l'année 1553, ne « porte que neuf nouveaux chantres, sans les « sopranistes, qui, joints à ce mince total, peuvent « avoir tout au plus formé une phalange d'une « vingtaine de voix. » Or on a vu que le personnel de la chapelle était bien plus considérable.

Nous retrouvons notre maître de chapelle à Augsbourg, en 1555, lors de la célèbre diète qui se tint dans cette ville. C'est de là, en effet : *Augustæ Vindelicorum, in Comitijs Anno à Christo orbi œdito M. D. LV. habitis. xxj. Septemb.*, qu'il date, le 21 septembre, la dédicace à Ferdinand Ier du petit opuscule de pitié, qui ne parut que quatre années plus tard, et dont voici la des-

monatlich Besoldung. . . . . xxx gult. Vber das sollen Ime auf vnnderhaltung sein selbs person, auch eines preceptors zu der Grammaticen, aines schaffers, aines Hausknechts, ainer Köchin vnd ihrer Gehilfin, aines praeceptors zum vorsingen vnd 24 Singerknaben fur essen trinckhen, Herberg, petgelt, Wesch vnd fur allen Hausrat wochentlich funf und dreissig gulden Reinisch in Müntz gereicht werden. Davon rollte er auch alle obbemelte personen ausser seins vnd der knaben zu besolden schuldig sein. „

L. von Köchel, ouvr. cité, p. 121.

cription, d'après l'exemplaire, peut-être unique, qu'en possède la bibliothèque de l'Université de Gand :

Piæ, & breues orationis || Dominicæ declarationes, in numero ſe-||ptenario, nouem expoſitionibus, & toti || dem precationib. comprehenſæ. Quibus || acceſſerunt Angelicæ ſalutationis me-||ditationes. Ex Orthodoxis Eccleſiaſti-||cis ſcriptoribus, compilatæ & congeſtæ, || par Petrum Maſſenum Moderatum || Gandauenſem, Ro. Reg. M. Supre-||mum Chori Muſici Rectorem. ||



ANTVERPIAE, || *Apud Guilielmum Simonem. || Cum Priuilegio. || 1559.* ||

Pet. in-12°, 79 ff. chiffrés (au recto seulement) et 5 ff. non chiffrés. Car. rom. et ital. Notes marginales.

Au f. [2], la dédicace : « SERENISSIMO INVICTIS-||ſimoq́; Principi ac Domino, D. Ferdi-||nando. Romanorū Imperatori deſigna-||to, Hungariæ, & Bohemiæ. &c. Regi, || Infanti Hiſpaniarum, Archiduci || Auſtriæ, & Duci Burgundiæ, || Domino ſuo clementiſſ. || » Massenus y explique pourquoi il a publié son livre : « Cùm itaq́ue oratio & inuocatio eam || habeat vim & efficaciam, vt nubes pe-||netret, & accedat ad tribunal Altiſſimi, || nullo pacto intermittenda eſt, & certò || credendum, nos inde exaudiri. Chriſtus || enim noſter ſummus Pontifex & aſſi-||duus interceſſor coram Patre, repetens || orationem, & illuſtres addens promiſ-||ſiones, inquit : Petite & accipietis. Item, || Vigilate & orate, ne intretis in tentatio-||nem. Item, Oportet ſemper orare, & nō || deficere. Quapropter animum

induxi || meum, breuem orationis Dominicę de-||clarationem ex ſacris literis paſſim cō-||geſtans, in numero videlicet ſeptenario, || cum nouem expoſitionibus, cui & ac-||ceſſerunt Angelicæ ſalutationis medita-||tiones, prælo committere. Et licet ante || hac multi prȩclari & excellentes viri in || eandem orationem Dominicam, pias & || vtiles explicationes ſatis fœliciter ſcri-||pſerint & ȩdiderint : tamē ne quis fortè || cogitet, me immemorē eorum quæ ſci-||re eſt æquum hominem Chriſtianum, || meos quoq; qualeſcunq; conatus (quos || ſi non quibuſdam, tamen omnibus pie-||tatem amantib. gratos fore ſpero) in pu||blicum prodire volui... » Au f. [4], une grossière petite vignette sur bois représentant le Christ sur la croix. Au v° de ce f., l'auteur recommande son livre au lecteur dans une pièce de vers latins : ¶ Commendatio operis, || Ad Lectorem. ||, dont voici la fin :

.... in magnis laude eſt memorāda voluntas
Quæ vigilat verbū cōdecorare Dei
Vt tibi nō cōtemnendam Maſſœnus opellam
Exhibet officij cum pietate ſui,
In prece præſenti repetitas pectore voces,
Quo fruere & lauda, Lector amice vale.

Le corps de l'ouvrage (ff. 5-79 r°) est un petit commentaire sur l'oraison dominicale et la salutation angélique, où Massenus a rassemblé et résumé ce que les principaux auteurs ecclésiastiques avaient écrit avant lui. Au f° 79 v°, une lettre latine adressée par Sebaldus Cæsar à Massenus : « CLARISS. VIRO, VIRTV-||te, doctrina, & pietate excellenti... », et datée d'Augsbourg, le 24 septembre 1555. Les ff. [81]-[84] r° contiennent l'*Index locorum;* le f. [84] v° est blanc.

Nous savons que Massenus remplit ses fonctions de maître de la chapelle impériale jusqu'en 1562, et qu'il fut remplacé, l'année suivante, par Jean Guyot. Aucun document n'a encore permis de déterminer si l'âge l'avait forcé de chercher dans la retraite un repos nécessaire, ou si la mort avait brusquement interrompu sa carrière. On ne peut,

en effet, tirer de conclusion certaine du fait que des morceaux de sa composition figurent dans des recueils parus en 1564 et en 1567-1568.

Comme compositeur, Massenus a produit un certain nombre d'œuvres qui n'ont pas été publiées séparément, mais qui ont été insérées dans les principaux recueils musicaux de son époque, tels que les *Evangelia dominicorum et festorum dierum,* le *Novum et insigne opus musicum,* le *Thesaurus musicus,* etc. Il n'en a point été fait de réimpression, jusqu'à ce jour. Ce sont, pour la majeure partie, des pièces religieuses, des motets à trois, quatre, cinq et six voix. Il faut accorder une mention particulière au canon cabalistique à cinq voix qu'il dédia à Marie de Hongrie, et qui est suivi d'une chanson latine à quatre voix présentée à l'archiduc Maximilien à l'occasion de son départ pour l'Espagne. Ce dernier morceau est le seul spécimen de musique profane que nous connaissions de notre compositeur. Quant au canon cabalistique, il se compose d'un motif suivi de quatre variations, ou modes, écrites d'après des règles que Massenus expose d'une façon énigmatique :

CANON
QUATER VARIASSE JUVABIT.

Modus primus.
Effuge signatas, tibi si concordia cordi est.

Modus secundus.
Signatas fugio, contrarius ordo canendi
Perplacet, atque Arsin divariare thesi.

Modus tertius.

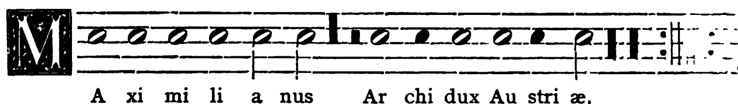
Concino signiferas, vario in suspiria pausas : et e contra.

Modus quartus.

Canto coronatas, muto in suspiria pausas : et e contra.
Et placitum est Arsin divariare thesi.

En tête de la pièce dédiée à Maximilien, se trouve un rébus du même genre :

ORTUS.



Bis octo hoc vicibus carmen variabitur apte,
Canona rite potes vicibus variare quaternis,
Primi erunt novissimi, et novissimi primi,
Vocales signant voces, quas sumere debes.

Au jugement de Robert Eitner, dans l'*Allgemeine deutsche Biographie*, le style de Massenus est âpre et dur; il rappelle la manière des premiers compositeurs néerlandais, et on peut lui appliquer ce qu'Ambros a dit de ceux-ci : C'est de la musique faite par des hommes et pour des hommes, de la musique comme Platon en voulait dans sa République. Elle est d'une beauté noble et sévère, qui élève l'esprit, fortifie et trempe le cœur et n'alanguit pas l'âme, en la berçant de rêves efféminés.

LISTE DES ŒUVRES MUSICALES DE MASSENUS.

1. Deux hymnes latines dans le *Parangon des chansons* (Lyon, Jacques Moderne, 1538-1543), livre VIII, f° 31 : *Consecratio mensæ*, à trois voix, et f° 33 : *Hymnus et gratiarum actio post sumptum cibum*, à trois voix.

2. Deux pièces dans les *Selectissimæ symphoniæ* (Nuremberg, Jean Montanus et Ulric Neuber, 1546); n° 5 : *O præclarum nomen*, à quatre voix, et n° 15 : *Laudent in cœlis*, à quatre voix. La première de ces pièces a été reproduite dans les *Ecclesiasticæ cantiones* (Anvers, Thielman Susato, 1553-1560), livre III, n° 12.

3. Cinq canons : *Salve suprema Trinitas*, à quatre voix, dédiés à Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, suivis d'une chanson à quatre voix, en deux parties : *Discessu dat tota tuo Germania luctus*, et *Quid majus potuere tibi dare*, dédiée à l'archiduc Maximilien, lors de son départ pour l'Espagne. Ces compositions forment la deuxième partie des *Cantiones selectissimæ*, publiées par Sigismond Salminger (Augsbourg, Philippe Ulhard, 1548-1549).

4. Une pièce : *In dedicatione*, suivi de *Obtulerunt sacrificium*, à cinq voix dans les *Selectissimæ cantiones de præcipuis sanctorum festis* (Nuremberg, Jean Montanus et Ulric Neuber, 1550), n° 16.

5. Cinq pièces : *Domine Jesu Christe*, suivi de *Quia dixisti*, à cinq voix, — *Ego dominus*, suivi de *Venite ergo ad me*, à quatre voix, — *In dedicatione* et *Obtulerunt sacrificium* (cf. le n° précédent), — *Ne reminiscaris Domine*, à cinq voix, — et *O bone Jesu salvator mundi*, à quatre voix, dans les *Evangelia dominicorum et festorum dierum* (Nuremberg, Jean Montanus et Ulric Neuber, 1554-1556), t. III, n° 17; t. V, n°s 28, 33, 45 et t. VI, n° 29.

6. Trois pièces dans le *Novum et insigne opus musicum* (Nuremberg, Jean Montanus et Ulric Neuber, 1558-1559), 1re partie, n° 29 : *Memor esto verbi tui*, à six voix, et n° 30 : *Veni sponsa Christi*, à six voix; 2e partie : n° 83 : *Surge proprera amica mea*, à cinq voix.

7. Une pièce dans le *Thesaurus musicus* (Nuremberg, Jean

Montanus et Ulric Neuber, 1564), t. IV, n° 24 : *Veni sancte spiritus*, à six voix.

8. Une pièce dans les *Suavissimæ et jucundissimæ harmoniæ*, publiées par Clément Stephani Buchaw (Nuremberg, Théodore Gerlach [et Ulric Neuber], 1567-1568), livre II, n° 3 : *Tota pulchra es*, à cinq voix.

9. Le catalogue de la bibliothèque musicale de Marie de Hongrie, qui fut dressé en 1558, lors du transfert de cette collection en Espagne, mentionne un manuscrit : *pliegos de papel grandes, de musica en aleman, de que es autor il maestro de capillo de emperador Ferdinando*, qui doit, sans doute, être une œuvre de Massenus [1]. Il serait intéressant de la retrouver, d'autant plus que les paroles en sont allemandes, ou peut-être même néerlandaises (*en aleman*), tandis que toutes les autres compositions de Massenus sont écrites sur un texte latin.

[1] EDM. VANDER STRAETEN, *La musique aux Pays-Bas avant le XIX*e *siècle*, t. VII (Bruxelles, 1885), pp. 472 et 487.

V.

UNE PIÈCE EN VERS RELATIVE A L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

Nos aïeux avaient l'habitude de consacrer en vers les principaux événements de la vie : mariages, vœux monastiques, premières messes, examens académiques, etc., tout leur donnait l'occasion de rimer de petits poèmes, aussitôt imprimés et distribués dans le cercle de la famille et des amis. Les bibliothèques renferment des collections très considérables de ces pièces de circonstance, assez médiocres, d'habitude, mais intéressantes par le jour qu'elles jettent sur les mœurs intimes des siècles passés.

J'ai rencontré, notamment, un poème en vers français, daté de 1727, et adressé à un étudiant,

Philippe-Thomas Billet, à l'occasion de l'examen de licencié qu'il venait de subir devant la Faculté de droit de l'université de Louvain. Il offre un petit tableau piquant des distractions que pouvaient s'offrir les étudiants au commencement du XVIII[e] siècle, pour se reposer de leurs études. La musique, les festins, le vin et la bière surtout, la célèbre *Peetermanne,* y jouent un grand rôle. L'amour, par contre, n'y figure pas, à moins qu'il ne faille en voir une trace dans l'allusion très discrète à la dévote, dont le héros essaie vainement, — et à quel prix! — d'obtenir un salut.

Le ton de la pièce est assez vif ; la satire s'y mêle aux louanges, et l'auteur en est, sans doute, un camarade de Billet [1], qui ne craint pas de lui dire ses vérités. Sans être souple ni châtié, le style est assez facile et la versification est suffisamment correcte, sinon élégante. C'est un morceau qui n'est pas sans qualités quand on le compare aux plates élucubrations rimées qui ont vu le jour en Belgique pendant cette époque de décadence littéraire, qui correspond au XVIII[e] siècle [2]. Je crois donc qu'il mérite d'être reproduit ici, d'après l'exemplaire conservé à la bibliothèque de l'université de Gand (*Documents biographiques*). Il forme un feuillet in-folio, imprimé sur deux colonnes, par la veuve de Jacques Sassenus, à Louvain.

[1] La pièce est signée *Beauchaniana domus,* nom qui peut être soit celui de la maison où les camarades de Billet avaient l'habitude de se réunir, soit celui d'une famille alliée à celle de Billet (Beauchan?).

[2] Il est à remarquer que les pièces analogues, rédigées en français, sont relativement rares au XVIII[e] siècle; elles sont, le plus souvent, écrites en vers flamands ou latins.

A MONSIEUR
M. PHILIPPE-THOMAS BILLET
DE GAND
AU JOUR QU'IL PREND SES LICENCES
EN DROITS
DANS LA TRES-CELEBRE UNIVERSITE DE LOUVAIN
BLASON

Il porte de Sable Billeté d'Or. Pour Cimier un Lion iſſant de même.

DEVISE

BONA FIDE.

A Te chanter, *Billet*, ton singulier mérite
Par des attraits puissans tout le Parnasse invite.
Les neuf sçavantes Sœurs ont ici bien de quoi.
C'est un très-rare Oiseau qu'un Cœur de *Bonne Foi*.
Chacun veut se flater de ce bel avantage,
Quoiqu'il soit de fort peu le louable héritage.
Mais ce don prétieux est ton propre, en effet.
On ne le trouvera nulle part si parfait :
Nous t'en sçavons doué par notre expérience.
De ton doux entretien est notre connoissance.
C'est toute *Bonne Foi* que ta charmante humeur.
Ta conversation est pleine de candeur.
Cette vertu fournit un sujét au Parnasse.
D'autres qui sont en Toi prennent aussi leur place.
Un Esprit relevé pour le plus grand Sçavoir,
Que le succès suivit tel que l'on peut avoir.
Douai fut le garant en la Philosophie,
Où brilla noblement ton sublime génie.
C'étoit un préambule aux honneurs éclatans
Que, sans faute, devoient prétendre tes talens.
De ce bonheur certain, à la fin de ta course,
Cette Université devoit être la source.
Notre Athéne Belgique étoit le champ d'honneur
Où se distingueroit le sort [1] de ton grand cœur.

[1] *L'essor?*

Ce qu'un Juriste brigue avec inquiétude
Pour montrer au Fiscal [1] le fort de son étude,
Nos Docteurs, connoissant ta science des Loix,
T'offrirent le concours même jusqu'à deux fois.
Ton naturel modeste, ennemi de paroître,
Quoique l'on Te jugeât très-digne de T'y mettre,
Avec remercîment a renoncé deux fois
Aux honneurs présentés de ces nobles emplois.
Pour adoucir les soins du travail Juridique,
Ardemment tu chéris l'ordre de la Musique :
De tous les instrumens tu donnes des concerts.
On te void sans défaut au dessus de nos vers.

Mais un mot, dit Mopsus. Ne courez pas si vite.
Billet adroitement vous fait la Chate mite.
Nous mettrons, s'il lui plait, un peu d'eau dans son Vin.
Ce qu'on avancera ne sera point en vain.

Nouvellement venu de son Païs de Flandre,
Touchant la Peetermanne il fit d'abord entendre
Qu'il ne seroit jamais de cette Bière pris.
Mais, dès le lendemain, il fut tout-à-fait gris.
Je ne suis pas, dit-il, accoûtumé d'en boire.
Le Vin est ma Boisson. Vous pouvez bien m'en croire.
Il ne m'enivre point. — Il arriva bientôt
Un festin où l'on but à Tire larigot.
Il en eut sur l'oreille autant qu'en eut tout autre.
On [2] voyoit chanceller notre mignon Apôtre
Hablant à demi-mots : *Heer den Presidenté*
Het gaet gelyck het moet. Dat is voor waer jenté.
Il est, comme il croyoit, d'une force admirable.
La force de Samson ne fut point comparable.
En voici bonne preuve en un cas convainquant,
Qui donne de son bras un solide garant.

[1] *Fiscat*, qui se trouve dans le texte, est évidemment une faute d'impression.
[2] Le texte porte *En*, qui est une faute d'impression évidente.

Il voulut arrêter autrefois une Chaise :
Il pensoit sûrement en avoir à son aise.
On fouete le Coursier qui vole en son chemin.
Le Samson d'un grand clou meurtrit toute sa main.
Il prétendit un jour d'avoir d'une Dévote,
Pour passer, le salut, la croyant Idiote.
Elle se fit passage avec un bon soufflet.
Il se mit en courroux. On se rit de *Billet*.

Ne t'engage donc plus en telles avantures.
De ton hûreux destin sui les certains augures.
La Flandre qui T'attend en Toi void un *Lion*
Qui de son *Lion* doit être le Compagnon.
De *Bonne Foi* par-tout conduis ton entreprise.
Ne T'éloigne jamais du sens de ta Devise.
Sois en tes actions d'un cœur franc et loyal,
Themis Te placera dans son Char triomphal.

CHRONOGRAPHE.

bILLet VraI ganDoIs a prIs aVeC Un InsIgne honneUr
son Degré en DroIt.

7. Aprilis 1727.

Applaudit Beauchaniana Domus.

Philippe-Thomas Billet, qui, comme on l'a vu, avait fait ses études de philosophie à Douai avant de faire son droit à Louvain, vint ensuite se fixer à Gand, sa ville natale, où il fut avocat au Conseil de Flandre jusqu'à sa mort survenue le 26 novembre 1766 [1]. Sa bibliothèque, composée princi-

[1] Voici son acte de décès, tel qu'il est inscrit sur les registres de la paroisse Saint-Michel, Nord :

Anno Domini 1766, die 26 9bris, obiit consultissimus Dñus Philippus Billiet, *in Concilio Flandriæ advocatus, viduus D^{lle}* Barbaræ De Koninck, *ætatis 64 annorum. Sepultus in templo. Exequiæ fuerunt dupl.* J. De Clercq, *pastor.*

palement d'ouvrages d'histoire et de droit, fut vendue le 12 février 1767, par le libraire Servais Somers, chez qui on pouvait se procurer le catalogue, comme nous l'apprend une annonce de la *Gazette van Gend*, du 5 février 1767[1].

[1] *Op donderdag den 12. dezer loopende maend February 's morgens ten negen en 's naer middags ten twee uren zal men in het knechtjenshuys dezer stad Gend verkoopen eene partye Rechtsgeleerde en Historische Boeken, achtergelaeten by wylent D'heer ende Meester* Philippus Billet, *in zyn leven Advocaet van den Raede in Vlaenderen; waervan de Cataloguen te bekomen zyn by Sr.* Servaes Somers, *woonende op den hoek van de Majorleynstraete recht over de Leirze.*

VI.

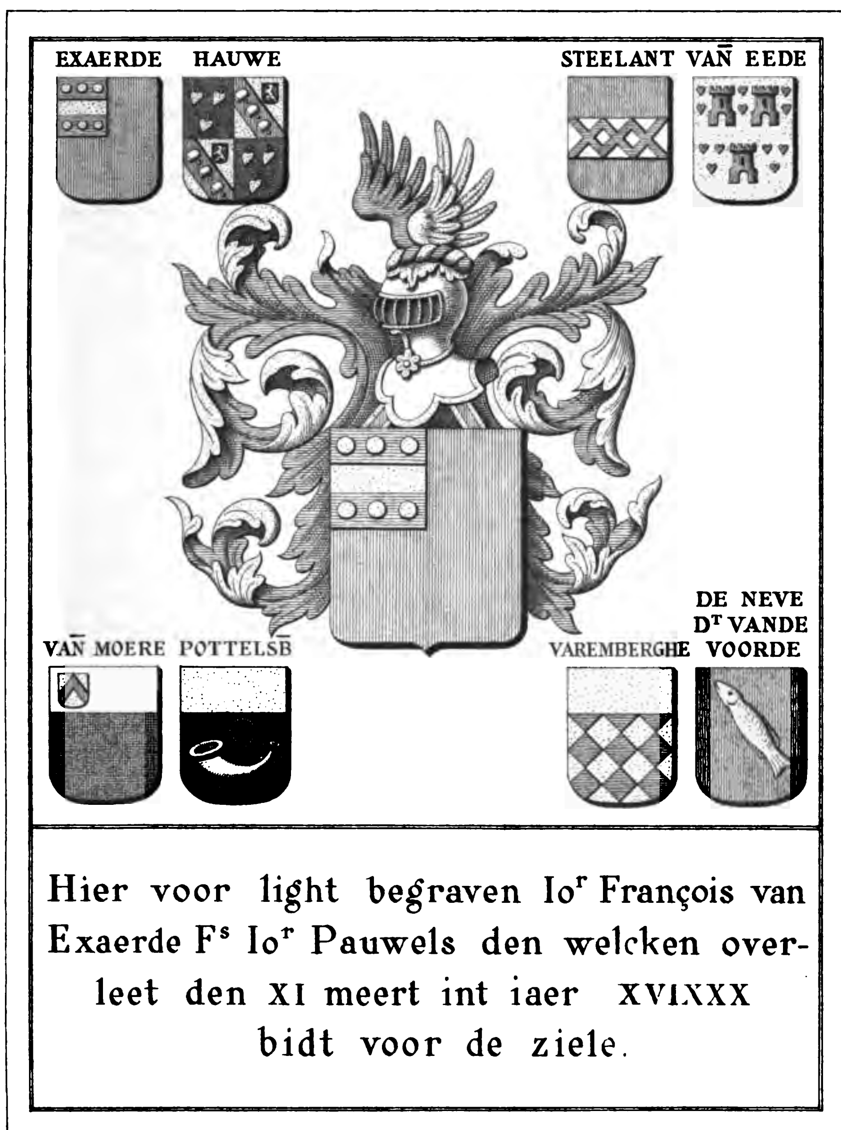
LES POÉSIES FRANÇAISES DE GUILLAUME VAN EXAERDE.

La bibliothèque de l'Université de Gand s'est récemment enrichie d'un petit manuscrit in-folio, sur papier, de 64 pages, non compris le titre intitulé comme suit : *Diuersche Ghedichten van verscheyde Materien, soo fransche als duytsche, door Jo*[r] *Guilliame Van Exaerde, heere van Water-houte,* ce qui peut se traduire : *Poésies diverses sur des sujets variés, tant françaises que flamandes, par messire Guillaume van Exaerde, seigneur de Water-houte*. Au-dessous, les deux devises : *Fert omnia tellus* et *Amor con amor se paga,* la date du 8 avril 1675, enfin un croquis sommaire des armoiries de la famille van Exaerde qui sont *de gueules, au*

franc-quartier d'azur, chargé d'une fasce accostée de six besants, le tout d'or.

La famille van Exaerde, du pays de Waes, qu'il ne faut pas confondre avec les seigneurs d'Exaerde, est connue. L'église primaire de la ville de Saint-Nicolas, possédait autrefois, dans l'ancienne chapelle de Saint-Sébastien, la pierre tombale d'un Paul d'Exaerde, père de François, dont l'amabilité de Mr Ém. Varenbergh nous met à même de reproduire ici le cabinet d'armoiries. Ce cabinet d'armoiries figurait avec deux autres blasons d'obit dans la même chapelle ; c'étaient ceux d'Amelberge van Exaerde, fille de Pierre et de Laurence de Hertoghe, décédée sans alliance le 11 octobre 1596, et de Jeanne van Exaerde, sœur de la précédente, veuve de Jean Yman, receveur à Eecloo, décédée le 21 novembre 1600. François van Exaerde, décédé le 11 mars 1630, et auquel se rapporte notre planche, était fils de Paul van Exaerde et de Marguerite de Steelandt; celle-ci était fille de Philippe de Steelandt, watergrave de Flandre, dont la mère était Catherine de Neve, et qui avait épousé Marguerite Vanden Eede, fille d'Adrien et de Catherine Varenbergh.

Nous n'avons malheureusement aucun renseignement biographique sur Guillaume, l'auteur du recueil. Dans une de ses poésies françaises (XXIV), les seules que nous examinions ici, il nous apprend qu'il est né le 11 septembre 1646 ; il avait donc vingt-neuf ans quand il recueillit ou composa ses œuvres poétiques. Il aimait une jeune



Lith. P. Allaert.

fille âgée de vingt-deux ans, M. A. V. dont le nom patronymique, Vereecken, nous est révélé dans plusieurs poésies flamandes, soit sous cette forme, soit sous celle latinisée de *Aquercu*[1]. Il est aussi question d'un ami P. V. B. (XXXIV).

Les poésies flamandes sont un peu plus documentaires. Nous y trouvons des épitaphes pour son père, Jean-Baptiste van Exaerde, et sa mère, Isabelle de Clercq, qui mourut peu de temps après sa naissance; des poésies adressées à sa marraine, Isabelle Ysebrant, à sa gouvernante, Josijntje van Bellegem, et à ses amis : Jacques de Raedt, seigneur de Suydorpe, qui fit, en 1675, un assez long voyage en Hollande, sa femme Jeanne-Marie d'Houdan et ses deux fils, dont notre poète était le parrain; Pierre Bryaerde, seigneur de Beauvoorde, qui avait épousé, le 28 octobre 1671, Françoise-Germaine Vander Zype; Jacques et Pierre Ysenbrant; Cnobbaert, avocat au Conseil de Flandre; Pierre-Yvon de Neve, haut-échevin du pays de Waes; François Wackens, seigneur de Plasschevelde, et ses trois filles; les deux demoiselles Hoeyenbruggen; mademoiselle Stalins; le le docteur Ghysemen; les RR. PP. dominicains, Driege, Jonckheere, Fr. de Trutere [?]; le vicaire de Stekene, Mollens, etc. Il faut citer également l'éloge du pays de Waes et des pièces relatives à des localités de cette région : Wachtebeke,

1 *Exaerd' Aquercu mint,*
Aquercu mint Exaerd'.
Sijn sij dan eens gesint,
Waerom dan niet gepaert?

Stekene, le château de Voorhoute, ainsi qu'à la ville de Gand, à Hulst, à l'hôtel de ville d'Amsterdam, etc. Notons enfin des allusions aux événements politiques du temps, aux guerres qui dévastaient alors les provinces belges, et où l'auteur se montre partisan de l'Espagne ; un huitain rappelle l'attaque de la ville de Gand, le dimanche des Rameaux, 7 avril 1675, par les Français qui brûlèrent des maisons à la porte de la Colline.

Le manuscrit comprend des poésies françaises, flamandes et latines. Comme je l'ai déjà dit, je ne m'occuperai ici que des premières, au nombre de quarante-deux, qui sont, d'ailleurs, sinon les plus intéressantes au point de vue du fond, du moins les meilleures comme facture. Le lecteur en trouvera plus loin une transcription complète, à part un quatrain que j'ai cru devoir laisser de côté. J'ai laissé les pièces dans l'ordre où l'auteur les a placées, et je les publie sans aucun changement, même orthographique. Je me suis borné à faire disparaître quelques fautes de négligence, échappées à la plume de l'auteur, et que celui-ci aurait évidemment corrigées lui-même à l'impression.

L'œuvre de Guillaume van Exaerde se compose de ce qu'on est convenu d'appeler des poésies légères. C'est le fruit des loisirs d'un jeune homme de bonne famille qui s'amuse à chanter ses plaisirs; la galanterie y occupe naturellement la première place. Le ton est badin, piquant, parfois même railleur. Voici une sœur qui reproche à son

frère d'aimer trop le jeu et qui lui demande d'y renoncer. Le frère l'interrompt aussitôt

— Ouy, ma sœur, j'en prendray l'envie
Quand tu ne feras plus l'amour.

Et la sœur de soupirer mélancoliquement :

— Va, méchant, tu joûras tout le tems de ta vie !

L'épigramme attire visiblement l'auteur. Les coquettes, les vaniteux, les envieux, les sots en général tombent sous ses traits, et sa verve caustique ne les épargne guère. Les gens d'église même ne trouvent pas grâce devant lui :

Je sçay bien qu'un homme d'église,
Qu'on redoutoit fort en ce lieu,
Vient de rendre son âme à Dieu,
Mais je ne sçay si Dieu l'a prise.

Les madrigaux sont précieux — c'est l'essence même du genre — mais la pensée sait en être ingénieuse dans sa subtilité. Le poète trouve un jour sa maîtresse si occupée d'une broderie ou de quelque autre ouvrage qu'elle n'entend point ce qu'il lui dit ; jouissez, dit-il à l'ouvrage importun, jouissez en paix du cœur de ma maîtresse ; dans le chagrin que vous me causez

Je sens ce foible allègement
Qu'estant en ce moment le témoin de ma peine
Vous le serez un jour de mon contentement.

Il ne faudrait cependant point exalter la valeur d'Exaerde. Si ses vers sont faciles, ce n'est que dans les petites pièces, car son souffle est court,

et son inspiration ne se soutient pas. Voyez, par exemple, la pièce intitulée *la Maison réglée :*

Avoir une maison propre, commode et belle,
Des jardins tapissés d'espailliers odorans,
D'excellent vin, peu de train, peu d'enfants
Posséder seul, sans bruit, une femme fidèle...

Cela rappelle vaguement la petite maison d'Horace et n'est vraiment pas mauvais. Mais aussitôt le ton baisse :

N'avoir debtes [ni] *procès ni querelle,*
Ni partage à faire avec ses parens,
N'espérer ni se promettre rien de grand,
Vivre sans jalousie et sans ambition,
Se régler sans scrupule à la dévotion,
Avoir l'esprit libre et le jugement fort...

Vers incomplets, incorrects, sans poésie et que le dernier vers ne suffit pas à racheter :

C'est attendre chez soy bien doucement la mort.

S'il fallait rapprocher notre poète d'un de ses contemporains, je le comparerais volontiers à Alexandre Lainez. Cet ami de La Fontaine et de Chapelle, qui était né à Chimai, chantait, lui aussi, les plaisirs, avec des trouvailles heureuses de pensée et d'aimables négligences de style. C'est à sa suite qu'il conviendrait de placer Guillaume van Exaerde, si l'on consacrait quelque jour une étude aux poètes belges du XVIIe siècle.

I.

MÉTIER EXTRAORDINAIRE.

Le métier d'amour en effet
Est une assez bizarre affaire;
Ce métier-là plus on le fait,
Et moins on est propre à le faire.

II.

OP DE KONINGINNE VAN SUEDEN CRISTINA.

[Sur la reine Christine de Suède].

Madrigal.

Nul de tous les mortels ne la peut égaler;
Le maistre des neuf sœurs ne seroit pas son maistre.
Pour faire des captifs, elle n'a qu'à paroistre,
Et pour faire des vers, elle n'a qu'à parler.

III.

SOUHAITS.

Je ne demande rien en ceste vie
Que bon cheval et belle amye,
Argent quand je voudray,
Le paradis quand je mourray.

IV.

SERMENT D'AMOUR.

Ni du lieu la distance,
Ni du tems la longueur
N'auront jamais puissance
De t'oster de mon cœur.

V.

DU MOT AIMER.

Quoyque nous dise la grammaire,
Aimer n'est point un verbe actif;
Mais, suivant ma douleur amère,
Je croy plustost qu'il est passif,

VI.

DE LA HAINE.

En mon cœur la haine abonde;
J'en regorge à tout propos :
Depuis que je hay les sots,
Je hay presque tout le monde.

VII.

SOTTISE PARTOUT.

Pour vous en parler sans feintise,
Presque tout ce qu'on voit n'est que pure sottise
De toutes parts de l'Univers.
Je regarde partout depuis neuf ou dix lustres :
Le monde est plein de sots divers;
Il a des sots obscurs, il a des sots illustres.

VIII.

LE MUSICIEN.

Vray Dieu! qu'afin de subsister
En ce monde il faut se contraindre!
Cent fois il m'a fallu chanter
Quand j'avois sujet de me plaindre.

IX.

A IRIS.

Vous craignez de payer mes services passez :
Lorsque je vous en parle, Iris, vous blémissez
Et vous avez pourtant de quoy me satisfaire.
A quoi bon de vous effrayer?
En cas d'un amoureux salaire,
C'est un plaisir que de payer.

X.

BELLE EXPRESSION D'AMOUR SANS DIRE MOT.

Lorsque d'un désir sérieux
Je presse Amarillis de me dire elle-même
S'il est vray qu'elle m'aime,
Elle rougit, elle baisse les yeux,
Et me serrant la main, tout bas, elle soupir
Se peut-elle mieux expliquer sans rien dire?

XI.

LA MAISON RÉGLÉE.

Avoir une maison propre, commode et belle,
Des jardins tapissés d'espailliers odorans,
D'excellent vin, peu de train, peu d'enfans,
Posséder seul, sans bruit, une femme fidèle,
N'avoir debtstes [*ni*] procès ni querelle,
Ni partage à faire avec ses parens,
N'espérer ni se promettre rien de grand,
Vivre sans jalousie et sans ambition,
Se régler sans scrupule à la dévotion,
Avoir l'esprit libre et le jugement fort,
C'est attendre chez soy bien doucement la mort.

XII.

SERMENTS D'AMOUR.

Belle de mes désirs, vous estes le trespas,
Et c'est vous toutefoys que seule je désire.
J'en jure vos beaux yeux, que le soleil admire,
Et j'en jure mon cœur, surpris de vos appas.
J'en jure ces douceurs qui sont tout mon soulas[1];
J'en jure vos desdains qui font tout mon martire;
J'en jure ces douleurs tesmoins de votre empire;
J'en jure ce désir, qu'avoir je ne puis pas;
J'en jure les amours, amoureux de vous-mesme;
J'en jure ces beautés qui font que l'on vous aime;
J'en jure mes espoirs, encor bien que petits;
J'en jure ce désir que vous me faictes naistre;
Bref, j'en jure par vous, sans qui je ne veux estre....
Encor ne croyez-vous ce que je vous en dis.

XIII.

POUR M... TRAVAILLANT, A SON LIT, D'OUVRAGES AVEC TANT D'ATTENTION QU'ELLE N'ESCOUTOIT POINT SON AMANT.

Madrigal.

Jouissez, trop heureux ouvrage,
Du cœur d'Iris et sans ombrage.

1 Soulagement.

Occupez son esprit et faites tous ses soins;
J'espère avoir mon tour et n'en faire pas moins,
Et malgré le mal qui me gesne,
Je sens ce faible allègement,
Qu'estant, en ce moment, le témoin de ma peine,
Vous le serez un jour de mon contentement.

XIV.

A UN AMY.

Chez toy j'ay les plaisirs les plus grands de la terre
Soit qu'on lise tes vers, soit qu'on vuide le verre;
Tout en [*toy*] est divin,
Et le stile et le vin.

XV.

LE FRÈRE JOUEUR ET LA SŒUR AMOUREUSE.

Mon cher frère, disoit Sylvie,
Si tu quittois le jeu, que je serois ravie!
Ne le pourras-tu point abandonner un jour?
— Ouy, ma sœur, j'en perdray l'envie
Quand tu ne feras plus l'amour.
— Va, méchant, tu joûras tout le tems de ta vie.

XVI.

LE MARCHANDEUR DE GANTS.

Madame, montrez-moy des gands.
Que vendez-vous ceux-cy? — Monsieur, rien que six francs.
— Madame, vous en aurez quatre.
— Monsieur, je n'en puis rien rabattre.
— Madame, un escu d'or, mais je veux vous baiser.
— Monsieur, je n'ay rien fait de toute la semaine;
En vérité, c'est mon étreine [1] :
Je ne veux pas vous refuser.

[1] Étrenne.

XVII.

A PHILLIS.
EN LUI DONNANT UN BIJOU.

Phillis, rien pour rien.
Prenez de mon bien,
Donnez-moy du vostre :
Qui donne un bijou,
A moins qu'il soit fou,
En demande un autre.

XVIII.

SUR UN PORTRAIT PLUS BEAU QUE L'ORIGINAL.

Quand de Cloris tu nous peins le visage,
Tu nous le fais plus beau que n'est le sien.
Peintre, croy-moy, réforme ton ouvrage :
C'est faire mal que de faire si bien.

XIX.

D'UNE FEMME ET DE SON MARY.

La femme a son favory,
Le mari a sa favorite.
Ainsi, voilà quitte à quitte
Et la femme, et le mari.

XX.

DES GENS DE GUERRE.

Je ne connois qui que ce soit
De ceux qui maintenant suivent Mars et Bellonne,
Qui, s'il ne violoit, voloit, tuoit, brûloit,
Ne fust assez bonne personne.

XXI.

JUSQU'A LA MORT.

A M. M. A. V.

L'hyver sera sans froidure,
Et le printemps sans verdure;

L'océan sera sans flus,
Et l'air deviendra palpable
Quand mon cœur sera capable
De ne vous adorer plus.

XXII.

AUTRE.

A la mesme.

Je veux que le ciel en courroux
M'accable d'un coup de tonnerre
Si je connois une sur la terre
Que j'aime au prix de vous.

XXIII.

A UN AMY [QUI] M'AYANT QUELQUE CHOSE PROMIS, MANQUA DE PAROLE....

Ce que tu me promis, Grégoire,
Tu ne le tiens aucunnement :
Avant que de promettre, il faut du jugement,
Et quand on a promis, il faut de la mémoire.

XXIV.

L'AGE DE M. M. A. V. [VEREECKEN].

Nasquit 14 7temb. 1653. Le 14 7bre 1675 = fera 22 ans. Et luy le 11 7temb. 1646 et le 11 7temb. 1675 : 29 ans. Faict le 14 d'avril 1675.

Considère-moy bien, reguarde bien, Clymène;
Nous naquimes tous deux dans la mesme semaine;
Tous deux, à quatre jours près, sommes du même tems.
Cependant voy quel tort me font les destinées :
Depuis sept mois je suis sur mes vingt-neuf années,
Et ce charmant objet que sur ses vingt-deux ans.

XXV.

LE MÉDISANT ADROIT.

Dialogue.

Phillis à Corydon s'est-elle enfin rendue?
Consume-t-il les nuits dans son doux entretien?
— A cela je ne répons rien :
La médisance est défendue.

XXVI.

INCERTITUDE.

Écrire est un étrange emploi;
L'un blâme ce qui vient de moy;
Ce que je fais, l'autre l'admire :
Fay-je bien, fay-je mal d'écrire?

XXVII.

A MON BARBIER.

Quand je dis que tu m'as coupé,
Tu dis que je me suis trompé
Et qu'il ne faut pas que je craigne.
C'est donc ma serviette qui saigne?

XXVIII.

EN FAVEUR D'UNE DAME FORT SUJETTE A ROUGIR, ET A QUI ON EN FAISOIT LA GUERRE.

Demande.

Iris, d'où viennent vos surprises?
A tout moment vous rougissez.

Réponse.

Ne le voyez-vous pas assez
Que je rougis de vos sottises?

XXIX.

DE L'ARGENT.

L'argent chez les mortels est le souverain bien;
C'est par luy qu'on arrive au but qu'on se propose;
Avec un peu d'argent, un homme est quelque chose;
Un homme sans argent est un peu moins que rien.

XXX.

SUR LA MORT D'UN PUISSANT ECCLÉSIASTIQUE.

Je sçay bien qu'un homme d'église,
Qu'on redoutoit fort en ce lieu,
Vient de rendre son âme à Dieu.
Mais je ne sçay si Dieu l'a prise.

XXXI.

A UNE DAME QUI SE PLAIGNIT DE MOY A CAUSE QUE JE NE LA VEUX PAS VOIR.

Ce n'est point la peur d'un jaloux
Qui m'empesche d'aller chez vous.
Je sçay qu'on y rit, qu'on y baise.
Si je m'abstiens de vous y voir,
C'est que je crains d'y recevoir
Quelque plaisir qui me déplaise.

XXXII.

VANITÉ DE PLUSIEURS PERSONNES RICHES.

Ce comte est mon proche parent,
Et je ne fus point de sa noce.
Nous n'avons aucun différend;
Mais quoy, je n'ai pas de carosse.

XXXIII.

A UN RICHE IMPERTINENT.

Parce qu'un fort grand bien s'est venu joindre au vostre,
A peine à nos discours répondez-vous un mot.
Quand on est plus riche qu'un autre,
A-t-on droit d'en estre plus sot?

XXXIV.

A UN AMI P. V. B....

Il est vray, cher ami, qu'elle est morte
Vostre sœur que vous aimiez tant.
Mais faut-il pour cela vous fâcher de la sorte?
L'argent qui vous en vient, vous l'aimez bien autant.

XXXV.

CHACUN SE RIT DE SON COMPAGNON.

Un des plus grands plaisirs qui soient en ce bas monde
C'est de voir qu'en son sens chaque personne abonde.
Chacun de son costé croit qu'un autre est un sot :
Pierre se rit d'Antoine, Antoine de Pirrot.

XXXVI.

D'UN ENVIEUX.

S'il voit des gens aujourd'huy
Plus considérez que luy,

Aux chagrins il s'abandonne :
Il faut luy faire savoir
Que, s'il se fâche d'en voir,
Il ne doit plus voir personne.

XXXVII.

D'IRIS ET DE SON PORTRAIT.

Le visage d'Iris ne nous semble pas beau?
Vous n'avez donc pas bien regardé son tableau.

XXXVIII.

D'UN ADVOCAT.

Un savant avocat, — son nom je le veux taire, —
Quand je luy parle d'une affaire,
Me dit toujours que j'ay mal fait.
Si j'ay mal fait ou non, ce n'est pas là le fait :
Je demande ce qu'il faut faire.

XXXIX.

ÉPIGRAMME DU VIN.

Le vin est salutaire ;
Le vin est nécessaire,
S'il est sobrement pris.
Ce n'est pas la substance,
Mais c'est l'intempérance
Qui trouble les esprits.

XL.

AU ROY DE FRANCE LOYS DE BOURBON.

Pour estre heureux dessus la terre,
Tant en la paix que dans la guerre,
Fils de putain il faut estre
Ou bien un enfant d'un prestre :
Mais de Bourbon c'est tout deux !
C'est pourtant qu'il est double heureux [1].

XLI.

[L'AMOUR.]

Si l'amour est une follie
Je serai fol toute ma vie.

[1] On connaît la légende qui veut que Louis XIV soit le fruit de relations coupables entre Anne d'Autriche et Mazarin.

A la suite des poésies de Guillaume van Exaerde, se trouve reliée, dans le manuscrit gantois, une satire politique contre les Espagnols. Je la reproduis ici parce qu'elle est curieuse ; mais il est impossible de l'attribuer à Van Exaerde, qui professait des opinions absolument opposées à celles de l'auteur de la satire.

Da pacem, Domine, in diebus nostris
Quia non est alius qui pugnet
Pro nobis nisi tu, Deus noster.

Seigneur délivrez-nous du superbe Espagnole [*sic*]
Criant d'Ineros [?] l'odieux parolle
Da.

Ces galleux Idalgos ne demandent la paix,
Ains ils travaillent tous pour n'avoir jamais
Pacem.

Aux aubois de la mort, ils crieront pardon
Mais il sera trop tard de réclamer ton nom
Domine.

Ces cavailleros sont maistres de la terre;
Faut-il, Dieu, qu'endurions une telle misère
In diebus nostris.

Ils disent Flamiengos traidores du pais :
Le Don est fidèle au Roy, mais il ont tous menti
Quia non est.

Quand un de notre argent a rempli sa basace [*sic*],
Il s'en vat en Espagne, et revient à sa place
Alius.

Et s'il est question d'aller à la bataille,
Il n'y en at pas un de toutte la canaille
Qui pugnet.

Les gouvernements sont pour eux et les buttins;
Mais les coups de mousquets, de pièces et carrabins
Pro nobis.

Nul ne peut déchasser du pais ces harpies,
Ces voleurs de nos biens, de l'honneur de nos vies,
Nisi tu, Deus noster.

MIEUX LA FIN QUE LE VENIN.

VII.

L'ARITHMÉTIQUE DE NICOLAS MARTEL.

La ville de Liège possédait, au commencement du XVIIIe siècle, un abbé du nom de Nicolas Martel, qui s'occupait de donner des leçons de mathématiques. En 1717, il fit imprimer chez Urbain Ancion un traité d'arithmétique assez important pour l'époque. L'ouvrage est signalé par Mr de Theux, dans sa *Bibliographie liégoise* (2e éd., col. 467), mais ce dernier ajoute que Bourguignon réimprima le traité en 1747, et que cette édition parut aussi sans date.

C'est là une assertion inexacte, comme j'ai pu m'en assurer par un examen attentif des trois exemplaires de l'œuvre de Martel, conservés dans la collection Capitaine, à la bibliothèque de l'Uni-

versité de Liège, et dont voici une description détaillée :

(A).

Tome I :

ECLAIRCISSEMENT || TRES-AMPLE || SUR LES || REGLES FONDAMENTALES || DE || L'ARITHMETIQUE &c. || Pour en faciliter l'intelligence & en ren-||dre la pratique plus commode tant aux || Apprentifs qu'à ceux qui n'ont qu'une || legére teinture de cette Science. || TOME PREMIER. || *Par le Sr.* Nicolas Martel || *Prêtre Seculier.* || (Fleuron).

A LIEGE, || Chez Urbain Ancion Imprimeur, || vis-á-vis des Reverends Peres Domini-||cains, & chez Marie Tournaye || Marchande au Palais. || M.DCCXVII. ||

Pet. in-8°, 1 f. pour le titre, 12 ff. lim. non chiffrés, signés *-**2 [**4], 359 pp. chiffrées et 7 pp. non chiffrées. Les liminaires contiennent : Ff. *-*3 r°. : *Avis au Lecteur ſur trois differens ouvra-||ges d'Arithmetique.* || [1]; ff. *3 v°-[*4] r° : *Obſervations*

1 " ...aiant eu la curioſité pendant ſept à huit ans de lire les ouvrages des plus fameux Auteurs Arithmeticiens dont j'ai pû avoir connoiſſance, j'ai trouvé que pluſieurs étoient ſi ſublimes & quelque-fois ſi obſcurs dans leurs explications qu'il faloit être preſque auſſi ſçavant qu'eux pour les bien comprendre, d'où j'inferois que les Apprentifs en liſant ces ſortes d'ouvrages n'en pouvoient tirer d'autre utilité que de ſe rompre la tête ſans pouvoir rien concevoir & enſuite ſe rebuter d'apprendre une ſcience ſi neceſſaire à tout le monde.

„ Aprés donc m'être appliqué pluſieurs années à la lecture de ces ſçavans ouvrages & recuilli avec un ſoin particulier tout ce qu'ils renfermoient de curieux et de ſubtil pour la pratique, j'avois compoſé une Arithmetique diviſée en pluſieurs tomes & embellie de toutes ſortes de reflexions utiles & curieuſes, mais venant par après á conſiderer qu'elle ne feroit entenduë que de ceux qui feroient bien verſez dans cette ſcience (les Apprentifs n'étant pas d'ordinaire capables d'une grande ſpeculation) j'ai crû, pour m'accommoder à la portée d'un chacun, qu'il feroit plus utile de faire trois differens ouvrages, ſçavoir un pour les Apprentifs, un autre pour ceux qui voudront penetrer plus avant dans les nombres, & le troiſieme pour les curieux et amateurs de cette ſcience.

„ Le premier ouvrage contiendra deux tomes in-8.°, le ſecond en

ſur le deſsein mentionné dans || *l'Avis precedent.* ||; ff. [*4] v°-[*5] r° : *Preface.* ||; ff. [*5] v°-** v° : *Instruction pour ceux qui en-*|| *ſeignent, tirée de l'Arithmetique du* || *Sieur Deſaguliers Hollandois.* ||[1] [et autres instructions diverses]; f. **2 : *Table, contenant au long la valeur des* || *chiffres.* ||; f. [**3] : *Reflexions curieuſes ſur quelques noms des* || *nombres indeclinables mentionnez* || *dans la Table cy-deſſus.* ||[2]; f. [**4] : *Avertissement.* || [sur les quatre règles]. Les pages non chiffrées de la fin renferment pp. [360]-[361] : *Concluſion de ce premier Tome.* ||; pp. [362]-[365] : *Table* || *Des* || *Matieres* || *Contenuës dans ce premier tôme.* ||, et p. [366] et dernière : *Fautes à corriger au premier Tome.* ||

Tome II.

ECLAIRCISSEMENT || .... (comme sur le titre du premier volume). || TOME DEUXIE'ME. || *Par le Sr.* NICOLAS MARTEL || *Prêtre Seculier.* || Imprimé aux dépens de l'Auteur & dedie aux Curieux. || (Fleuron).

A LIEGE, || Chez URBAIN ANCION Imprimeur, || vis-á-vis des

contiendra trois auſſi in-8.° & le dernier contiendra 3 tomes in-4.° : la preface que j'infererai à la tête de chaque ouvrage, fera connoître la maniere dont je m'y prens pour les expliquer.

„ Voila un deſſein d'Arithmetique qui, à ce que je ſçache, n'a jamais été mis en execution par aucun Autheur; je l'ai entrepris, parcé qu'il m'a paru propre pour mener inſenſiblement un chacun au faite & la perfection de cette ſcience appellée divine par le docte Mellema. „

Tout admirable que fût le dessein de Martel, le succès ne le couronna pas, et le pauvre auteur ne put faire imprimer les deux dernières parties de son ouvrage.

[1] Il s'agit sans doute ici de l'ouvrage de H. Desaguliers, intitulé : *La science des nombres par rapport au commerce en général.* Amsterdam, Adr. Braakman, 1701. In-8°, 2 vol. Cf. D. BIERENS DE HAAN, *Bibliographie néerlandaise... des ouvrages... sur les sciences mathématiques et physiques* (Rome, 1883), p. 74, n° 1169.

[2] J'y remarque, notamment, que les termes de *septante, huitante* et *octante* étaient fort en usage dans le pays de Liège : " Dans la Table ci-deſſus je me ſuis ſervi de ces mots, *Septante, Huitante & Nonante,* parce qu'ils ſont fort uſitez au pays de Liege, & qu'en fait d'Arithmetique ils paroiſſent plus intelligibles pour les Apprentifs... „.

Reverends Peres Domini-||cains, & chez MARIE TOURNAYE || Marchande au Palais. || M.DCCXVII. || AVEC PRIVILEGE. ||

Pet. in-8°, 1 f. pour le titre, 1 f. non chiffré contenant au r° le *Privilege.* ||, donné à Liège le 14 août 1717, et au v° les *Fautes á corriger au deuxiéme Tome.* ||, 366 pp. chiffrées et 4 ff. non chiffrés, contenant la *Conclusion* || *Du Present Ouvrage.* || et la *Table* || *Des Matieres* || *contenuës dans ce deuxiéme Tome.* ||
[Bibl. de l'Univ. de Liège; coll. Capitaine, n° 3859].

Les deux « éditions » de Bourguignon signalées par Mr de Theux, sont en réalité celle d'Ancion, dont Bourguignon avait acheté le fonds, et qu'il remit en vente en se contentant de réimprimer le titre. Il renouvela deux fois cette opération, une première fois avec le millésime de 1747 (B), une seconde fois sans date (C).

B.

ARITHMETIQUE || ET || E'CLAIRCISSEMENS TRES-AMPLES || ſur ſes Regles, || AVEC UNE RE'DUCTION AU PAIR || & *ſelon le Cours du Change des Monnoyes de Liege* || *à celles de France, d'Hollande, &c.* || Par le Sr. NICOLAS MARTEL, Prêtre Séculier. || TOME I. [au 2d vol. : TOME II.] || (Fleuron).

A LIEGE, || Chez S. F. BOURGUIGNON, Marchand Libraire & || Imprimeur de la noble Cité, rue Neuvice || au Livre d'or. || M.D.CC.XLVII. || *Avec Privilege.* ||

Pet. in-8°, 2 vol.

Le titre et les 4 premiers ff. liminaires du premier volume ont été remplacés par 2 ff., le premier formant le titre, le second contenant au r° un *Avis du libraire.* ||[1] et au v° le commencement de la *Preface.* ||

[1] Il n'est pas sans intérêt de le reproduire ici :
« Avertir que le Livre qu'on préſente ici au Public, eſt de la compoſition de feu M. l'abbé MARTEL, c'eſt en dire aſſez pour oſer se flatter

Dans le 2d volume, le f. contenant le privilège et l'erratum a été déplacé du commencement du volume à la fin.

A part ces légers changements, (B) n'est autre que (A).

[Bibl. de l'Univ. de Liège; coll. Capitaine, n° 3861].

(C).

ARITHMETIQUE || D'UNE || ME'THODE FACILE, || ET || E'CLAIRCISSEMENT || TRE'S-AMPLE || SUR SES || RE'GLES FONDAMENTALES; || AVEC || UNE RE'DUCTION || *au Pair & ſelon le Cours du Change* || *des diverſes Monnoyes étrangéres.* || Par le Sr NICOLAS MARTEL, Prêtre Séculier || TOME I. [au 2d vol. : TOME II. ||]. (Fleuron).

A LIE'GE, || Chez S. BOURGUIGNON, Marchand Libraire || & Imprimeur de la Noble Cité, || rue Neuvice au Livre d'or. || AVEC PRIVILE'GE. ||

Pet. in-8°, 2 vol.

Dans ce troisième [1] remanîment, le titre et les 5 premiers ff. liminaires du premier volume ont été remplacés par 3 ff., le premier formant le titre, les deux autres contenant: *a*) r° du 2d f. : *Avis Intéressant.* || [2] ; *b*) v° du 2d f. et r° du 3e f.: *Préface.* ||;

qu'il ſera agréé & recherché de tous ceux qui ſont un peu deſireux ou d'apprendre, ou d'entretenir une ſcience ſi utile, & même ſi néceſſaire à toutes ſortes d'états qu'eſt l'Arithmetique. Le ſavant Auteur, fort connu dans le Pays de Liege, & ſurtout dans la Capitale, où il donnoit ſes fructueuſes Leçons, avoit fait imprimer ce Traité à ſes dépens, tant pour l'utilité de ſes Eleves, que pour la commodité de ceux qui s'attachent à en faire d'autres. Enfin l'on oſe avancer que par le ſeul ſecours de ce Livre on peut apprendre l'Arithmetique.... „.

[1] Le remanîment C a dû évidemment être fait après B, puisque B possède un f. de plus de l'original A.

[2] C'est l'*Avis du libraire* de 1747, légèrement modifié et avec cette addition :

“ On obſervera ſeulement que du vivant de l'Auteur, cette Arithmetique s'eſt vendue toûjours dix eſcalins ; mais par après, BOURGUIGNON, Marchand Libraire, ayant obtenu à bonne compoſition, tout le reſtant de l'Edition, s'eſt trouvé par-là en état d'en faciliter l'achat, l'ayant réduit à cinq eſcalins les deux volumes reliés ſéparément, & à 45 ſols leſdits deux volumes reliés en un ſeul : prix bien modique. „

v° du 3° f. : *Inſtruction pour ceux qui enſeignent,* || *tirée de l'Arithmetique du ſieur* || *Desaguliers, Hollandois.* ||

Dans le tome second, le privilège et l'erratum se trouvent de nouveau en tête du volume.

[Bibl. de l'Univ. de Liège; coll. Capitaine, n° 3860].

J'ai cru utile d'extraire de l'ouvrage de l'abbé Martel tout ce qui pouvait servir à la biographie de ce mathématicien. Je puis heureusement compléter ces maigres données par la copie de ses actes de baptême et de décès :

Extrait des registres aux actes de baptême de la paroisse de Notre-Dame-aux-Fonts, à Liège : *25ª Decembris 1672, Nicolaus filius Michaelis Martel et Catharinæ Servais conjug. Suscip. Nicolao de Loz, Agnete Jacob.*

Extrait des registres aux actes de décès de la paroisse de Saint-Adalbert, à Liège : *3 Decembris 1745. R. D. Nicolaus Martel, presbyter, sacramentis munitus. Sepultus prope supradictum Renardy.*

Il en résulte que Nicolas Martel, fils de Michel et de Catherine Servais, naquit à Liège, vraisemblablement le 24 décembre 1672, puisqu'il y fut baptisé le lendemain, et qu'il y mourut le 1er ou le 2 décembre 1745, puisqu'il fut enterré le 3 de ce mois, à l'âge de septante-trois ans, à peu près.

VIII.

LE P. NICOLAS DE LE VILLE,

Prieur des Célestins d'Héverlé-lez-Louvain.

---

§ 1.

Le Monastère d'Héverlé et ses Prieurs.

Le monastère de Notre-Dame des Célestins à Héverlé, près de Louvain, fut fondé en 1521 par le gouverneur de Charles-Quint, Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, et Marie-Madeleine de Hamale, sa femme, qui firent venir de France, et notamment de Metz, des religieux pour le peupler. La fondation fut approuvée en janvier 1522, par Charles-Quint, et, l'année suivante, par le pape Adrien VI [1]. Le couvent dut sa principale célé-

[1] Cf. sur le prieuré d'Héverlé, outre les ouvrages de N. de Le Ville: J.-B. Gramaye, *Antiquitates illustrissimi ducatus Brabantiæ : Arscotum ducatus* (Bruxelles, 1606), pp. 33-34, avec une vue de

brité aux fastueux mausolées que la famille de Croy éleva à ses membres dans l'église[1]. Il fut supprimé à la suite de l'édit de Joseph II (13 avril 1784).

Voici la liste des prieurs qui dirigèrent cette maison depuis son origine jusqu'au premier quart du XVIII[e] siècle :

I (1521-1529). DENIS LE FÈVRE, né en 1488. Après avoir fait ses études à l'Université de Paris et y avoir enseigné pendant dix ans le latin et le grec, il entra, en 1516, dans l'ordre des Célestins au monastère de Marcoussis, près de Montlhéry (Seine-et-Oise). Il était pro-prieur à Metz quand il fut appelé à Héverlé, qu'il dirigea depuis sa fondation jusqu'en 1534. En 1529, il céda le priorat au vicaire-général Antoine Panneton, pour le reprendre l'année suivante. Il fut nommé ensuite prieur du couvent d'Avignon (1534-1537), puis vicaire général de la province de Gaule et prieur de Paris, où il mourut en 1538. On lui doit des commentaires sur la règle de saint Benoît, une vie de saint Pierre Célestin, fondateur de son ordre, des élégies sur la

l'abbaye; — CORN. VAN GESTEL, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis* (La Haye, 1725), t. I, p. 220; — A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiæ* (2e éd., La Haye, 1726-1727), t. II, pp. 143-191, avec une vue reproduite dans *Le grand théâtre sacré du Brabant*, erronément attribué à J. Le Roy (La Haye, 1729), t. I. p. 152.

Il ne reste des archives du monastère que quelques fragments conservés aux Archives générales du royaume, à Bruxelles, et dont voici l'énumération, d'après une obligeante communication de Mr Goovaerts : 1° dix-neuf titres de rente; 2° deux registres terriers, 1682-1701; 3° cinq registres de la Cour censale du couvent d'Héverlé à Putte et Wavre-Notre-Dame, 1554-1736; 4° livre d'annotations pour l'administration des biens du couvent supprimé, 1789-1794.

[1] Cette église fut complètement dévastée, en 1796, par la populace de Louvain. Cf. ED. VAN EVEN, *Dévastations dans l'église des Célestins d'Héverlé-lez-Louvain en 1796*, dans le *Messager des Sciences*, 1887, pp. 278-292 et 411-419, et tiré à part (Gand, 1887).

Passion du Christ et sur la prophétie de Siméon, des *epigrammata,* des tragédies et des comédies, enfin un poème sur la Conception de la sainte Vierge; ce dernier a été imprimé, ainsi que la vie de saint Pierre Célestin. Denis Le Fèvre eut comme sous-prieur Jean de Ranchicourt, d'Arras.

II (1549). ANTOINE PANNETON.

III (1530-1534). DENIS LE FÈVRE.

IV (1534-1538). JEAN JACQUET, de Virton, licencié en droit. Ce fut le premier qui prononça ses vœux à Héverlé. Appelé en France, il mourut à Avignon en 1551.

V (1538-1539). JEAN COLLEMONT. Il fut successivement prieur de Sens, où il avait prononcé ses vœux en 1506, d'Héverlé et de Metz, où il mourut dans un âge avancé.

VI (1540-1542). GUILLAUME MANNENVILLE, de Rouen. Après avoir fait sa profession à Paris, en 1498, il fut envoyé au couvent de sa ville natale, dont il devint prieur. En 1540, il fut nommé prieur d'Héverlé, où il mourut en 1542.

VII (1542-1548). FRANÇOIS LARBAN, ou DE LARBEN. Il entra dans l'ordre à Lyon, en 1512, et fut successivement prieur d'Avignon (1525-1531), d'Héverlé (1542-1548) et de Mantes (1565), où il mourut. Il aida à la revision de la Bible française, dite des docteurs de Louvain (Louvain, Barth. de Grave, 1550; in-fol.).

VIII (1549). SÉBASTIEN VANDER HULST. Il avait prononcé ses vœux à Héverlé en 1535. Il redevint prieur de 1559 à 1567, et mourut en 1576.

IX (1549). GILBERT TAVERNIER. Entré dans l'ordre à Paris, en 1534, il mourut à Mantes en 1551.

X (1550-1551). PIERRE SOHIER. Il avait fait sa profession à Paris, le 30 novembre 1520, et avait été un des premiers Célestins d'Héverlé. En 1552, il retourna à Paris, où il mourut en 1556.

XI (1552-1559). Philippe van Hove. Il avait fait sa profession à Héverlé. Il mourut le 5 janvier 1559.

XII (1559-1567). Sébastien Vander Hulst.

XIII (1567-1570). Lambert Bormans. Il avait prononcé ses vœux à Héverlé, le 18 mai 1545. Il mourut de la peste en 1578, à Louvain, où les religieux s'étaient refugiés pendant les troubles.

XIV (1570-1573). David Innes.

XV (1574-1577). Jean Hollants. Il fit, en 1548, sa profession à Héverlé, et mourut le 31 mai 1584. Il passa quelques années en France et écrivit, paraît-il, des traités religieux.

XVI (1577-1593). Augustin van Dormael. Il eut la direction du couvent pendant les troubles. S'étant réfugié à Louvain, il y vit périr de la peste le plus grand nombre de ses religieux.

XVII (1594-1607). Pierre Angeli, ou Engels [?].

XVIII (1607-1622). Jean Kerremans, de Bruxelles. Il mourut à Héverlé en 1649.

XIX (1622). Jacques Villers, d'Amiens, où il avait fait sa profession en 1606. Il demanda bientôt de pouvoir retourner en France, et dirigea successivement plusieurs couvents de son ordre; il mourut en 1627.

XX (1623). Adam Riolen, du couvent de Paris, où il fut rappelé à l'expiration de la première année de son priorat à Héverlé.

XXI (1624-1638). Louis Nicque, de Soissons. Il entra dans l'ordre au couvent de Ville-Neuve, près de Soissons. Après six ans de priorat, il retourna en France, où il dirigea plusieurs couvents.

XXII (1631). Jean Lestoc, d'Amiens, où il fit ses vœux en 1606, et où il mourut en 1658.

XXIII (1632-1638). François Liegault, né à Roye, en Picardie. Il entra dans l'ordre au couvent de Marcoussis,

où il enseigna la philosophie et la théologie, et dont il devint prieur, après avoir rempli les mêmes fonctions à Héverlé et à Sens. Il devint ensuite prieur de Paris et vicaire-général de Gaule.

XXIV (1638-1649). Nicolas de Le Ville.

XXV (1649-1650). Jean Kerremans, neveu du XVIIIe prieur.

XXVI (1657-1661). Nicolas de Le Ville.

XXVII (1664-1668). Nicolas de Le Ville.

XXVIII (1669-1670). Joseph Ronat.

XXIX (1670-1673). François Thomas.

XXX (1674). Pierre Guiaux. Il fut nommé, mais n'occupa pas son priorat.

XXXI (1674-1694). Jean Halfhuyze.

XXXII (1694-1700). Germain Willemars.

XXXIII (1701-1705). Pierre Vander Doot.

XXXIV (1705-1722). Michel van Rivieren.

XXXV (1722-....). François Samier.

---

§ 2.

Vie du P. de Le Ville.

Parmi ces religieux, il en est un, le P. de Le Ville, qui a particulièrement attiré mon attention, et dont la vie mouvementée ainsi que les nombreux ouvrages m'ont paru mériter une étude détaillée.

Né à Arras [1], vers 1600, Nicolas de Le Ville fit

[1] C'est par inadvertance que Faber l'a fait naître à Wavre. Cf. Fr. Faber, *Histoire du théâtre français en Belgique* (Bruxelles,

sa profession au couvent des Célestins d'Amiens, le 28 juin 1624 [1], entre les mains de son grand-oncle, Nicolas Cuveron, qui remplissait alors les fonctions de vicaire-général. Après avoir occupé la dignité de sous-prieur dans le monastère d'Esclymont, près de Chartres, en Beauce, et dans celui de Colombier près d'Annonay, dans le Vivarais, il fut désigné, le 29 décembre 1637, pour succéder, comme prieur des Célestins d'Héverlé, à François Liegault. Il quitta Paris [2], où il se trouvait alors à la disposition de ses supérieurs, et se rendit en Belgique par Amiens et Arras, accompagné d'un frère oblat, Denys Roelants, de Bruxelles. Il fut installé comme prieur d'Héverlé, le 29 janvier 1638, par l'abbé de Parc, Jean Maes, qui était le visiteur du couvent. Le P. Liegault retourna aussitôt en France, accompagné du sous-prieur Coffinier. Pour remplacer ce dernier, de Le Ville fit choix du P. Chrétien van Ermeghem, qui ne devait pas tarder à succomber à la fièvre (12 février 1639), et auquel succéda le P. Célestin Warremborre (12 avril 1639). La nomination du P. de Le Ville fut vue de mauvais œil par l'abbaye bénédictine de Vlierbeek, qui avait conçu le dessein

1878-1880), t. IV, p. 272. Dans le recueil cité par Faber, *la Cynosure de l'âme,* le P. de Le Ville dit lui-même : « Arras, lieu de ma naissance ».

[1] Cf. [BECQUET], *Gallicæ Cœlestinorum congregrationis, ordinis S. Benedicti, monasteriorum fundationes, virorumque vita aut scriptis illustrium elogia historica* (Paris, 1719), pp. 212-213.

[2] Tous les détails qui suivent, jusqu'à l'année 1661, sont empruntés à l'autobiographie du P. de Le Ville qui forme la fin de ses *Annales cœnobii Heverlani,* conservés en manuscrit à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

d'incorporer les religieux d'Héverlé, et l'on voulut tirer parti contre lui de l'édit du 2 octobre 1638, qui ordonnait d'expulser tous les Français établis dans les Pays-Bas. Un officier du magistrat de Louvain vient le sommer, le 12 de ce mois, de faire partir du couvent tous les religieux français, c'est-à-dire, ajoute-t-il, tous ceux qui ont fait leur profession en France. Cette interprétation paraît abusive au P. de Le Ville qu'elle vise directement, puisque né, à Arras, à un moment où cette ville faisait encore partie des Pays-Bas, il a prononcé ses vœux en France. Il se rend en hâte à Bruxelles et envoie une supplique au Conseil privé, qui lui donne gain de cause, le 15 octobre. Deux moines d'Héverlé, Jean-Baptiste Le Guisnes et Roisin, Français de naissance, mais qui avaient fait leur profession à Héverlé, demandèrent, en même temps, au Conseil privé de pouvoir rester, à ce dernier titre, en Belgique. Sans attendre l'avis du Conseil, le prieur leur conseilla de rentrer en France, poussé par la crainte d'être envoyé à Amiens, lieu de sa profession, si la requête des deux pères étaient accordée. Ces derniers obéirent à leur supérieur et rentrèrent dans leur patrie.

Craignant les entreprises de l'abbé de Vlierbeek qui avait écrit à Rome et en Espagne, le P. de Le Ville mit tout en œuvre pour sauvegarder les droits de son couvent. Il reçut des assurances formelles qu'il n'avait rien à redouter; mais, pour écarter tout danger d'incorporation, il fit signer par ses religieux un acte solennel, passé devant un notaire public, en présence de l'abbé de Parc et

de deux témoins assermentés, acte dans lequel ils déclaraient vouloir vivre et mourir dans l'ordre des Célestins (23 décembre 1638). Le P. Nicolas Desnos, qui était alors provincial de France, en marqua toute sa satisfaction dans une lettre qu'il adressa quelque temps après aux religieux d'Héverlé, et il ne fut plus question d'incorporation.

A l'assemblée de la province de France, dont dépendait la maison d'Héverlé, tenue en 1640, le P. François Liegault, prédécesseur de N. de Le Ville, fut élu provincial, honneur dont Héverlé put être fière.

En 1642, la duchesse Dorothée de Croy[1], femme de Charles, duc de Croy et d'Arschot, vint habiter le château d'Héverlé et manifesta beaucoup d'affection à l'égard des religieux. La faveur de P. de Le Ville inspira même de telles jalousies qu'il essuya, le 28 septembre, un coup de feu, au moment où il rentrait du château au couvent, à sept heures du soir. Il ne fut heureusement pas atteint et put se réfugier au château. L'auteur de l'agression demeura inconnu.

Mais des dissentiments allaient bientôt s'élever entre la duchesse et le prieur et troubler la quiétude du paisible monastère.

La règle stricte de saint Benoît, à laquelle sont assujettis les Célestins, leur interdit, d'une ma-

[1] Voir la notice consacrée à la duchesse dans la *Biographie nationale,* t. IV (1873), col. 558-559 (art. du général Guillaume). On trouve une pièce de vers français de Dorothée de Croy en tête de la *Vallis mariana* de M. Bourgeois (Mons, 1636). Cf. *Bulletin du bibliophile belge,* t. IX (1852), pp. 382-383, et les sources y indiquées.

nière absolue, l'usage de la viande. Un indult pontifical avait, il est vrai, accordé jadis aux moines d'Héverlé la permission d'en manger; mais il avait été révoqué en 1627. En causant avec les religieux, Dorothée de Croy s'aperçut que plusieurs d'entre eux désiraient le rétablissement de la licence; elle écrivit dans ce but au provincial, à qui les moines adressèrent également une supplique, invoquant l'époque tourmentée pendant laquelle ils vivaient et la cherté des denrées. La duchesse ajoutait que l'ancien état de choses n'aurait pas dû être modifié sans le consentement des légitimes héritiers des fondateurs du monastère, et que la dispense ne pouvait que faire augmenter le nombre des religieux. Le tout se fit à l'insu du visiteur, et surtout du prieur dont on craignait, à juste titre, la résistance.

Aussitôt que le P. de Le Ville apprend ces projets, il s'adresse aux comices provinciaux pour leur faire remarquer qu'il n'y a aucune nécessité de rétablir l'indult : le poisson est moins cher qu'avant la guerre, et le couvent n'est pas plus pauvre puisqu'il vient encore d'acquérir récemment quinze arpents de terre. D'autre part, l'indult obtenu jadis, et qui était révocable au gré des supérieurs, n'a eu que de mauvais effets : sept Célestins ont préféré quitter le couvent d'Héverlé et se retirer en France plutôt que d'adopter une vie qui les eût séparés de leurs confrères, et les eût privés des privilèges propres à leur ordre; les choses sont allées de mal en pis jusqu'à ce qu'une réforme ait été établie. Le prieur en

conclut que le rétablissement de l'indult ne peut être qu'une nouvelle cause de troubles. Il ajoute, au point de vue formel, que deux religieux qui ont signé la requête n'y ont aucun droit, puisqu'ils ont fait leur profession après la réforme, et qu'ils se sont engagés solennellement à pratiquer l'abstinence régulière. Enfin, la volonté des fondateurs s'est clairement manifestée par ce fait qu'Anne de Croy a fait don au couvent d'un vivier et lui en a loué un autre à un prix minime pour faciliter l'exécution de la réforme. Tout ce que le P. de Le Ville veut bien admettre c'est que les supérieurs peuvent accorder une dispense temporaire de manger de la viande, mais en dehors du réfectoire.

Sur ces entrefaites, eut lieu à Paris l'assemblée provinciale, et il y fut décidé que le droit d'accorder la dispense serait réservé au visiteur d'Héverlé, l'abbé de Parc, à la condition qu'il y eût nécessité. Celui-ci se rendit donc au couvent; mais, ému par les arguments du prieur, il ne crut pouvoir assumer la responsabilité d'une réforme qu'il ne jugeait pas indispensable, et en référa à l'avis du provincial. Celui-ci accorda alors le droit au prieur, qui était le meilleur juge du cas où la dispense serait nécessaire.

La duchesse fut loin d'être satisfaite de ce résultat, et elle tenta d'obtenir une nouvelle bulle par l'entremise du savant Erycius Puteanus, historiographe royal, dont un enfant avait été tenu sur les fonts baptismaux par le pape lui-même. De Le Ville de se rendre auprès de Puteanus pour

le dissuader de se charger d'une pareille mission. Il y parvient et continue, pour plus de sûreté, ses démarches en s'adressant à l'archevêque de Malines et à la princesse de Chimai, Claire-Eugénie d'Aremberg. L'abbé de Parc se joint à lui, et l'archevêque et la princesse déclarent qu'ils ne consentiront jamais à ce relâchement. Chargée de l'administration des biens de son père, le duc d'Arschot, alors en Espagne, la princesse adresse même, dans ce sens, une lettre officielle au couvent.

La haine que la duchesse de Croy avait vouée au prieur pour sa résistance, ne fait que croître de jour en jour. Elle répète qu'elle ne demande le rétablissement de l'usage de la viande que pour le bien du couvent, où plus aucun religieux ne se présente à cause de l'abstinence trop rigoureuse. Les événements, cependant, lui donnent tort; le 12 juillet, le frère Pierre Sodalis, de Louvain, prononce ses vœux; peu après, deux autres novices se présentent, au grand contentement des habitants de Louvain à qui les ennemis du prieur avaient fait accroire que celui-ci ne voulait pas admettre leurs compatriotes. Dorothée de Croy obtient enfin du provincial, à force d'efforts, que l'ancien état de choses soit rétabli; mais le prieur reçoit de son côté des instructions de son supérieur disant que ce rétablissement est laissé à sa discrétion. Le visiteur envoie aux religieux un message les engageant à se contenter de la permission que leur accordera, quand il le jugera nécessaire, le prieur, et à vivre en paix dans leur couvent. Rien ne manque à la lutte, pas même les

lettres anonymes que le P. de Le Ville reçoit et qui lui dénoncent, notamment, un des frères comme étant le principal fomenteur de troubles. Mais enfin son énergie triomphe. La duchesse feint de se résigner ; elle se réconcilie avec le prieur, et, paraissant oublier tout ce qui s'est passé, elle l'invite à venir lui tenir compagnie et à jouer avec elle aux échecs pour passer le temps. *Mirandum*, remarque philosophiquement le prieur, *quomodo tanta principissa sic dissimulare poterat!...*

Le P. de Le Ville profita de la paix pour res taurer dans son couvent les études qui y avaient été délaissées depuis longtemps. Il fait venir de Louvain Marquet pour donner un cours de théologie, et accroît considérablement la bibliothèque. Le 24 juillet 1644, Jean Calabres fait sa profession ; il est suivi, le 28 août, par Guillaume Cremers, et, le 28 mai 1645, par Gaspar Deens. Le prieur s'était attaché à leur instruction, et c'est en leur honneur qu'il fit paraître ses *Applausus Cœlestini* (1645).

Cependant la duchesse revient à la charge. Elle s'adresse d'abord à l'abbé de Parc pour le prier d'user de son influence sur le prieur. Ce dernier rédige, à la demande du visiteur, une consultation théologique, démontrant, d'après la règle bénédictine, les constitutions des Célestins et les principaux docteurs, que la dispense demandée ne peut légalement être accordée, d'une façon générale, au couvent d'Héverlé. L'abbé de Parc ajoute des arguments tirés de divers théologiens et conclut, à son tour, que la dispense ne

peut être accordée qu'avec le consentement du provincial ainsi que du visiteur, dans des cas spéciaux, et, en tout cas, que les religieux ne peuvent manger de la viande que hors du réfectoire. Visiteur et prieur sont d'accord sur ce point; mais la duchesse veut plus. Elle demande d'abord l'ancien indult pontifical; puis, voyant qu'on ne peut le lui remettre, elle recourt à l'internonce, à Bruxelles, et cite, par trois fois, le prieur d'Héverlé à comparaître devant lui pour restituer l'indult et permettre de nouveau de manger de la viande dans le réfectoire. Pour être plus sûre de réussir, elle propose à l'internonce, Antoine Bichus, abbé de Saint-Anastase, d'être lui-même le visiteur d'Héverlé. L'abbé de Parc et le P. de Le Ville font remarquer à l'internonce qu'il n'a aucune juridiction sur le couvent, ce que ce dernier refuse d'admettre. Ils craignent d'autant plus d'avoir l'internonce comme visiteur, que les anciennes visites de nonces ont laissé de fort mauvais souvenirs. L'appui que l'archevêque de Malines promet au prieur ne lui paraît que fort illusoire et il craint que les deux prélats ne disputent à ses dépens au sujet de leur autorité : *res illa,* dit-il, *me anxium valde reddidit, apprehendens ne hi duo prælati nostris expensis et damno de sua autoritate litigarent.*

Le P. de Le Ville ne cesse de faire des démarches; il s'adresse au seigneur de Wavre, pour réclamer de nouveau l'appui de la princesse de Chimai, au R. P. Charles d'Aremberg, capucin, oncle du duc d'Arschot; il se présente trois fois chez ce dernier et trois fois il n'est pas reçu. Il commence à

s'apercevoir que les forces ne sont pas égales et qu'il finira par succomber dans la lutte. En effet, le provincial lui envoie l'indult daté du 9 janvier 1646, et accordant aux Célestins d'Héverlé la permission de manger de la viande, dans le réfectoire, trois fois par semaine.

De Le Ville essaie encore de temporiser : après avoir fait examiner l'indult par les docteurs de Louvain, et spécialement par l'augustin Michel Paludanus, il le soumet à l'abbé de Parc afin que celui-ci lui ordonne de l'appliquer. L'abbé renvoie la chose au provincial, à Paris. Irritée de ces retards, la duchesse envoie des lettres pressantes au P. Barbey, qui était alors provincial, et ce dernier donne son consentement à l'exécution de l'indult. Il ne reste plus qu'à obéir, et cependant le P. de Le Ville tente encore d'arracher à Dorothée de Croy une concession : qu'il lui soit au moins permis de laisser passer les Pâques avant d'introduire la réforme. Vains efforts : la duchesse exige impérieusement l'exécution immédiate de l'indult. C'est ainsi que le jour même de Pâques, en 1646, la viande fit sa réapparition sur la table du réfectoire.

Je me suis étendu un peu longuement sur cette lutte entre le P. de Le Ville et la duchesse de Croy; mais elle m'a paru former un épisode curieux et intéressant de la vie monastique au XVII[e] siècle. Je n'ai fait, d'ailleurs, que résumer le prieur lui-même qui a tenu, nous dit-il, à écrire l'histoire complète de cette restauration, afin de faire voir à la postérité tout ce qu'il a souffert : *ut noverit*

posteritas quantas ob rem hanc difficultates atque molestias passus sim, et pour que ses successeurs puissent, dans des temps meilleurs, rétablir la stricte observance : *atque aliqui melioribus postea temporibus exsurgant, qui vi inductum hunc esum carnium plausibili belli tempore, quæ sola causa militabat, in Domino restaurent.*

Cette même année 1646 vit paraître ses *Poemata Cælestina,* suivis, en 1647, des *Elegiæ et commentarii in mysteria Incarnationis, Passionis et Glorificationis Jesu Christi.* Dans ce dernier ouvrage, le P. de Le Ville décrit, notamment, les superbes verrières qui ornaient le cloître d'Héverlé. Il en rédigea également une description française en 1648, sous le titre de : *Description du cloistre des Célestins d'Hevere-lez-Louvain,* qu'il fit suivre d'une *Petite histoire des hommes illustres de l'ordre des Célestins.* De cette description restée manuscrite, le baron de Reiffenberg vit, vers 1838, chez le libraire De Bruyn, à Malines, une copie dont je n'ai pu retrouver la trace.

Cependant, les effets de la lutte soutenue contre la duchesse par le prieur, ne tardent pas à se faire sentir pour celui-ci. La position devient insoutenable tant vis-à-vis de Dorothée de Croy que des religieux même, dont il a refusé si obstinément d'écouter les désirs. A la fin de l'année 1648, le P. de Le Ville reçoit l'ordre de rentrer en France, et de se tenir, dans un des couvents de Paris, de Marcoussis, de Rouen ou du Mont-de-Châtres, à la disposition du provincial ; on lui faisait, d'ailleurs, entrevoir l'espoir d'obtenir un autre priorat. Il obéit

et se met en route pour le Mont-de-Châtres (*Mons-Castrorum*), dans la forêt de Compiègne. En passant par Amiens, il apprend que l'on vient de désigner les titulaires des priorats vacants. A cette nouvelle, il conçoit le dessein de renoncer à la charge de prieur, préférant le repos aux agitations de ceux qui doivent conduire leurs semblables. Mais les moines d'Amiens, couvent où il a prononcé ses vœux, lui font remarquer que ce serait un déshonneur pour leur maison, et que, pour prouver qu'il n'est nullement en faute, il doit solliciter un autre priorat. Lors de la visite du provincial au Mont-de-Châtres, en 1649, le P. de Le Ville est entendu par son supérieur; celui-ci lui donne complètement raison et lui dit de garder son rang de prieur, jusqu'à ce qu'il en puisse exercer effectivement les fonctions. Les lettres d'obédience de prieur d'Héverlé avaient été adressées au sous-prieur, le P. Moutarlot, de Dôle, qui était arrivé à Héverlé, peu avant le départ du P. de Le Ville, et avec l'espoir de lui succéder; mais ces lettres ne lui furent pas remises, grâce aux intrigues des religieux qui n'aimaient guère le nouveau venu. Comme il n'y avait, en somme, pas de prieur à Héverlé, le P. de Le Ville se rendit au chapitre provincial, afin d'y siéger à ce titre. En le voyant arriver, le P. Gueau, provincial, fut fort embarrassé; il tenta de l'écarter en lui disant que deux prieurs du même monastère ne pouvaient avoir voix au chapitre. Notre prieur répondit qu'il n'avait pas été dépossédé de sa dignité, qu'il avait donc le droit de siéger à l'assemblée, et il

invoqua l'avis des visiteurs présents. Le P. Gueau le pria alors de bien vouloir attendre jusqu'au lendemain; il espérait, en effet, recevoir un message du P. Moutarlot, lui notifiant le choix d'un délégué en qualité de prieur d'Héverlé. Mais, comme nous l'avons vu, le P. Moutarlot n'avait pas reçu ses lettres d'obédience; il n'eut donc pas lieu d'envoyer de substitution, et le P. Gueau fut bien forcé d'admettre au chapitre le P. de Le Ville qui y fut renommé prieur d'Héverlé.

Toutefois, craignant que cette situation anormale ne fit trop de tort à sa maison d'Héverlé qu'il chérissait malgré tout, le P. de Le Ville renonça à sa charge, à la condition de pouvoir en conserver le rang et le titre. C'est ainsi que le P. Kerremans, neveu d'un ancien prieur d'Héverlé, fut mis à la tête de cette maison, tandis que le P. de Le Ville allait se livrer à l'enseignement de la philosophie au couvent de Marcoussis (Seine-et-Oise), toujours avec le titre de prieur d'Héverlé. C'est à Marcoussis qu'il rédigea sans doute les biographies des supérieurs de la province française des Célestins : *Vitæ superiorum gallicæ Cœlestinorum congregationis ;* Becquet (ouvrage cité) nous apprend, en effet, qu'un manuscrit en était conservé dans la bibliothèque de ce couvent. C'était peut-être un remaniement de la *Petite histoire des hommes illustres de l'ordre des Célestins,* signalée plus haut.

Le priorat du Mont-de-Châtres étant devenu vacant, le P. de Le Ville y fut appelé au mois de novembre 1649. Il dirigea ensuite le monastère de

Sens, où il avait jadis rempli pour la première fois le divin ministère : *ubi olim*, dit-il [1], *primo divinis operatus fuerat,* puis celui d'Esclymont, où il avait débuté comme sous-prieur, au commencement de sa carrière ecclésiastique.

Cependant, à Héverlé, les choses allaient de mal en pis ; le nouveau prieur n'avait pas su s'attirer les sympathies des religieux, et la mauvaise administration des biens du couvent entraînaient ce dernier vers sa perte temporelle. Le P. Kerremans lui-même ne vit d'autre remède à la situation que le rappel du P. de Le Ville, ardemment souhaité jusque par les religieux. Il écrivit dans ce sens au provincial. Instruit par l'expérience, le prieur d'Esclymont hésita avec raison avant de se décider à accepter le poste qu'on lui offrait ; mais son amour pour Héverlé l'emporta. Il revint, pour la seconde fois, à Louvain, au mois de mars 1557. Il était accompagné du P. Bugghens, sous-prieur, qui avait aussi quitté le couvent pour se retirer en France. Ainsi, la paix spirituelle rentra enfin au monastère, si longtemps déchiré par des querelles intestines.

Aussitôt l'activité intellectuelle de notre auteur reprend et il fait paraître successivement la *Cynosure de l'âme* (1658), les *Dévotes conceptions* (1659), les *Hieroglyphica mariana* (1660) et les *Heverlea celestina* (1661). En même temps, il met tout ses soins à tâcher de rétablir les finances du couvent.

A ce moment, ses supérieurs le rappellent de

[1] *Heverlea Celestina*, p. 196.

nouveau en France pour lui confier le priorat du monastère de la Sainte Trinité près de Mantes, dans le diocèse de Rouen. C'est dans cette dernière ville que paraît son *Hymnus novemdialis in B. Petrum de Luxemburgo* (1663), qu'avait précédé une pièce de circonstance dédiée à Célestin Telera, abbé général de la congrégation des Célestins (1661).

Elu une troisième fois prieur d'Héverlé, en 1664, d'après la chronique du couvent communiquée à Sanderus par le prieur Samier [1], il occupa cette dignité jusqu'en 1668. Affaibli par l'âge, il se décida alors à l'abandonner [2] et fut remplacé par J. Ronat, qui prit possession du priorat le 4 février 1669. Le P. de Le Ville se retira au couvent d'Amiens, où la mort vint le surprendre dans le cours de cette même année [3].

Comme on a déjà pu en juger par leurs titres, les ouvrages du P. de Le Ville sont presque exclusivement consacrés à l'histoire et à la glorification de son ordre. Ils n'ont guère d'intérêt qu'à ce point de vue, car le poète est peu remarquable et je suis loin de vouloir le comparer à Sidronius Hosschius, son illustre contemporain. La description détaillée qu'on en trouvera plus loin, fournit, je pense, tous les renseignements désirables sur chacun d'eux.

[1] A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiæ*, 2e éd., t. II, p. 189.
[2] *Sponte*, dit BECQUET, ouvr. cité, p. 213.
[3] BECQUET, ouvrage cité, et J.-FR. FOPPENS, *Bibliotheca belgica* (Bruxelles, 1739), t. II, p. 925.

§ 3.

Bibliographie des Œuvres du P. de Le Ville.

A.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I.

APPLAVSVS CÆLESTINI || AVTORE || V. P. || NICOLAO DE LE VILLE || PRIORE || COELESTINORVM HEVERLENSIVM. ||

Iubilate Deo omnis terra, ſeruite Domino in lœtitia.
Introite in conſpectu eius in exultatione. Pſal. 99. ||



LOVANII || Ex officina EVERARDI DE VVITTE Anno 1645. || *Superiorum permiſſu.* ||

Pet. in-4°, 36 ff. non chiffrés; 2 cahiers (ff. 1-10) sans signatures; 3e cahier, signé)(-)(3[)(4]; 4e cahier (ff. 15-16), sans signatures; 5e et 6e cahiers, signés A-A2[A4] et B-B2[B4]; 7e cahier (ff. 25-31), sans signatures; 8e cahier, signé [A]A2-[A4]; 9e cahier

(ff. 35-36), sans signatures. Frontispice représentant le fondateur de l'ordre des Célestins, Pierre Célestin, signé : *Theod. Ion. van Merlen ſculpsit. Martinus vanden Ende excudit.*

F. [2] : dédicace à la Vierge, à Pierre Célestin, à saint Benoît et à Pierre de Luxembourg. F. [3] r° : *Ad sanctissimos Cœlestinæ congregationis patronos, et protectores.* (12 vers). F. [3] v° : *Ad ivvenes qvorvm in gratiam hi applavsvs habiti svnt.* (4 vers); fleuron. F. [4] : *Ad lectorem benevolvm.* (6 vers); approbation du censeur Jacques Pontanus. Ff. [5]-[6] : *Præludium* (76 vers), terminés par un quatrain : *Votvm ad divinvm amorem;* fleuron. F. [7] : *Applavsvs ad vota F. Petri Sodalis Cœlestini Heverlani,* 11 strophes de 4 vers chacune, et dont voici la première :

Inclyti Murionadæ, parentum
& cohors, læto, veneranda, plauſu
ſacra nunc pergat celebrare Petri
vota Sodalis.

A la fin, le chronogramme suivant :

notas MIhI VItæ Vias faCIs DeVs.
IntraVI In has nVtV tVo.

Ff. [8]-[10] : *Applavsvs I.* [II et III] *Ad sacras pimitias* [sic pour : *primitias*] *P. Petri Sodalis Religiosi Cœlestini. 1. Ian. 1645.* Trois pièces de 34, 20 et 84 vers, terminées par un chronogramme en quatrain. Ff. [11]-[16] : *Pio et religioso F. Ioanni Calabers fortvnæ bona pavpertati, ivvenile decvs castitati, corpvs et mentem obedientiæ. Totvm se Deo Opt. Max. apvd Cœlestinos solemni voto consecranti, carissimo discipvlo director applavdit 24. Iulij 1644.* Cinq pièces de 56, 34, 82, 76 et 24 vers, terminées par un chronogramme en distique. Ff. [17]-[24]; *Epithalamivm in sacras nvptias F. Guilielmi Cremers, et Cœlestinæ religionis.die 28. Aug. Anno 1644.* L'épithalame, de 82 vers, est suivi (f. [18] v°) d'un acrostiche de 20 vers, d'une idylle (f. [19]) de 251 vers, d'un chœur (f. [24]) de 6 strophes de 4 vers chacune, d'un chronogramme en distique, et de deux vers adressés par le prieur d'Héverlé à son ancien élève. Ff. [25-28] : *Probo, ac religioso ivveni ivgvm Domini ab adolescentia svsceptvm votis solennibus* [sic] *in sacro Cœlestinorvm cœtv in reliqvos vitæ dies stabilienti Antonio Findenier nepoti svo dilectissimo Auunculus applaudit. 28. Maij. 1645.* Anagramme (distique) et pièce en écho de 53 vers,

suivie d'un *Epithalamivm sacrvm* de 12 strophes, de 4 vers chacune, d'un *Votvm ad monachos Cælestinos* de 34 vers, d'un acrostiche (18 vers), de quatre *Epigrammata* et d'un chronogramme en distique. Ff. [29-30] : *Votvm ad B. Virginem Mariam pro devoto adolescente F. Gayant cvm inter Cælestinos votis regvralibvs adolescentiam svam castitati consecraret.* (60 vers), suivi de : *Svspiria animæ ad Christvm aspirantis.* (16 vers). Ff. [31]-[36] : *Probo, ac honesto adolescenti F. Gasparo Deens tvtam salvtis viam inter Cælestinos aggredienti.* Cinq pièces de 78, 26, 40, 58 et 33 vers, suivies de six *epigrammata,* d'un accrostiche en distique et d'un chronogramme, également en distique.

[Bibl. de l'Université de Gand, B.-L. 1821].

II.

P. F. NICOLAI || DE LE VILLE || ATREBATIS || RELIGIOSI CÆLESTINI || PRIORIS CÆNOBII HEVERLENSIS, || POEMATA CÆLESTINA. ||

[Voir la marque reproduite dans la description précédente].

LOVANII, || Typis PETRI vander HEYDEN || 1646. ||

Pet. in-8°, 8 ff. liminaires, signés [§ 1] § 2-§ 5[§ 8], et 256 pp.

Les liminaires contiennent : ff. [2]-[4] : dédicace à la duchesse Dorothée de Croy ; f. [5] : *Strena ad eandem illvstrissimam dvcissam. Cùm ei poëmata ſua in initio anni 1646. Auctor offeret.* (12 vers). Ff. [5] v°-[6] : huit pièces de vers sur l'œuvre de Nicolas de Le Ville ; les deux dernières sont signées par I. Wagon, *Oratorii presbyter*, et Charles de Vignacourt, professeur de droit canon, à Louvain. F. [7] r° : approbation de l'abbé de Parc, à Héverlé, Jean Maes, ou Masius, du 27 décembre 1645. F. [7] v° : approbation du censeur Jacques Pontanus, du 18 décembre 1645. F. [8], index et errata.

Pp. 1-24 : *Cœlestinæ poeseos liber primvs de trivmphante solitvdine S. Petri de Mvrrone pontificis maximi dicti Cœlestini V. institutoris congregationis Cœlestinorum anno Domni* [*sic*] *1260.* Biographie poétique du fondateur de l'ordre des Célestins. Pp. 25-52 : *Cœlestinæ poeseos liber secvndvs de B. Roberto Salen-*

tino discipvlo S. Petri Cælestini. Hymnvs in B. Robertvm Salentinvm. Pp. 53-80 : *Cælestinæ poeseos liber tertivs de qvibvsdam viris illvstribvs Cælestini institvti deqve fvndatore Heverlensis cænobii eivsqve nepotibvs, avt svccessoribvs.* Cette partie contient : un acrostiche sur le nom de Pierre Célestin (p. 53) ; une épigramme sur le bienheureux Robert de Salente, suivie d'un acrostiche et de trois anagrammes sur le nom du même personnage (p. 56); de petites pièces sur les Célestins François de Altria, Thomas de Sainte-Cécile, Onufrius, Jean Bassandus, Arnulphe de Monte Albo, David Corguanus, Jacques Callipetus, Pierre Bartius, Nicolas a Prato, Pierre Barbey et Nicolas Cuveron, ainsi que les épitaphes de plusieurs princes de la maison de Croy. Pp. 81-131 : *Applavsvs P. F. Nicolai De Le Ville Cælestini.* Réimpression partielle des *Applavsvs Cælestini* publiés en 1645; les poésies sont rangées dans un ordre différent. Voici l'indication des pièces de l'édition de 1645, qui ont été supprimées dans celle-ci : f. [3], *Ad sanctissimos Cælestinæ congregationis patronos et protectores;* f. [10] v°, chronogramme en l'honneur de Pierre Sodalis; ff. [19]-[24], l'églogue : *Antitheses matrimonii et religionis*, reproduite ailleurs, et les petites pièces qui la suivent; f. [28) v°, les quatre petites pièces en l'honneur de A. Findenier; f. [30], *Svspiria animæ ad Christvm aspirantis* ; f. [36], les petites pièces en l'honneur de Gaspard Deens, sauf l'accrostiche et le chronogramme; ces petites pièces sont reproduites plus loin dans les *Epigrammata.* Outre ces suppressions, il faut remarquer l'addition de deux pièces nouvelles dans l'édition de 1646 : pp. 81-83, *Ode dedicatoria ad nobilissimvm principem B. Petrvm de || Lvxembvrgo* (15 strophes de 4 vers chacune); pp. 89-94 : *Daphnis ecloga ... Auctore, R. P. Theodoro R. O. P.* (158 vers).

Pp. 132-160 : *Applavsvs Parthenii.* Quinze pièces en l'honneur de la Vierge; la onzième est suivie de deux quatrains. La treizième est la reproduction de l'églogue parue dans les *Applavsvs Cælestini* de 1645, ff. [17]-[24], et la quinzième (p. 159 chiffrée par erreur 195) celle des *Svspiria animæ ad Christvm aspirantis* du même recueil (f. [30]).

Pp. 161-245 : *Apollo Cælestinvs ... sev liber de remediis vitiorvm.* Cinquante pièces morales sur la vanité de la vie et la nécessité de bien se préparer à la mort.

Pp. 246-256 : *Epigrammata Cælestina.* Cette partie contient quarante-quatre petites pièces, dont neuf avaient déjà été imprimées dans les *Applausvs Cælestini* de 1645. A la page 255,

cinq énigmes *de amore*, *de mora*, *de spe*, *de corde* et *de mosa;* à la suite de cette dernière, le mot *Finis* et la marque de l'imprimeur Henri Hastenius.



[Bibl. de l'Université de Gand, B.-L. 1822].

Citons, à titre de curiosité, ce quatrain, d'un naïf orgueil (p. 248) :

DE VNICO CÆLESTINORVM CŒNOBIO IN BELGIO.

Relligiofa fuos quâ fpargit Belgica fines,
Cæleftinorum
Hevria fola tenet clauftrum; miraris amice?
Ad cælum arcta via eft.

Citons encore cette petite pièce (p. 249) :

AD MONACHVM PRÆLATIS SE SVBDENTEM.

Cur cupis in clauftro Prælati juffa fubire?
Afper is & rigidus fæpius effe folet.
Ad clauftrũ fugio mulier mihi ne imperet unquã,
Sit licet hæc mollis, dura fed illa jubet.
Non fic eft durum Prælatum audire frementem,
Conjugis ut cantus, femineumque melos.

III.

P. F. || NICOLAI DE LE VILLE || CÆLESTINI, || PRIORIS HEVERLENSIS || ELEGIÆ || ET || COMMENTARII || In myfteria Incarnationis, Paffio-||nis, & Glorificationis || IESV CHRISTI DOMINI || NOSTRI, || *Figuris præfignata, & prænuntiata prophetiis.* || Sive || Ambitus Clauftralis Heverlenfis. ||

[Marque typographique d'André Bouvet, représentant une ourse léchant ses petits; au-dessus, une inscription hébraïque; en-dessous : *Informia formo*].

LOVANII, || Typis ANDREÆ BOUVETI, 1647. ||

Pet. in-8°, frontispice et 7 ff. lim., cotés [)-(1])-(2-)-(4[)-(7], 393 pp. et 1 p. non cotée, signées A-T6[T8]. Dans les liminaires, l'ordre des cotes)-(4 et)-(5 a été interverti par erreur. Le frontispice, gravé sur cuivre, représente la Vérité, dont l'image se réfléchit dans un miroir tenu par l'Allégorie, tandis que la Prophétie l'examine avec une longue vue.

Les liminaires contiennent : ff. [2]-[6] r° : dédicace à Jean Masius ou Maes, abbé de Parc; f. [6] v° : censures ecclésiastiques de Jean Masius, abbé de Parc (28 août 1646), et de Jacques Pontanus (10 septembre 1646); f. [7] : *Synopsis Myfteriorum & Allegoriarum.*

Le recueil comprend quarante élégies, accompagnées de commentaires, sur les divers épisodes de la vie du Christ, comme le titre l'indique. Il sert à décrire le cloître d'Héverlé, et, en particulier, les superbes verreries exécutées par Jean de Caumont et détruites lors du pillage de l'église en 1796.

Au v° de la p. 303 : *Admonitio ad lectorem & erratorum correctio.*

[Bibl. de l'Université de Gand, B.-L. 1823].

Dans sa dissertation *De la peinture sur verre aux Pays-Bas* (Bruxelles, 1832; *Nouveaux mémoires de l'Académie de Bruxelles*, in-4°, t. VII), p. 15, le baron de Reiffenberg cite les *Elegiæ*, mais en leur donnant erronément la date de 1667, erreur déjà commise par Foppens et reproduite dans les

Comptes-rendus de la Commission royale d'histoire de 1838 (t. II, p. 370). Il se trompe également quand il croit que cet ouvrage a été fondu dans la *Chorographia sacra Brabantiæ*; c'est le résumé figurant dans l'*Heverlea Celestina* du P. de Le Ville qui a été repris par Sanderus avec tout le texte de l'*Heverlea*, comme on le verra plus loin.

IV.

LA || CYNOSURE || DE L'AME, || OU || POËSIE MORALE. || Dans laquelle l'Ame amoureuſe de ſon ſalut, || peut conſiderer les voyes plus aſſurées || pour arriver au Ciel. || PAR LE || P. F. NICOLAS DE LE VILLE, || Prieur des Celeſtins de Hevre les Lovain. ||

[Marque typographique d'André Bouvet, variété de celle qui figure sur le titre des *Elegiæ et Commentarii*].

A LOVAIN, || chez ANDRE BOUVET, imprimeur juré || devant la Maiſon de Ville. 1658. ||

Pet. in-8°, 8 ff. non chiffrés signés [§ 1] § 3-§ 6 [§ 8]; 263 pp. de texte et 9 pp. non chiffrées. Le f. § 5 étant coté erronément § 6, il y a 2 ff. cotés § 6 dans les liminaires.

Les liminaires contiennent : f. [§ 2] : frontispice allégorique, représentant une âme pieuse conduite au ciel dans une barque dont le pavillon porte l'emblême des Célestins, tandis que des âmes mondaines se dirigent vers une barque dont le diable tient le gouvernail. La croix conduit l'âme comme la constellation de la petite Ourse, ou Cynosure, guide le marin [1]; ff. § 3-§ 6 : épître adressée à la princesse Dorothée de Croy, et datée du

[1] Le P. de Le Ville dit dans sa dédicace à la duchesse de Croy : « ...je viens Vous offrir cet' œuvre en vers que j'appelle *La Cynoſure de l'Ame*, parceque je chante en ce livre les adreſſes & les routes qu'il faut tenir en ce monde, pour ſe preferver contre les perils & les naufrages que l'Ame y rencontre. J'y monſtre l'Eſtoille qu'elle doit regarder, l'eſtat le meilleur & le plus aſſuré qu'elle doit ſuiure, pour arriver au port de ſalut. »

cloître d'Héverlé, le 1er septembre 1658; f. [§ 7] r° : *Sur l'embleme de la Cynofure de l'Ame. Epigramme;* f. [§ 7] v° : *Censure et soumission de l'autheur. Sonnet;* f. [§ 8] r° : permission de Fr. Liegault, provincial des Célestins de France, du 31 juillet 1657; f. [§ 8] v° : approbation du censeur Jacques Pontanus, datée de Louvain, 16 août 1658.

Les pp. 1-127 contiennent la *Poesie morale*. P. 128 : marque de l'imprimeur Bouvet[1]. Pp. 129-172 : *Saincte Dorotee tragedie.* Pp. 173-217 : *S. Ursule tragedie.* P. 218 : grav. représentant sainte Elisabeth, reine de Hongrie. Pp. 217-263 : *Sainte Elisabeth tragi-comedie.*

Les 5 pp. non chiffrées qui suivent le corps de l'ouvrage comprennent la table des matières; l'avant-dernier f. contient une *Remarque sur l'impression du livre;* enfin, le dernier f., blanc au v°, porte au r° une troisième variété de la marque d'André Bouvet et la souscription : A LOVAIN, || Chez ANDRE BOUVET, || pres les degrez de l'Eglife de S. Pierre, || devant la Maifon de Ville. 1658. ||

[Bibl. royale de Bruxelles, II, 61842][2].

Les vers français du P. de Le Ville ne présentent pas de qualités transcendantes, au point de vue littéraire, mais ils donnent des exemples typiques de ce très curieux genre de poésie religieuse qui florissait au XVIIe siècle. En voici un échantillon (p. 16) :

De la Vierge Marie.

STANCES.

Isis je pourois faire état de ta fageffe,
Si ton front ne portoit les cornes d'un grād bœuf,
Pour te faire adorer ainfi qu'une deeffe,
L'egypte eût bien mieux fait d'y mettre un petit œuf.

[1] Une marque typographique placée dans le corps d'un ouvrage est une particularité rare, croyons-nous.

[2] Cet exemplaire, rel. en maroquin rouge par Bozérian jeune, est celui de la bibliothèque de Soleinne (n° 1326 du cat.) qui passa suc-

L'œuf eſtāt blāc & rōd marque la cōnoiſsāce,
Que tu pouvois avoir des beaux globes des cieux.
Le bœuf qui eſt peſant denote l'ignorance :
Mieux ainſi tu portois la lune ſur tes yeux.

Saint Jean vit le Soleil entourer une femme,
Qui tenoit ſous ſes pieds la lune & un dragon.
Ce prodige me monſtre une Reyne ſupreme,
Que l'enfer & les cieux reverent tout de bon.

Quitte la lune Iſis. cet aſtre eſt à MARIE.
Elle approche bien mieux de la Divinité.
Sa ſageſſe ne ſouffre aucune tromperie.
JESUS eſt ſon Soleil d'où provient ſa clarté.

Rarement trouve-t-on des allusions aux événements contemporains, aux faits journaliers dans ces vers dévots. Notons cependant ce passage d'une satire intitulée : *Du meſpris des richeſses* (p. 93).

L'étudiant plein d'argēt enfant d'un boulāger,
Marche dedans Lovain comme un cōte ētrāger;
Mais comme il ſent le bled, je crains que la ſuperbe,
Ne luy ſaſſe manger bien toſt ſon bled en herbe.

La vertu a chez le P. de Le Ville l'accent parfois rude quand elle chatie le vice, comme dans cette élégie *Du mépris des voluptés charnelles* (p. 109) :

Que doit on eſperer des voluptés charnelles,
Que des flammes d'enfer, les rigueurs eternelles.

cessivement entre les mains de Baudeloque, du poète Turquéty, de Ch. Pieters (nº 1145 du cat.), du libraire Miard et de J. Helbig; à la mort de ce dernier, il devint, avec les autres livres de ce bibliographe, la propriété de la Bibliothèque royale (1892). Il fut payé 16-50 fr. à la vente de Soleinne et 20 fr. à celle de Pieters. De Soleinne en possédait un second exemplaire, relié en vélin (nº 229 des doubles).

La Bibliothèque royale possède elle-même un second exemplaire, relié en parchemin [est-ce le double de Soleinne?], payé 26 fr. à la vente Camberlyn en 1882 (nº 189 du cat.); il porte la cote II, 38878.

Courtifanne mondaine oú eft vótre blanceur,
Où eft de vos appas la charmante douceur?
Flore, Heleine, & Lais qu'eftes vous devenuës?
Vous n'avez rien laifsé que des marques connuës,
Qui font horreur à ceux qui fcavent les regrets
Que vous avez caufés à vous [vos] jeunes muguets.
Cachez, filles, cachez du teint cet avantage,
Qu'étalez bien fouvent n'aiant autre heritage.
Et vous enfans de joye, avant de les aimer,
Pour en faire un bon choix, & les bien eftimer,
Avifez de flairer leurs puantes terraffes,
Attendant qu'aux tombeaux vous voiez leurs carcaffes.

Ou encore (p. 18) :

Pour fe tenir en fon eftat
Toutte la nature travaille.
Le puis-je dire ô l'attentat!
L'ame feule vit en *canaille*.

Les « tragédies » du P. de Le Ville n'ont guère de dramatique que le nom, et leur représentation ne pourrait plaire qu'aux amateurs de bizarreries. Dans sa dédicace à la duchesse de Croy, l'auteur explique ainsi le choix de ses héroïnes : « J'ay « grossi cet œuvre par trois Tragedies de Dames « illustres, qui sont comme les fruits & les effets « de la connoissance, qu'elles ont en [*sic* pour *eue*] « de semblables veritez que j'avāche en la *Cyno-* « *sure*. S. Dorotée dont Vous portez le nom, « ayant pour enseigne l'aureole de la Virginité, « tient le premiere [*sic*] lieu. Sainte Ursule « contrainte par une maxime d'estat à se marier, « dans un mariage non acomply marche au « milieu. Et S. Elisabeth en sa viduité renoncant

« aux honneurs, l'oserois-je dire? me mettent « [*sic*] devant les yeux le cours de Vostre vie. « Qu'heureux fut le temps, lors que dans Vostre « jeunesse, comme une Diane sacrée (Vous Fille « de Madame Diane de Dommartin) esloignée des « plaisirs des hommes, Vous n'esgayjez vostre « esprit qu'en la compagnie des Muses, ravie dās « les extases que vous aviez des innocentes consi- « derations [?]. L'estat de Vostre Tres-illustre « famille vous fit apres vous resoudre à un hymen « qui s'est veu sans enfans. Mais la fin de vos « jours vous fait suivre patiemment avec S. Elisa- « beth les incōmodites d'une viduité, que vous « sacrifiez totalement à Dieu... ».

V.

DEVOTES CONCEPTIONS, || OV PENSEES || SVR LES EMBLEMES, PROPHETIES, || FIGVRES, ET PAROLLES || DE LA ste. ESCRITVRE, || Qui ſe R'apportent [*sic*] à || LA GLORIEVSE VIERGE || MARIE || COMPOSEES PAR LE || V. P. || NICOLAS DE LE VILLE || Prieur des peres Celeſtins de Hevre || lez Lovain. ||

[Marque typographique de Cyprien Coenestein, représentant un cœur d'où sortent des tiges garnies de feuilles, avec cette devise : *Pax et amor*].

A LOVAIN, || Chez Cyprian Coeneſtein Imprimeur Iure. 1659. ||

Pet. in-8°, VIII ff. lim. non cotés ni signés, 237 pp. et 3 pp. bl. Les liminaires contiennent : f. [2] : la dédicace à Thérèse-Constance Pynse Vander Aa, femme de l'ancien bourgmestre de Louvain, François de Saint-Victor, seigneur de Bommallette, datée du 20 juin 1659; f. [3] : épigramme (10 vers) à Marie et Philippine de Saint-Victor, belles-sœurs de la précédente; f. [4] r°: permission du provincial des Célestins, François Gervaise, datée

du 20 octobre 1658; f. [4] v° : approbation du censeur Antoine Dave, datée du 1er mai 1659; f. [5] r° : sonnet du même A. Dave; ff. [5] v°-[7] r° : pièce de vers latins et chronogrammes de Jacques Le Roy; ff. [7] v°-[8] : table des chapitres. Au bas du f. [8] v°, la marque typographique n° 1 de Cyprien Coenesteyn :



Outre la préface en vers et une petite pièce intitulée : *Le motif qui à* [sic] *porté l'autheur à compoſer ce liure*, le recueil comprend (pp. 1-233) cent trente-sept chapitres glorifiant la Vierge d'après des textes de l'Écriture, et autant de poésies de forme variée : stances, odes, épigrammes, élégies, sonnets, dialogues, etc. Pp. 234-237 : *Table des matieres.* Les pages [238]-[240], qui complètement le cahier P, sont blanches.

[Bibl. de l'Université de Gand, B-L. 2161[1]] [1].

Au point de vue de la valeur littéraire, les *Dévotes Conceptions* ne s'élèvent pas au dessus de la *Cynosure de l'âme*, et l'auteur dit avec raison (f. [III] des lim.) :

Ce Liure, dont le but eſt l'honneur de Marie,
Aura peine à paroiſtre aux eſprits de la cour.
Il veut une vertu dans un Cloiſtre nourrie,
Qui puiſſe mieux iuger du prix du St. Amour.

[1] C'est l'exemplaire offert, en 1668, par l'auteur aux récollets d'Audenarde, comme en témoigne une dédicace autographe.

Un ex. fut vendu 12 fr. à la vente Serrure (1872, n° 1019); un autre ex. est coté 15 fr. dans le cat. Claudin (Paris, novembre 1884, n° 89388).

Comme le dit Antoine Dave, dans son sonnet aux lecteurs, ce n'est point « un livret à la mode », et le P. de Le Ville ne l'adresse pas aux

Peu chaftes courtifans qui n'allez dans l'eglise
Que pour y rencōtrer les dames que l'on prife (p. 46).

Ils goûteraient peu l'aridité de cette poésie mystique, dont voici un exemple (p. 10) :

Dans la divinité ie tiens qu'aux trois perfonnes
La fageffe eft commune en toutes fes coronnes.
Car comme effentielle, elle eft un attribut,
Où le Pere & le Fils font en femblable but,
Auffi le fainct Efprit d'une efgale richeffe,
Demeure couronné de la mefme fageffe.
Ce divin attribut fe trouve en verité
Poffedé du grand Dieu de toute eternité.
Mais fi dans ce difcours d'une autre intelligēce,
Nous voulons mediter qui eft la fapience :
D'un mot notionel receu de nos docteurs,
On l'approprie au Fils parmy tous les autheurs.
C'eft le Fils qui du Pere eft le verbe agreable,
Il en eft la fagesse, & parole admirable.
C'eft par luy que le Pere au dehors a produict
Et les cieux & la terre, & le jour & la nuict.

L'aridité, d'ailleurs, n'est pas compensée par la beauté de la forme; la langue est souvent embarrassée, — l'auteur lui-même parle de son « discours languissant » (p. 101), — et la versification est des plus médiocres. Par contre, les paraphrases de certains passages du Cantique des cantiques ou des Psaumes ne sont pas sans offrir un intérêt de curiosité, que leur titre suffit à éveiller. Le

bon prieur d'Héverlé s'exprime avec des libertés qui peuvent choquer une oreille peu habituée à entendre appeler *un chat un chat*, et il serait peut-être difficile d'en donner ici des exemples[1]. Je signalerai seulement les vers suivants, comme bizarrerie... musicale (pp. 222-223) :

Chantez, & ie refonne, viue, viue Marie.
Chaffons de nos motets l'ennemy des accords.
Vous tiendrez le deffus, & mon ame rauie,
Enflera les tuiaux de fon fenfible corps,
Pour vous feruir de baffe, & d'une douce tierce,
Vous, mon ame, & mon corps, dirons viue la Vierge.

Comme dans la *Cynosure de l'âme*, le P. de Le Ville ne recule pas devant l'expression forte et crue quand il s'agit de guérir le pêcheur de ses vices. Il ne faut pas être surpris de rencontrer des mots tels que *filouter* (p. 22), les *infections* des humains (p. 51), à côté d'expressions naïves dans le genre de celle-ci, appliquée au Christ (p. 108) :

Voyons le plus beau des poupons.
Viens a moy, viens mon frere,
Qui fucce les tetons
De ma pudique mere.

VI.

HIEROGLYPHICA || MARIANA || SIVE || Liber de facris Imaginibus, atque Si-||militudinibus, quibus in Cantico || Canticorum à Salomone B. Virgi-||nis MARIÆ Virtutes, atque || Perfectiones depinguntur. || AVCTORE || VENERABILI PATRE ||

[1] Il faut pour enfanter accepter la careffe (p. 99).

F. NICOLAO DE LE VILLE || ATREBATE, || PRIORE CELESTINORUM HEVERLENSIUM. ||

[Grossière figure sur bois : *La Vierge tenant dans son sein l'Enfant Jésus*].

LOVANII, || Typis ANDREAE BOUVETI, || Anno M. DC. LX. ||

Pet. in-8°, 8 ff. non chiffrés, signés [§ 1] § 2 § 5 [§ 8], 303 pp. et 1 p. non chiffrée pour la marque typographique d'André Bouvet[1].

Les liminaires contiennent : ff. [2]-[5] r° : la dédicace à François Liegault, vicaire général et prieur des Célestins, à Paris, datée d'Héverlé, le 19 mai 1600; f. [5] v° : permission du provincial des Célestins, François Gervaise, datée du 16 novembre 1659; f. [6] r° : approbation du censeur Antoine Dave, donnée à Louvain, le 1er janvier 1660; ff. [6] v°-[8] v° : *Index Hieroglyphicorum, aliarumque rerum quæ in hoc Libro continentur.*

L'ouvrage comprend quatorze chapitres expliquant les symboles relatifs à la Vierge, depuis sa taille jusqu'à ses vêtements, et finit par un épilogue *de corona B. V. Mariæ.*

La dernière page, non chiffrée, contient la marque de l'imprimeur et la souscription : LOVANII, || Typis ANDREÆ BOUVETI, || ANNO M.DC.LX. ||

[Bibl. de l'Université de Gand, B.-L. 2989].

VII.

V. P. F. NICOLAI || DE LE VILLE || ATREBATIS || PRIORIS CELESTINORVM || HEVERLENSIVM || HEVERLEA CELESTINA. ||

[Marque typographique de Cyprien Coenestein, figurant à la fin des liminaires des *Devotes Conceptions*, et reproduite plus haut].

LOVANII, || Typis CYP. COENESTENII. || ANNO 1661. ||

Pet. in-8°, VIII ff. liminaires non cotés ni signés, 279 pp., 7 pp. non cotées et 1 f. blanc, signés A-Siij [Siij]. En regard de la p. 1

[1] « Œttinguer dit : Labeville, et in-8. » FR. PERENNÈS, *Dictionnaire de bibliographie catholique* (Paris, 1858-1860), t. IV, col. 11.

du texte, une gravure représentant le fondateur de l'ordre des Célestins, Pierre Célestin, et signée: *Ioan vander Sande fec. et exc.*

Les liminaires contiennent : ff. [2]-[4] r° : la dédicace à François Gervaise, provincial des Célestins de la province de France, datée du 1er janvier 1661; ff. [4] v°-[5] r° : une pièce de 34 vers, intitulée : *Avctor Ad Lectorem;* f. [5] r° : *Chronicon In Applausum Reuerendi Admod. Domini, & Prioris V. Cœnobij Heuerlenſis. Nicolai De Le Ville Huius Libelli Auctoris*, suivi d'un autre chronogramme, *In Chronici Avctorem;* ff. [5] v° [6] r° : *Anagrammata In Opuſcula V. P. Nicolai De Le Vile* [sic] *Celestini* (trois pièces signées *Petrus Brice C. R. R. N. A.*, et *Ioannes de Mons C. P. A.;* f. [6] v° : *Anagrammata In horum Anagrammatum Auctores*, par N. de Le Ville (16 vers); f. [7] r° : *Facvltas R. P. Provincialis*, signée François Gervaise, du 16 novembre 1659; ff. [7] v°-[8] v° : *Approbatio censoris*, signée Antoine Dave, du 31 mai 1660. A mi-page du v° du f. [8], un cul de lampe.

Le texte comprend huit chapitres dont voici les sujets :

I) vie de St-Pierre Célestin; II) fondation du monastère d'Héverlé; III) généalogie de la famille de Croy; IV) monuments principaux du monastère; V) description du cloître; VI) liste des prieurs; VII) monastères en rapport avec celui d'Héverlé; VIII) privilèges des Célestins d'Héverlé.

Pp. [280]-[286] : *Index ....;* p. [286] : *Observatio in errata;* le bas de cette dernière page est occupé par le cul de lampe qui figure à la p. [8] des liminaires.

[Bibl. de l'Université de Gand, Acc. 2924][1].

Avant la destruction de l'église d'Héverlé, cette description était fort recherchée, et servait en quelque sorte de Baedeker aux visiteurs[2]. Elle a été reproduite dans le second volume de la première édition de la *Chorographia sacra Brabantiæ* de Sanderus (Bruxelles, 1656-1669). On sait que, dans cette édition rarissime, chaque monographie

1 Un ex. en fut vendu 6 fr. à la vente Serrure (1873, n° 3631). Un autre est coté fr. 7,50 dans le 10e cat. de Ch. Fonteyn aîné (Louvain, nov.-déc. 1893), n° 122.

2 Éd. van Even, ouvr. cité, p. 19 du tiré à part, note 1.

forme un opuscule distinct, avec un titre particulier. Je crois donc nécessaire de décrire exactement l'*Heverlea* de Sanderus :

ANTONII SANDERI || PRESBYTERI || S. THEOLOGIÆ LICENCIATI, || CATHEDRALIS ECCLESIÆ IPRENSIS || CANONICI, ET NUPER POENITENTIARII || EX SCRIPTIS || R. PATRIS NICOLAI DE LE VILLE || HEVERLEÆ PRIORIS || HEVERLEA CELESTINA || BREVI CHOROGRAPHIA, ET IMAGINE ÆNEA || ILLVSTRATA || AD || ILLmum. ET EXCELLmum. S. R. J. PRINCIPEM || PHILIPPVM FRANCISCVM || DVCEM ARENBERGICVM || DVCEM CROIVM, ET ARSCHOTANVM || HEVERLEÆ BARONEM &c. ||

[Armoiries de Philippe-François d'Arenberg, duc de Croy, gravées sur cuivre, signées *F. Troyen Fecit*].

BRUXELLÆ || Apud Philippum Vleugartium Anno 1662. ||

In-fol., 1 f. non chiffré (titre); grande gravure sur cuivre, signée : *Lucas Vorstermans fecit*, et représentant le monastère d'Héverlé, avec quelques-uns des tombeaux de la maison de Croy; 52 pp., dont la dernière est blanche. Les pages sont fautivement cotées comme suit : 1-33, [34, p. blanche], 32-35, 35-38, 37, 40, 14, 40, et 40-44. Signatures : A-M2; le f. [17] n'est pas signé, non plus que le dernier.

Réimpression quasi-textuelle de l'*Heverlea Celestina*. Sanderus n'a laissé de côté que le premier chapitre, contenant la vie de saint Pierre Célestin, et le septième où le P. de Le Ville donne une courte notice sur les autres couvents que son ordre possédait en France. Par contre, Sanderus a reproduit jusqu'à l'approbation de l'*Heverlea Celestina* par le censeur A. Dave.

On retrouve la même description d'Héverlé dans la seconde édition de la *Chorographia sacra* (La

Haye, 1726-1727); elle y occupe les pages 143 à 191 du tome II. Dans cette seconde édition, se trouve la suite de la liste des prieurs d'Héverlé, depuis N. de Le Ville, qui a été fournie à l'auteur par le prieur François Samier, mais on n'y rencontre plus l'approbation de l'*Heverlea Celestina*.

VIII.

REVERENDISSIMO, || ET EXIMIO DOMINO, || D. CELESTINO TELERA, || S. TH. DOCTORI, || ABBATI GENERALI || CONGREGATIONIS || CELESTINORVM, &c. || ANAGRAMMATICO POEMATE APPLAVDIT || F. NICOLAVS DE LE VILLE, || CELESTINORVM MEDVNTENSIVM PRIOR. ||

S. l. n. n. n. d. (c. 1661). In-4°, 4 ff. non chiffrés sans signatures ni réclames.

Au f. [1] v°, neuf anagrammes sur le nom de l'abbé général Célestin Telera; au f. [2] r°, neuf chronogrammes donnant la date de 1661. Aux ff. [2] v°-[4] r°, une pièce de vers latins commençant ainsi :

Cvm fugeret Iacob rubri per fluminis vndas,
Nec caperet tantos hofpita terra viros.
Læta Maria piam refonanti pollice mouit
Barbiton ac hilares iuffit adeffe choros.

et finissant par ces quatre vers :

Laudibus vt veftris valeam nunc ponere metam,
Musa sile. TELERÆ plura fed optat amor.
Vincat amor, iuuat audentes fors. Præfide dicam
Vrbis te poterant orbis & acta regi.

[Bibl. nationale, à Paris, Rés. p. Z 328].

IX.

HYMNVS || NOVEMDIALIS || IN || B. PETRVM || A LVXEMBVRGO, || Authore V. P. F. NICOLAO || DE LE VILLE, Priore || *Celestinorum Meduntensium.* ||

[Marque typographique : le chiffre des Jésuites, c'est-à-dire le monogramme du Christ surmonté d'une croix et surmontant trois clous, dans la couronne d'épines, cantonné aux quatres coins des lettres ΘΕΟΣ].

RHOTOMAGI; || Ex Typrographiâ IVLIANI PHILIPPI, || viâ Povernæâ. propè Palatium. || M. DC. LXIII || *Cum Approbatione & Superi. Permissu.* ||

Pet. in-8°, 2 ff. non chiffrés, 35 pp. chiffrées et 1 p. non chiffrée. La signature B2 est cotée erronément B3.

Le second feuillet non chiffré renferme une épître *Ad Lectorem*. La dernière page [36], non chiffrée, contient l'*Approbatio*, signée Gaulde, et datée de Rouen, 15 novembre 1663, et la *Facultas R. P. Provincialis*, signée F. Bourrée, et datée d'Ambert, 29 nov. 1663.

Pp. 1-26 : *Hymnus novemdialis*, divisé en neuf parties, dont voici les titres : *Natales* (pp. 1-3), *Indoles* (pp. 4-5), *Canonicatus* (pp. 6-8), *Episcopatus* (pp. 9-11), *Cardinalatus* (pp. 12-15), *Desideria* (pp. 16-18), *Infirmitas* (pp. 19-21), *Mors* (pp. 22-23), *Beatitas* (pp. 24-26). Pp. 27-32 : *Echo de Invocatione B. Petri a Luxemburgo* (dialogue en vers entre *Echo* et *Infirmus*). Pp. 33-35 : *Exhortatio ad sectandas virtutes B. Petri a Luxemburgo*, dont voici la fin :

Petrus exemplum vobis præbet.
Petri teneras ſpectate preces.
Triſtes Petri ſumite fletus.
Sanctos Petri cernite mores.

[Bibl. nationale, à Paris, Yc 8316][1].

[1] La bibliothèque de la ville d'Amiens possède également un exemplaire de ce livret, auquel le catalogue imprimé donne erronément la date de 1643. V. *Catalogue méthodique de la bibliothèque communale d'Amiens. Belles Lettres.* (Amiens, 1854), p. 273, n° 1379.

Comme il m'a été impossible de consulter personnellement l'*Hymnus novemdialis,* j'ai dû faire la description qu'on vient de lire, d'après les renseignements qu'ont bien voulu me communiquer, avec une obligeance dont je tiens à les remercier ici, MM. Henri Michel, conservateur de la Bibliothèque d'Amiens, et E.-G. Ledos, attaché à la Bibliothèque nationale, à Paris. C'est également à Mr Ledos que je dois la connaissance de la pièce précédente, adressée à Cél. Telera.

B.

OUVRAGES MANUSCRITS.

I.

Annales cœnobij Heuerlani congregationis Cælestinorum, collecti per fratrem Nicolaum de Le Ville, cœlestinum eiusdem cœnobij priorem.

In-folio sur papier, de 298 pages écrites, plus une table de 6 pp. ajoutée plus tard. Sur le plat de la reliure en parchemin, se lisent ces mots à moitié effacés : *Hic liber scriptus ad eorum quæ in hoc monasterio gesta sunt memoriam....*

Manuscrit autographe provenant du couvent d'Héverlé, envoyé à Paris sous la domination française, puis restitué à la Belgique. [Bruxelles, Bibl. royale, Mss. 1280][1].

Les *Annales* contiennent l'histoire détaillée du monastère d'Héverlé, depuis sa fondation jusqu'en l'année 1661. On se rappellera que c'est à cette époque que le P. de Le Ville abandonna son second priorat. Il n'eut probablement plus le courage de reprendre son manuscrit lors de son troisième priorat.

C'est de ce manuscrit que l'auteur a extrait, pour la plus grande partie, ses *Heverlea Celestina*.

II.

Historia Cælestina.

Se trouvait au couvent d'Héverlé ainsi qu'à celui d'Amiens d'après Foppens et Becquet (*loc. cit.*); ce dernier nous apprend

[1] Qu'il me soit permis de remercier Mr Ouverleaux, conservateur de la section des manuscrits de la Bibliothèque royale, pour l'obligeance avec laquelle il m'a signalé et communiqué ce manuscrit.

qu'elle fut écrite à Héverlé, en 1643 : *scripta Hevriæ anno 1643*.

Les manuscrits des Célestins d'Amiens se sont perdus pour la plus grande partie [1], et celui du P. de Le Ville n'est pas parmi ceux qui nous ont été conservés.

III.

Description du cloistre des celestins d'Hevere lez Louvain, suivie d'une *Petite histoire des hommes illustres de l'ordre des Celestins* (1648).

« In-folio sur papier, de 46 feuillets écrits; le 47e a été déchiré. » Copie vue par le baron de Reiffenberg chez le libraire De Bruyn, à Malines [2]. Elle provenait, sans doute, des Célestins d'Héverlé.

IV.

Vitæ superiorum Gallicæ Cælestinorum congregationis.

Il en existait des copies aux monastères d'Amiens et de Marcoussis (Becquet, *loc. cit.*).

V.

De auscultatione transnaturali mystica atque religiosa.

Ms. in-8° (Becquet). Au couvent d'Héverlé, d'après Foppens et Becquet.

[1] J. Garnier, *Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la Bibliothèque communale de la ville d'Amiens* (Amiens, 1843), p. xxxvii.

[2] *Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, t. II (Bruxelles, 1838), pp. 370-371.

IX.

NOTES SUR L'IMPRIMERIE A OSTENDE.

Dans son *Dictionnaire de géographie ancienne et moderne à l'usage du libraire,* P. Deschamps fait remonter l'introduction de l'imprimerie à Ostende à l'année 1799, en se basant sur De Reiffenberg. Vincent, dans son *Essai sur l'histoire de l'imprimerie en Belgique,* avait renseigné, comme imprimé à cette date, le *Traité sur le sang, l'inflammation et les playes d'armes à feu* de Hunter; d'autre part, dans une liste des imprimeurs belges, il note, au mot Ostende, les noms de Jean Rodenbach, né à Cologne (octroi du 6 août 1783), et de Bernard Bricx (octroi du 18 septembre 1787).

En faisant quelques recherches sur ce sujet, je suis parvenu à compléter les maigres renseignements de ces auteurs, pour ce qui concerne le

XVIIIe siècle. Il faut notamment reculer jusqu'en 1705 pour le premier livre imprimé à Ostende, à ma connaissance. C'est un catalogue de marchandises mises en vente publique, et dont voici la description :

VENDITIE || BINNEN DER STEDE ENDE PORT || VAN || OOSTENDE || Vande volghende Goederen ghekommen uyt de || Schepen van Prinfen ghenaemt D'HOOPE daer || Schipper op vvas *Hans Been* van Hambourgh, || ende de *Ioffrouwe Anna*, Schipper COENRAET || HANSSENS van Bremen in Zee verovert en || alhier opghebracht door Capiteyn PAULUS || BESTENBUSTEL Commanderende Syne Ma-||jefteyts Convoy-Schip ghenaemt *La Conquerante* || ende fullen vercocht vvorden den 11. Meye || 1705. || (Tiret.)

T'OOSTENDE, || Ghedruckt by JACOBUS DE LA RIVIERE || woonende op de groote Marckt. ||

Pet. in-4°, 23 ff. non chiffrés, dont le dernier blanc.

[Bibl. de l'Univ. de Gand. *Documents divers*, v° OSTENDE].

Le catalogue comprend 462 nos à vendre dans la maison de Joseph d'Egmont, 428 nos à vendre chez l'avocat Matthieu Maes, enfin une bonne centaine de nos à vendre dans les entrepôts du capitaine Michel Mansvelt, de Vingnon, de J. d'Egmont, de Ferdinand van Pruyssen, d'Antoine de Cam et de J. Schonamille. Les marchandises consistent en bonnetterie, quincaillerie, verrerie, tout un assortiment de cannes (*caenen, ofte wandel-stocken*), des étoffes, des peaux, du tabac de la Virginie en feuilles, etc.

L'imprimeur, Jacques de La Rivière, demeurant sur le Grand Marché, ne m'est pas autrement connu. Il est l'homonyme d'un typographe méritant, Guillaume de La Rivière, né à Caen en 1548,

qui fit son apprentissage chez Plantin, à Anvers[1], et se rendit ensuite, en 1591, à Arras, où il fit rouler ses presses de longues années; on le trouve associé, de 1629 à 1634, avec son fils Jean-Baptiste[2]; ce dernier est peut-être le *Ivan de la Ribera,* qui imprima à Cambrai, en 1622, *La oposicion y coniuncion de los dos grandes luminares de la tierra,* de Carlos Garcia[3].

Après le catalogue de 1705, je puis citer un programme de représentation dramatique donnée par les élèves du collège des prêtres de l'Oratoire, le 5 et le 6 septembre 1742 :

WREET-DADIGE EERZUGT || VAN || HERODES || KONING DER JODEN, || Sal Speel-wijs verthoont worden op het Stadt-huys defer Stede, || door de Leerfuchtige Jonkheydt der Latijnfche || Scholen, onder de beftieringe der PRIESTERS || VAN HET || ORATORIE D. J. || Den 5 en den 6 7ber 1742 naer Middag ten 2 Uren. || OP-GEDRAEGEN || *Aen Sijne Excellentie CHARLE COMTE DE CHANCLOS* .... || MITSGAEDERS || Aen de feer Edele, Wijfe en Voorfienige Heeren, BALLIEU, BORGE-||MEESTER ende SCHEPENEN, der Stede en Port van Ooftende, || door welkers gewoonelijcke mildtheyt, de Prijfen aen de || Jonkheyt fullen worden uytgedeelt. || (Petit fleuron).

T'Ooftende, Gedrukt by Iacobus Vande Kerchove, Stadsdruker. ||

Pet. in-4°, 2 ff. non chiffrés.

[Bibl. de l'Univ. de Gand, G. 2227[13]].

[1] Une impression plantinienne porte même son nom sur l'adresse : *Lettres interceptes de quelques patriots masqués. A Anvers, imprimé par Guillaume Riviere;* in-4°. Cf. *Bibliotheca belgica,* 1re série (Gand, 1880-1890), t. XIV, L. 64.

[2] Cf. D'HÉRICOURT et CARON, *Recherches sur les livres imprimés à Arras* (Arras, 1851).

[3] *Bibliotheca belgica,* 1re série, t. X, G. 48.

Nous manquons également de renseignements sur ce Jacques Vande Kerchove ; il pourrait bien appartenir à la famille des imprimeurs gantois de ce nom, qui exercèrent leur profession pendant tout le XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe [1].

L'imprimerie disparut probablement d'Ostende avec Vande Kerchove, car c'est un typographe brugeois, Martin de Sloovere, qui prend le titre d'« imprimeur de la ville et port d'Ostende » sur le règlement des bateliers de cette ville, décrété le 1er juillet 1775 :

REGLEMENT || ENDE NIEUWEN || TARYF || OMME DE || *NEIRINGE VAN DE VRYE* || SCHIPPERS || DER STEDE ENDE HAEVE VAN || *OOSTENDE* || Geapprobeert ende Gedecreteerd by den HEERE ende || WET, der felve Stad op den eerften July 1775. || (Armes d'Ostende.)

Tot BRUGGE, by *MARTINUS DE SLOOVERE*, Drucker der || Stede ende Port van Ooftende, in de Vlaeming ftraet. ||

Pet. in-4°, 46 pp. et 1 f. blanc. Titre encadré [2].

Notons ici qu'en cette même année 1775, le Conseil des finances accorda à P. Vanden Bussche l'autorisation d'établir une manufacture de cartes à jouer [3].

Le 7 juillet 1781, Pierre-Jean Vereecken, fils, qui avait obtenu de l'Impératrice, le 21 juin 1780, l'octroi d'imprimeur et libraire en la ville de

[1] F. VANDER HAEGHEN, *Bibliographie gantoise* (Gand, 1859-1868), t. II, pp. 11 et suiv.

[2] Cette pièce, comme tous les documents cités plus loin, à moins d'indication contraire, se trouve conservée à la bibliothèque de l'Université de Gand, dans la collection de *Documents divers*, v° Ostende.

[3] *Le bibliophile belge*, t. V (Bruxelles, 1870), p. 312.

Courtrai, reçut l'autorisation, sur sa demande, d'exercer sa profession à Ostende. Il avait, en effet, deux concurrents à Courtrai; aussi se décida-t-il à aller tenter fortune dans le port « où « l'affluence actuelle du commerce et le concours « des étrangers semble exiger l'établissement d'un « imprimeur et libraire privilégié [1]. » Il y resta jusqu'en 1784, époque à laquelle il retourna à Courtrai. On ne connaît de ses productions ostendaises qu'un fragment de l'histoire de Maudrin, qu'il mit à la suite de l'almanach publié par lui, à Courtrai, en 1793. L'adresse de ce fragment porte :

TOT OOSTENDE, By *Petrus Joannes Vereecken.* — Te koopen t' AUDENAERDE, bij P. J. Vereecken, in den Bourg by het Beggyn-hof [2].

Le départ de Vereecken fut motivé probablement par l'arrivée de Jean Rodenbach, qui sollicita, en 1781, l'octroi d'imprimeur à Ostende, par la requête suivante :

A Sa Majesté l'Empereur et Roi,

Représente très respectueusement Jean Rodenbach, imprimeur et libraire, natif de Cologne, qu'il a été sollicité par différents négociants d'Ostende de venir s'y établir et d'y ériger une imprimerie d'autant plus nécessaire que par l'affluence du monde qui y augmente de jour en jour, l'on est souvent dans la nécessité de s'adresser à Bruges ou ailleurs.

[1] D.-J. VANDER MEERSCH, *Audenaerdsche Drukpers* (Audenaerde, 1864), pp. 142-143.
[2] *Ibid.*, p. 161.

Le Remontrant s'étant rendu à Ostende avec tous les ostencils [*sic*] qui conviennent à cet art et s'étant adressé à cet effet au Magistrat de cette ville, fut surpris d'apprendre qu'il ne peut y ouvrir une imprimerie sans l'octroi préalable de Votre Majesté. C'est ce qui l'engage à recourir à Ses bontés, avec d'autant plus de confiance qu'il ose se flatter être versé en cet art, et qu'il peut produire des témoignages tant de sa capacité que sa bonne conduite et mœurs.

Suppliant très respectueusement de vouloir, en égard aux motifs précédents, lui permettre d'établir une imprimerie à Ostende, et en conséquence lui en accorder l'octroi nécessaire.

C'est la grace, etc.

JEAN RODENBACH.

L'avis du conseiller fiscal de Flandre, Diericx, fut demandé de Bruxelles, le 13 décembre 1781; Diericx, à son tour, en référa au Magistrat d'Ostende, qui lui répondit en ces termes :

MONSIEUR,

Nous avons examiné la copie de la requête présentée à Sa Majesté au nom et de la part de Jean Rodenback [*sic*] de Cologne et nous seulement insinuée dans le courant de cette année, tendant à obtenir l'octroi nécessaire pour imprimer en cette ville d'Ostende et y reservant de notre avis, nous avons l'honneur de dire que nous ne connoissons en aucune façon le suppliant, qui se qualifiant d'imprimeur et libraire, ne doit pas être un sujet éminent, qui se rend de but en blanc avec tous les ustenciles nécessaires à sa profession à la pretendue sollicitation de quelques négocians, qu'il ne nomme pas, vraisemblablement par crainte d'un démenti; ce qui est d'autant plus apparent qu'il y a ici aucun négociant à façon qui ignore que c'est Sa Majesté seule qui accorde les octrois aux imprimeurs.

Il se trouve présentement en cette ville le nommé Pierre Vereecken, sujet né de Sa Majesté, qui à notre vive sollicitation et en vertu de l'octroi necessaire de sa dite Majesté, y a érigé une

belle imprimerie, dans la ferme croiance que personne n'auroit été tenté de venir exercer après lui un tel art dans une ville, qui ne fournit pas de quoi faire subsister deux imprimeurs; si donc le suppliant a le bonheur d'obtenir sa demande, il est fort à craindre que notre ville sera bientôt sans imprimeur; les étrangers trouvent ordinairement et assez facilement le moyen d'écraser ceux qui exerçoient avant eux quelque profession dans la ville où ils viennent s'établir; notre imprimeur qui ne fait, pour ainsi dire, que commencer, a tout à craindre de sa part, ou, du moins, ne trouvant pas de quoi d'y subsister à deux, sera forcé de quitter la partie et la paix, qui diminuera incontestablement notre commerce actuel, nous enlèvera cet étranger, et par là nous serons sans espoir d'y revoir à jamais un imprimeur, si nécessaire tant en temps de paix que de guerre dans toute ville de commerce.

D'un autre côté, nous pensons que les vrais sujets de Sa Maj^{té}, qui de tout temps se sont appliqués à apprendre et à exercer un art dans le pais de Ses Dominations, doivent toujours être encouragés, favorisés et maintenus dans l'exercice de leur fonction par préférence à des Etrangers, qui ne viennent s'y établir que momentanément par l'appas du gain, que pour enlever des vrais sujets de Sa Majesté notre auguste souverain les avantages que ce moment de faveur leur offre, pour le porter par après dans les pais qu'ils viennent de quitter.

Au surplus, nous estimons que l'imprimerie du dit Vereecken est suffisante pour servir le public, d'autants plus qu'il est occupé à dresser une seconde presse, ce qui facilitera encore davantage ses opérations, et le mettra encore plus à même de contenter tout le monde. Il est bien vrai que dans le commencement avant que son imprimerie ne fut entièrement montée, quelques personnes ont du recourrir à Bruges, mais aujourd'hui personne ne sera plus dans ce cas que ceux qui ne sont contents que de tout ce qui vient de loin.

Pour toutes ces raisons, nous estimons que la demande du suppliant, du moins quant à établir une imprimerie en cette ville d'Ostende ne peut lui être accordée.

Soumettant cependant le tout, Monsieur, à votre jugement éclairé, nous avons l'honneur d'être avec respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissants serviteurs les Bourguemaitre et Echevins de la ville et port d'Ostende.

A. DE GRYSPERRE.

De notre assenblée du 8 de l'an 1782.

Le chevalier Diericx se rangea à l'opinion du Magistrat d'Ostende, et écrivit dans ce sens au Conseil privé; mais Rodenbach disposait sans doute de protecteurs influents, car au bout de quelque temps, l'octroi finit par lui être accordé, le 6 août 1783. C'est du moins la date que donne Vincent[1], ainsi que je l'ai déjà dit au commencement de ces notes.

Je n'ai trouvé de Rodenbach que quelques billets de convocation de la Confrérie de Saint-André et Sainte-Barbe, de janvier à juillet 1787.

En voici deux spécimens :

Monſieur

Meſſieurs de la Confrérie de *St. André* & *S^te^. Barbe*, établie à Oſtende, ayant pris des arrangemens avec Meſſieurs les Propriétaires du Bâtiment conſtruit ſur le Quai de l'Empereur, pour y donner Bal pendant cet hiver; le premier aura lieu le 6. Janvier 1787. & commencera à 9 heures du ſoir, & les autres continueront tous les Dimanches depuis le 14 du préſent juſqu'au 18 Février ſuivant.

[1] J.-B. VINCENT, *Essai sur l'histoire de l'imprimerie en Belgique* (Bruxelles, 1867), p. 208.

On prie Meffieurs de la Confrérie de donner leur nom en entrans dans la Salle, & celui des Meffieurs qu'ils auront invités.

N. B. Il y aura des Voitures, & l'on recommendera la plus grande exactitude aux Cochers.

Oftende ce 3 Janvier 1787.

De l'Imprimerie de J. Rodenbach, Imprimeur de la Ville.

—

Meffieurs de la Confrérie de *St. André* & *Barbe* établie à Oftende, font priés de fe trouver à l'Hôtel des Actionnaires fur le Quai de *l'Empereur* le 25. du courant à 10 1/2 du matin, pour proceder d'abord à la reception des nouveaux Confréres, aller de suite, Tambour battant, Drapeaux déployé à l'Eglife paroiffiale, où fera celébré à 11 heures précifes une Meffe en l'honneur de *St. Jacques,* jour de l'inftitution de la dite Confrérie; & fuivant la Refolution de l'Affemblé tenu le 20 ditto; on tirera les doubles prix, comme d'ufage, l'après-midi: depuis les 3 heures jusqu'à 7; à neuf heures du foir Bal à l'ordinaire.

Le Doyen de la dite Confrérie défirant de voir renaître les bons & anciens ufages donnera Dimauche prochain fes prix ordinaire, à gagner au but; il prie Meffieurs les Confreres zélé de fe joindre à lui pour contribuer fucceffivement tout les Dimanches à maintenir cet bel exercice fur lequel eft fondé & octroyé la dite Confrérie.

Oftende le 23. Juillet 1787.

DECORMIERS.

De l'Imprimerie de J. Rodenbach, Imprimeur de la Ville.

Cette dernière pièce, on le voit, est d'une composition assez défectueuse, et les fautes typographiques y abondent.

J.-B. Vincent nous apprend que Rodenbach eut pour successeur Bernard Bricx, dont l'octroi date

du 18 septembre 1787. C'est à ce dernier que fut désormais confiée l'impression des circulaires et autres pièces de la Confrérie de Saint-Jacques et Sainte-Barbe. J'ai sous les yeux un *Souhait de nouvel an, dedié aux chef-homme, roi, doyen, notables et autres membres de la Confrèrie royale et libre de l'arquebuse, dans la ville d'Ostende, sous la protection de St. Ste. André et Barbe, pour l'année MDCCXCI. Par votre tres humble et tres obeissant serviteur Remy Jacquymins* (1 f. pet. in-fol.), qui porte, en tête, les armes de la Confrérie, et, au bas, l'adresse : *De l'Imprimerie de B. D. Bricx, Imprimeur de la Ville & de la Confrèrie.* Ce *souhait* donne la liste complète des membres de la Confrérie[1].

C'est Bricx qui imprima la pièce suivante, assez curieuse pour être reproduite entièrement :

FORMULE
VAN DEN EED,
GEPRESTEERD DOOR DE WAERE
REPRESENTANTEN
VAN HET VRY EN SOUVEREYN VOLK VAN
OOSTENDE,
Den 13 February 1793.

Ik sweire getrauw te Zyn aen het vry en Souvereyn volk van Oostende; de Vryheid en gelykheid voor te staen soo veel in my is; te zullen doen, in myne qualyteyt van Representant van het Oostends vry volk, alle het gonne het gemeene- beſt verreyst;

[1] Mr J. Frederichs, professeur à l'Athénée royal d'Ostende, me signale également le *Règlement militaire pour la Confrérie de Saint-André et Sainte Barbe établie à Ostende.* — De l'Imprimerie de B. D. Bricx, imprimeur de la ville. In-8°, II-10 pp. Le règlement est daté du 17 janvier 1790.

ende soo lang ik in plaetse sal blyven geenen anderen Souvereyn te zullen erkennen, als het vry en Souvereyn volk van Oostende.

Voor Copie conforme aen het Originael.

DE NEVE,
Secretaire.



Je jure d'être fidèle au Peuple libre et Souverain d'Ostende; de maintenir de tout mon pouvoir la LIBERTÉ et L'ÉGALITÉ; de faire, en ma qualité de Représentant du Peuple libre d'Ostende, tout ce que le bien public exigera, & tant que je resterai en place, de ne reconnoître d'autre Souverain que le Peuple libre et Souverain d'Ostende.

Uyt de Drukkery van B. D. BRICX, Stadsdrukker.

En 1801, Bricx imprime un règlement daté du 19 floréal an IX (9 mai 1801), sur l'octroi :

REGLEMENT || ET || TARIF || DE L'OCTROI MUNICIPAL || DE LA || VILLE D'OSTENDE || DEPARTEMENT DE LA LYS. ||(*Ornement représentant un globe terrestre.*)

à OSTENDE, de l'Imprimerie de B. D. BRICX, || *Imprimeur de la Mairie et du Conseil Municipal.* ||

In-4°, 15 pp. et 1 tableau.

Bricx était amateur de poésie, et on lui doit la fondation d'une Société de rhétorique, sous la devise : *Wat ryp, wat groen, komt wysheid voen* (Fruits mûrs, fruits verts nourrissent la sagesse), dont il devint président. Il signe, à ce titre, le programme du cortège formé par la Société pour se rendre à un concours à Bruges, le 1er septembre 1811; ce programme forme un feuillet in-fol.,

portant au bas l'adresse : *Tot Oostende, uyt de Drukkerye van B.-D. Bricx.* Parmi les productions littéraires de notre imprimeur, on remarque une pièce dédiée à Constantin Planckaert, président de la Société *de Vrede-minnaers,* à Courtrai, à l'occasion du concours du 16 août 1813 :

EER-GEZANG, || TOE-GEZONGEN || *Aen den Dicht-Kunst-minnenden heer* || *Mynheer Constantiuus* [*sic*] *Planckaert,* || VOORZITTER, || *En verdere Dicht-Kunst-Broeders van de Maetschappy der* || VREDE-MINNAERS BINNEN KORTRYK, || op het BESCHRYVINGS-FEEST (volgens het Broederlyk Verdrag) || DEN 16 OOGSTMAEND 1813. ||

In-fol., 1 f., blanc au v°. Texte encadré. Au bas : *Tot Oostende, uyt de Drukkerye van B.-D. Bricx, Drukker der Meyerie.*

[Bibl. de l'Univ. de Gand, B.-L. 9067[39]].

C'est une chanson de circonstance, en six couplets, sur l'air : *Je t'aime tant;* en voici les deux premières strophes :

'K Zing hier den Lof van deézen Stryd,
Waer nae dat elk zig zoo yv'rig wende!
Tot het beschryven van den Nyd,
BRUGGE, YPER, KORTRYK en OOSTENDE;
O alderaengenaemsten Dag!
Toen die vier Steden zig vergaeren,
En door het Broederlyk Verdrag,
De Dicht-Kunst met de Vriendschap paeren.

Heyl aen all' de VredeMinnaers,
Die den vrangen Nyd doen knerzetanden,
Op alle Dicht-Kunst Yveraers,
Die zoo nauw sluyten Vrede banden.
Uwen Roem en ons Kunst-Verbond,
Dreunen alom tot 's Hemels kringen,
Waerom 't HEEL AL, ten allen stond,
Uwe lofb're Daeden op zal Zingen.

Comme tout vrai rhétoricien, Bricx avait adopté une devise poétique : *Als liefde breekt, den haet ontsteekt* (La haine naît quand l'affection se rompt).

Bernard-Dominique Bricx, fils de François et de Idonie van Morissen, était né à Bruges, le 20 août 1762; il épousa, dans sa ville natale, Josèphe-Marguerite Druck, qui mourut avant le départ de Bricx pour Ostende. Dans cette dernière ville, il épousa, le 27 mai 1807, Isabelle-Joséphine Ruelens, née à Bruges, le 2 avril 1784, et fille de Joseph et de Anne-Thérèse Kindt. Il mourut à Ostende, le 25 janvier 1816; après sa mort, son atelier fut continué par sa veuve, car j'ai trouvé une annonce de vente de riz et de coton, du 24 mars 1817, portant au bas : *A Ostende, de l'Imprimerie de la veuve B. D. Bricx.* A cette époque fonctionnait déjà un nouveau typographe, P. Scheldewaert, qui prit bientôt le titre d'imprimeur de la ville.

X.

UN MANUSCRIT ILLUSTRÉ DU ROMAN D'OLIVIER DE CASTILLE.

Le roman de chevalerie qui contient les merveilleuses aventures d'Olivier de Castille et d'Artus d'Algarve fut mis en prose, au XVe siècle, par Philippe Camus[1], qui remania également le Cléomadès d'Adenet le Roi. Camus entreprit ce travail à la requête de Jean de Croy, seigneur de Chimay, qui mourut en 1473, et fut un des premiers personnages de la cour de Philippe le Bon[2]. Sa traduction jouit d'une grande vogue jusqu'à la fin du XVIe siècle ; Brunet[3] en cite plusieurs éditions

[1] Cf. *Hist. littéraire de la France*, t. XXX (Paris, 1888), p. 217.

[2] Cf. *Biographie nationale*, t. IV (Bruxelles, 1873), col. 559-562 (article du général Guillaume).

[3] J.-Ch. Brunet, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, 5e édition, t. IV (Paris, 1863), col. 183-185.

Un exemplaire de l'édition de Genève, Louis Garbin, 1492, est

gothiques, des plus rares, ainsi que des versions espagnole, italienne, allemande, néerlandaise[1] et anglaise.

conservé dans la collection James de Rothschild. Cf. [EM. PICOT], *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild*, t. II (Paris, 1887), n° 1495, pp. 179-180. Les illustrations de cet incunable n'ont aucun rapport avec les dessins de notre manuscrit, comme j'ai pu m'en assurer par les photographies que M^r Em. Picot m'a obligeamment communiquées.

[1] Un exemplaire de cette traduction, imprimée à Anvers, au commencement du XVIe siècle, par Henri Eckert van Homberch, se trouvait dans la collection Serrure; Mr Ferd. Vander Haeghen en a pris la description suivante :

Eeen ſeer || Schone ende ſuuerlike hyſtorie van Olyuier Van Caſtillen. || Ende van Artus van Algarbe ſijnen lieuen gheſelle ende oeck || mede van die ſchone Helena des conincs dochter vā Enghelant.

[Planche sur bois représentant deux chevaliers sous leur tente].

In-fol., 75 ff. à 2 col. à 41 lignes, sans chiffres ni réclames, mais signés aij-kiij [kv]. [Il faut sans doute au cahier k un 6e feuillet, blanc ou orné d'une marque typographique]. Car.goth; 27 grav. sur bois dans le texte.

Le v° du titre est blanc. F.aij : ℂ Prologus om die Hiſtorie vā Oly=||uier van Caſtille. || Le prologue est suivi de la table. Au 5e feuillet commence le texte : TEn alder heilich=||ſtē eñ ald' ſalichſtē || loue magnificen||cie ende hoocheit ||.... Au v° du 57^e f. [k v], col. 2, l. 23 : ℂ Hier eyndet die hyſtorie vā olyuier || van Caſtillen : eñ vā ſinen getrouwen || gheſelle Artus van Algarben. Eñ vā || die ſchone helena dochter vanden Co||ninc van Enghelant Eñ vā heynrick || ſone van Olyuier Die in harē tijdē eñ || leuen grote vromichedē eñ grote fay=||ten van wapenen deden Alſoe als ghi || hier voer gehoort hebt God wille ha=||rer ſielen ontfermē eñ gedachtich we=||ſen : eñ allen kerſten ghelouigen ſielen || Amen. Eñ is gheprint Tantwerpē bi || mi Henric eckert vā Homburch woe-|| nēde bider Cammerpoertē Int huys || van Delft. ||.

Cf. Hain, n° 12010. Non cité dans L.-D. PETIT, *Bibliographie der middelnederlandsche taal- en letterkunde* (Leiden, 1888).

La bibliothèque de l'Université de Gand en possède un manuscrit (n° 470)[1], qui a passé inaperçu jusqu'à présent et qui mérite cependant d'être signalé d'une façon particulière. C'est un volume petit in-quarto, sur papier, de 393 pages. Il est écrit d'une écriture nette et franche du commencement de la seconde moitié du XV[e] siècle, et orné d'élégantes initiales, en rouge et bleu, ainsi que d'une cinquantaine de dessins coloriés, dont voici l'énumération :

1 (p. 1). Un copiste, assis à sa table de travail et consultant l'original du roman.

2 (p. 3). Naissance d'Olivier. Une femme présente au roi de Castille l'enfant qui vient de naître ; dans le fond, la reine couchée sur son lit.

3 (p. 30). Olivier de Castille et sa belle-mère, la reine d'Algarve, conversant ensemble, assis sur un banc.

4 (p. 40). Même sujet ; Olivier est assis aux pieds de la reine.

5 (p. 51). Fuyant l'amour incestueux de sa belle-mère, Olivier s'enfuit vers un port de mer, où il s'embarque pour Constantinople, en compagnie d'un chevalier.

6 (p. 56). Artus, fils de la reine d'Algarve et ami d'Olivier, se fait ouvrir la porte de la chambre de ce dernier, dont on aperçoit le lit vide.

7 (p. 62). Artus constate la disparition d'Olivier ; de douleur il s'évanouit sur son lit, tandis que s'affaisse le roi de Castille.

[1] J. de Saint-Genois, *Catalogue méthodique et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de la Ville et de l'Université de Gand* (Gand, 1849-1852), n° 330, pp. 255-256 (cotées par erreur 355-356).

8 (p. 71). Olivier et son compagnon sont sauvés miraculeusement du naufrage, et portés en Angleterre sur le dos d'un cerf.

9 (p. 80). Enterrement du compagnon d'Olivier, Jean de Talbot, à Canterbury.

10 (p. 86). Se rendant au tournoi annoncé à Londres, Olivier est attaqué par des brigands qu'il occit.

11 (p. 91). Olivier, dont le cheval s'est échappé, rencontre un chevalier qui le réconforte, et lui promet de lui fournir armes et monture pour assister au tournoi, à la condition de recevoir la moitié de ce qu'il gagnera.

12 (p. 96). Olivier se dirige vers un ermitage et demande l'hospitalité à l'ermite.

13 (p. 101). Le chevalier inconnu, suivi d'une brillante escorte, vient chercher Olivier à l'ermitage, le jour du tournoi.

14 (p. 105). Olivier revêt son armure.

15 (p. 111). Le tournoi. Dans les joûtes du premier jour, Olivier renverse une estrade sur laquelle se trouvent des spectateurs. Au fond, la tribune royale où est assise Hélène, fille du roi d'Angleterre, entourée de ses dames d'honneur.

16 (p. 118). Olivier, revenant des joûtes, descend de cheval devant l'ermitage.

17 (p. 122). Le salut des chevaliers, au début de la deuxième journée du tournoi, devant la tribune royale.

18 (p. 132). Troisième journée du tournoi. Olivier tue un roi d'Irlande.

19 (p. 138). Vingt chevaliers viennent chercher Olivier pour le conduire au banquet royal.

20 (p. 143). Au moment où Olivier compte l'argent que son mystérieux protecteur lui a fait remettre dans l'auberge où il se trouve, entrent dans la chambre les gens engagés à son service.

21 (p. 148). S'étant rendu au palais, Olivier met genou à

terre devant le roi, à qui la princesse Hélène fait sa révérence en s'agenouillant aussi.

22 (p. 160). Le roi d'Angleterre demande à sa fille de désigner le vainqueur du tournoi.

23 (p. 164). Le cortège des seigneurs chargés de remettre à Olivier le prix : un collier d'or porté par un roi d'armes.

24 (p. 174). Olivier remplit sa charge d'officier tranchant de la princesse Hélène, emploi qu'il a demandé comme récompense de sa victoire.

25 (p. 182). Hélène vient visiter Olivier, malade d'amour.

26 (p. 189). Un messager des rois d'Irlande vient lancer un défi au roi d'Angleterre.

27 (p. 198). Olivier défait les rois d'Irlande qui avaient pénétré en Angleterre.

28 (p. 209). Continuant sa route, il pénètre en Irlande à la tête de son armée.

29 (p. 217). Un roi d'Irlande, assiégé par Olivier, est forcé de se rendre à lui.

30 (p. 222). Un chevalier annonce au roi d'Angleterre les grandes victoires remportées par Olivier.

31 (p. 232). Comme récompense, le roi donne à Olivier la main de sa fille.

32 (p. 241). Célébration du mariage.

33 (p. 252). Olivier, se rendant à la chasse, quitte sa femme couchée dans son lit.

34 (p. 256). Olivier s'égare à la chasse, et est fait prisonnier par le fils du roi d'Irlande qu'il a tué au tournoi.

35 (p. 262). Artus d'Algarve, devenu régent de Castille, s'aperçoit qu'Oliver court un danger, en voyant s'obscurcir le liquide d'une fiole que celui-ci lui a laissée.

36 (p. 268). Artus se met en route, à la recherche d'Olivier.

37 (p. 274). Dans la forêt, Artus est attaqué par une bête monstrueuse qu'il parvient à décapiter.

38 (p. 281). Un chevalier apparaît à Artus blessé et couché par terre, pour lui révéler l'endroit où se trouve Olivier.

39 (p. 287). Artus est accueilli avec effusion par le roi d'Angleterre, qui le prend pour Olivier.

40 (p. 300). Le roi d'Irlande est terrassé par Artus qui lui fait promettre de rendre la liberté à Olivier.

41 (p. 306). Olivier, apprenant qu'Artus a dormi avec sa femme, lui porte un tel coup qu'il le renverse de cheval.

42 (p. 315). Olivier, convaincu qu'Artus n'a eu aucun rapport avec Hélène, supplie Artus de lui pardonner.

43 (p. 321). Artus se rend en Irlande pour tirer vengeance du roi qui a emprisonné Olivier.

44 (p. 332). Songe d'Olivier couché dans son lit.

45 (p. 338). Pour rendre la santé à Artus malade, Olivier tue ses deux enfants et recueille leur sang dans un bassin.

46 (p. 344). Olivier fait boire à Artus le sang de ses enfants.

47 (p. 353). Un miracle ayant ressuscité ses enfants, Olivier raconte ses aventures au roi d'Angleterre et à Hélène, devant la cour assemblée.

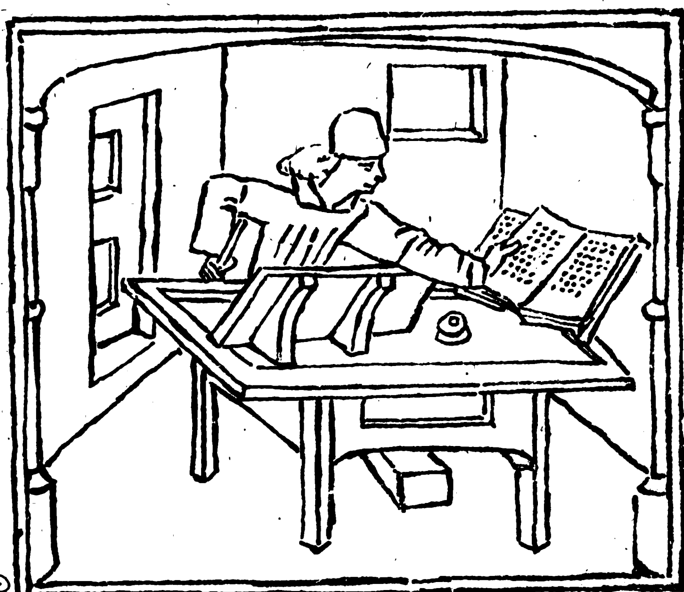
48 (p. 364). Le chevalier inconnu, qui a aidé Olivier, lui apparaît au matin pour le sommer de tenir sa promesse.

49 (p. 374). Le chevalier exige la moitié de la femme et des enfants d'Olivier.

50 (p. 380). Le chevalier, s'étant fait connaître comme Jean de Talbot, dit à Olivier qu'il n'a voulu que l'éprouver; il le tient quitte de sa promesse et s'éloigne, lui laissant sa femme et ses enfants.

51 (p. 386). Olivier donne sa fille en mariage à son compagnon Artus.

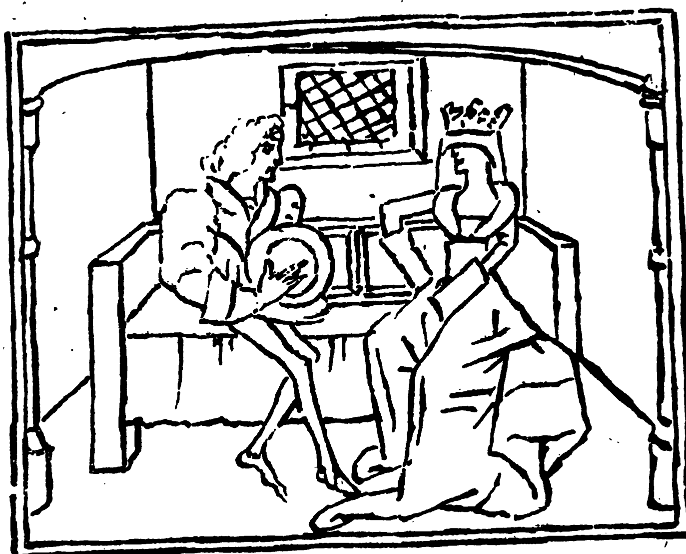
Ces dessins sont d'un grand intérêt, quoiqu'en dise le catalogue imprimé de Walwein de Tervliet,



La tres saincte et tres
bieneureuse loenge et
magnificence de nostre
saulveur Jhesucrist et de sa tres
douce et tres glorieuse mere qui
sont cause et mouvement de
toutte bonte et de toute bonne
operation et sans lesquelz nul
bien ne peut estre comenche ne
acheve. Je ph le Camus esperant
leur tres saincte grace ay empris
de translater ceste presente hys
toire de latin en franchoys
a la requeste et comandement
de mon tres redoubte seigneur
monsr Jehan de Croy seigneur
de chimay .....

Messager des Sciences historiques de Belgique, 1895.

3



9



PL. III.

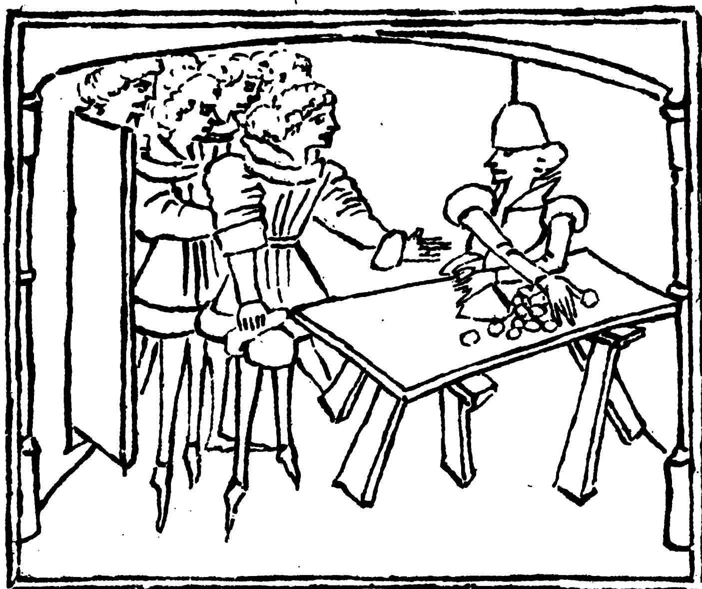
16



17



20



31



32



47



40



50



qui remarque[1] que « chaque chapitre contient une image ou miniature mal dessinée », et l'inventaire de J. de Saint-Genois, qui parle (*loc. cit.*) de « miniatures grossièrement peintes à l'eau ». Ce ne sont pas, il est vrai, des œuvres d'une correction parfaite, mais elles se distinguent par une verve et un talent exquis.

Les personnages ont une silhouette absolument vivante, et les mouvements, indiqués par quelques traits, dénotent une observation profonde ainsi qu'une main fort habile. L'expression des figures, toute sommaire qu'elle soit, n'en est pas moins clairement rendue; voyez notamment le roi écoutant Olivier (fig. 47), ou la joie triomphante de ce dernier quand il revêt son armure (fig. 14). Le geste du copiste qui consulte l'original du roman (fig. 1); celui d'Olivier qui, dérangé au moment où il compte son argent, étend le bras pour protéger ses écus (fig. 20); la main levée du même personnage racontant ses aventures (fig. 47); l'attitude d'Olivier quand il a décapité ses deux enfants (fig. 45), tout cela est pris sur le vif et d'un naturel saisissant. Au point de vue des mœurs, certains sujets, tels que la scène des fiançailles (fig. 31) et celle du mariage (fig. 32), les épisodes du tournoi (fig. 15, 17 et 18) offrent un réel intérêt documentaire.

Les dessins de notre manuscrit, relevés par un coloris sobre mais exact, présentent un contraste

[1] J.-A. Walwein de Tervliet, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la ville de Gand* (Gand, 1816), n° 180, p. 36.

frappant avec les miniatures froides et compassées de certains « magnifiques » manuscrits exécutés vers la même époque. Ce sont des croquis du premier jet, où le talent primesautier et original de leur créateur se retrouve tout entier. Leur réalisme, leur simplicité, leur pittoresque méritent d'attirer l'attention des artistes et des archéologues, à qui je suis heureux de pouvoir les signaler.

Les exactes reproductions que le talent de Mr Armand Heins me permet de joindre à ces pages, mettront d'ailleurs le lecteur à même d'apprécier tout le mérite de ces naïves et charmantes compositions.

La bibliothèque royale, à Bruxelles, possède un manuscrit étroitement apparenté avec celui que je viens de décrire; c'est l'*Histoire des seigneurs de Gavres* (n° 10238), dont une reproduction a été publiée, vers 1845, par les soins de Gachet[1]. L'écriture et les dessins indiquent que les deux ouvrages sortent d'un même *scriptorium*; le filigrane est

[1] *Histoire des seigneurs de Gavres. Roman du XVe siècle.* Bruxelles, Van Dale (lithographie Degobert), s. d. In-4°. Les dessins ont été lithographiés par Kreins. L'introduction, rédigée en style du XVe siècle et écrite de la même écriture que le manuscrit, est l'œuvre d'Emile Gachet. Cf. *Le Bibliophile belge*, t. III (Bruxelles, 1846), p. 155. L'innocent pastiche de Gachet a fait croire que tout le roman n'était qu'une supercherie; c'est ainsi que je trouve, dans le 258e catalogue à prix marqués de la librairie M. Nijhoff, à La Haye (février 1895), un exemplaire coté 25 florins (n° 336), avec la note suivante : « Cet ouvrage, tout à fait « lithographié, est une imitation magnifique des anciens manus- « crits du XVe siècle. C'est une forgerie [*sic*] littéraire bien « réussie... »

identique : un *p* gothique surmonté d'une fleur[1]; enfin la première initiale des deux manuscrits contient la même armoirie : *d'azur à un écusson d'argent, brisé d'un bâton de gueules brochant sur le tout*. C'est l'écu de Jean, bâtard de Wavrin, seigneur du Forestel[2], qui nous a laissé des *Cronicques d'Engletterre,* publiées partiellement, en 1863, par la Société de l'histoire de France.

Au commencement de cette année, nous avons fait paraître, Mr Armand Heins et moi, une reproduction de tous les dessins du manuscrit gantois, accompagnée du résumé suivant du roman d'Olivier de Castille :

OLIVIER DE CASTILLE.

Après la mort de Charlemagne, vivaient en Castille un Roi et une Reine, chéris de leur peuple, et qui s'aimaient tendrement. Leur seule peine était de ne pas avoir d'héritier. Après de longues années, le ciel leur accorda un fils qui fut nommé Olivier. Mais sa naissance coûta la vie à la Reine, et le Roi mena longuement le deuil de sa compagne bien-aimée.

Les supplications de ses conseillers le décidèrent cependant à se remarier. Il épousa la belle Reine d'Algarve, veuve elle-même, et qui avait un fils, Artus, de l'âge

[1] Ce filigrane se retrouve dans le papier de documents conservés aux archives de la ville de Gand, et datés de 1458.

[2] Cf., sur ce personnage, F.-V. Goethals, *Histoire de la maison de Wavrin* (Bruxelles, 1866), pp. 48-50. D'après ce généalogiste, l'existence connue de Jean de Wavrin est limitée entre les années 1415 et 1471.

d'Olivier. Les deux adolescents devinrent rapidement amis. La nouvelle Reine ne tarda pas à remarquer la grâce d'Olivier et conçut pour lui un amour dont elle lui fit l'aveu. Saisi d'horreur, Olivier résolut de quitter la cour de son père.

Il partit secrètement et arriva dans un port de mer où il s'embarqua pour Constantinople, en compagnie d'un autre chevalier. Il avait laissé à Artus une lettre et une fiole remplie d'eau claire; si celle-ci venait à s'obscurcir, ce serait un signe qu'Olivier aurait besoin de l'aide de son loyal compagnon. Pas n'est besoin de décrire la douleur que le départ d'Olivier causa à Artus et au Roi de Castille.

Cependant, après deux mois de traversée, une violente tempête se déchaîne et le navire qui porte Olivier est mis en pièces. Olivier et son compagnon inconnu seraient perdus si un cerf ne les portait miraculeusement jusqu'à la côte d'Angleterre. Recueilli et réconforté, Olivier est bientôt remis; son compagnon Jean Talbot est si malade qu'il prie Olivier de le conduire jusqu'à sa résidence, à Canterbury. Il y meurt bientôt, laissant une dette que ses parents ne veulent pas payer; aussi ne pourrait-il être enterré en terre bénie sans le dévoûment d'Olivier qui rembourse la dette.

Quelque temps après, Olivier apprend que le Roi d'Angleterre a fait « crier » un tournoi de trois jours, dont le prix sera la main de sa fille unique, la princesse Hélène. Il se dirige vers Londres, pour prendre part au tournoi. En route, il est attaqué par des larrons, dont il repousse victorieusement l'attaque; ayant mis pied à terre pour bander ses blessures, il a le grand déplaisir de voir s'enfuir son cheval, et avec celui-ci, la cassette renfermant son argent. Au moment où il se répand en lamentations sur sa mésaventure, survient un chevalier qui s'offre à lui fournir armes, monture et serviteurs, à condition de recevoir la

moité de tout ce qu'il gagnera au tournoi. Olivier s'empresse d'accepter, il se rend dans un ermitage, que lui indique le chevalier, et où celui-ci viendra le chercher pour le mener à Londres.

Au bout de cinq jours, le chevalier mystérieux se présente à l'ermitage, accompagné d'une nombreuse suite de gentilshommes, de pages et de valets, tous habillés de noir et montés sur des chevaux noirs. Après s'être armé, Olivier monte sur le destrier moreau, qui est pareillement harnaché de noir et qu'on vient de lui amener.

Le tournoi comprend trois journées, la première est réservée à la joute, la deuxième au combat à l'épée et la troisième à la lutte corps à corps, la hâche d'armes à la main et l'épée au côté.

Aussitôt que la princesse Hélène, accompagnée de la cour, a pris place sur l'estrade qui lui est réservée, et où se trouvent aussi les princes et princesses désignés comme juges, commencent les joutes. A la vue d'Hélène, Olivier est tellement transporté par la beauté de la princesse qu'il s'élance comme un fou, la lance en arrêt et va renverser une petite estrade couverte de spectateurs, à la grande risée de l'assistance. Mais il prend bientôt sa revanche en désarçonnant un Roi d'Irlande et tous ceux qui, successivement, viennent se mesurer avec lui.

A la tombée de la nuit, Olivier qui ne s'est pas fait connaître et qu'on a dénommé le « chevalier noir », Olivier retourne à l'ermitage sur le conseil de son protecteur. Le lendemain son escorte vient le chercher : cette fois, elle est tout habillée de rouge, et le coursier d'Olivier est un cheval bai couvert d'une housse de drap d'or.

Pendant la seconde journée, Olivier accomplit des prouesses sans nombre, et ses terribles coups d'épée transforment en boucherie le théâtre du tournoi, jusqu'à ce que le Roi donne l'ordre de cesser le carnage. A l'issue de la

journée, Olivier, cette fois le « rouge chevalier », se retire de nouveau à l'ermitage.

La troisième journée, Olivier et ses gens sont vêtus tout de blanc ; le combat à la hâche est aussi favorable au héros que les luttes précédentes, et le Roi d'Angleterre est forcé de nouveau d'y mettre fin, après qu'Olivier a fendu jusqu'aux dents la tête d'un roi d'Irlande.

Au moment de quitter la place, Olivier s'aperçoit que tous ses gens ont disparu. Il va se mettre en route vers l'ermitage, quand vingt chevaliers viennent le chercher de la part du Roi d'Angleterre, pour le mener au banquet. L'un d'eux cède son logis au pauvre Olivier, fort déconfit de se voir réduit à aller au palais avec son armure.

A peine est-il arrivé à l'auberge, que l'hôtesse lui annonce qu'un chevalier lui a fait apporter des effets et une caisse remplie d'argent; bientôt surviennent aussi des gens, vêtus de blanc, engagés à son service. Olivier revêt les habillements qui lui ont été remis et qui sont des trois couleurs qu'il a portées au tournoi : les chausses d'écarlate; la robe de satin blanc fourrée de zibeline, et le pourpoint de damas noir. C'est ainsi qu'il se rend à la cour, où il est reçu en grand honneur.

Quand on lui demande de se faire connaître, il se contente de dire qu'il est d'Espagne et pauvre chevalier, ce à quoi personne n'ajoute foi. Après le banquet, les juges du tournoi désignent Olivier comme vainqueur du tournoi. Le Roi voit bien que le choix ne déplaît pas à Hélène, mais, craignant de donner sa fille et son royaume à un inconnu, il impose à Olivier un an d'attente.

Cependant, le prix du tournoi, un large collier d'or, enrichi de pierres précieuses, est solennellement apporté à Olivier qui remercie le Roi et lui demande d'être attaché à sa cour. Le Roi accède à ce désir et lui permet de choisir lui-même la dignité qu'il veut occuper; à la surprise

générale, Olivier demande d'être l'écuyer tranchant de la princesse, ce qui finit par lui être accordé.

Le but du héros est naturellement de pouvoir se trouver souvent auprès d'Hélène ; mais le trouble dans lequel le jette la beauté de la princesse le fait se blesser en remplissant sa charge. Il est forcé de garder la chambre ; l'absence d'Hélène le plonge dans une mélancolie qui deviendrait dangereuse, si la princesse, avec l'assentiment de son père, ne venait le voir et le consoler par de douces paroles. Ainsi réconforté, Olivier guérit rapidement.

Or, vers le temps de Pentecôte, arriva à la cour un messager chargé par les Rois d'Irlande, honteux de leur défaite au tournoi, de déclarer la guerre au Roi d'Angleterre. Celui-ci confie à Olivier le soin d'aller les combattre. Les deux armées étant venues en présence, les Irlandais sont défaits et prennent la fuite. Olivier les poursuit jusque dans leur pays, et assiège une ville où règne le fils du Roi qu'il a tué à Londres ; après de longs efforts, il parvient à s'en emparer.

Ayant conquis toute l'Irlande, Olivier se prépare au retour. Il dépêcha un chevalier en avant afin d'annoncer ses victoires au père d'Hélène. Celui-ci fit préparer une entrée solennelle au vaillant guerrier qui n'avait pas fait moins de six rois prisonniers. A l'issue des fêtes, le Roi accorda à Olivier la main de sa fille et le mariage se fit en grande pompe.

Les deux époux eurent successivement deux enfants : Henri et Clarisse dont les ébats les remplissaient de joie. Comme le royaume était en paix, Olivier se distrayait volontiers à la chasse. Il advint, qu'en poursuivant un sanglier, il s'égara et tomba sur le fils de sa victime ; le Roi irlandais le fit prisonnier et l'emmena dans son pays, où il l'enferma dans une forteresse.

Le Roi de Castille étant mort, Artus, Roi d'Algarve, lui

avait succédé comme régent, en attendant le retour d'Olivier. Il ne manquait jamais d'examiner soigneusement la fiole que son frère lui avait laissée. C'est ainsi qu'il vit s'obscurcir le liquide au moment où fut pris Olivier. Artus s'en alla aussitôt à la recherche de celui-ci, et, traversant le Portugal, l'Espagne, l'Allemagne, la France, il passa en Angleterre.

Parti de Calais, il débarqua en Irlande, où il chemina longtemps et où il rencontra notamment un terrible lion, qu'il parvint à tuer. La nuit suivante, il fut attaqué par un monstrueux dragon, contre lequel il dut soutenir une lutte des plus vives, et qu'il ne put terrasser qu'après avoir reçu de nombreuses blessures. C'est alors que, couché sur le sol, Artus vit apparaître un chevalier vêtu de blanc, qui guérit ses plaies et lui révéla l'endroit où se trouvait Olivier.

Frappé de la ressemblance qu'Artus présentait avec Olivier, le chevalier l'engagea à se rendre d'abord à Londres, afin que sa vue console le Roi et Hélène qui croiront retrouver leur héros perdu. Artus suit cet avis et est reçu à bras ouverts. Hélène, malade de chagrin, se sent revivre, et quand, la nuit venue, Artus se couche dans son lit, ce n'est que grâce à un subterfuge, qu'il peut éviter des embrassements trop intimes : il a fait vœu, dit-il, de ne point approcher de sa femme avant d'avoir fait un pèlerinage à Saint Jacques de Compostelle.

Il part le lendemain pour son soi-disant pélerinage et va délivrer Olivier. En retournant en Angleterre, Artus raconte ses aventures à Olivier; quand il arrive au récit de sa nuit à Londres, son compagnon, outré de colère, lui assène un tel coup qu'il le fait choir de cheval. Mais aussitôt qu'il a retrouvé sa femme, Olivier reconnait bien que son honneur n'a pas été souillé ; il s'empresse de retourner sur ses pas pour demander pardon à Artus.

Après une expédition où Artus tire vengeance de la

félonie du Roi d'Irlande, le loyal compagnon tombe gravement malade. Dans un songe, Olivier entend une voix lui dire qu'Artus, pour être guéri, doit boire le sang de deux enfants chrétiens, garçon et fille. Il n'hésite pas à tuer ses deux enfants, et recueillant leur sang dans un bassin d'argent, il le porte à Artus à qui il le fait boire. Revenu chez lui, Olivier trouve ses enfants ressuscités par un miracle; après en avoir rendu grâces à Dieu, il fait, devant la cour assemblée, le récit des événements qui viennent de se passer. Puis il part pour l'Espagne, où il est couronné comme Roi de Castille.

Le chevalier mystérieux apparaît de nouveau à Olivier pour le sommer de tenir la promesse qu'il lui a faite avant le tournoi; il lui réclame la moitié de tous ses biens, ainsi que de sa femme et de ses enfants, car c'est à sa victoire au tournoi qu'il les doit. Esclave de sa parole, Olivier lève l'épée sur sa femme pour la couper en deux, quand le chevalier lui dit d'arrêter, n'ayant voulu qu'éprouver sa loyauté. Après s'être fait connaître comme l'âme de Jean Talbot qu'Olivier a sauvé de la damnation éternelle en payant sa dette et en le faisant enterrer en terre bénie, le fantôme s'évanouit.

Olivier donna sa fille Clarisse en mariage à Artus, qui par suite du trépas d'Olivier et de son fils Henri, réunit, quelque temps après, les couronnes de Castille, d'Angleterre et d'Algarve.

XI.

UN IMPRIMEUR DU XV[e] SIÈCLE : ANTONIUS MATHIAS.

C'est un fait remarquable que, de toutes les nations de l'Europe, la Belgique et la Hollande soient peut-être celles qui ont contribué le plus, eu égard à leur étendue et leur population, à la diffusion de l'art typographique. A peine l'imprimerie est-elle connue et commence-t-elle à se répandre, que les Néerlandais s'emparent de la merveilleuse découverte, la propagent dans leur patrie, la portent à l'étranger, en Allemagne, en Italie, en France, en Espagne, en Portugal, en Angleterre, en Suisse, en Autriche.

Dès 1472, Thierry Martens s'associe avec Jean de Westphalie; il produit à Alost, l'année suivante, le *Speculum conversionis peccatorum*, qui est le premier

ouvrage imprimé en Belgique. Successivement, l'imprimerie est introduite à Louvain, en 1473, par Jean Veldener, qui l'importe aussi, plus tard, à Culembourg; à Utrecht, à la même époque, par Nicolas Ketelaer et Gérard Leempt; à Bruges, en 1475, par Colard Mansion; à Bruxelles, en 1476, par les Frères de la Vie commune; à Delft, en 1477, par Jacques Vander Meer et Maurice Yemantszoon; à Deventer, la même année, par Richard Paffroed; à Gouda, encore en 1477, par Gérard Leeu; à Sint-Maartensdyk, en 1478, par Pierre Werrecoren; à Nimègue, en 1479, par Gérard Leempt, qui est également le premier imprimeur de Bois-le-Duc, en 1484; à Zwolle, en 1479, par un typographe dont le nom n'est pas connu; à Audenarde, en 1480, par Arnauld de Keysere, qui s'établit à Gand, en 1483; à Hasselt (Overijssel), en 1480, par Peregrinus Bermentlo; à Anvers, en 1482, par Matthieu Vander Goes; à Harlem, en 1483, par Jacques Bellaert; à Leyde, la même année, par Henri, fils d'Henri; à Schoonhoven, en 1495, par les chanoines réguliers du monastère de Saint Michel, au Hem; à Schiedam, en 1498, par un imprimeur inconnu[1].

Presque aussitôt, nos compatriotes tournent leur activité vers l'étranger. Pour ne nous occuper que des artistes originaires des provinces méridionales des Pays-Bas, c'est-à-dire des Belges, qui ont ainsi contribué à la régénération littéraire de

[1] Voir la carte que J.-W. Holtrop a dressée pour ses *Monuments typographiques des Pays-Bas au XVe siècle* (La Haye, 1868).

l'Europe, mentionnons d'abord Gérard de Lisa, de Flandre, qui se rend en Italie et introduit l'art de Gutenberg à Trévise, en 1471, à Vicence, en 1476; il quitte cette ville pour aller à Venise, où brillait alors Nicolas Jenson, mais il revient terminer sa carrière à Trévise, après avoir encore porté l'imprimerie à Cividale, en 1480, et à Udine, en 1484. Arnold de Bruxelles fut un des premiers imprimeurs de Naples, où il arriva vers 1472, et où il forma plusieurs élèves. A Gênes et à Mondovi, l'imprimerie fut introduite, en 1472, par Antonius Mathias, à qui cette notice est consacrée. Citons encore, en Italie, le liégeois Paul Leenen, que l'on trouve établi à Rome, en 1474; Jean de Tournai, qui se fixa à Ferrare, en 1475; Daniel van Bomberghen, qui monta à Venise, en 1515, une vaste officine pour la publication d'ouvrages hébraïques; le poète gantois Nicolas de Stoop, qui aurait, paraît-il, installé une imprimerie dans la même ville, quelques années plus tard.

En Espagne, nous rencontrons un Mathæus Flander, qui florissait à Saragosse, de 1475 à 1478, et dont il sera parlé plus loin. En 1564, Adrien d'Anvers édite des romans de chevalerie à Estella; en 1605, Artus Taberniel travaille à Salamanque, et, en 1610, Jean Flamenco ou de Flandre est directeur de l'imprimerie royale de Madrid. Une famille anversoise, dont le chef fut Pierre Craesbeeck, est, pendant tout le XVIIe siècle, à la tête de la librairie portugaise.

L'Angleterre nous offre plusieurs noms de Belges, tels que ceux de Guillaume de Machlinia

ou de Malines, qui imprimait à Londres, en 1481, de Steven ou Étienne Mierdman, que les édits de religion forcèrent de se réfugier à Londres, en 1551, d'où il gagna Embden, vers 1554, de même que Gilles Vanden Erven ou Gellius Ctematius, qui imprima dans les mêmes villes, sous le nom de Collinus Volckwinner. Jean de Berg ou Montanus, de Gand, s'associe, vers 1540, avec Ulrich Neuber, de Nuremberg, et fonde, dans cette ville, un établissement pour l'impression de la musique; de 1557 à 1587, Materne Cholinus, d'Arlon, fait rouler ses presses à Cologne, et devient membre du Sénat de la ville; en 1570, le graveur liégeois, Théodore de Bry, ouvre une librairie à Francfort. Mais la France surtout reçut beaucoup de nos compatriotes, depuis que Pierre de Keysere eut imprimé à Paris, de 1471 à 1509, succédant à Ulric Gering. C'est d'abord Guillaume Regis ou Le Roy, de Liège, qui est à la tête d'un des plus importants ateliers lyonnais de 1473 à 1493. Puis viennent le célèbre Josse Badius Ascensius, qui, après avoir étudié à Lyon les rudiments de son art, vint l'exercer à Paris, de 1499 à 1535, et ne jouit pas d'une réputation moins grande de savant philologue que d'habile typographe, — ainsi que Jean Louis *Tiletanus,* ou de Thielt, et Louis Cyaneus ou Blaublome, de Gand, qui imprimèrent également à Paris, dans la première moitié du XVI[e] siècle. En 1567, Gilles Beys, le gendre de Plantin, Hollandais de naissance, mais que son éducation fait Belge, se rend à Paris pour diriger la succursale que son beau-père y avait établie, et y imprime

lui-même de nombreux ouvrages latins et français. Après sa mort (1595), sa veuve épousa Adrien Périer, avec qui elle continua l'établissement de Gilles. Les fils de Beys embrassèrent tous la carrière de leur père, sauf Jean qui mourut à vingt-deux ans : Adrien travailla à Paris, Gilles à Bordeaux, Christophe à Rennes, puis à Lille. Un autre élève de Plantin, Guillaume de La Rivière, s'établit à Arras, en 1591, et un troisième, François Bellet, à Saint-Omer, en 1602. A Douai, les premiers imprimeurs sont des Belges que l'Université douaisienne, instituée en 1563, fit venir de Louvain, ou qui s'établirent spontanément dans cette ville : Jean Boscard, Louis de Winde, Jean Bogaert, Balthazar Bellère, dont l'imprimerie, fondée en 1590, fut continuée par sa veuve, puis par son fils, jusqu'au commencement du XVIII[e] siècle. Guillaume Stroobant se fixa, en 1596, à Lille, où l'avait précédé le flamand Jean Tack et où l'on trouve, plus tard, le montois Jean-Chrysostome Malte et le tournaisien Simon de Neufville. Au commencement du XVI[e] siècle, Jehan de Liège imprimait à Valenciennes; il y fut suivi, cent ans plus tard, par Jean Vervliet. En Suisse, un typographe appelé Pierre-Stephanus van Gendt, et dont le nom indique assez l'origine gantoise, réimprime, à Genève, au XVI[e] siècle, les Psaumes de David, d'après l'édition de Bâle, 1526; nous trouvons dans cette dernière ville, de 1561 à 1582, Thomas Guarin de Tournai. Enfin, en Autriche, l'imprimeur de l'Université de Vienne, au XVII[e] siècle, est un Belge, Jean Van Ghelen.

J'ai l'intention de refaire un jour le travail que P.-C. Vander Meersch a consacré, en 1856, aux imprimeurs belges établis à l'étranger, et que la mort de ce savant modeste et laborieux a malheureusement laissé inachevé [1]. Aussi n'ai-je pas à développer ici ce sujet. Il m'a seulement paru indispensable de montrer que nous n'étions point en présence d'un phénomène extraordinaire et isolé, au début de cette étude sur la vie et les travaux d'un Belge qui a eu la gloire d'être le premier imprimeur de deux villes italiennes. Les quelques indications que j'ai données et qui sont loin d'être complètes, permettent d'apprécier la grandeur et l'importance du rôle joué par nos compatriotes dans l'histoire de l'imprimerie; elles font voir que la présente étude n'est qu'un paragraphe d'un des plus beaux chapitres de notre histoire littéraire.

Jusqu'il y a une douzaine d'années, on ne connaissait sur Antonius Mathias que les renseignements donnés par P.-C. Vander Meersch, en 1856 [2]. On savait qu'il était né à Anvers, qu'il avait exercé l'art typographique à Mondovi, de 1472 à 1473, avec un associé du nom de Balthazar Cor-

[1] P.-C. VANDER MEERSCH. *Recherches sur la vie et les travaux des imprimeurs belges et néerlandais établis à l'étranger, et sur la part qu'ils ont prise à la régénération littéraire de l'Europe au XVe siècle; précédées d'une introduction historique sur la découverte de l'imprimerie et sur la propagation de cet art en Belgique et en Hollande.* T. I [seul paru]. Gand, 1856; in-8°.

La première édition de cet ouvrage a paru en livraisons : Gand, 1844-1850; 10 fascicules in-8° (Extr. du *Messager des sciences historiques de Belgique*).

[2] P.-C. VANDER MEERSCH, ouvr. cité, pp. 353-366.

dero, et qu'il y avait édité deux ouvrages qui sont les premières impressions mondovistes. En 1877, un érudit italien, Mr Marcello Staglieno, donna, dans les *Atti della Società Ligure di Storia Patria* [1] une dissertation *Sui Primordi dell'Arte della Stampa in Genova,* qui éclaira d'un jour nouveau la biographie de Mathias. Mais ce travail échappa à l'attention des savants belges [2].

Il m'a donc semblé qu'il ne serait pas inutile de consacrer quelques pages à notre compatriote. J'ai utilisé les documents publiés par Mr Staglieno, et les indications qu'a bien voulu me fournir Mr Oderda Luca, de Mondovi. Je suis heureux de renouveler ici mes remercîments à Mr Oderda Luca ainsi qu'aux syndics de Mondovi et de Gênes, qui ont satisfait, avec une obligeance extrême, aux demandes de renseignements que je leur ai adressées.

Au commencement de l'année 1471, *Antonius Mathias* [3], d'Anvers, arriva à Gênes avec un autre imprimeur appelé *Lambertus quondam Laurencii,*

[1] Vol. IX, fasc. III. Cette dissertation a été tirée à part : Gênes, typogr. de l'Institut royal des Sourds-Muets, 1877; in-8°, 38 pp.

[2] Quand Mr Alphonse De Decker publia, en 1881, ses recherches sur les imprimeurs anversois établis à l'étranger, il ne fit, pour Mathias, que recopier les notes de Vander Meersch.

[3] Le premier acte où se rencontre son nom, l'appelle *Antonius quondam Ser Andree Matie de Antuuerpia,* Antoine, fils de feu Ser Andries Mathias d'Anvers. La particule *Ser,* forme flamande du mot sire, se rencontre devant beaucoup de noms belges, tels que Serclaes, Sersanders, etc.; elle doit indiquer une famille distinguée. Quant à *Matie* on *Mathiæ,* c'est une forme latinisée de *Matthijs* ou *Matthijssen;* ce nom indique que le grand-père d'Antonius s'appelait Mathias. Nous avons conservé la forme *Mathias,* sous laquelle notre imprimeur a été désigné jusqu'à présent.

c'est-à-dire Lambert fils de Laurent ou Laurenszoon, de Delft[1]. D'où il venait, c'est ce que l'on ignore absolument. Tout au plus peut-on conjecturer qu'il avait appris son art en Allemagne, et qu'il y était devenu assez habile pour prendre le titre de *magister impressoriæ artis*. Les deux étrangers se proposaient d'introduire l'imprimerie à Gênes. Comme ils avaient besoin de secours pécuniaires pour réaliser leur projet, ils s'adressèrent à trois docteurs en droit, Francesco Marchese, Luca Grimaldi et Francesco Pammoleo, avec lesquels ils formèrent, le 20 février 1471, une société. Voici les principales stipulations du contrat qui fut dressé, à cette occasion, devant le notaire Lorenzo de Costa :

Les trois jurisconsultes promettent de donner aux imprimeurs 50 ducats d'or, somme qu'ils pourront augmenter, s'ils le jugent nécessaire, pour leur permettre d'exercer leur art et subvenir à leur entretien : *in arte de qua infra dicetur convertendis per dictos Lambertum et Antonium in artificiis necessaris in arte impressure litterarum et seu in victu et vestitu ipsorum Lamberti et Antonii, et aliis expensis pro dicta arte facienda necessariis, judicio et arbitrio ipsorum Lamberti et Antonii*. De leur côté, Laurenszoon et Mathias s'engagent à imprimer les ouvrages désignés par les docteurs, pendant les trois années que doit durer la

[1] Ce Lambert Laurenszoon, de Delft, inconnu des bibliographes, mériterait de faire l'objet de quelques recherches; il imprimait à Gênes en 1472, comme on va le voir, c'est-à-dire cinq ans avant que l'imprimerie fût pratiquée dans sa ville natale.

société, et, en outre, pendant tout le temps qu'ils resteront à Gênes : *Versavice dicti Lambertus et Antonius... promisserunt et solvere convenerunt prefatis dominis Francisco, Luce et Francisco presentibus et acceptantibus cum eorum personis et industria ac artificio, bene fideliter et diligenter laborare in artificio impressure litterarum et ea opera exemplare seu imprimere seu libros et volumina cuiuscumque facultatis videbitur dictis dominis Francisco et sotiis magis expendire ad utilitatum dicte societatis, et in dicto artificio ac societate perseverare per et usque ad annos tres proxime venturos, et ultra per tantum tempus quantum dicti Lambertus et Antonius steterint in dicta civitate Janue et districtu, et diligenter solicite ac fideliter se exercere in dicta arte ad comodum et utilitatem dicte societatis.* Après que les débours auront été prélevés sur le produit de la vente des livres, il devra être attribué, sur chaque centaine d'exemplaires, sept exemplaires aux jurisconsultes; le restant appartiendra aux éditeurs qui pourront en disposer à leur gré : *declarato semper quod de quibuscumque centum voluminibus scribendis vel imprimendis per dictos Lambertum et Antonium, deduci debeant prius pecunie que tunc tempus exbursate fuerunt per dictos dominos Franciscum, Lucam et Franciscum, et facta dicta dedutione et restitucione..., de residuo fiat divisio sub hac forma, videlicet quod de quibuscumque centum voluminibus... septum volumina spectent et pertineant ad dictos dominos Franciscum, Lucam et Franciscum, et quemlibet ipsorum pro tertia parte, residuum vero spectet et pertineat ad dictos Lamber-*

tum et Antonium, qui de dicto residuo disponere possint pro eorum libito et voluntate, et similiter fieri debeat pro rato de pluri et majori quantitate quam de cetero imprimi continget. Il est défendu aux imprimeurs de prendre un autre associé, sans l'assentiment des docteurs, ainsi que de travailler dans une autre ville : *item acto... quod dicti Lambertus et Antonius non possint neque valeant in dicta arte recipere aliquem alium sotium, vel cum alia persona aliqua alia pacta facere ocaxione dicte artis, absque consensu dictorum dominorum Francisci, Luce et Francisci nec durante dicto termino possint ad alia loca se transferre ad laborandum.*

Les imprimeurs se mirent à l'œuvre; mais la somme de 50 ducats, sur laquelle ils avaient reçu une avance de 24 ducats, dès le jour du contrat, parut bientôt insuffisante. Le 8 juillet, les trois docteurs s'engagèrent à fournir les fonds supplémentaires; en échange, leur part était portée de sept à dix volumes. C'est ainsi qu'une année après la constitution de la société, Francesco Marchese se trouvait avoir déboursé 348 livres et 16 sous, Luca Grimaldi 341 livres 15 sous et 8 deniers, et Francesco Pammoleo 278 livres: soit, en tout, 968 livres, 11 sous et 8 deniers, somme considérable pour l'époque, comme le fait remarquer M[r] Staglieno. Cette somme fut remboursée peu à peu, probablement sur le produit de la vente des livres; nous possédons deux actes du 16 juin 1472 relatifs à cet objet. Dans l'un d'eux, Lambert Laurenszoon promet de payer, dans les six mois, les 22 ducats qu'il doit encore aux docteurs, et

pour 14 desquels le boucher Lazzarino Chicherio se porte garant, à la demande de Balthazar Cordero, de Mondovi. Dans le second acte, il déclare remettre à Francesco Marchese, en garantie du payement, *pacca sex replarum in papiro et tria volumina dite cremesis in carta,* c'est-à-dire six paquets de papier(?) et trois volumes en feuilles; il s'engage en outre à acquitter le loyer de la maison où l'atelier est installé, entre les mains des propriétaires, Carlo Imperiale et Luca Sacco.

Nous avons un témoignage certain de l'activité de Laurenszoon et de Mathias dans un acte du 22 février 1472, par lequel Laurenszoon se reconnaît débiteur des trois docteurs, tant en son nom qu'en celui de Mathias. Il leur promet de les rembourser et leur annonce, à cette occasion, que Mathias va leur rendre un compte fidèle de l'état des affaires sociales, notamment du produit de la vente des livres qu'ils ont envoyés à Naples, en Lombardie et ailleurs : *reddetur bona, vera et legalis ratio cum reliquatus restitutione, tam de libris transmissis in Lombardiam ac alio, quam Neapolim, ex libris per eos impressis.* Ce texte, absolument clair, montre d'une manière péremptoire que l'imprimerie fonctionnait régulièrement à Gênes, en 1471-1472. Il renverse la thèse des bibliographes antérieurs qui attribuaient tous à Mathias Moravus, d'Olmutz, l'honneur d'avoir introduit, en 1473, l'art typographique à Gênes, et il restitue le mérite de cette introduction à Antonius Mathias et à Lambert Laurenszoon.

Aucune de leurs impressions n'a été retrouvée,

mais il n'en est pas moins établi qu'ils faisaient rouler leurs presses à Gênes avant Mathias Moravus, et aussi avant que l'imprimerie fût connue dans leur patrie, tout comme le flamand Gérard de Lisa, à Trévise, et Arnold de Bruxelles, à Naples.

L'association cessa pourtant avant le terme fixé, car le 20 juin 1472, Lambert Laurenszoon vendit à Balthazar Cordero la moitié qui lui revenait dans le matériel de l'imprimerie, pour la somme de 35 ducats d'or; Cordero devait, de plus, rembourser aux docteurs les 22 ducats dont Laurenszoon était débiteur, et acquitter d'autres menues dettes de ce dernier. Laurenszoon, en cédant sa part du matériel, s'engageait à ne plus exercer l'art typographique et à ne l'apprendre à qui que ce soit : *sponte et ex certa scientia promissit et solemniter convenit dicto Baldasari... dictam artem impressure litterarum nullo unquam tempore in aliqua mundi parte exercere, seu exerceri facere, eamque neminem edocere in totum seu pro aliqua parte.*

On a cru, à tort, que Balthazar Cordero était Français; il était né à Mondovi; son père s'appelait Blaise et appartenait à une des familles les plus distingués de cette ville, où un Nicolas Cordero remplissait, en 1383, les fonctions de syndic. Au moment de la conclusion du contrat du 20 juin 1472, Balthazar avait atteint sa vingt-cinquième année; c'est le seul renseignement que nous possédions sur son âge.

Deux jours après, le 22 juin, une nouvelle société se forma entre Antonius Mathias et Bal-

thazar Cordero, aux conditions suivantes : Cordero versera 71 ducats d'or et fournira à tous les frais de l'exploitation pendant la durée de l'association, fixée à quatre ans. Les bénéfices se partageront par moitié entre les deux associés, après, toutefois, que les débours de Cordero auront été prélevés. Mathias exercera son art avec Cordero, en tout lieu qu'ils choisiront de commun accord; il l'apprendra, en outre, à Jean-Thomas, frère de Cordero, de manière que ce dernier puisse, au bout des quatre années, pratiquer pour son compte : *versavice dictus Antonius, acceptans predicta omnia..., promisit dictam artem impressure litterarum in societate dicti Balthasaris et cum eo, ac in quocumque loco ellegerint ipsi Balthasar et Anthonius, facere et in ea se exercere, et ultra infra dictos annos quatuor, dictam artem integre edocere et instruere Johannem Thomam Corderium, fratrem dicti Balthasaris, adeo quod dictus Johannes Thomas, elapsis dictis annis quatuor, possit et sciat a seipso dictam artem facere, nisi processerit deffectu dicti Johannis Thome.* Pendant le temps de son apprentissage, Jean-Thomas sera nourri et vêtu aux frais de la société, mais il ne lui sera pas permis d'enseigner à un autre l'art typographique avant l'expiration des quatre années. Le matériel et toutes les acquisitions faites pendant la durée de la société deviendront la propriété, pour moitié, de chacun des associés, qui ne pourront en demander la division que de commun accord. Une clause à noter, parce qu'elle est bien conforme aux habitudes des premiers

typographes, est celle par laquelle Mathias et Jean-Thomas Cordero s'obligent à garder leur art secret : *acto... quod omnia secreta dicte artis usque ad dictos annos quatuor proximos remanere et stare debeant penes dictos Antonium et Johannem Thomam et non penes alios*. Afin de garder mieux encore le secret, tout différend devait être réglé par un arbitrage confié à deux amis.

Sur ces entrefaites se déclara, à Gênes, une violente épidémie. Cordero persuada à Mathias de se réfugier à Mondovi et d'y emporter les presses et les caractères, afin d'imprimer dans cette cité, jusqu'à ce que la fin de la peste lui permît de retourner à Gênes. Ils se transportèrent, en fait, à Mondovi, s'y établirent à l'endroit nommé *Piano della valle*, et y publièrent successivement la *Summa confessionum* de l'archevêque de Florence saint Antonin, et les Satires de Juvénal suivies des Héroïdes d'Ovide [1].

Voici la description de ces ouvrages, d'après les exemplaires appartenant à la Bibliothèque nationale, de Paris [2] :

1. [Anthonini de Institutione confessorum sive Summa confessionum]. Mondovi, Antonius Mathias et Balthazar Cordero, 1472.

[1] Dans sa *Biblioteca istorica della antica e nuova Italia* (Imola, 1886-1887), Mr Carlo Lozzi cite une dissertation d'A. Dello Stesso : *Dell' università, degli studi e della tipografia a Mondovi* (Mondovi, 1804). Nous regrettons de n'avoir pu rencontrer cet opuscule, fort rare d'ailleurs, qui fournit peut-être des renseignements sur Mathias.

[2] Le *De Institutione confessorum* se trouve encore à Turin, dans la bibliothèque du roi d'Italie, ainsi qu'à Gênes dans celle de l'Université et dans celle du marquis Marcello Durazzo. Du Juvénal-Ovide, nous ne connaissons que l'exemplaire de la Bibliothèque nationale.

— In-4°, 128 ff., à 27 lignes par page, lignes longues; sans signatures, chiffres ni réclames. Car. rom. Initiales en couleur faites à la main.

F. 1, r° : Incipiunt rubrice ſuper tractatū de inſtructione ſeu || directione ſimplicium confeſſoꝝ.

F. 4, r° : ¶ Incipit tractatus uenerabilis pr̄is fr̄is Anthonini archi / || epiſcopi florentini ordinis predicatorum de inſtitutiōe || confeſſorum.

F. 128, v° : Explicit sūma cōfeſſionū ſeu ĩterrogatoriū pro || ſĩplicibus cōfeſſoribus editū ab Archiepiſcopo || flōrētino uidelicet fratre Antonino ordĩs predi / || catoꝝ. Finita ĩ mōte r̄gali : ãno dñi. M. CCCC. || LXXII. die. xxiiii. menſis octobris ||

Quē genuit quondā germana Antuuerpia potēs
Mathiæ Antonius uirtute inſignis & arte
Baldaſar & ſocius corderius omnia ſupra
Vtile opus cunctis finxerunt Antonianam
Arte noua formæ : quæ correctiſſima certe
Ordine cuncta ſuo nos crimina noſtra fateri
Instruit : & lepram inter lepram noſcere quanqȝ.
Hoc opus hoc noſtrā ſic continet ecce salutē.

Vander Meersch attribue à Mathias et Cordero une autre édition du *De institutione confessorum* de saint Antonin, parue en 1472, sans nom de ville ni d'imprimeur, mais imprimée avec les mêmes caractères, pet. in-4°, 119 ff. non chiffrés, à 29 lignes par page [1]. Nous n'avons pu la rencontrer.

2. [Junii Juvenalis Satyræ. Ovidii Epistolæ Heroides]. Mondovi, Antonius Mathias et Balthazar Cordero, 1473. — In-4°, 136 ff., à 27 lignes par page, lignes longues; sans signatures, chiffres ni réclames. Car. rom.

F. 1. r° : Iunii Iuuenalis aquinatis ſatira / || rum liber primus incipit.

[1] P.-C. Vander Meersch, ouvr. cité, p. 354.

F. 72, v° : IVVENALIS Fœliciter Explicit || Deo. Gratias. Amen.

F. 73, r° : Incipit liber Ouidii epiſtolaꝝ.

F. 136, r° : Explicit. Liber Ouidii epiſtolaꝝ. || In monteregali : in plano ualis. || Per Antoniū mathiæ quōdam || Andreæ : de ātuuerpia. Et Baldiſalē || corderiūqꝫ ſociū. Anno Dñi. M.|| CCCC. LXXIII. Die. xviii. || menſis Februarii. : ... ||

Ces ouvrages rarissimes sont les premiers livres connus imprimés à Mondovi [1]. La troisième impression mondoviste, de date certaine, est due à Lorenzo Vivalda qui donna, en 1480, un Psautier avec les cantiques et les hymnes. Une souscription publique a permis de placer, sur une maison du *Piano della valle*, une plaque de marbre portant : *Qui la prima tipografia in Piemonte con edizione di data certa 1472 per Baldasare Cordero Mondovista.* Il est regrettable que l'amour-propre de clocher ait fait omettre sur cette plaque le nom d'Antonius Mathias.

Des différends durent alors s'élever entre les deux associés, car Cordero, qui jouissait d'une grande influence à Mondovi, fit emprisonner Mathias et ne le délivra qu'après lui avoir extorqué de nouvelles conventions tout à son avantage. Aussitôt mis en liberté, Mathias, abandonnant le matériel, s'enfuit de Mondovi et retourna à Gênes.

[1] Le filigrane du papier employé pour leur impression représente les lettres S et D, sur une tige, surmontées d'une couronne. Il est identique à celui dont Mr C.-M. Briquet donne la reproduction, sous le n° 208, dans son ouvrage sur les *Papiers et filigranes des archives de Gênes* (Genève, 1888).

Mais Cordero l'y rejoignit et le fit de nouveau emprisonner. C'est alors que Mathias adressa à la Seigneurie, le 18 novembre 1473, une requête où il exposait la violence et la fraude dont Cordero s'était rendu coupable à son égard, et où il en demandait justice. Le vice-gouverneur de Gênes abandonna le jugement de l'affaire aux syndics de la ville; nous n'en connaissons pas le résultat. Quoi qu'il en soit, Cordero quitta Gênes, car, selon Cibrario, il imprimait à Turin en 1474[1]. Mathias continua à travailler à Gênes, avec un de ses compatriotes, Henri d'Anvers, typographe inconnu des historiens et que je crois être le premier à signaler en Belgique. Dans une reconnaissance du 30 octobre 1473, Mathias se déclare, en effet, solidairement débiteur avec Henri d'Anvers, *magister impressure litterarum,* pour une somme de vingt ducats, de Martino dal Pozzo, de Milan, qu'il a eu à son service : *Antonius quondam Andree Mattie de Antuerpia sciens se et Enricum de Antuerpia magistrum impressure litterarum, et quemlibet ipsorum in solidum teneri et obligatos esse magistro Martino de Puteo de Mediolano, de ducati viginti incirca occasione mutui et mercedis dicti Martini...* Le 22 mars 1474, nous voyons encore Mathias prendre à son service Battista de Teri, de Florence, et se qualifier dans l'acte de *magister impressure litterarum in Janua.*

Deux mois plus tard, Mathias n'a plus la force

[1] AUGUSTE DUFOUR et FRANÇOIS RABUT, *L'imprimerie, les imprimeurs et les libraires en Savoie, du XV[e] au XIX[e] siècle* (Chambéry, 1877), p. 16.

de résister aux difficultés de tout genre qu'il a rencontrées à Gênes : le 25 mai 1474, il vend ses presses, ses caractères et tout son matériel à un Allemand, Michel Scopus, d'Ulm, qui le revend lui-même, le 15 octobre suivant, à Martino dal Pozzo, qui avait été l'élève, sans doute, de Mathias. Dès lors, on perd la trace de notre compatriote.

Il est impossible cependant que Mathias, à moins de mourir immédiatement après son départ de Gênes, ait cessé complètement d'exercer un art si difficile et si peu pratiqué encore à cette époque. S'il m'est permis de hasarder une conjecture, je demanderai si Mathias ne s'est pas rendu en Espagne. De 1475 à 1478, en effet, un Belge faisait rouler ses presses à Saragosse et signait ses livres du nom de *Matthæus Flander,* c'est-à-dire Matthieu ou Mathias le flamand. Ses impressions consistent en deux ouvrages, dont je résume la description d'après Vander Meersch[1], n'ayant pu les rencontrer moi-même.

1. [Guidonis de Monte Rocherii Manipulus curatorum]. Cæsar.-Augustæ, Mathæus Flander, 1475; in-fol., à longues lignes. Car. goth.; initiales faites à la main. Le volume se termine par deux ff. de table précédés de cette souscription : *Ihus.... Marie.... filius.... Clero et populo impressio perutilis utriusque opere sed Matthei Fland. industria felici termino clausa est Aragonensium regia in urbe Cesaraugusta XV octobris, anno salutis millesimo quadrigentesimo septuagesimo quinto.*

2. [Benedictus de Pientinis liber de expositione vel declaratione Misse]. [Cæsar.-Augustæ, per Mattheum Flandriæ], 1478; in-fol.,

[1] Ouvr. cité, 1re éd., pp. 193-206.

à deux colonnes; initiales faites à la main. 6 ff. non chiffré pour la table, et xciii ff. chiffrés suivis d'un f. avec cette souscription : ***Cesar Auguste suis subordinationibus suaque manu porrecta adiutrice : Dei amore fecit imprimi sub anno Dni Millesimo quadringentesimo septuagesimo octavo die sexta decima junii.***

Peut-être la comparaison attentive des deux éditions de Saragosse avec les ouvrages imprimés par Mathias à Mondovi permettrait-elle d'identifier l'imprimeur saragossais avec notre Antonius Mathias. Je n'ai malheureusement pu rencontrer jusqu'ici les deux ouvrages de Mathæus Flander; et je le regrette d'autant plus que, si ma conjecture se trouvait être vraie, un Belge aurait eu la gloire d'être le premier imprimeur de Gênes, de Mondovi et de Saragosse. Ce fait honore assez notre patrie pour pousser les bibliographes à faire de nouvelles recherches dans ce sens.

XII.

JEAN VAN DOESBORGH,

Imprimeur anversois du commencement du XVIe siècle.

Le début du XVIe siècle constitue une des époques les plus importantes de l'histoire littéraire des Pays-Bas; il mériterait de faire l'objet de recherches approfondies et de trouver un bibliographe spécial, qui suive l'exemple de Weller et nous donne une continuation des *Annales* de Campbell.

Anvers occupait alors une place prépondérante comme centre typographique; elle comptait des ateliers de la plus haute importance, tels que celui de Gérard Leeu [1], dont les anciennes chroniques et les romans de chevalerie, ornés de nombreuses et intéressantes gravures sur bois, sont recherchés

[1] Cf. ma notice sur cet imprimeur dans la *Biographie nationale*, t. XI (Bruxelles, 1890-1891), col. 642-645.

au même titre que les Vérard et les Caxton. Parmi les confrères de Leeu, qui, comme lui, imprimèrent des ouvrages en langue anglaise, il faut citer Jean van Doesborgh, dont la personnalité, peu connue jusqu'à présent, vient de faire l'objet d'une étude très fouillée de la part d'un bibliographe d'outre-Manche, Mr Robert Proctor [1]. Comme cette luxueuse monographie est éditée à petit nombre pour la *Bibliographical Society* de Londres, je crois faire œuvre utile en en présentant aux lecteurs français un résumé, que j'ai pu enrichir de quelques données nouvelles.

Nous connaissons peu de choses au sujet de Jean van Doesborgh, dit Mr Proctor. Comme l'indique son nom, il était natif d'une petite ville néerlandaise, située non loin d'Arnhem, au confluent de l'Oude et Nieuwe Yssel. S'étant rendu à Anvers pour se livrer à la carrière typographique, il y succéda à Roland Vanden Dorpe, le premier éditeur de la *Cronike van Brabant,* qui mourut en 1500, et dont la veuve ne continua l'officine que pendant un laps de temps fort court. Vanden Dorpe habitait, dans les derniers temps de sa vie, la maison dite de la Balance de fer (*aen dijseren waghe*), près de la *Cammerpoorte,* le quartier des imprimeurs. C'est là que nous trouvons Jean van Doesborgh établi, en 1508, avec l'outillage de son prédécesseur.

[1] *Jan van Doesborgh, printer at Antwerp. An essay in bibliography by Robert Proctor.* Londres, Chiswick press *(printed for the Bibliographical Society),* décembre 1894. In-4°, VIII-101 pp.; front., XI pl. et 1 f. pour la marque de la Chiswick press.

La même année, il est inscrit sur les registres de la gilde de Saint-Luc comme enlumineur *(verlichtere)*. Quoiqu'en ait dit Campbell, cette qualification n'est pas incompatible avec la profession d'imprimeur ; d'ailleurs, Mr Proctor le démontre, plusieurs productions de Doesborgh sont antérieures à 1508.

Jean van Doesborgh a fait usage de deux types de caractères : le premier est semblable à ceux qu'employaient Jacques de Breda, Henri de Lettersnider, Roland Vanden Dorpe et Henri Eckert, au XVe siècle, et presque tous les imprimeurs du commencement du XVIe siècle ; le second, que l'on ne rencontre que dans deux volumes, est plus petit.

Ses marques typographiques sont au nombre de trois : la première n'est autre chose que celle de Vanden Dorpe, représentant Roland sonnant du cor ; la deuxième, variante du même sujet, est la vignette de la veuve de Vanden Dorpe ; la troisième, absolument propre à Jean van Doesborgh, représente une femme, avec la moitié de la figure blanche et l'autre noire, la Fortune (*Avontuere*), assise, les yeux bandés, entre le Bonheur (*Gheluck*) et le Malheur (*Ongeluc*), figurés sous la forme de ménestrels ; au-dessous la devise grecque ***Γνῶθι σεαυτόν***, plus ou moins défigurée.

Par l'étude attentive de ces marques et de leur variété, Mr Proctor est parvenu à fixer la chronologie des éditions non datées de Doesborgh. C'est ainsi que *The fifteen Tokens*, qui ont seuls la marque n^o^ I, sont probablement la première impression de notre typographe, et semblent remonter

à 1505 ; *Van Pape Jans landende*, seul orné de la vignette n° II, doit être placé à sa suite, vers 1506, et le *Vander Nieuwer werelt*, qui offre déjà la mention du *gnotochyauton* sous le dessin, pourrait être de 1507.

La première des éditions datées est le *Reyse van Lissebone* de 1508 ; la dernière est la *Cronike van Brabant*, imprimée en juin 1530. A partir de ce moment, on ne rencontre plus le nom de Jean van Doesborgh, à Anvers. Il est possible qu'il se soit rendu en Hollande : Ledeboer le cite à Utrecht, en 1540.

Jean van Doesborgh eut des rapports avec Henri Eckert, à qui il prêta les bois de la chronique de Brabant et le saint Augustin du *Dieren Palleys*. D'autre part, Vorsterman et Nicolas de Grave ont copié de ses illustrations, du moins pour autant qu'elles lui appartiennent. On ne peut soutenir, en effet, qu'il fût scrupuleux dans le choix et l'emploi de son matériel : il acheta des bois à Anvers, en France et probablement en Allemagne — il est rarement possible d'établir que ses gravures ont été faites spécialement pour l'ouvrage où elles se rencontrent, — et il ne se gêne point pour mettre Jonas et la baleine là où il s'agit d'un navire dans le texte. Il ne faisait que suivre ainsi l'exemple de ses contemporains.

Les impressions de Jean van Doesborgh, au nombre d'une bonne trentaine, présentent un véritable intérêt, quoiqu'elles soient en général de peu d'étendue, à part la *Cronike van Brabant*. Elles appartiennent pour la plupart, à la catégorie

curieuse des livres populaires, et plusieurs offrent la particularité d'être des traductions anglaises. Deux de ces dernières, celles du *Dieren palleys* et une évaluation des monnaies d'or et d'argent, ont pour auteur Laurent Andrewe, de Calais, qui fut, après 1527, imprimeur et libraire à Londres, ce qui a fait supposer qu'Andrewe apprit son art chez Doesborgh. Ce dernier traduisit lui-même en anglais la version flamande de l'*Art de bien mourir*, mais cette œuvre dénote une déplorable ignorance de la langue, de même que la version des *New lands*. Il reste encore à découvrir la personnalité du traducteur des autres ouvrages anglais imprimés par notre typographe, tels que le *Parson of Kalenborowe,* parfois attribué, mais sans preuves, à Richard Arnold.

Voici d'ailleurs, la liste complète des impressions de Jean van Doesborgh, telle qu'elle a été établie par Mr Proctor, dont je résume les consciencieuses descriptions, en y ajoutant les détails que j'ai pu trouver personnellement :

1. The fifteen Tokens. (C. 1505?).

HEre beginneth e lytel trea || tyſe the whiche ſpeketh of || the xv. tokens the whiche || ſhullen bee ſhewed afore yt || drefull daye of Jugement. || And who that oure lorde || ſhall aſke rekenyng of eue || ry body of his wordis wor || kis and thoughtes. And who oure lorde wyll ſhe || we vs other xv. tokens. of his paſſion to theym || that been deyeth in dedely ſynne. || (Figure sur bois).

In-4°, 26 ff. signés A-D4. Au bas du f. 26 r° : ¶ Emprinted by me Johan fro doeſburch dwelli-||ge at Anwerpe by the Jron

ballaunce ꝛc. || Au r°, la marque n° I. L'exemplaire de la collection Heber a été vendu £ 3,10.

[Londres, British Museum (incomplet); — Oxford, bibl. Bodléienne (incomplet)].

2. Van Pape Jans landendes. (C. 1506?).

❡ Van die wonderlichedē eñ coſtelicheden || van Pape Jans landendes. || (Figures sur bois).

In-4°, 10 ff. signés A-B4. Au bas du f. 10 r° : ❡ Gheprint Thātwer-||pē. Aen dijſerē wage || by my Jan. van || Doeſborch. || Au v°, figure sur bois et marque n° II. Le libraire F. Muller, d'Amsterdam, en a fait faire, en 1873, un fac-simile photo-lithographique par A. Kroon, qui a été tiré à 30 exemplaires. Cf. la note intéressante du catalogue Fr.-J. Olivier (Bruxelles, février 1878), où un exemplaire est coté 1250 fr. (n° 179).

[Londres, British Museum (titre légèrement endodommagé)].

3. Vander Nieuwer Werelt. (C. 1507?).

Vander nieuwer werelt oft landtſcap || nieuwelicx gheuōdē vādē doorluch||tighē coñ. vā Portugael door dē/ || alder beſtē pyloet ofte zeekender d' werelt || (Gravure sur bois) || Hoe noyt meeſter oft aſtronomꝰ beſcreuē heeft dat || daer een lādt was bewōet vā mēſchē ofte beeſten. ||

In-4°, 8 ff. signés A-B4. Au bas du r° du f. 8 : Gheprent Thantwerpen aen || Dyſeren waghe. Bi || Jā vā Doeſborch || E celo descendit ꝟbum quod gnothochyauton ||. Un fac-simile a été imprimé à 25 exemplaires aux États-Unis, à Providence, en 1874.

[Providence, bibliothèque Carter-Brown].

4. Die reyse van Lissebone. Décembre 1508.

Die reyſe vā Liſſebone om te varēna dꝫ eylādt || Naguaria in groot Jndien gheleghen || voor bi Callicuten eñ Gutſchī dair || dye ſtapel is vander ſpeceriē || Daer ons wonderlijcke dī||gē wed'uaren zij. ēndair || wy veel gheſiē heb||bē/ als hier na || gheſcreuē || ſtaet. || Welcke reyſe gheſchiede || door dē wille eñ ghebode des alder||doorluchtichſtē Coñs vā Portegale Emanuel || (Figure sur bois).

In-4°, 12 ff. signés (a)- C4. Au v° du f. 12 : Gheprent Thantwerpen ... By my Jan van Doefborch. Jntiaer || M. D. viij. I December || (Marque n° III).

[Londres, British Museum; — Providence, bibliothèque Carter-Brown].

5. Longer Accidence. (C. 1509?).

In-4°. Fragment comprenant 4 ff. du cahier B : 1, 2, 5 et 6. Au bas du r° du dernier f. : Hoc prefens opusculū p me Johānē || de Doefborch eft exaratum ||. Au v°, la marque n° III. Cf. plus loin le n° 10.

[Oxford, bibl. du Corpus Christi College].

6. Os facies mentum. (C. 1510?).

Os facies mētū. || (Figure sur bois).

In-4°, 4 ff. non signés. Au bas du v° du dernier f. : Jmpreffum Antwerpie. per me Jo||hannem de Doefborch. .·. ||

[Collection Huth; — Britwell].

7. Die Destructie van Troyen. (C. 1510-1515?).

Die deftructie vā || Troyen die laetfte Ende die fchoone amoreus||heyt van Troylus en der schoonder Breseda || Calcas docht' die een verrader was. || (Figure sur bois).

In-fol., 56 ff. signés a-k, à 2 col. Au v° du f. 55 : ℭ Hier es voleyndet die hiftorie vā || d'amoreufyt van Troylus eñ Brife||da eñ ooc cortelic ouerlopē die deftruc||tie vā Troyen. Gheprent Thant-||werpen aen dijferen waghe Bi mi || Jan van Doefborch ||. Un exemplaire a été vendu 500 fr. à la vente Vander Linden (Bruxelles, 1864, n° 1306).

[Bruxelles, coll. du duc d'Arenberg; — ibid., bibliothèque royale].

8. Robin Hood. (C. 1510-1515?).

ℭ Here begynneth a geft || of Robyn Hode. || (Figure sur bois) || Lythe and liftin gētilmen ...

In-4°, 26 ff. signés A-e4. Les ff. 21-26 manquent au seul exemplaire connu.

[Edimbourg, bibl. des avocats].

9. Aeneas Sylvius, Euryalus and Lucretia. (C. 1515 ?).

In-4°. Fragment de 4 ff. dont la partie supérieure seule est complète.

[Edimbourg, bibl. Signet].

10. Shorter accidence. (C. 1515 ?).

Accidence HOw many partes of reaſō be|| there. viij. whyche. viij. now || ne/ pnowne/ v̓be/ adūbe parti || ciple...

In-4°, 4 ff. non signés. Au bas du v° du dernier f. : Emprynted by me Johñ off Doeſborch. || Abrégé du n° 5.

[Oxford, bibl. Bodléienne].

11. Laet, Prognostication for 1516. (1515-1516).

¶ The prognoſticaciō of maiſter Jaſpar late of borchloon/ || doctour in aſtrologie of the yere. M. CCCCC. xvi. tranſ||lated into yngliſſh to the honorre of the mooſt noble ⁊ vic-||torious kynge Henry the. viij. by your mooſt hūble ſub-||iect Nicholas longwater goeuerner of our lady cōception || in yͤ renowmed towne of Andwarp in ſente Jorge perys ||...

In-4°. Les 4 premiers ff. seuls sont connus. Déjà attribué à Doesborgh dans les *Bibliographische Adversaria*, t. V, n° 4-5, p. 101.

[Londres, British Museum (f. 1); — Cambridge, Trinity College, cahier a (c'est l'exemplaire coté £ 5 dans le catalogue Quaritsch de mars 1880, p. 51)].

12. Den oorspronck onser salicheyt. Mai 1517.

Den. oorſpronck || Onſer. ſalicheyt || (Figures sur bois).

In-fol., 190 ff. chiffrés A-QQ4, à 2 col. Au r° du dernier f. : ¶ Geprent Thantwerpen in de ſtat || Bi Jan van doeſborch / ic ſeg v dat || Jnt iaer alſmen sceef. xvij. eñ vijftien || Jnt leſte vā mey/ wient v̓wōd't (hōd't || Js hier miſſet/ miſtelt wilttet v̓geuen || Op dʒ wi mogen comē int ewich leuē ||. Au v°, marque n° III.

[Londres, British Museum; — La Haye, bibl. royale; — Anvers, musée Plantin].

13. Causes that be proponed. (Après le 12 nov. 1517).

Causes that be proponed and tracted in a Confultacyon of a Journey to be made with the Tokyn of the holy Croffe/ agaynst the Jnfideles and Turkes, and fent to all cryften princes, to thentente that they thoughte their good counfell, and wyfe examinacyon, fholde examyne, yf any thynge therin be, that out ought to be encreafed, or mynyffhed; or yf ought to be correctyd. This done the xij daye of November.

In-4°. L'original latin, imprimé par M. Hillenius, est décrit par la *Bibliotheca belgica*, t. XXI, p. 14, au mot *Proposita*.

[Cité dans le catalogue West, 1851, n° 6].

14. Letter of B. de Clereville. (Après janvier 151 $^7/_8$).

¶ The Copye of the letter folowynge whiche fpeci||fyeth of y^e^ greateft and meruelous vifyoned || batayle that euer was fene or herde of || And alfo of the letter y^t^ was sent fro || me the great Turke vnto our || holy fad' y^e^ pope of Rome. || (Figure sur bois).

In-4°, 4 ff. non signés. Au bas du r° du 4e f. : Emprented in ye famous cite of Andwarpe || Be me/ Johñ of Dousborowe ||; le v° est blanc.

[Oxford, bibl. Bodléienne ; — Britwell].

15. Cronyke van Brabant[1]. 1518.

Die . alder . excellēfte || Cronyke . vā . brabāt. || Van Vlaenderē Hollant Zeelant int generael Ende die nieuwe || geften ghefchiet zijnde bi onfen prince eñ coninc Kaerl die in die ander Cronijcken niet en fijn || (Gravure sur bois).

In-fol., 212 ff. non chiffrés, signés [A] Aij — m [m 2], à 2 col.; grav. sur bois. Au bas de la 2e col. du r° du dernier f. : Gheprent Thantwerpen bi mi Jan || vā Doefborch Jnt iaer M. v. C. xviij ||. (Figure sur bois). Au v°, le bois du titre, encadré.

[Gand, bibliothèque de l'Université; — Bruxelles, bibl. royale; — La Haye, bibliothèque royale].

[1] Non décrit par Mr Proctor.

16. The lyfe of Virgilius. (1518?).

Virgilius. || ¶ This boke treath of the lyfe of Virgilius || and of his deth and many maruayles that || he dyd in his lyfe tyme by whychcraft and || nygramanſy thorowgh the helpe of the de || uyls of hell. || (Figure sur bois).

In-4°, 30 ff., signés A-F4. Au v° du 29ᵉ f.: ¶ Thus endethe the Lyfe of Virgilius || with many dyuers conſaytes that || he dyd Emprynted in the Cy||tie of Amwarpe By me || Johñ Doeſborcke || dwellynge at yᵉ || the camer || porte. || Le dernier f. contient, au r°, les armes d'Angleterre, et, au v°, la marque n° III. Cf. catal. Serrure, 1873, n° 3259.

[Britwell; — Oxford, bibliothèque Bodléienne (inc. du 1ᵉʳ feuillet)].

17. Frederick of Jennen. 1518.

¶ This mater treateth of a merchañ || tes wyfe that afterwarde went lyke || a mã and becam a great Lorde and || was called Frederyke of Jennen af-||terwarde. || (Figure sur bois).

In-4°, 26 ff. signés A-E6. Au f. 24 r° : ¶ Thus endeth this lyttell ſtorye of lorde frede-||ryke Jmprȳted ı Anwarpe by me Johñ || Duſborowghe dwellynge beſyde yᵉ || Camerporte in the yere of our lor || de god a . M . CCCCC . and || xviij. || Au v°, marque n° III. Le f. 25 contient, au r°, une gravure sur bois, et au v°, la marque n° III répétée; le 26ᵉ f., manquant à l'exemplaire connu, était vraisemblablement blanc.

[Britwell; — Londres, British Museum, fragm. du f. 12].

18. Mary of Nemmegen. (1518-1519?).

¶ Here begynneth a lyttel ſtory that was of a || trwethe done in the lande of Gelders of a may || de that was named Mary of Nẽmegen yᵗ was || the dyuels paramoure by the ſpace of . vij . yere || longe. || (Figure sur bois).

In-4°, 20 ff. signés A-D4. Au bas du f. 19 v° : ¶ Thus endeth this lyttel treatyſe Jmprynted || at Anwarpe by me Johñ Duiſbrowghe dwel-||lynge beſyde the camer porte. || Au r° du f. 20, gravures sur bois; au v°, la marque n°III.

[Britwell].

19. Tyll Howleglas. (C. 1519?).

In-4°. Fragment de 10 ff. signés JI-K6 d'une version anglaise de Tiel Ulenspiegel.

[Londres, British Museum].

20. Thuys der fortunen[1]. 1518.

Thys der fortvnen met dat hvys der doot.

In-4°, 64 ff. non chiffrés, signés [A]B-Pi[PIV]; car. goth., avec nombreuses et curieuses figures sur bois dans le texte. Au v° du dernier f.: ¶ Bi mi Jan van Doefborch . Anno . M. CCCCC || ende . xviij. den vij. dach in Februario. || Cum priuilegio. || (Gravure sur bois : Armes d'Espagne). L'exemplaire de la collection Serrure, incomplet du titre refait à la plume, fut vendu en 1872, pour 44 fr. (n° 409 du catalogue).

Curieux traité en vers et en prose, renfermant des recettes de médecine populaire, des secrets d'astrologie, tels que l'influence des planètes sur le caractère de l'homme, etc.

On cite des éditions postérieures de G. Vorsterman, à Anvers, en 1522, et de Jean Berntsz, à Utrecht, en 1531.

[Anvers, musée Plantin].

21. Der Dieren Palleys. 5 mai 1520.

(Grande figure en bois). Der dierē || palleys : eñ || Die ỽgaderinge vandē beeften d'||Aerdē. Vandē vogelē d' lucht. Vā-||dē viffchen eñ monftrē d' waterē. ||

In-fol., 124 ff. signés A-Hh4, à 2 col. Au bas du f. 123 r°: Gheprent bi my Jan van doefborch || Thantwerpen, Jnt iaer ons heeren || M. CCCCC. ende . xx . den vijfsten || dach in Meye. || (Figure sur bois). Au v° du f. 124, marque n° III. Un exemplaire a été vendu 380 fr. à la vente Camberlyn, 1882, n° 439.

[Londres, British Museum, 2 exx.; — Bruxelles, bibl. royale (un ex. complet et un ex. inc. d'un cahier, acquis 100 fr. à la vente Serrure, 1872, n° 376)].

[1] Non décrit par Mr Proctor. Sa date étant désormais connue, *Thuys der fortunen* devrait être placé après le n° 17 de la liste.

22. Of the new Lands. (C. 1520?).

€ Of the new lādes and of yᵉ people ⁝ found by the meſſengers of the kyn‖ge of portȳgale named Emanuel. ⁝ Of the . x . dyuers nacyons cryſtened. ‖ Of pope Johñ and his landes and of ‖ the costely keyes and wonders molo ⁝ dyes that in that lande is. ‖ (Figure sur bois).

In-4°, 24 ff. signés A-E4. Au r° du dernier f. : Emprenteth by me Johñ of Doeſborowe : . ‖ (figure sur bois); au v°, la marque n° III. Le premier traité de ce recueil est le même que le *Reyse van Lissebone* (v. plus haut, n° 4); le troisième est le traité du pape Jean (n° 2), mais la traduction, dit Mʳ Proctor, semble être différente.

[Londres, British Museum; — Oxford, bibl. Bodléienne (fragment composé des ff. 17 et 22)].

23. The Wonderful Shape. (Après 1520).

(Titre inconnu).

In-fol., 82 ff. signés a-u4, à 2 col. Au v° du f. 81 : Tranſlated be me Laurens Andrewe ‖ of the towne of Calis / in te famous ‖ cite of Andwarpe ‖ Emprented be me Johñ of ‖ Doeſborowe ‖. Le titre et le dernier f. manquent au seul exemplaire connu.

[Cambridge, bibliothèque de l'Université].

24. Van Jason en Hercules. 8 novembre 1521.

Van Jaſon eñ. Hercules. ‖ € De wonderlike vreemde hiſtorien. Hoe dat die edel vrome Jaſon ghewan dat gul-‖den vlies Eñ vā noch veel wond'like auōtueren die Jaſon met die ſchone Medea had‖de. Eñ voert vandē alder ſtercſten Hercules/ die wond'like feyten vā wapenen in orlo-‖ghen dede/ doe hi Troyen twee reyſen deſtrueerde. Eñ hoe hi vacht tegens vreemde wō-‖derlike beeſten die hi al verwan. En tis genuechlick eñ wonderlick om te horen leſen ‖ (Figures sur bois).

In-fol., 46 ff. signés A-L4, à 2 col. Au r° du dernier f. : € Gheprent Tantwerpen bi mi Jan ‖ van Doeſborch wonende op die ‖ Lombaerde Veſte. Inden ‖ iare ons heeren. M. ‖ CCCCC. eñ

XXI. || opten achftē || in Nouē||ber. || Un ex. figurait à la vente de Sellières, à Paris, mai 1890, n° 640.

[Décrit dans le *Bibliophile belge*, t. IV, 1869, pp. 14-16].

25. Die historie van Hercules. 12 décembre 1521.

Die hiftorie || Van den ftercken Hercules/ Die veel wonderlike dinghen in fijn leuen heeft || ghedaen. Syn gheboorte was wonderlic/ eñ fijn leven was auontuerlic/ wāt || hi menich v̄uaerlic beeste verflaghen heeft. ghelijc men in die hiftorie hier na || .verclaren sal. En fi is feer auontuerlic eñ ghenuechlich om lefen. || (Gravures sur bois).

In-fol., 48 ff. signés a-m4, à 2 col. Au dernier f. : ℂ Hier eyndet die hiftorie eñ dat leuen vanden vromen Hercules / met die twee || deftructien van Troyen / die door Hercules gefchieden. Eñ iffer ye || mant die de derde deftructie van Troyen begheert te wetē || daer de vrome Hector v̄flaghen was / dats ghe||prent in een and' boeck [1] geheten Die de||ftructie vā Troyen. Eñ dit boeck || is Thantwerpē geprent bi || mi Jan van Doefborch || wonende op de || Lōbaer||de || vefte || in den Aren || van die vier euangeliftē || Jn den iare ons heere duyfent vijf || hondert en . xxi . opten twaleffen dach van December || (Figures sur bois).

[Décrit dans le *Bibliophile belge*, t. IV, 1869, p. 16].

26. The Parson of Kalenborowe. (Après 1520?).

In-4°, 26 ff. signés A-E6. Les deux premiers et le dernier feuillets inconnus.

[Oxford, bibliothèque Bodléienne].

27. Der IX quaesten. 25 juin 1528 [2].

D^er^IX quaeften || Warachtighe hiftorien. Als vā Jeroboan Achab || Joram ioden. Caym Nero Pylat⁹ heydē Ju || das fcharioth

[1] Il est assez curieux de trouver, dans un colophon du XVIe siècle, l'emploi d'une formule dont les feuilletonistes contemporains usent et abusent pour prolonger leurs romans et en faire acheter les suites nombreuses.

[2] Mr Proctor n'ayant pas vu ce volume, sa description n'est pas tout à fait exacte; j'ai pris la mienne sur l'exemplaire unique de la bibliothèque de l'Université de Gand.

Machamet Julian⁹ apſto||ta kerſtenen . die alle een onſalich || eynde hadden || (Figures sur bois).

In-4°, 32 ff. non chiffrés, signés [A]B-G[H4]; av. figures sur bois. Au v° du dernier f. : **☙ Gheprt bi Jā v ā Doeſborch. Jnt iaer || van. xxviij. den xxv. dach vā Juni⁹ || ☙ Cum gracia et ꝑuilegio . ||** Marque n° III. La première ligne du titre, imprimée en rouge, est xylographique. Mr J. Petit a donné une spirituelle analyse de ce curieux roman populaire des *neuf méchants hommes*, dans le *Bibliophile belge*, t. IV (Bruxelles, 1869), pp. 60-65.

[Gand, bibliothèque de l'Université].

28. Tdal sonder wederkeeren. 10 juillet 1528.

Tdal ſond' wed'keerē || ☙ Oft Tpas der Doot. || (Gravure sur bois).

In-4°, 16 ff. signés A-D4. Au v° du dernier f. : **☙ Gheprent bi Jan van Doeſborch || Jnt Jaer van . xxviij . den x. || dach van Julius || ☙ Cum gracia et ꝑuilegio. ||** Marque n° III. La première ligne, imprimée en rouge, est xylographique. Cf. *Bibliotheca belgica*, 1re série, t. V, c. 24. v° *Coellin*. Réimprimé par Mr J. Petit dans les publications des bibliophiles belges, à la suite du *Pas de la mort*, en 1869.

[Bruxelles, bibliothèque royale].

29. Cronike van Brabant. Juin 1530.

Van . brabant . die . || excellente . Cronike . ||Van Vlaenderē/ Hollāt/ Zeelant int generael. Vanden oorſpronck des lants vā Ghelre/ ende || ooc die afcomſte der hertoghen van Ghelre. Vā dat ſticht ende van die ſtadt vā Wtrecht/ hoe ſi || comen ſijn onder den keyſer Karolo. Ende van die nieuwe geſten gheſchiet bi onſen prince eī [1] || keyſer Karolo / tottē iare . M.CCCCC. eñ xxx. in Junio . Ende noch veel ander vreemde geſtē || die in ander Cronijcken niet en ſijn || (Figure sur bois). || ☙ Deſe boecken vintmen te cope tot Henrijck Peterſ inden mol || [2].

[1] *Sic* sur l'ex. de Gand; eñ, dit Mr Proctor.

[2] Cet ouvrage ayant été imprimé pour plusieurs libraires, possède diverses adresses; celle-ci est celle de l'ex. de Gand. L'ex. du British Museum, décrit par Mr Proctor, porte : ¶ Deſe boecken vintmen te cope tot Michiel vā Hoochſtraten in der rape ||.

In-fol., 320 ff. non chiffrés, signés [A] Aij-X . ij . [Xɪv], à 2 col.; figures sur bois. Au v° du dernier f. et dans un encadrement : ¶ Gheprent tot Antwerpen op die Lombaerde||vefte / bi mi Jan van Doefborch / int iaer ons || heren M . CCCCC . xxx . in Junio. || (Gravure sur bois).

[Anvers; musée Plantin; — Bruxelles, bibliothèque royale; — Gand, bibliothèque de l'Université; — La Haye, bibliothèque royale ; — Londres, British Museum;— Oxford, bibliothèque Bodléienne(titre, colophon et gravures découpées et collées en album)].

ÉDITIONS DOUTEUSES.

30. The valuation of gold and silver.

¶ The valuatijon of golde and fyluer || made ō ye yere . M . CCCC . / xxxxiv. || holde ī the marke vnce englice quar || t' troye. dewes and aes The maner || for to weight wyth pēnes and gray||nes and herein is fett ye fygures of y^e^ || fpaynyfh and Poortyngalyffh doca||tes whiche is now || ¶ The golde fleys || (Gravure sur bois). || The phūs gyldon || (Gravure sur bois).

In-8°, 24 ff. signés a-c8. Le format du livre et le bois de la dernière page rendent douteuse l'attribution à Jean van Doesborgh de ce volume, qui pourrait avoir été imprimé par R. Vanden Dorpe.

[Londres, British Museum].

31. On the Pestilence.

Un traité sur la peste, qui pourrait être imprimé par Jean van Doesborgh, est signalé dans la bibliothèque feu Maurice Johnsen, de Spalding.

32. The valuation of gold and silver.

The valuacion of golde and siluer. Made in the famous Citie of Antwarpe, and newely Tranflated into Englishe by me Laurens Andrewe /

Emprentyd in the famous Cite of Andwarpe.

[Cité par Herbert dans son édition des *Typographical antiquities* d'Ames, p. 412].

ÉDITION INCONNUE A Mr PROCTOR.

33. Floris ende Blanceflour.

La bibliothèque de l'Université de Gand possède (Acc. 23069) un fragment d'une édition non datée du roman populaire de Floris en Blanceflour, imprimée in-4° par Jean van Doesborgh. Voici la description de ce fragment, découvert dans une reliure, et qui comprend les ff. 1 et 4 du dernier cahier, signé E.

F. E r° : de gheweeft ſi aten ende drōcken tſamē datter die || and' iōcfrouwē niet af en wiſtē. .... (30 lignes). Au bas du f. E v° : Hoe de amirael Floris eñ blāceflour wil || de dodē. eñ hoe elck voor den anderen || wilde ſteruē . eñ hoe ſi ten laetſten || gracie vercreghen. ||. F. [E4] r° : vrouwe vā Pippijn die aen haer ghewan den gro||ten coñ. karel ſo ſommige hiſtorē ſegghen / die een || duychdelijck prince was eñ ỏcreech namaels dat || eewich leven. A M E N. || bi mi Jan van Doeſborch. || (Figure sur bois : Floris et Blanceflor). F.[E4] v° : marque typographique n° III.

Réparons en terminant un oubli de Mr Proctor et dressons la statistique des bibliothèques qui possèdent des éditions certaines de Doesborgh ou des fragments de celles-ci, dans l'état actuel de mes connaissances à cet égard :

1.	Londres, British Museum	11
2.	Oxford, bibliothèque Bodléienne	7
3.	Collections particulières	6
4.	Britwell.	5
5.	Bruxelles, bibliothèque royale	5
6.	Gand, bibliothèque de l'Université	4
7.	Anvers, musée Plantin	3
8.	La Haye, bibliothèque royale.	3
9.	Providence, bibliothèque Carter Brown . . .	2
10.	Cambridge, bibliothèque de l'Université . . .	1
11.	Cambridge, bibliothèque du Trinity College. .	1
12.	Edimbourg, bibliothèque des avocats	1
13.	Oxford, bibliothèque du Corpus Christi College	1
	Total des exemplaires connus . .	50

D'après Mr Proctor, la bibliothèque royale de Bruxelles et la bibliothèque de l'Université de Gand ne possédaient chacune qu'une édition de J. Van Doesborgh; mes recherches m'ont permis de leur en attribuer respectivement cinq et quatre, ce qui, avec les trois impressions conservées au musée Plantin d'Anvers, non signalées par Mr Proctor, porte à douze le nombre des exemplaires d'éditions de Doesborgh connus en Belgique. Pour les Pays-Bas septentrionaux, le bibliographe anglais ne cite que la bibliothèque royale de La Haye avec trois éditions; je suis convaincu que ce nombre pourrait également être augmenté, et sans doute notablement, en étudiant, d'une manière spéciale, les collections des bibliothèques néerlandaises.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 39.

Ma notice sur J.-Fr. de Los Rios était imprimée quand j'ai trouvé la mention suivante d'une édition qui porte l'adresse de ce libraire :

Lettres familières de MM. Boileau-Despréaux et Brossette, pour servir de suite aux œuvres du premier, publiées par Cizeron-Rival.
Lyon, François de Los Rios, 1770; pet. in-12, 3 vol. : 10 ff. et 311 pp., — 2 ff. et 284 pp., — et 2 ff. et 227 pp.
Cat. A. Rochebilière (rédigé par A. Claudin), 1re partie, Paris, 1882, n° 522.

Page 76.

N° 133. Lire : *raison*, au lieu de *saison*.

Page 82.

L. 23. Lire : *piété*, au lieu de *pitié*.

Page 165.

La *Gazette van Gend*, du 15 novembre 1787, mentionne la pièce suivante :

Cat. livres, ustensiles d'imprimerie et de reliure, articles de bureau, etc., délaissés par Jean Rodenbach, impr.-libr. à Ostende.
Ostende, B.-D. Brickx, imprimeur.

INDEX ONOMASTIQUE.

A.

AA (Vander), 36.
Accidence, 213, 214.
ADENET le Roi, 171.
ADRIEN VI, 117.
— d'Anvers, 189.
Aix-la-Chapelle (Traité d') de 1748, 8.
ALDE, 42.
Alost. Introduction de l'imprimerie, 187.
ALTRIA (François de), 139.
AMES, 221.
Amsterdam, 98.
ANCION (Urbain), 111, 114.
ANDREWE (Laurent), 211, 218, 221.
ANGELI (Pierre), ou Engels, 120.
ANISSON, 46.
ANNE d'Autriche, 109.
ANTONIN (Saint), 200-201.
ANVERS (Adrien d'), 189.
— (Henri d'), 203.
Anvers, 208.
— Introduction de l'imprimerie, 188.
A PRATO (Nicolas), 139.
Archives de Flandre. Mémoire de Ph.-J. de Neny, 5-24.
AREMBERG (Charles d'), 129.
— (Claire-Eugénie d'), 127.
— (Philippe-François d'), 152.
AREVALO (Rodriguez ou Sanchez de), 43.
ARIOSTE, 45.
Arithmétique, 111-116.
ARNOLD de Bruxelles, 189, 198.
— (Richard), 211.
Arras, 191.
ARSCHOT (duc d'), 127, 129,
Art de bien mourir, 211.
ARTUS d'Algarve, 171-186.
ASCENSIUS (Josse Badius), 190.
Audenarde. Couvent des récollets, 147.
— Introduction de l'imprimerie, 188.
Augsbourg (Diète d'), 82.
AVESNE (Famille d'), 18.
AYTTA (Viglius d'), 14, 15.
AZOLINI, cardinal, 30.

B.

B. (A. de), 47.
BADETTO (Gabriel), dit Gamba Corta, 30-31.
Bâle, 191.
BARBEY (Pierre), 130, 139.
BARTIUS (Pierre), 139.
BASKERVILLE (Jean), 45.
BASSANDUS (Jean), 139.
BAUDELOQUE, 144.
BEAUCHAN, 90.
BECQUET, 122, 135, 155, 156.
BEEN (Hans), 158.
BELLAERT (Jacques), 188.
BELLANGER, 45.

Bellegem (Josijntje van), 97.
Bellère (Balthazar), 191.
Bellet (François). 191.
Benoit (Saint), 137.
Berg (Jean de), 87-88, 190.
Berg-op-Zoom. Académie de belle-humeur, 37-39.
Bermentlo (Peregrinus), 188.
Berntsz (Jean), 217.
Bestenbustel (Paul), 145.
Beys (Adrien), 191.
— (Christophe), 191.
— (Gilles), 190-191.
— (vᵉ Gilles), 191.
— (Jean), 191.
Bible française dite de Louvain, 119.
Bichus (Antoine), 129.
Bière de Louvain, dite Peetermanne, 90.
Billet (Philippe-Thomas), 90-94.
Blaisii (Nicolas), 44.
Blanchet (Pierre), 13, 17.
Blaublome (Louis), 190.
Bogaert (Jean), 191.
Boileau, 225.
Bois-le-Duc. Introduction de l'imprimerie, 188.
Boisier, 45.
Boisot (Charles), 13.
Bomberghen (Daniel van), 189.
Bordeaux, 191.
Bormans (Lambert), 120.
Boscard (Jean), 191.
Bourgeois (M.), 124.
Bourguignon (S.-F.), 114-115.
Bourrée (P.), 154.
Bouvet (André), 141, 142, 143, 150.
Boze, 45.
Bozérian jeune, 143.
Braakman (Adr.), 113.
Brakman (Pierre), 48.
Breda (Jacques de), 209.
Breghot du Lut, 47.
Brice (Pierre), 151.
Bricx (Bernard), 157, 165-169, 225.
— (François), 169.
Briquet (C.-M.), 202.
Brochard, 45.
Brossette, 225.
Bruck (Arnold de), 79.
Bruges. Concours de rhétorique en 1811, 167.
— Introduction de l'imprimerie, 188.
Brunet (J.-Ch.), 171.
Bruxelles (Arnold de), 189, 198.
— (Philibert de), 15.
Bruxelles. Introduction de l'imprimerie, 188.
Bruyn (De), libraire, 131, 156.
Bruyset, 39, 46.
Bry (Théodore de), 190.
Bryaerde (Pierre), 97.
Bugghens, 134.
Bulteau, 45.
Bussche (P. Vanden), 160.

C.

Cæsar (Sebaldus), 84.
Caillier (Jean-Samuel), 28.
Calabers (Jean), ou Calabres, 128, 137.
Callipetus (Jacques), 139.
Cam (Antoine de), 158.
Camberlyn, 142, 217.
Campbell 207, 209.
Camus (Philippe), 171.
Canterbury, 180.
— (Archevêque de), 45.
Cardon, 46.
Caron, 159.
Castelein (Mathieu de), 51-52.
Castileti (Jean Guyot dit), 79, 84.

Catherine d'Aragon, 18.
Caulier (Jean), 14.
Caumont (Jean de), 141.
Causes that be proponed, 215.
Cauweel (Jean), 50-52.
Caxton (William), 208.
Célestin (Saint Pierre), 137, 138, 139, 151.
Célestins (Monastère des), à Héverlé, 117-121.
Chanclos (Charles de), 159.
Charlemagne, 179.
Charles-Quint, empereur, 9, 13, 14, 18, 63, 117,
Charles VIII, roi de France, 19.
Chartes (Trésorerie des), 12-24.
— de Flandre (Mémoire sur les), 5-24.
Chastellain (Georges), 67.
Chauliac (Guy de), 57.
Cheval (Dédicace des *Œuvres* de Los Rios à son), 40-41.
Chicherio (Lazzarino), 197.
Chœrius (Henri), ou Vanden Keere, 49-76.
Cholinus (Materne), 190.
Christine de Suède, 101.
Cibrario, 203.
Cividale, 189.
Cizeron-Rival, 225.
Claudin (A.), libraire, 147, 225.
Cléomadès, 171.
Clercq (Isabelle de), 97.
— (J. de), 93.
Clereville (B. de), 215.
Cnobbaert, 97.
Coenestein (Cyprien), 146-147, 150.
Coffinier, 122.
Collemont (Jean), 119.
Collert, 45.
Cologne, 190.
Commines (Philippe de), 22.
Conseil d'État (Archives du), 23.
Constantinople, 180.
Coppens, imprimeur, 22.
Cordero (Balthazar), 192-193, 198-203.
— (Blaise), 198.
— (Jean-Thomas), 199-200.
— (Nicolas), 198.
Corguanus (David), 139.
Cornelissen (Vincent), 14.
Costa (Lorenzo de), 194.
Courtrai (Coutume de), 57.
Coutume de Courtrai, 57.
— de Gand, 57.
Craesbeeck (Pierre), 189.
Crantz (Martin), 43.
Cremers (Guillaume), 128, 137.
Cronike van Brabant, 210, 215, 220-221.
Crowder (S.), 47.
Croy (Anne de), 126.
— (Charles de), 124.
— (Dorothée de), 124-130, 131, 138, 142, 145.
— (Guillaume de), 117.
— (Jean de), 171.
— (Philippe-François de), 152.
— (Famille de), 118, 139, 151.
Ctematius (Gellius), 190.
Culembourg. Introduction de l'imprimerie, 188.
Cumberland (Duc de), 45.
Cuveron (Nicolas), 122, 139.
Cyaneus (Louis), ou Blaublome, 190.

D.

Dal Pozzo (Martino), 203-204.
Dal sonder wederkeeren (*T'*), 220.
Dale (van), 178.
Dampierre (Famille de), 18.
Danthon, 29.

Dave (Antoine), 147, 148, 150, 151, 152.
David, 191.
Decker (Alph. de), 193.
Decormiers, 165.
Deens (Gaspar), 128, 138, 139.
Degobert, 178.
Del Rio (Louis), 15.
Delft. Introduction de l'imprimerie, 188.
Dello Stesso (A.), 200.
Desaguliers (H.), 113, 116.
Deschamps (P.), 157.
Desnos (Nicolas), 124.
Destructie van Troyen (Die), 213, 219.
Deventer. Introduction de l'imprimerie, 188.
Dieren Palleys, 210, 211, 217.
Dierickx (Jean-François-Xavier), 5-7, 9-11, 21, 162, 164.
Doesborgh (Jean van), 207-223.
Dommartin (Diane de), 146.
Doot (Pierre Vander), 121.
Dormael (Augustin van), 120.
Dorothée (Sainte), 143, 145.
Dorpe (Roland Vanden), 208, 209, 221.
Douai, 191.
— (Archives de), 8.
Driege, 97.
Druck (Josephe-Marguerite), 169.
Dufay, 45.
Dupuis, 30.
Durazzo (Marcello), 200.
Du Tour (Henri), Chœrius ou Vanden Keere, 49-76.
Du Trieu (Robert), ou Du Triez, 57.

E.

Eckert van Homberch (Henri), 172, 209, 210.
Eede (Adrien Vanden), 96.
— (Marguerite Vanden), 96.
Egmont (Joseph d'), 158.
— (Maximilien d'), 57.
Eitner (Robert), 86.
Elisabeth de Hongrie (Sainte), 143, 145-146.
Embden, 190.
Ende (Martin Vanden), 137.
Engels (Pierre), ou Angeli, 120.
Ermeghem (Chrétien van), 122.
Errembault (Louis d'), 11, 15-16, 20.
Erven (Gilles Vanden), 190.
Escaubecque (d'), 14.
Esclymont. Monastère des Célestins, 134.
Estella, 189.
Estienne (Robert), 43.
Even (Ed. van), 118, 151.
Exaerde (Famille van), 96.
— (Amelberge van), 96.
— (François van), 96.
— (Guillaume van), 95-110.
— (Jean-Baptiste van), 97.
— (Jeanne van), 96.
— (Paul d'), 96.
— (Pierre van), 96.

F.

Faber (Frédéric), 67, 121-122.
Femmes anglaises, 33.
Ferdinand Ier de Bohème, 79-84.
— d'Autriche, dit le Cardinal Infant, 18.
Ferrare, 189.
Fétis (Fr.-J.), 78.
Fifteen tokens (The), 209, 211-212.
Filigranes, 179, 202.
Findenier (Antoine), 137, 139.
Flamenco (Jean), 189.
Flander (Mathæus), 189, 204-205.

FLANDRE (Gérard de), 189.
— (Jean de), 189.
Flandre (Archives de). Mémoire de Ph.-J. de Neny, 5-24.
— (Placards de), 57.
Floris en Blanceflour, 222.
FONTEYN (CH.), 151.
FOPPENS (J.-Fr.), 135, 155, 156).
FORCY (Marquis de), 21.
Francfort, 190.
FREDERICHS (J.), 166.
Frederick of Jennen, 216.
FRIBURGER (Michel), 43.
FROBENIUS, 42.
FYNE (Hermès de), 79.

G.

GACHET (Émile), 178.
GAMBA CORTA, ou Badetto, 30-31.
Gand (Poésie sur), 98.
— Archives du château de Rupelmonde y déposées, 7, 10, 12-13.
— Attaque des Français en 1675, 98.
— Coutumes, 57.
— Église Saint-Bavon, 79.
— Introduction de l'imprimerie, 188.
GARBIN (Louis), 171.
GARCIA (Carlos), 159.
GARNIER (J.), 156.
GAULDE, 154.
Gavre (Histoire des seigneurs de), 178.
GAYANT (F.), 138.
GENDT (Pierre-Stephanus van), 191.
Gênes. Introduction de l'imprimerie, 189-204.
Genève, 191.
GERING (Ulric), 43, 190.
GERLACH (Théodore), 88.
GERVAISE (François), 146, 150, 151.
GESTEL (Corn. van), 118.
GEUS (de), 16.
GHELEN (Jean van), 191.
GHERBODE (Thierry), 13, 17.
GHISTELE (Josse van), 52-53, 57.
GHYSEMEN, 97.
GINDRE, 46.
GODEFROY (Jean), 22.
GOES (Mathieu Vander), 188.
GOETHALS (F.-V.), 179.
GOOVAERTS (Alph.), 118.
Gouda. Introduction de l'imprimerie, 188.
GRAMAYE (J.-B.), 117.
GRAVE (Barthél. de), 119.
GRIMALDI (Luca), 194-197.
GRIMBERGHEN, 10, 16.
GROBBENDONCK (Conrad Schets de), 12.
— (Gaspard Schets de), 12.
GRYSPERRE (A. de), 164.
GUARIN (Thomas), 191.
GUEAU, 132, 133.
GUIAUX (Pierre), 121.
GUICCHARDIN, 59.
GUTENBERG, 189.
GUYOT (Jean), 79, 84.

H.

HAEGHEN (Ferdinand Vander), 49, 160, 172.
HALFHUYZE (Jean), 121.
HAMALE (Marie-Madeleine de), 117.
HANETON (Philippe), 13, 14.
HANSSENS (Conrad), 158.
Harlem. Introduction de l'imprimerie, 188.
Hasselt. Introduction de l'imprimerie, 188.

HASTENIUS (Henri), 140.
HEINS (Armand), 178, 179.
HELBIG (J.), 144.
Hem. Monastère de saint Michel, 188.
HENRI VIII, roi d'Angleterre, 18.
— d'Anvers, 203.
— fils d'Henri, imprimeur à Leyde, 188.
HERBERT, 221.
HERTOGHE (Laurence de), 96.
Héverlé. Monastère de Célestins, 117-121.
HÉRICOURT (d'), 159.
HEYDEN (Pierre Vander), 138.
HILLENIUS (M.), 215.
Historie van Hercules (*Die*), 219.
HOEYENBRUGGEN (demoiselles), 97.
HOLLANTS (Jean), 120.
HOLTROP (J.-W.), 188.
HONDIUS (Josse), ou de Hondt, 60.
HOOCHSTRATEN (Michel van), 220.
HOSSCHIUS (Sidronius), 135.
HOUDAER (Jeanne-Marie d'), 97.
HOVE (Philippe van), 120.
HOVYNE (Charles de), 16
HOYM, 45.
HUERIBLOCK (Louis), 15.
Huitante (Usage du mot), 113.
HULST (Sébastien Vander), 119, 120.
Hulst, ville, 98.
HULTHEM (Charles Van), 24.
HUNTER, 157.
Huys der fortunen (*T'*), 217.

I.

IMPERIALE (Carlo), 197.
INNES (David), 120.

J.

JACOB (Agnès), 116.
JACQUES de Breda, 209.
JACQUET (Jean), 119.
JACQUYMINS (Remy), 166.
Jason en Hercules (*Van*), 218.
JEAN sans Peur, duc de Bourgogne, 17, 19.
— (le pape), 210, 212, 218.
— Flamenco ou de Flandre, 189.
— de Tournai, 189.
— de Westphalie, 187.
JEHAN de Liége, 191.
JENSON (Nicolas), 189.
JOHNSON (Maurice), 221.
JONCKHEERE, 97.
JOSEPH II, 118.
Juifs, 39.
JUVÉNAL, 200-202.

K.

KÆRIUS (Pierre), ou Keerius, 59.
KEERE (Catherine Vanden), 60.
KEERE (Henri Vanden), notice sur sa vie et ses œuvres, 49-76.
— (Henri Vanden), fils, 58-60.
— (Pierre Vanden), 50, 59.
KEERIUS (Pierre), ou Vanden Keere, 59.
Kehl. Société typographique, 45.
KELT, 43.
KERCHOVE (Jacques Vande), 159-160.
KERREMANS (Jean), 120, 121, 133, 134.
KESSEL (Jean Van), 36-37.
KETELAER (Nicolas), 188.
KEYSERE (Arnauld de), 188.
— (Pierre de), 190.
KINDT (Anne-Thérèse), 169.
KÖCHEL (L. von), 77.
KONINCK (Barbe de), 93.
KREINS, 178.
KROON (A.), 212.

L.

LAET (Gaspar), 214.
LAFARGE (Antoine), 40.
LAINEZ (Alexandre), 100.
LA KÉTHULLE (Jean de), 13.
LAMBRECHT (Josse), 50, 52, 59.
LAMELLE, 30.
LAMOLLIÈRE (de), 44.
LARBAN (François), ou de Larben, 119.
LA RIBERA (Juan de), 159.
LA RIVIÈRE (Guillaume de), 158-159, 191.
— (Jacques de), 158-159.
— (Jean-Baptiste de), 159.
LAURENSZOON (Lambert,) 193-198.
LEDEBOER, 210.
LEDOS (E.-G.), 154.
LEEMPT (Gérard), 188.
LEENEN (Paul), 189.
LEEU (Gérard), 188, 207.
LE FÈVRE (Denis), 118-119.
LE GUISNES (Jean-Baptiste), 123.
LE MAISTRE (Matthieu), 81.
LE ROY (Guillaume), 190.
— (Jacques), 118, 147.
— secrétaire du Conseil privé, 21.
LESTOC (Jean), 120.
LETTERSNIDER (Henri de), 209.
LE VILLE (Nicolas de), 117-156.
Leyde. Introduction de l'imprimerie, 188.
LIBAFOSSE (Jacques de), 13.
LIEDEKERKE (Marie de), 53.
— (Philippe de), 52-53.
LIEGAULT (François), 120-121, 122, 124, 143, 150.
LIÉGE (Jehan de), 191.
LIEVENS (François-Dominique), 25.
Lille, 191.
Lille (Archives de), 8, 13, 20.
— (Conférence de), 21.
LINDEN (Vander), 213.
LIPINE (Mme), 27.
LISA (Gérard de), 189, 198.
LODEWYCKX (Marie-Catherine), 25.
Lombardie, 197.
Londres, 180-184, 190.
— au XVIIIe siècle, 32-36.
LOS RIOS (Charlotte-Marie de), 48.
— (Jean-François de), 25-48, 225.
— (Marie-Catherine de), 40.
— (Paul de), 25.
LOUIS XII, 44.
LOUIS XIV, 16, 109.
LOUIS (Jean), 190.
Louvain, 144, 191.
— Introduction de l'imprimerie, 188.
— Université, 89-94.
LOZ (Nicolas de), 116.
LOZZI (Carlo), 200.
LUCA (Oderda), 193.
LUXEMBOURG (Jacques de), 79.
— (Pierre de), 135, 137, 139, 153, 154.
LYCK (Corneille), 35.
Life of Virgilius (The), 216.
Lyon, 190.
— Bibliothèque des jésuites, 46.

M.

MACHLINIA (Guillaume de), ou de Malines, 189-190.
Mâcon. Bibliothèque des jésuites, 46.
Madrid, 189.
MAES (Gérard), 78.
— (Jean), abbé de Parc, 122, 138, 141.
— (Jean), écolâtre, 78.

Maes (Jean), ménestrel, 78.
— (Jean-Baptiste), 11, 15, 16.
— (Mathieu), 158.
— (Michel), accordeur, 78.
— (Michel), ménestrel, 78.
— (Michel), organiste, 78.
— (Paul), 78.
— (Thierry), 78.
Maessanus (Pierre), *Maessens*, *Maessius* ou *Massenus*, 77-88.
Malines (Guillaume de), 189, 190.
Malloit, 29.
Malte (Jean-Chrysostome), 191.
Mandrin, 161.
Mannenville (Guillaume), 119.
Mansion (Colard), 188.
Mansvelt (Michel), 158.
Manuscrit du XVe siècle, 171-186.
Marchese (Francesco), 194-197.
Marcoussis. Couvent de célestins, 133.
Maria (P.), 9, 17.
Marie de Hongrie, 80, 82, 87-88.
Marie-Thérèse, 5-9.
Marionnettes, 28-30.
Marque (Antoine de Monteneye, seigneur de), 14.
Marque typographique placée dans le corps d'un ouvrage, 143.
Marquet, 128.
Martel (Michel), 116.
— (Nicolas), 111-116.
Martens (Jacob), 45.
— (Thierry), 187.
Martin (Gabriel), 45.
Mary of Nemmegen, 216.
Masius (Jean), ou Maes, 122, 138, 141.
Massenus (Pierre), 77-88.
Mathæus Flander, 189, 204-205.
Mathias (Antonius), 187-205.
— Moravus, 197-198.
Maximilien, archiduc, 85-87.
Mazarin, 109.
Meer (Jacques Vander), 188.
Meersch (P.-C. Vander), 192, 201, 204.
Mémoires et aventures de don Louis de Guevarra, 47-48.
Merlen (Th.-J. van), 137.
Messens (Pierre), ou Massenus, 77-88.
Miard, 144.
Michel (Henri), 154.
Mierdman (Étienne), 190.
Miniatures du XVe siècle, 171-186.
Moderne (Jacques), 87.
Moessanus (Pierre), ou Massenus, 77-88.
Molini, 47.
Mollens, 97.
Mondovi. Introduction de l'imprimerie, 189-204.
Mons (Jean de), 151.
Mont-de-Châtres. Monastère de célestins, 133.
Montanus (Jean), 87-88, 190.
Monte (Philippe de), 79.
Monte Albo (Arnulphe de), 139.
Monte Rocherii (Guido de), 204.
Monteneye (Antoine de), seigneur de Marque, 14.
Montgolfier, 41.
Moravus (Matthias), 197-198.
Morissen (Idonie van), 169.
Moutarlot, 132, 133.
Muller (F.), 212.
Munier (Balthasar), 43.

N.

Naples, 189, 197, 198.
Neny (Patrice-François de), 5-6.
— (Philippe-Joseph de), son *Mémoire sur les archives de Flandre*, 5-24.

NEUBER (Ulric), 87-88, 190.
NEUFVILLE (Simon de), 191.
NEVE (Catherine de), 96.
— (Pierre-Yvon de), 97.
— (De), 167.
New lands (*Of the*), 211, 212, 218.
NICOLET, 28.
NICQUE (Louis), 120.
Nieuwer Werelt (*Vander*), 212.
Nimègue. Introduction de l'imprimerie, 188.
— (Traité de), 20.
Nonante (Usage du mot), 113.
NUMAN (Philippe), 13.
Nuremberg, 190.
NYHOFF (M.), 178.

O.

OETTINGUER, 150.
OLIVIER de Castille, 171-186.
— (Fr.-J.), 212.
ONUFRIUS, 139.
Oorspronck onser salicheyt (*Den*) 214.
OOSTENDE (Georges d'), 13.
Os, facies, mentum, 213.
OSTEN (Jean), ou Otho, 52.
Ostende. Confrérie de Saint-André et Sainte-Barbe, 164-166.
— L'imprimerie dans cette ville, 157-169, 225.
— Société de rhéthorique, 167-168.
OTHO (Jean), 52.
OUVERLEAUX, 155.
OVIDE, 200-202.

P.

PAFFROED (Richard), 188.
PALUDANUS (Michel), 130.
PAMMOLEO (Francesco), 194-197.
PANNETON (Antoine), 118, 119.
Pape Jans landende (*Van*), 210, 212, 218.
Paris, 26-30, 190.
Parson of Kalenborowe (*The*), 211, 219.
PATIN (de), 10, 16.
PAYNE, 47.
Peetermanne, bière, 90.
PERENNÈS (Fr.), 150.
PÉRIER (Adrien), 191.
PÉRISSE, 40, 46.
Pestilence (*On the*), 221.
PETERS (Henri), 220.
PETIT (J.), 220.
— (L.-D.), 172.
PFEFFEL, 7-8.
PHILIPPE le Bon, duc de Bourgogne, 17, 171.
— le Hardi, duc de Bourgogne, 17.
PHILIPPE II, 12.
PHILIPPE (Julien), 154.
PICOT (Émile), 172.
PIENTINIS (Bened. de), 204.
PIESTRE, 44.
PIETERS (Ch.), 144.
PIOLE, 46.
Placards de Flandre, 57.
PLANCKAERT (Constantin), 168.
PLANTIN (Christophe), 43, 57-60, 159, 190, 191.
PLUTARQUE, 52.
POELE (Jacques Vanden), 59.
PONTANUS (Jacques), 137, 138, 141, 143.
POSUEL, 46.
PROCTOR (Robert), 208, 209, 211, 215, 217-220, 222, 223.
Prognostication, 214.
Proverbes, 70-76.
PRUYSSEN (Ferdinand van), 158.
PUTEANUS (Erycius), 126.
PYNSE VANDER AA (Thérèse-Constance), 146.

Q.

Quaesten (Der IX), 219-220.
QUARITSCH, 214.

R.

RAEDT (Jacques de), 97.
RANCHICOURT (Jean de), 119.
REGIS (Guillaume), 190.
REGNAULT, 46.
REIFFENBERG (Fr. de), 131, 141, 156, 157.
RENARDY, 116.
Rennes, 191.
REUL (de), 8.
Reyse van Lissebone (Die), 210, 212-213, 218.
RICHARDOT (Jean de), 12, 15.
RIOLEN (Adam), 120.
RIVIEREN (Michel van), 121.
Robin Hood, 213.
ROCHEBILIÈRE (A.), 225.
RODENBACH (Jean), 157, 161-165, 225.
RODRIGUEZ de Arevalo, 43.
ROELANT (Denys), 122.
ROISIN, 123.
Roman de chevalerie d'Olivier de Castille, 171-186.
Rome, 30-32, 189.
RONAT (Joseph), 121, 135.
ROTHELIN, 45.
ROTHSCHILD (James de), 172.
ROUVILLE, 46.
RUELENS (Isabelle-Joséphine), 169.
— (Joseph), 169.
Rupelmonde (Archives conservées au château de), 5.
Ryswyck (Traité de), de 1697, 20.

S.

SACCO (Luca), 197.
SAINT-GENOIS (J. de), 173, 177.
Saint-Omer, 191.
SAINT-POL (Connétable de), 19.
SAINT-VICTOR (François de), 146.
— (Marie de), 146.
— (Philippine de), 146.
SAINTE-CÉCILE (Thomas de), 139.
Sainte-Trinité. Monastère de Célestins, 135.
Salamanque, 189.
SALENSON (Jean de), 57, 61-62, 69.
SALENTE (Robert de), 138-139.
SALMINGER (Sigismond), 87,
SAMIER (François), 121, 135, 153.
SANCHEZ de Arevalo, 43.
SANDE (Jean Vander), 151.
SANDERUS (Ant.), 118, 135, 141-142, 152-153.
Saragosse. Imprimerie à, 189, 204-205.
SASSENUS (Ve Jacques), 90.
Saxe (Chapelle de l'électeur de), 81.
SAYVE (Lambert de), 79.
SCHELDEWAERT (P.), 169.
SCHETS DE GROBBENDONCK (Conrad), 12.
— (Gaspard), 12.
Schiedam. Introduction de l'imprimerie, 188.
SCHONAMILLE (J.), 158.
Schoonhoven. Introduction de l'imprimerie, 188.
SCOPUS (Michel), 204.
SECHELLE (de), 21.
SEGUIN (François), 47.
SELLIÈRES (de), 219.
Sens. Monastère de Célestins, 134.
Septante (Usage du mot), 113.
SERRURE (C.-F.), 147, 151, 217.
SERVAIS (Catherine), 116.
SILVESTRE (L.-C.), 53.
SIMON (Guillaume), 83.
Sint-Maartensdyk. Introduction de l'imprimerie, 188.

SLOOVERE (Martin de), 160.
SODALIS (Pierre), 127, 137, 139.
SOHIER (Pierre), 119.
SOLEINNE (de), 143.
SOMERS (Servais), 94.
Speculum conversionis peccatorum, 187.
SPORENBOURGH, 16.
STAGLIENO (Marcello), 193, 196.
STALINS (Dlle), 97.
STEELANDT (Marguerite de), 96.
— (Philippe de), 96.
STEENE (Jean Vanden), 57.
Stekene, 97, 98.
STOOP (Nicolas de), 189.
STRAETEN (Edmond Vander), 77, 82.
— (Jean Vander), 59.
STROOBANT (Guillaume), 191.
SUSATO (Thielman), 87.
SYLVIUS (Aeneas), 214.

T.

TABERNIEL (Artus), 189.
TACK (Jean), 191.
TALBOT (Jean de), 174, 176, 180, 185.
TAVERNIER (Gilbert), 119.
TELERA (Célestin), 135, 153, 154.
Templiers (Ordre des), 19.
TERI (Battista de), 203.
THEUX (X. de), 111.
THOMAS (François), 121.
— de Sainte-Cécile, 139.
— arracheur de dents, 28.
TILETANUS (Jean Louis), 190.
TORREMANS (Jeanne-Catherine), 25.
TOURNAI (Jean de), 189.
TOURNAYE (Marie), 112, 114.
TOURNES (Les de), 44.
Tournoi, 177, 180-182.
Tournon. Bibliothèque des jésuites, 46.
Trésorerie des chartes, 12-24.
Trévise, 189, 198.
TROTTIN (Barthélemy), 13.
TROYEN (F.), 152.
TRUTERE (Fr. de), 97.
TURQUÉTY, 144.
Tyll Howleglas, 217.

U.

Udine, 189.
ULENSPIEGEL (Tiel), 217.
ULHARD (Philippe), 87.
URSEL (Catherine d'), 12.
— (Famille d'), 12.
URSULE (Sainte), 143, 145.
Utrecht. Introduction de l'imprimerie, 188.

V.

VAERNEWYCK (Marc van), 52.
VAET (Jacques), 79.
VALEIRE (Gabriel), 26.
Valenciennes, 191.
VALFRAY, 46.
Valuation of gold (The), 221.
VANDERHAEGEN (Gherolff), 15.
VARENBERGH (Catherine), 96.
— (Émile), 96.
VELDE (Nicolas Vande), 43.
VELDENER (Jean), 188.
Venise, 189.
VÉRARD, 208.
VERDUSSEN, frères, 44.
VEREECKEN (M.-A.), 97.
VEREECKEN (Pierre-Jean), 160-163.
VERNE (Comtesse de), 45.
VERVLIET (Jean), 191.
Vicence, 189.
VIE COMMUNE (Frères de la), 188.
Vienne, 191.

Viglius d'Aytta, 14, 15.
Vignacourt (Charles de), 138.
Villers (Jacques), 120.
Vincent (J.-B.), 157, 164.
— libraire, 30, 46.
Vingnon (de), 158.
Virgile, 45.
Vitraux d'Héverlé, 141.
Vivalda (Lorenzo), 202.
Vleugaert (Philippe), 152.
Vlierbeek (Abbaye de), 122-123.
Volckminner (Collinus), 190.
Voltaire, 45.
Voorhoute, 98.
Vorsterman (Guillaume), 210, 217.

W.

Wachtebeke, 97.
Wackens (François), 97.
Waele (Guillaume de), seigneur d'Axpoele, 11, 13, 14.
Waes (Pays de), 97.
Wagon (J.), 138.
Walwein de Tervliet (J.-A.), 176-177.
Ware (C.), 47.
Warrembborre (Célestin), 122.
Watou, village, 8.
Wavre (Seigneur de), 129.
Wavrin (Jean de), 179.
Weller, 207.
Werrecoren (Pierre), 188.
Westphalie (Jean de), 187.
Willemaers (Germain), 121.
Winde (Louis de), 191.
Wingene (Hermès de), ou Winghe, 14, 15.
Witte (Everard de), 136.
Wonderful Shape (*The*), 218.
Wynants (Comte de), 7-8.

Y.

Yemantszoon (Maurice), 188.
Yman (Jean), 96.
Ysebrant (Isabelle), 97.
— (Jacques), 97.
— (Pierre), 97.

Z.

Zwolle. Introduction de l'imprimerie, 188.
Zype (Françoise-Germaine Vander), 97.

TABLE DES MATIÈRES.

		Pages.
Préface		I
I.	Les Archives de Flandre	5
II.	Jean-François de Los Rios	25
III.	La vie et les œuvres de Henri Vanden Keere	49
IV.	Petrus Massenus Moderatus	77
V.	Une pièce en vers relative à l'Université de Louvain	89
VI.	Les poésies françaises de Guillaume van Exaerde	95
VII.	L'arithmétique de Nicolas Martel	111
VIII.	Le P. Nicolas de Le Ville	117
IX.	Notes sur l'imprimerie à Ostende	157
X.	Un manuscrit illustré du roman d'Olivier de Castille	171
XI.	Un imprimeur belge du XVe siècle	187
XII.	Jean van Doesborgh	207
Additions et corrections		225
Index onomastique		227


AL VAN DER HAGHEN.
TCOMET

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

de Tournai en 1895.

2e SECTION.

COMMUNICATION

SUR LES

ARCHIVES PARTICULIÈRES

Par M. Paul BERGMANS.

M. Bergmans. — Je ne veux traiter ici qu'un des points qui font l'objet de la neuvième question soumise à notre section; celui qui se rapporte aux archives particulières, et je vous demande la permission de vous exposer, dans cet ordre d'idées, ce qui se fait à la bibliothèque de l'Université de Gand, à laquelle j'ai l'honneur d'être attaché.

A notre section des manuscrits est annexé un *Dépôt des titres* spécialement réservé aux archives particulières dont les familles veulent bien nous confier la garde.

Le dépôt des titres renferme déjà plusieurs fonds importants. Je vous citerai, tout d'abord, les archives de la famille Borluut qui ne comprennent pas moins de 2350 dossiers, répartis dans environ 230 grandes boîtes, et plusieurs registres, états de biens, inventaires de meubles, contrats de mariage, testaments, crayons généalogiques, pièces de procédure, terriers, correspondances privées, etc. Cette collection concerne principalement les familles suivantes : Allamanni, d'Anvaing, de Baenst, de Beer, de Berwouts de Namèche, Vanden Bogaerde, Borluut (1449-1847), de Brunswyck-Luneburgh, Damerin, Damman, Doignies de Courrières, della Faille, Gage, Vander Gracht,

de Gruuthere (1388-1638), Van Huerne d'Audenarde, de Kerchove d'Exaerde, de Vaulx d'Etichove, etc. (1543-1838), Van Kinschot de Ladeuse (1539-1669), Lanchals (1478-1748), de Lens (1674-4840), de Manchicourt, de Moor, Vander Moten, Piers de Welle, de Pottelsberghen, Quevy, Van Schoonvelde (1409-1564), Stauthals de Bleckhem, de Trasignies, Triest, Van Vaernewyck (1407-1631), Vander Vichte, de Zinzerling, Vander Zype, etc. Nous possédons ainsi les archives des seigneuries appartenant à ces familles, telles que : Audengoede (XVe siècle — 1790), Denterghem (1403-1773), Etichove (1542-1773), Exaerde (1406-1781), Ghelubroeck à Geluwe (1320-1755), Locon dans le Pas-de-Calais (XVe siècle — 1634), Meirelbeke et Lembergho (1553-1792), Olsene (XVe siècle — 1785), Overacker (1549-1780), Oubersche et Oudenhove (1493-1753), Oyghem (1550-1755) et autres. D'autre part ces fardes contiennent parfois des documents historiques de réelle valeur, car des membres des familles de Gruutere, Lanchals, Borluut, Triest, Van Vaernewyck, della Faille et de Kerchove ont occupé de hautes fonctions en Flandre et ont joué un rôle important dans les affaires publiques de leur temps.

Dans la collection, les de Ladeuse sont représentés par 201 dossiers, les Lanchals par 235, et les de Kerchove par 378, comprenant plusieurs milliers de pièces. Il en existe un inventaire manuscrit détaillé, par ordre alphabétique, qui forme un volume in-4° d'environ 200 pages.

Les trois autres collections qui composent actuellement notre dépôt des titres sont : 1°) une série de nombreux dossiers concernant des familles de la Flandre occidentale ; 2°) des archives des comtes de Marsan et de Labasecque et des ducs de Rohan ; 3°) le fonds des Ligne. Dans ce dernier fonds, qui n'a pas encore été utilisé, se trouvent notamment des lettres autographes du plus charmant de nos écrivains nationaux, le feld-maréchal prince de Ligne. Ce sont des lettres relatives à l'administration de ses biens ; mais l'esprit pétillant de l'auteur perce à travers les détails prosaïques, et il est telle de ces épîtres, où le prince raconte ses embarras d'argent et ce qu'il lui faut pour soutenir son train de maison, qui est un vrai petit chef-d'œuvre d'humour. Il y aurait là matière à un volume des plus piquants, qui pourrait s'intituler : *le Prince de Ligne intime*.

Vous voyez, Messieurs, que le dépôt des titres de notre biblio-

thèque est déjà très important. Grâce à la louable initiative et aux efforts persistants de notre bibliothécaire en chef, M. Ferdinand Vander Haeghen, il contient par milliers des documents du plus haut intérêt pour l'histoire de notre pays, l'étude des mœurs de nos pères, la généalogie de nos anciennes familles. Ces archives sont désormais assurées contre tout risque de perte ou de détérioration, et cela au plus grand avantage de tout le monde : d'une part, les familles sont certaines de leur parfaite conservation ; de l'autre, l'accès en est rendu aisé aux hommes d'étude par des inventaires détaillés.

Les trois dernières collections ont été données à notre bibliothèque; le fonds Borluut a seulement été déposé, tout en étant déclaré inaliénable. Dans ce dernier cas, les pièces ne peuvent naturellement être communiquées au public qu'avec l'autorisation des déposants : MM. Alfred de Kerchove d'Exaerde et le chevalier de Formanoir de la Cazerie.

Lorsque les familles éprouvent de la répugnance à confier leurs archives à un dépôt public, il importerait au moins de les engager à les faire inventorier soigneusement et à déposer un exemplaire de leur catalogue. C'est ce qui a été fait à Gand pour les archives de la famille Van Huerne, appartenant actuellement au baron de Pélichy, à Termonde. Cette importante collection comporte 1380 dossiers composés de pièces datant du XV[e] au XVIII[e] siècle, et se rapportant aux familles Audejans, Baersdorp, Borluut, Vander Brugghen, de Bryarde, de Cassina, Charles (1624-1781), de Cordes, de Croix, Dansaert, de Gruutere, Vander Haeghen (1586-1769), d'Hane, Vander Heyden, Heylinck, Van Huerne (XVI[e]-XVIII[e] siècles), de Langhe, de Lichtervelde, Vanden Meersche, de Norman, de Pape, Rapaert, Rommel, Van Schoore, Stalins, de Villegas, de Wousheim, et aux seigneuries d'Assche, Ayshove, Berlaere, Deerlyck, Eyne, Hertsberghe, Nieuwenhove, Schiervelde, Ter Gouwen, etc. Ces archives ont été cataloguées sous la direction de M. Vander Haeghen, et leur inventaire forme un volume in-4°, d'une centaine de pages, dont notre bibliothèque possède une copie.

Les quelques détails que je viens de vous donner motivent suffisamment, je pense, les deux vœux suivants pour lesquels je demande votre approbation :

1° Il est désirable que les grandes familles belges qui possèdent des archives anciennes, déposent ces dernières, tout en

en conservant la propriété, dans un dépôt public : bibliothèque ou archives, où un inventaire détaillé en sera dressé.

2° Celles de ces familles qui, pour des motifs de convenance personnelle, préfèrent garder par devers elles leurs archives, sont invitées, dans l'intérêt de la science, à en faire dresser un inventaire détaillé, dont une copie sera remise à un dépôt public.

M. DE RAADT. — Dans le Luxembourg on a publié déjà des inventaires d'archives particulières.

M. CAUCHIE. — A Rome, la plupart des grandes familles ouvrent avec la plus grande facilité leurs archives aux recherches des érudits. La noblesse belge se fera un honneur de suivre cet exemple.

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix les deux vœux formulés par M. Bergmans.

Adopté.



Tournai, typ. Casterman. 637

HS





